



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2015
PHARMAGEST
WELCOOP SOLUTION



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
DES MARCHÉS FINANCIERS
ΑΥΤΟΡΗΤΗ

PHARMAGEST INTERACTIVE

Société anonyme au capital de 3 034 825 €
Siège social : 5, allée de Saint Cloud
54600 Villers-lès-Nancy

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2016, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général.

Ce Document de Référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Sont inclus par référence dans le présent Document de Référence les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 qui se trouvent respectivement dans le Document de Référence 2013 déposé sous le n° D. 14-0427 le 29 avril 2014 et le Document de Référence 2014 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° D. 15-0429 le 29 avril 2015.





SOMMAIRE

1.	PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1	Personne responsable des informations contenues dans le Document de Référence	6
1.2	Attestation du Responsable du Document de Référence	6
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	7
2.1	Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux	7
2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés	7
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	8
3.1	Informations financières consolidées historiques	8
3.2	Informations financières sociales historiques	8
4.	FACTEURS DE RISQUE	8
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	9
5.1	Histoire et évolution de PHARMAGEST INTERACTIVE	9
5.2	Investissements	11
5.3	Communications financières	12
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	13
6.1	Le Groupe PHARMAGEST	13
6.2	Principaux marchés sur lesquels opère le Groupe PHARMAGEST	24
6.3	Événements exceptionnels ayant influencé les activités	27
6.4	Dépendance à l'égard de brevets, licences, contrats ou procédés de fabrication	27
6.5	Concurrence	27
7.	ORGANIGRAMME	29
7.1	Description du Groupe WELCOOP et de la place que PHARMAGEST INTERACTIVE y occupe	29
7.2	Organigramme du Groupe PHARMAGEST au 31 mars 2016	29
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	32
8.1	Actifs immobiliers	32
8.2	Question environnementale	33
9.	EXAMENS DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	34
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	34



11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENTS, BREVETS ET LICENCES	34
11.1	Recherche et Développements (R&D)	34
11.2	Brevets	35
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	36
12.1	Principales tendances	36
12.2	Perspectives d'évolutions	38
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	39
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE	40
14.1	Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	40
14.2	Absence de condamnation et de conflits d'intérêts des membres des organes d'administration, de direction et de direction générale	48
15.	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	48
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	49
17.	SALARIÉS	50
17.1	Description des ressources humaines	50
17.2	Participation et stock-options	50
17.3	Contrats et accords	50
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	51
18.1	Répartition actuelle du capital social	51
18.2	Contrôle	53
18.3	Pacte d'actionnaires	53
18.4	Accord dont la mise en oeuvre ultérieure pourrait entraîner un changement de son contrôle	54
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	54
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	55
20.1	Informations financières historiques	55
20.2	Informations financières pro forma	55
20.3	États financiers	55
20.4	Vérification des informations financières	110
20.5	Date des dernières informations financières	115
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	115
20.7	Politique de distribution de dividendes	116
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrages	117
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	117



21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	118
21.1	Capital social	118
21.2	Acte constitutif et statuts	119
22.	CONTRATS IMPORTANTS	124
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	124
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	125
24.1	Le rapport annuel de gestion comprenant le rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale	125
24.2	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	165
24.3	Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	167
24.4	Le rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	189
24.5	Projet du texte des résolutions	190
24.6	Calendrier des prochaines publications	193
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	194



1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Personne responsable des informations contenues dans le Document de Référence

Monsieur Dominique PAUTRAT
Directeur Général et Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE
5, Allée de Saint Cloud
54 600 VILLERS LES NANCY
Tél : 03 83 15 95 95

Le présent document est également notre rapport annuel 2015, il contient le rapport financier annuel tel que le prévoit l'article L.222-3 du Règlement Général de l'AMF.

1.2 Attestation du Responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en Rubrique 24.1 du Document de Référence 2015 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015 présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en Rubrique 20.4 et ci-dessous en inclusion par référence, pour les exercices clos au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014.

Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2013 contient une observation sur la note «Principes comptables, Textes appliqués » de l'annexe relative aux nouvelles normes IFRS d'application obligatoire.

Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2014 contient une observation sur la note «Principes comptables, Textes appliqués » de l'annexe relative aux nouvelles normes IFRS d'application obligatoire.

Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2015 contient une observation sur la note «Principes comptables, Textes appliqués » de l'annexe relative aux nouvelles normes IFRS d'application obligatoire.

Monsieur Dominique PAUTRAT, Directeur Général de PHARMAGEST INTERACTIVE



2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux

Commissaires aux Comptes titulaires

SA BATT AUDIT

25, rue du Bois de la Champelle

54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Nancy

Nommée le 19 juin 2008 et renouvelée le 27 juin 2014 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019,

Représentée depuis 2014 par Monsieur Stéphane RONDEAU.

MAZARS

61, rue Henri Regnault

92400 COURBEVOIE

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Nommée le 23 juin 2005 et renouvelée le 16 juin 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2016,

Représentée depuis 2014 par Madame Laurence FOURNIER.

Commissaires aux Comptes suppléants

REVILEC AUDIT ET ASSOCIES

25 rue du Bois de la Champelle

54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Nancy

Nommée le 27 juin 2014 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

Monsieur Antoine MERCIER

22, boulevard des Iles

56000 VANNES

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Rennes

Nommé le 23 juin 2005 et renouvelé le 16 juin 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2016.

2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés

Monsieur Antoine MERCIER a fait valoir ses droits à la retraite fin 2015.

Son remplacement sera soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 23/06/2016.



3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1 Informations financières consolidées historiques

En M€*	2015	2014	2013
Chiffre d'affaires net	113,48	114,56	113,41
Résultat opérationnel courant	28,28	25,51	23,12
Résultat opérationnel	28,28	25,51	23,12
Résultat net consolidé part du groupe	18,79	17,01	15,83
Capitaux propres part du groupe	90,65	81,34	75,64
Trésorerie nette	54,89	47,51	44,76
Actifs immobilisés nets d'amortissements / provisions	46,05	44,39	43,75
Total du bilan	123,98	113,55	109,41
Gearing ⁽¹⁾	-58,48%	-56,47%	-56,55%
ROE ⁽²⁾	21%	21%	21%
Effectif Temps Plein Groupe	817	801	793
Dividende avant la division du nominal ⁽³⁾	/	2,90	2,50
Dividende après la division du nominal ⁽³⁾	0,60	0,58	0,50
Résultat de base par action avant la division du nominal ⁽³⁾	/	5,68	5,22
Résultat de base par action proforma suite à la division du nominal ⁽³⁾	1,25	1,14	1,04

* sauf pour le dividende et le résultat de base par action (unité euros).

⁽¹⁾ Rapport entre l'endettement net et les fonds propres.

⁽²⁾ Rapport entre le résultat net et les capitaux propres.

⁽³⁾ Le dividende par action mentionné pour l'exercice 2015 correspond à celui qui sera proposé à l'Assemblée Générale du 23 juin 2016. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/06/2015 a voté la division de la valeur nominale de l'action en fixant celle-ci à 0,20 € au lieu de 1 €. La décision a été effective au 05/08/2015.

3.2 Informations financières sociales historiques

Les principales données historiques sur les comptes sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE sont présentées dans le cadre du tableau financier annexé au rapport de gestion présenté en Rubrique 24.1 du présent Document de Référence.

4 FACTEURS DE RISQUE

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière ou ses résultats, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le rapport du Président en Rubrique 24.3 du présent Document de Référence.

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.



5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de PHARMAGEST INTERACTIVE

5.1.1 Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale de la société est : PHARMAGEST INTERACTIVE.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

PHARMAGEST INTERACTIVE est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro B 403 561 137 et son code NAF est le 62.02B.

5.1.3 Date de constitution et durée

PHARMAGEST INTERACTIVE a été constituée par acte établi sous seing privé en date du 25 janvier 1996, sous la dénomination « Rousseau CPI », et ceci pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY, soit jusqu'au 24 janvier 2095, sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Son exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

5.1.4 Siège social, forme juridique et législation

Le siège social est situé 5 allée de Saint-Cloud à VILLERS-LES-NANCY (54 600).
Tél. : 03 83 15 95 95

PHARMAGEST INTERACTIVE est une société anonyme, fondée en France, soumise au droit français. Comme telle, les principaux textes qui lui sont applicables sont les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés commerciales et les textes subséquents.

5.1.5 Événements importants dans le développement des activités

5.1.5.1 Historique

1996 : Création de la société ROUSSEAU CPI.

Fondation par Thierry CHAPUSOT, Thierry PONNELLE et Vincent PONNELLE. Ils développent le logiciel PHARMAGEST® et mettent en place un réseau de distribution sur la région du Grand Est de la France. ROUSSEAU CPI devient alors PHARMAGEST INTERACTIVE.

1998 : Adossement capitalistique au répartiteur pharmaceutique CERP Lorraine.

PHARMAGEST INTERACTIVE effectue un rapprochement opérationnel avec la filiale informatique MIRABEL du répartiteur. La CERP Lorraine est devenue GROUPE WELCOOP en 2008.

2000 : Introduction en Bourse.

Le 20 octobre, PHARMAGEST INTERACTIVE s'introduit sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

2003 : Leader sur le marché de l'informatique officinale.

Après une succession de croissances externes sur le territoire national, dont la plus importante est CIP, le Groupe PHARMAGEST devient le leader de l'informatique officinale avec 43,5% de parts de marché en France (*Source : PHARMAGEST INTERACTIVE*).

2007 : Début du développement européen.

En septembre 2007, PHARMAGEST INTERACTIVE achète la société SABCO au Luxembourg et sa filiale ATS (devenue en 2009 SABCO SERVICES) en Belgique.



2008 / 2009 : Nouveau savoir-faire informatique pour EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Le Groupe PHARMAGEST a ouvert son savoir-faire aux maisons de retraite médicalisées via une première acquisition stratégique, l'éditeur de logiciels MALTA INFORMATIQUE. Il renforce sa présence dans ce secteur avec l'acquisition du fonds de commerce de la société AZUR SOFTWARE en avril 2009.

2010 / 2012 : Prises de participation permettant d'élargir l'offre de services et produits.

- **Mars 2010** : Création de la société HEALTHLEASE dans laquelle PHARMAGEST INTERACTIVE détient 35% du capital. Cette société a pour vocation d'exercer une activité de location longue durée de matériel destinée aux acteurs de l'industrie pharmaceutique, et plus particulièrement aux pharmaciens ;
- **Septembre 2010** : Acquisition d'une participation de 41,6% dans la société DIATELIC accédant ainsi à un domaine d'expertise complémentaire au sien qu'est la télémédecine et les systèmes experts de suivi des patients à domicile ;
- **Décembre 2010** : Prise de participation de PHARMAGEST INTERACTIVE dans la société INTECUM, à hauteur de 49% du capital social, par laquelle le Groupe PHARMAGEST complète son offre à destination des pharmaciens par l'automatisation de la dispensation, avec le robot SELLEN ;
- **Mai 2011** : PHARMAGEST INTERACTIVE prend une participation de 35% dans la société de droit canadien GROUPE DOMEDIC INC. qui développe et commercialise un pilulier électronique intelligent pour lequel elle a concédé un droit de distribution exclusif en Europe (étendu à la Chine et au Japon en 2015) et un droit de licence de marque à la société française DOMEDIC EUROPE, dans laquelle PHARMAGEST INTERACTIVE détient 65%.

5.1.5.2 Evènements récents (2013 - 2015)

2013 : Création d'une Direction e-Santé

Regroupement des filiales DIATELIC et DOMEDIC EUROPE au sein d'une nouvelle Direction e-Santé. L'activité est structurellement soutenue par l'obtention d'agrèments comme Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel entre janvier 2012 et décembre 2013 et la création d'un Datacenter, inauguré en juin 2013.

2013 : Renforcement des participations et création de filiale :

- Création de la filiale KAPELSE, concepteur de solutions e-Santé communicantes, permettant un suivi à distance des patients ;
- Prises de participations majoritaires dans les filiales DIATELIC et INTECUM ;
- Prises de participations totales dans :
 - HEALTHLEASE permettant au Groupe PHARMAGEST de prendre son autonomie au niveau des financements de ses clients tout en les sécurisant ;
 - SABCO qui passe de 90% à 100% en décembre 2013.

2014 : Renforcement, simplification et prise de participation :

- Absorption de VIP PHARMA par PHARMAGEST INTERACTIVE par Transmission Universelle du Patrimoine avec effet au 1^{er} janvier 2014 ;
- Création de CPSI - CARAIBES PHARMA SERVICES INFORMATIQUES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 € dont le siège social est basé en Guadeloupe et qui a pour activité la commercialisation, l'installation et la maintenance de logiciels et matériels à destination des pharmacies situées dans les territoires des Antilles françaises et de la Guyane ;
- Acquisition de titres complémentaires de DIATELIC faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 68,58% à 95,29% du capital.

2014 : Sortie du périmètre de consolidation et recul de participation :

- Dilution de la participation dans QUALITY FLUX qui passe de 21,98% à 15,15% suite à une augmentation du capital ayant permis l'entrée de trois nouveaux actionnaires, augmentation à laquelle PHARMAGEST INTERACTIVE n'a pas souhaité participer. Cette opération a été identifiée comme une perte de l'influence notable entraînant une déconsolidation de la participation sur les bases d'une juste valeur nulle ;
- Cession de 30% des titres de KAPELSE sans perte de contrôle.



2015 : Renforcement, simplification et prise de participation :

- Création de NANCEO, Société par Actions Simplifiée à associé Unique au capital de 1 000 000 € dont le siège social est basé à Paris et qui a pour activité la proposition de solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire ;
- Acquisition de titres complémentaires d'INTECUM faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 63,99% à 100% du capital.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date d'émission du présent Document de Référence

5.2.1.1 Investissements incorporels et corporels

Le tableau ci-après synthétise les investissements réalisés au cours des trois dernières années :

En K€	2015	2014	2013
Investissements incorporels	3 161	2 545	2 874
Investissements corporels	1 499	783	949
TOTAL	4 660	3 328	3 823

L'essentiel des investissements incorporels du Groupe PHARMAGEST est dédié à la R&D (Recherche et Développement) et l'innovation. Ceci permet aux sociétés du Groupe d'être précurseurs dans de nombreux projets.

Les investissements corporels concernent principalement les acquisitions en renouvellement d'infrastructures. Les variations des immobilisations corporelles s'expliquent par :

- L'aménagement de nouveaux locaux pour une partie des effectifs du siège social de PHARMAGEST INTERACTIVE à VILLERS-LES-NANCY (54) ;
- Le développement de l'activité KAPELSE.

Le Groupe PHARMAGEST finance ses acquisitions courantes et de renouvellements sur ses fonds propres.

5.2.1.2 Investissements financiers

Les opérations de croissance des trois dernières années :

- Les prises de participation initiale
 - Néant
- Création de filiales détenues à 100% :
 - **Janvier 2014** : CPSI - CARAÏBES PHARMA SERVICES INFORMATIQUES - au capital de 100 000 € ;
 - **Janvier 2015** : NANCEO au capital de 1 000 000 €.
- Renforcements de participations :
 - **En 2013** :
 - **Janvier** : Suite à une augmentation de capital et un rachat d'actions de la société, la participation dans INTECUM passe de 49% à 63,99% ;



- **Novembre** : Prise de participation totale dans HEALTHLEASE ;
- **Décembre** : Augmentation de la participation dans la filiale luxembourgeoise SABCO qui passe de 90% à 100%.

• **En 2014** :

- **Mai** : Suite à un rachat d'actions de la société, la participation dans DIATELIC passe de 68,58% à 95,29%.

• **En 2015** :

- **Juin** : Augmentation de capital du GROUPE DOMEDIC INC. suivie par le Groupe PHARMAGEST sans incidence sur la répartition du capital ;
- **Décembre** : Suite à un rachat d'actions de la société, la participation dans INTECUM passe de 63,99% à 100%.

5.2.2 Principaux investissements en cours

Les investissements en cours concernent principalement des coûts R&D liés à l'innovation pouvant être engagés tant en interne que par appel à des partenaires expérimentés dans des domaines nécessitant une expertise métier spécifique.

Le Groupe PHARMAGEST poursuit également ses investissements dans le cadre :

- De ses agréments comme Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel ;
- Des appels à projets liés à l'e-Santé au niveau national et régional dans lesquels il s'est engagé ;
- Du développement de ses filiales dans leurs domaines respectifs.

Par ailleurs, le Groupe PHARMAGEST maintient sa démarche de croissance externe en étudiant des pistes internationales, mais également en France, en donnant une priorité aux services innovants et domaines technologiques liés à la Santé. Ainsi, MALTA INFORMATIQUE, filiale du Groupe PHARMAGEST, a procédé au cours du premier trimestre 2016 à une prise de participation totale de la société DICSIT ayant pour activité l'édition de logiciels applicatifs. Cette prise de participation fait l'objet d'un financement externe classique par MALTA INFORMATIQUE.

5.2.3 Principaux investissements futurs du Groupe PHARMAGEST

Aucun engagement d'investissement ferme n'a été donné par les organes de direction du Groupe PHARMAGEST au jour du dépôt du présent Document de Référence.

5.3 Communications financières

Politique d'information

PHARMAGEST INTERACTIVE s'engage à organiser chaque année deux réunions d'information à destination des analystes, investisseurs et journalistes.

Les événements significatifs pourront faire l'objet d'un communiqué de presse.

Par ailleurs, pendant la durée de validité du présent Document de Référence, l'acte constitutif, les rapports des Commissaires aux Comptes et les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document de Référence, sont disponibles au siège social de l'émetteur.

Les informations financières sont également disponibles sur le site www.pharmagest.com.

La société Gilbert DUPONT (établissement teneur de marché) réalise périodiquement des études financières sur PHARMAGEST INTERACTIVE.

PHARMAGEST INTERACTIVE a poursuivi pour cette année le contrat d'animation de son cours de bourse signé le 20 octobre 2003 avec Gilbert DUPONT.



6 APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1 Le Groupe PHARMAGEST

Le Groupe PHARMAGEST s'entend de la société PHARMAGEST INTERACTIVE et de ses filiales. Le Groupe PHARMAGEST possède une expertise dans les métiers de l'informatique de la Haute Technologie liés à la Santé et des métiers spécialisés qui lui sont associés.

Appartenance à une Coopérative de Pharmaciens

PHARMAGEST INTERACTIVE est détenue majoritairement par une Coopérative de Pharmaciens (Groupe WELCOOP). Il résulte de cette spécificité que les clients du Groupe WELCOOP peuvent également détenir une participation au sein de cette société. Cette forte proximité avec la profession de pharmacien permet au Groupe PHARMAGEST dans son entièreté d'avoir une meilleure vision, d'anticiper les évolutions du métier de pharmacien et de développer les outils nécessaires pour l'accompagner.

6.1.1 Natures des opérations et principales activités

Pour une lecture plus pertinente de l'ensemble de ses activités et de sa stratégie, le Groupe PHARMAGEST a décidé en 2015 de faire évoluer l'appellation de ses activités, qui sont désormais regroupées au sein de Divisions elles-mêmes structurées en différents Pôles métiers, et accompagnées de toutes les fonctions transverses nécessaires à un grand groupe informatique :

- La Division Solutions Pharmacie Europe composée des Pôles Pharmacie France et Pharmacie Luxembourg et Belgique ;
- La Division Solutions e-Santé regroupant les Pôles e-Laboratoires, e-Patients et e-Connect (ancien périmètre de l'activité e-Santé pour ces deux derniers) ;
- La Division Solutions pour les Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux (correspondant à l'activité Maisons de Retraite avec sa filiale MALTA INFORMATIQUE) ;
- La Division Fintech, créée en 2015, vise à constituer une place de marché du financement des ventes pour les équipements et les services. Elle regroupe les activités de sa nouvelle filiale NANCEO.

Ventilation du Chiffre d'Affaires en normes IFRS par type d'activité et par zone géographique :

En K€	2015	
	Chiffre d'Affaires	Part Groupe
Division Solutions Pharmacie Europe	98 665	86,95%
- dont en France	95 466	84,13%
- dont en Belgique et Luxembourg	3 199	2,82%
Division Solutions e-Santé (France)	6 418	5,66%
Division Solutions pour les établissements sanitaires et médico-sociaux (France)	6 873	6,06%
Division Fintech (France)	1 520	1,34%

Maîtrise des compétences en interne

En sa qualité d'éditeur de solutions informatiques, le Groupe PHARMAGEST assure la maîtrise complète de l'informatisation d'une officine. Dans ce cadre, ses activités sont structurées autour de :

- L'édition de logiciels : conception, développement, maintenance et évolutions ;
- La diffusion des produits : commercialisation directe par son propre réseau d'agences et de filiales ;
- L'intégration et la formation : intégration des matériels, logiciels, reprise et gestion des données, formation et assistance des utilisateurs de l'officine ;
- La maintenance : suivi et entretien de l'environnement informatique de l'officine pharmaceutique.



6.1.1.1 Division Solutions Pharmacie Europe

Activité historique du Groupe PHARMAGEST, la Division Solutions Pharmacie Europe contribue au chiffre d'affaires 2015 du Groupe (IFRS) à hauteur de 87%.

La Division Solutions Pharmacie Europe est constituée de deux Pôles : le Pôle Pharmacie France et le Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg.

Pôle Pharmacie France

Son logiciel phare, le **LGPI Global Services**[®], équipe près de 9 000 officines, soit 40% des officines françaises. Il s'agit du 1^{er} logiciel pour officines de France. Ce logiciel dispose d'un ensemble de fonctionnalités nécessaires au fonctionnement et à la gestion des pharmacies. Il permet de maîtriser les achats, d'optimiser la politique de prix, de piloter de façon efficace l'activité des officines. Le LGPI Global Services[®], peut être accompagné de solutions complémentaires et satellites. Au-delà de la gestion officinale, ce produit permet aux pharmaciens de s'adapter aux évolutions de leur profession et leur apporte des moyens efficaces pour conseiller leurs patients au comptoir et les accompagner en dehors de l'officine.

Le LGPI Global Services[®], un logiciel de gestion créée pour les pharmaciens

Au-delà des fonctionnalités élémentaires de facturation et de gestion des stocks, le LGPI Global Services[®] met à disposition des outils permettant l'optimisation de la rentabilité et la surveillance de l'évolution de l'activité des officines :

- **OffiCentral**[®] : dans un contexte où les rapprochements stratégiques entre pharmaciens se multiplient, OffiCentral[®] permet la recherche de nouvelles sources de rentabilité, notamment l'optimisation de commandes groupées et l'harmonisation des politiques commerciales ;
- **My Pilot**[®] : cet outil statistique intuitif et performant permet aux titulaires de piloter leurs officines au travers de tableaux de bord et graphiques clairs et interactifs sur les deux dimensions de l'officine : « back et front office » ;
- **Officonnect, Offishop[®] Para et Offishop[®] Premium** : suite à la publication le 19 décembre 2012 de l'ordonnance autorisant et encadrant la vente de médicaments sur Internet en France, PHARMAGEST INTERACTIVE a enrichi son catalogue en permettant aux officinaux d'élargir leurs offres sur Internet tout en bénéficiant de l'intégration des ventes et du stock dans le LGPI Global Services[®] ;
- **Offidose 2.0** : dans le cadre d'accords avec des EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), les officinaux préparent les doses à administrer aux patients et s'équipent d'automates de reconditionnement préparant des sachets contenant les médicaments et les moments de prise. Ce logiciel de gestion des Préparations des Doses à Administrer (PDA) permet d'informatiser les échanges entre le LGPI Global Services[®], les EHPAD et les automates de PDA ;
- **Offisecure**[®] propose un accès internet professionnel sécurisé, spécialement conçu pour les pharmacies ainsi qu'un service professionnel de téléphonie illimitée et un service de secours 3G. Cet outil assure une sécurisation optimale des infrastructures informatiques locales des pharmacies ;
- **Officash**[®] apporte rapidité, simplicité et sécurité à toutes les étapes de la gestion des espèces. La borne d'encaissement en circuit fermé génère une réduction des coûts (erreurs de caisse, faux billets, etc.), un gain de temps pour la patientèle et l'équipe officinale tout en bénéficiant d'une sécurité optimisée ;
- **Offiseen**[®] : cette offre de vidéo protection intégrée au logiciel métier permet de lutter contre la démarque inconnue, grâce au marquage des vidéos liées aux événements initié par le LGPI, et optimise la sécurité en pharmacie garantissant un environnement plus serein pour l'équipe officinale et les patients.



Un panel de solutions pour renforcer l'accompagnement et le conseil du patient

Parce que le pharmacien dispose de nombreux atouts pour intervenir dans l'information et l'éducation des patients et que le périmètre de ses missions est amené à évoluer dans le cadre de la loi HPST, le Groupe PHARMAGEST développe des solutions destinées à l'épauler dans son rôle de conseil et de prévention auprès de ses patients :

- **Ma Pharmacie Mobile®** : dans un contexte de mobilité grandissante, cette application gratuite disponible sur iPhone™ et Android™ offre la possibilité au patient de localiser une pharmacie ouverte à proximité, d'envoyer la photo de son ordonnance, de retrouver son historique de délivrance ou encore de recevoir des alertes à chaque moment de prise de médicaments permettant ainsi un accompagnement des patients par les pharmaciens ;
- **OffiMédia®** propose un système de communication permettant aux officines d'animer leur point de vente. Cet outil analyse les données du patient, les stocks de l'officine et la délivrance de médicaments pour proposer des messages adaptés. Depuis 2013, les pharmaciens équipés du LGPI Global Services® peuvent également relayer automatiquement leurs promotions créées dans leur logiciel de gestion sur leurs écrans OffiMédia® ;
- **Les Robots SELLEN et SELLEN TWIST** : mis au point par sa filiale INTECUM, le Groupe PHARMAGEST propose des systèmes d'automatisation placés au cœur de l'officine qui optimisent l'espace au sein de la pharmacie et permettent à l'équipe officinale de dispenser du conseil auprès du patient plutôt que de perdre du temps en allant chercher des médicaments dans des tiroirs.

PHARMAGEST Consulting, une offre de services à forte valeur ajoutée

Le Groupe PHARMAGEST a lancé en 2014 une offre d'accompagnement des pharmaciens dans l'évolution de leur métier et l'exploitation de tous les leviers de croissance. Pour ce faire, le Groupe s'est doté d'une équipe de consultants qui propose un accompagnement du pharmacien dans le cadre d'une démarche structurée : diagnostic de la situation de l'officine, plan d'actions, suivi et accompagnement, mesure des résultats.

L'offre Consulting est soutenue par une solution logicielle, en mode SaaS, d'analyse et de pilotage de l'officine **My Pilot®**, outil permettant de piloter une officine à l'aide de tableaux de bord actualisés au jour le jour et facilitant la mise en place de plans d'actions dans de nombreux domaines tels que la situation financière de l'officine, la rentabilité des produits par catégorie et par gamme, la politique de prix, la connaissance des clients ou encore l'animation du point de vente.

Une solution de financement des équipements

Le Groupe PHARMAGEST, via sa filiale HEALTHLEASE, propose aux pharmaciens un catalogue de services de financement de leurs équipements informatiques et/ou autres biens professionnels.

Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg

En Belgique

Innovante sur le marché belge, l'offre de SABCO se décline en une gamme de 3 logiciels adaptés à toutes les officines et disponibles dans les deux langues majoritaires du pays, le français et le néerlandais : SABCO® NEW, SABCO® OPTIMUM et SABCO® ULTIMATE.

SABCO® ULTIMATE, constitue un outil performant permettant d'associer, dans un environnement ergonomique, l'optimisation de la gestion de l'officine face aux tendances actuelles du marché de la santé (hausse des coûts fixes et variables, baisse des marges, baisse de la fréquentation des officines au profit des parapharmacies, diminution du panier moyen, etc) et le renfort de l'accompagnement des patients.

Comptant également sur l'utilisation d'une technologie exclusive pour réaliser des statistiques performantes et des tableaux de bord intelligents sur l'ensemble des données-clés de l'officine, cette solution permet aux pharmaciens de renforcer leur pouvoir de décision et de négociation tout en appuyant leur rôle d'expert santé de référence auprès de leurs patients.

Les équipes de SABCO ne cessent de faire évoluer leurs logiciels en s'adaptant notamment aux évolutions du marché, aux nouvelles contraintes législatives du secteur de la pharmacie d'officine ainsi qu'aux besoins croissants et toujours plus étendus des pharmaciens belges.

Par ailleurs, les équipes du développement France et Belgique collaborent étroitement à l'adaptation des solutions satellites (OffiCentral®, OffiMédia®, Ma Pharmacie Mobile®, etc.) élaborées par le Groupe PHARMAGEST aux logiciels de SABCO afin de pouvoir proposer une offre complète aux pharmaciens belges.



Au Luxembourg

Au Grand-Duché du Luxembourg, la société SABCO confirme sa place de leader en 2015 avec 44% de parts de marché (*source : SABCO*) dans le secteur de l'informatique officinale grâce à son logiciel phare Officine 2016. Officine 2016 permet aux pharmaciens luxembourgeois de gérer en plus des fonctions classiques d'un Logiciel de Gestion d'Officine les préparations magistrales, les commandes directes et la facturation des vétérinaires. Officine 2016 propose également l'accès à un portail d'informations et à la base de données Delphi Care, la possibilité d'interfacer un robot, le scan de documents, l'envoi de SMS, l'interfaçage avec des étiquettes électroniques, et la réception financière des commandes permettant au pharmacien de quantifier ses marges.

6.1.1.2 Division Solutions e-Santé

De nouveaux métiers pour répondre aux enjeux de la santé de demain

Le Groupe PHARMAGEST a de longue date anticipé la révolution numérique qui s'installe peu à peu dans le quotidien des professionnels de santé (et non plus uniquement des pharmaciens) comme des patients.

L'amélioration de la santé des patients, de la pratique des soins et, de fait, la diminution des coûts afférents sont autant d'évidences que le Groupe PHARMAGEST a intégrées dans sa stratégie de développement. Dans un souci de compétitivité nationale et européenne, le Groupe PHARMAGEST s'inscrit dans un schéma de croissance par l'innovation.

Les objectifs de la Division Solutions e-Santé sont de concevoir et déployer de nouveaux services et dispositifs et d'en mesurer les économies générées pour l'Assurance Maladie.

La valeur ajoutée de cette Division : la pertinence de son pilotage des acteurs impliqués ainsi que son expertise, organisationnelle et fonctionnelle, du monde de la santé. Elle réunit l'excellence des savoir-faire de PHARMAGEST INTERACTIVE, DIATELIC, DOMEDIC EUROPE et KAPELSE mais également de fournisseurs de technologies, avec une forte expérience dans le domaine de la santé, capables de répondre aux professionnels de santé demandeurs de services pour l'amélioration de la prise en charge des patients.

Après une phase d'investissements importants, la Division Solutions e-Santé, créée en 2012, contribue au chiffre d'affaires 2015 du Groupe PHARMAGEST à hauteur de 5,66%.

Pour atteindre ses objectifs, la Division Solutions e-Santé est subdivisée en trois pôles de compétences : le Pôle e-Patients, le Pôle e-Connect et enfin le Pôle e-Laboratoires.

Pôle e-Patients

Afin de conserver sa capacité d'innovation au service des pharmaciens dans le cadre des nouvelles missions conférées par la Loi HPST, le Groupe PHARMAGEST investit dans les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) et la e-Santé pour développer les outils qui permettront aux pharmaciens de consolider leur place dans les réseaux de soins et de collaborer efficacement avec les autres professionnels de santé dans ce nouvel environnement centré autour du patient.

L'amélioration du suivi d'observance des patients : le DO-Pill SecuR™.

En 2011, PHARMAGEST INTERACTIVE prend une participation dans la société canadienne GROUPE DOMEDIC INC., complétée par une prise de participation majoritaire dans la société DOMEDIC EUROPE. Cette dernière détient les droits de distribution exclusifs des produits développés par GROUPE DOMEDIC INC. pour l'Europe et a signé avec PHARMAGEST INTERACTIVE une convention de cession des droits de distribution pour la Chine et le Japon en vue de la commercialisation du pilulier intelligent DO-Pill SecuR™.

Ce pilulier DO-Pill SecuR™ (qui indique au patient, via un signal sonore et visuel, les moments de bonne prise et le traitement correspondant à cet instant) permet au Groupe PHARMAGEST de compléter son offre de services : cette solution aide le pharmacien dans son accompagnement des patients atteints de maladies chroniques ou des personnes du 3^{ème} âge, permet l'édition d'un bilan fiable et précis de l'observance de ses patients et contribue ainsi à l'amélioration de la qualité de vie des patients et de celle de leurs familles.

Le développement de l'Intelligence Artificielle et des systèmes experts pour l'amélioration du suivi médical et l'aide au diagnostic.

Actionnaire minoritaire en décembre 2010, le Groupe PHARMAGEST a procédé en décembre 2014 à la finalisation de sa prise de participation majoritaire au capital de la société innovante française DIATELIC. Désormais le Groupe PHARMAGEST détient 95,29% du capital.



DIATELIC est spécialisée dans l'intelligence artificielle appliquée à la télésurveillance et au suivi de l'observance des patients. Fruit du travail de spécialistes issus de la recherche en systèmes experts, cette nouvelle offre permet de générer des notifications automatiques et des aides au diagnostic sophistiquées par intelligence artificielle, auprès des professionnels de santé, dans la cadre du suivi thérapeutique des malades. Cette innovation répond ainsi à une problématique essentielle à savoir le traitement des volumes des données de santé de plus en plus important, les systèmes de télémédecine ou d'e-Santé.

La gamme de logiciels couvre aujourd'hui un nombre croissant de pathologies : insuffisance rénale (télésurveillance médicale à domicile de la dialyse), cardiologie, diabète, insuffisance respiratoire.

La pertinence de ces solutions innovantes a été reconnue et le Groupe PHARMAGEST a ainsi été sélectionné dans le cadre d'appels à projets majeurs. Ces expérimentations sont désormais passées en phase opérationnelle :

- **Le projet e-Chronic / e-Nephro** : ce programme de pré-dépistage et de prise en charge de l'insuffisance rénale chronique à tous les stades de la maladie a permis le développement de nouveaux systèmes experts (suivi post greffe) et l'amélioration des systèmes existants (en dialyse péritonéale et hémodialyse).
- **Le projet SATELOR** : en concertation avec les laboratoires de recherche, les entreprises industrielles, les start-up innovantes et autres structures médicales, ce projet a permis le développement du logiciel de détection des chutes et de mesure de l'activité de la personne âgée ou malade.
- **Le projet « 36 mois de plus à domicile »** : le Groupe PHARMAGEST a été retenu dans le cadre du Pacte Lorraine avec d'autres industriels de la santé et des TIC, établissements de santé, académiques, professionnels de santé et spécialistes de la construction comme le partenaire e-Santé de ce projet innovant. L'objectif de ce projet est de mettre au point une offre innovante multiservices à destination des personnes âgées en début de perte d'autonomie et de leur permettre, grâce aux nouvelles technologies, de rester 36 mois de plus dans un appartement ou une maison équipés tout en minimisant les risques d'accident et en anticipant les problèmes de santé.
- **Le projet PAERPA (Parcours des personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie)** dont l'enjeu est la coordination entre les différents secteurs sanitaires pour éviter des risques de rupture dans le parcours de soins ainsi qu'une amélioration de l'observance. Dans le cadre de ce projet (la candidature a été portée par l'ARS de Lorraine et a été sélectionnée par le Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes pour tout le territoire de la Communauté Urbaine du Grand Nancy), l'utilisation du pilulier DO-Pill SecuR™ a été retenue comme action prioritaire sur l'axe stratégique « favoriser le vieillissement en bonne santé ».

L'optimisation du partage des informations et la sécurisation des données de santé à caractère personnel.

Depuis sa création, le Groupe PHARMAGEST accompagne ses clients et leur fournit des solutions applicatives innovantes, construites sur des socles techniques éprouvés. La continuité de services, le bon fonctionnement permanent des applications informatiques métiers et de l'infrastructure technique nécessitent une sécurisation accrue des données et du Logiciel de Gestion Officiel (LGO).

La sécurisation de la délivrance, la traçabilité et la sécurisation des informations de santé nécessitent pour les professionnels de santé en général et pour les officinaux en particulier de se doter de nouveaux outils capables de subvenir à ces nouveaux besoins.

Dans ce contexte, le Groupe PHARMAGEST s'est renforcé structurellement et dispose depuis 2012 de l'agrément HDS (Hébergeur de Données de Santé) délivré par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé pour ce qui concerne :

- **la sauvegarde externalisée des données de santé** : par ce service, le Groupe PHARMAGEST met à la disposition des professionnels de santé une sauvegarde externalisée et parfaitement sécurisée de l'intégralité de leurs bases de données mais aussi de tout type de fichiers contenant des données de santé à caractère personnel. En outre, couplée à l'offre FAI (Fournisseur d'Accès Internet) Offisecure® le Groupe PHARMAGEST peut garantir un niveau de sécurité optimal dans le traitement de ces données : elles ne transiteront pas par le réseau public Internet ;
- **l'hébergement d'applications avec accès direct par le patient à ses données** : le Groupe PHARMAGEST propose un nouveau service, appelé « TELE100T®-APS (Accès Patient Sécurisé) » à ses clients professionnels de santé. Cette offre propose l'hébergement des applications gérées et administrées par ses clients professionnels de santé, et notamment par ses clients pharmaciens qui souhaiteraient ouvrir un site Internet de vente de médicaments en ligne en conformité avec les dernières dispositions réglementaires. Ces applications qui contiennent des données de santé à caractère personnel à des fins de suivi médical, seront, grâce à ce nouvel agrément, directement accessibles par le patient.

Et conscient que les Data Centers généralistes, dont le métier est éloigné du secteur de la santé, ne peuvent répondre aux exigences requises, le Groupe PHARMAGEST a décidé en 2012 de se doter de son propre **Data Center**. Cet outil stratégique garantit une qualité stricte et une haute sécurité des données afin de pouvoir proposer des services à forte valeur ajoutée à ses clients professionnels de santé et pharmaciens et établissements de santé.



Pôle e-Connect

Créée en janvier 2013, la société KAPELSE, filiale de PHARMAGEST INTERACTIVE, conçoit, développe, industrialise, déploie et exploite des solutions e-Santé innovantes, pour un suivi sécurisé des patients à leur lieu de demeure et l'optimisation de leur parcours de soins.

Les principaux marchés sur lesquels la société KAPELSE se positionne sont :

- la télésanté, qui regroupe la télésurveillance médicale, la téléassistance médicale et la téléassistance médico-sociale ;
- et l'équipement des Professionnels de Santé avec la dématérialisation et la sécurisation des actes administratifs, l'authentification forte requise pour l'accès à des télé-services et dossiers partagés, et le suivi du patient.

Ergonomiques, performantes et multi-communicantes, les solutions KAPELSE permettent un meilleur suivi à leur lieu de demeure des personnes à risque, sujettes à des maladies chroniques ou encore en manque d'autonomie.

Équipées de systèmes d'authentification forte et intégrées dans un environnement hautement sécurisé, les solutions KAPELSE donnent accès à de nombreuses fonctionnalités en toute sécurité :

- L'enregistrement et le stockage automatique des données de mesure du patient ;
- Le transfert sécurisé de ces données vers les serveurs de traitements médicaux ;
- L'enregistrement d'actes médicaux effectués au lieu de demeure du patient ;
- L'accès sécurisé aux fichiers médicaux en ligne ;
- Le partage sécurisé des informations avec les acteurs médicaux du parcours de soins ;
- Le suivi automatisé (systèmes d'alerte, dialogues Patient-Professionnel de Santé, échanges interprofessionnels, ...).

Au 31 décembre 2015, l'offre de KAPELSE se décline en quatre dispositifs :

- **KAP&CARE®** : une box e-Santé (SATEBOX) conçue spécifiquement pour le suivi du patient à son lieu de vie, permet d'effectuer des opérations de télésurveillance et de téléassistance médicales tout en garantissant la sécurité des données traitées ainsi que l'authentification du patient ;
- **KAP&LINK®** : un terminal lecteur de cartes qui s'adresse à l'ensemble des pharmacies, utilisant une technologie innovante protégée par un brevet. Il permet la télétransmission, la mise à jour des cartes SESAM-Vitale, etc. ;
- **KAP&GO®** : la version nomade de la box e-Santé ;
- **eS-KAP-Ad®** : un outil nomade connecté embarquant un logiciel et un moteur de facturation SESAM-Vitale permettant la création et la signature des feuilles de soins électroniques (FSE) au domicile du patient.

KAPELSE contribue également aux projets du Pôle e-Patients en proposant des systèmes complets, simples et sécurisés pour le suivi à distance des patients ainsi que les dispositifs qui permettent la mise en application des fonctionnalités indispensables à l'observance du patient et à l'optimisation de son parcours de soins.

Pôle e-Laboratoires

Depuis plus de 30 ans, le Groupe PHARMAGEST propose des services et des solutions logicielles à l'officine. Au-delà de ce savoir-faire informatique, l'expertise du Groupe PHARMAGEST liée à sa connaissance et sa compréhension des problématiques pharmaceutiques permet d'accompagner les pharmaciens pas à pas dans la réalisation de leurs projets.

Parallèlement, le Groupe PHARMAGEST est l'interlocuteur de référence pour les laboratoires qui souhaitent mettre en place et développer un marketing orienté client / patient. En créant des "ponts" inédits entre les laboratoires et les officines et en développant des liens multidimensionnels dans leur intérêt commun, le Groupe PHARMAGEST se positionne comme un partenaire incontournable des acteurs du circuit pharmaceutique.



Au plus proche du métier du pharmacien, le Groupe PHARMAGEST propose des solutions et des services de formation, d'informations et de communication.

Conscient du rôle incontournable du pharmacien dans le parcours de soins, les laboratoires pharmaceutiques intègrent l'officine dans leur stratégie promotionnelle et marketing. Le LGPI Global Services®, doté d'un portail d'informations, est un vecteur structurant, communicant et interactif par lequel le laboratoire peut mettre à disposition de tous les collaborateurs de l'officine des informations « métier » nécessaires au bon exercice de leur activité. Le laboratoire peut ainsi diffuser de l'information ciblée sur ses nouveautés « produits », sur les spécificités de ses médicaments, sur ses promotions et ses programmes d'accompagnement.

Le LGPI Global Services® permet également de proposer des produits au moment opportun, notamment dans une démarche de produit associé à la prescription initiale ou d'information contextuelle. Le LGPI Global Services® agit comme un outil de notoriété, de fidélisation du point de vente, de dynamisation des ventes et favorise une relation privilégiée entre les laboratoires et les officines.

Enfin, la communication par l'écran sur le lieu de vente, complémentaire aux autres canaux de promotion, est indispensable pour capter l'attention des consommateurs au moment le plus propice à déclencher un acte d'achat. Les officines se servent du fort potentiel des écrans pour moderniser leur image, dynamiser leur espace de vente et favoriser l'achat. Le Groupe PHARMAGEST propose également aux laboratoires de relayer leurs campagnes audiovisuelles, produits ou corporate, sur ce dispositif. Cette solution permet aux annonceurs de mettre en scène leurs produits dans l'espace de vente et de capter la clientèle de l'officine.

Au plus proche des patients, le Groupe PHARMAGEST propose des solutions aux laboratoires pour l'accompagnement du pharmacien dans ses nouvelles missions.

Les conséquences d'un mauvais suivi d'observance engendrent des risques au niveau sanitaire pour le patient. En agissant sur l'information et la formation du patient, il a été observé que le traitement était mieux respecté et que l'engagement du patient vis-à-vis de sa pathologie devenait plus fort. Le Groupe PHARMAGEST développe des services pour les laboratoires et les pharmaciens visant à travailler sur une démarche éducative du patient, par le biais d'entretiens pharmaceutiques, de fiches d'informations et de conseils profilées et évolutives. Les laboratoires sont passés d'un marketing produit à un marketing patients. Connaître le contexte de prescription de l'un ou plusieurs de ses produits, collecter des données comportementales leur permettent d'adopter de nouvelles stratégies promotionnelles et d'ajuster l'information à diffuser.

Par ailleurs, à travers la mise en place d'observatoires santé ou d'opérations de prévention et d'information, le Groupe PHARMAGEST démontre son expertise en la matière ainsi que sa capacité à mobiliser les équipes officinales. Depuis 2013, 19 opérations de sensibilisation ont été réalisées, près de 35 000 personnes ont été interrogées et près de 4 800 patients détectés se sont vus proposer des fiches conseils. En 2015, les pharmaciens équipés du LGPI Global Services® ont pu participer à plusieurs opérations : insuffisance rénale chronique, maladie de Parkinson, diabète, maladie d'Alzheimer, dépression et psoriasis.

6.1.1.3 Division Solutions pour les établissements sanitaires et médico-sociaux

La Division Solutions pour les établissements sanitaires et médico-sociaux contribue au chiffre d'affaires IFRS du Groupe PHARMAGEST à hauteur de 6,1%.

Filiale du Groupe PHARMAGEST, la société MALTA INFORMATIQUE est éditeur de logiciels spécialisés dans le domaine des EHPAD et Accueils de jour. Elle se caractérise par sa très forte expertise dans le dossier de soins informatisé des résidents et la gestion de la facturation et du poste client. Cette suite logicielle intégrée et modulaire permet d'apporter une réponse efficace et différenciatrice dans le cadre de l'évolution du secteur médico-social.

L'application TITAN de MALTA INFORMATIQUE est aujourd'hui la seule solution du marché capable notamment de proposer un circuit complet du médicament dans les EHPAD. Cette solution comprend différents modules permettant :

- La gestion des admissions et l'administration des résidents ;
- Le suivi des activités thérapeutiques et occupationnelles ;
- La gestion très précise et intégrée du plan personnalisé d'accompagnement des résidents ;
- Le dossier patient informatisé qui intègre les composantes de soins et de circuit du médicament ;
- Le dossier de soins et traçabilité nomade sur tablette tactile ;
- La facturation, le suivi des encaissements et leur comptabilisation ;
- La gestion de l'intendance ;
- Le planning du personnel ;
- La traçabilité par code-barres ;
- La gestion avec les pharmacies de ville et les PUI (Pharmacie à Usage Intérieur) ;
- La gestion de groupe d'établissements avec une base de données unique (module TITAN GROUPE).



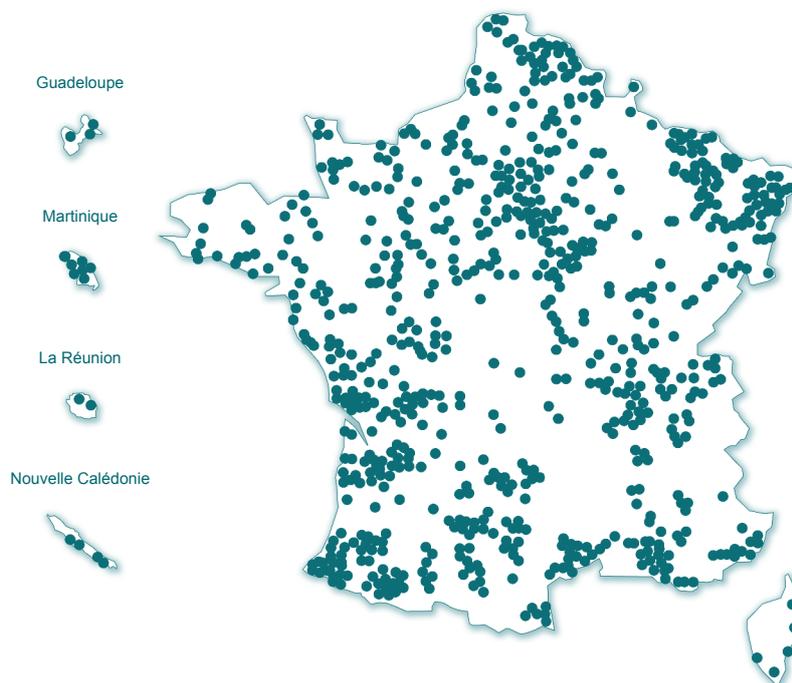
L'investissement en R&D est une constante forte dans l'activité de MALTA INFORMATIQUE et l'ensemble des modules bénéficie régulièrement de nombreuses évolutions métier qui ont abouti à une maturité de l'offre standard :

- En 2013, refonte totale du module de facturation et de comptabilité auxiliaire TITAN FACTURATION pour accroître le niveau fonctionnel des calculs de factures avec régularisation automatique et schémas comptables plus détaillés. Cette évolution permet à MALTA INFORMATIQUE de se positionner sur 100% des demandes en la matière, pour des établissements isolés ou des groupes.
- En 2014, MALTA INFORMATIQUE réalise deux dossiers majeurs :
 - D'une part la double certification des logiciels d'aide à la prescription souhaitée par l'HAS (Haute Autorité de Santé) a été obtenue en décembre 2014 pour les logiciels ambulatoires et hospitaliers ;
 - D'autre part, le développement d'un nouveau module TITAN NOMADE permettant aux clients et prospects de se doter d'un module de suivi des soins, médicaments, projets d'accompagnement sur tablette type Android.

En 2015, MALTA INFORMATIQUE continue à investir et travaille au développement d'un nouveau module TITAN WEB ENTOURAGE destiné à l'entourage des résidents, familles, aidants, personnes de confiance, pour permettre à l'EHPAD de communiquer sur la vie de l'institution et la prise en charge des résidents. Ce module est en cours de développement et apportera une réponse pertinente à une très forte attente du marché.

Aujourd'hui, grâce à une stratégie de très forte spécialisation, MALTA INFORMATIQUE est devenu un acteur clé du secteur des EHPAD. L'accélération de la croissance organique démontre à nouveau l'intérêt que porte le marché aux solutions TITAN.

MALTA INFORMATIQUE équipe 1 339 EHPAD au 31 décembre 2015.



6.1.1.4 Division Fintech

Depuis sa création en février 2015, NANCEO met en place des solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire. Le Groupe PHARMAGEST a ainsi acquis une nouvelle compétence :

- Lui conférant une réelle expertise des produits financiers,
- Le rendant indépendant d'un point de vue technologique,
- Lui permettant d'intégrer la marge de la prestation technique,
- Lui permettant de proposer à d'autres sociétés d'utiliser la plateforme technique en marque blanche.



6.1.2 Nouveaux produits et/ou services

6.1.2.1 Division Solutions Pharmacie Europe

Pôle Pharmacie France

Début du déploiement du Logiciel de Suivi de l'Observance (LSO) : initié en 2014, le Groupe PHARMAGEST a poursuivi en 2015 le développement de son Logiciel de Suivi d'Observance qui permet l'accompagnement des pharmaciens dans ses nouvelles missions (notamment le suivi des entretiens pharmaceutiques) et apporte les premières réponses aux enjeux de santé publique sur l'observance.

Le Logiciel de Suivi d'Observance est un module complet intégré au Logiciel de Gestion de l'Officine incluant la gestion de rendez-vous, le suivi des constantes grâce au couplage avec les dispositifs connectés, le stockage sécurisé des données grâce à l'infrastructure HDS... Par le développement et le déploiement de son LSO, le Groupe PHARMAGEST se positionne définitivement comme le seul éditeur à même de proposer aux pharmaciens un véritable Logiciel de Métier d'Officine.

Sécurisation et traçabilité OffiPass : cette solution propose une authentification des opérateurs de l'officine par badge RFID permettant ainsi d'empêcher l'usurpation d'identité des collaborateurs au sein de l'officine tout en améliorant la rapidité d'accès aux fonctions du logiciel LGPI.

Lancement du SELLEN TWIST : le robot-comptoir intelligent SELLEN TWIST est le premier robot placé entre le back office et le front office. Il permet au pharmacien d'utiliser et de rentabiliser les surfaces jusqu'ici inexploitées dans l'officine pour y stocker plusieurs milliers de boîtes : il permet de conserver les comptoirs et, avec un minimum de travaux, de profiter de tous les avantages de SELLEN (gain de place, gain de temps pour l'équipe officinale, amélioration du service,...).

Base de données VIDAL : le Groupe PHARMAGEST étoffe l'offre de contenu de son logiciel phare LGPI Global Services®, avec l'annonce d'une alliance avec le Groupe VIDAL, référence mondiale incontournable de l'information sur le médicament et la parapharmacie pour tous les professionnels de Santé.

A compter de décembre 2015, les pharmacies équipées du LGPI profitent d'une nouvelle base de données produits et services intégrée à leur logiciel, la base de données VIDAL. Agréé HAS (Haute Autorité de Santé), le service VIDAL répond à l'ensemble des exigences relatives aux bases de données médicamenteuses : neutralité, exhaustivité, exactitude, fraîcheur de l'information et complétude.

Parce qu'elle garantit la qualité de mises à jour produites et la sécurisation de l'acte pharmaceutique, la base de données "produits" est un élément fondateur de la qualité d'un Logiciel de Gestion d'Officine.

Création de synergies avec les autres activités et filiales du Groupe : activité historique du Groupe PHARMAGEST, le Pôle Pharmacie France soutient une dynamique de développement et assure une cohérence avec et entre les investissements des autres filiales du Groupe. Ainsi, le Pôle Pharmacie France commercialise auprès des pharmaciens :

- Le pilulier intelligent DO-Pill SecuR™ de DOMEDIC EUROPE ;
- Les lecteurs de cartes Seisam-Vitale ainsi que la borne Kap&Care de mise à jour des cartes Seisam-Vitale de KAPELSE ;
- Le logiciel de gestion et de planification de l'activité PDA Offidose 2.0 (Préparation des Doses à Administrer) destiné aux 500 plus importantes pharmacies en synergie avec les activités de MALTA INFORMATIQUE.

Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg

En Belgique :

Les équipes de SABCO ne cessent de faire évoluer la gamme de produits en s'adaptant notamment aux évolutions du marché, aux nouvelles contraintes législatives du secteur de la pharmacie d'officine ainsi qu'aux besoins croissants des pharmaciens belges. Ainsi, pour exemple, les principales évolutions 2015 des logiciels en Belgique sont :

- L'intégration du chapitre IV dans les logiciels SABCO NEW et SABCO ULTIMATE relative à la consultation d'autorisation de remboursement par un médecin-conseil ;
- Le développement du module de tarification à l'unité des médicaments **Vitalink** pour les résidents des maisons de repos et de soins, en conformité avec l'obligation effective au 1^{er} septembre 2015 ;
- L'intégration de Recip-e dans les logiciels SABCO NEW et OPTIMUM pour le traitement des prescriptions des médecins au format électronique ;
- Le déploiement d'AssurPharma avec certification de la conformité des solutions SABCO, permettant la transmission électronique sécurisée des tickets de caisse détaillés de la pharmacie vers l'assurance complémentaire du patient.

**Au Luxembourg :**

En 2015, SABCO a opéré au lancement commercial d'**Officine 2016** au Grand-Duché de Luxembourg, nouvelle édition du logiciel Officine II, plus performante et connectée grâce à des fonctionnalités inédites et de nouveaux modules : applications mobiles intégrées, statistiques, gestion des maisons de repos, préparation de médication individuelle, relations fournisseurs, suivi patients etc...

En Belgique et au Luxembourg :

Les équipes de développement France et Belgique/Luxembourg collaborent étroitement à l'adaptation des solutions satellites (OffiCentral®, OffiMédia®, etc.) élaborées par le Groupe PHARMAGEST aux logiciels de SABCO afin de pouvoir proposer une offre complète aux pharmaciens belges et luxembourgeois :

- L'application gratuite **FarmaMobile** qui permet de localiser la pharmacie ouverte la plus proche, trouver les horaires de n'importe quelle pharmacie, envoyer la photo d'ordonnance à son pharmacien et recevoir des alertes pour le rappel de prises et de posologie.
- La nouvelle application **OffiBoard** pour mobiles et tablettes qui permet de consulter, en temps réel, les données clés de la pharmacie.

6.1.2.2 Division Solutions e-Santé**Pôle e-Patients**

Les expérimentations auxquelles participe le Groupe PHARMAGEST sont entrées dans leur phase opérationnelle.

Projet	Rappel des objectifs du projet
E-CHRONIC / E-NEPHRO	Prise en charge de l'insuffisance rénale chronique à tous les stades de la maladie.
SATELOR / 36 MOIS DE PLUS A DOMICILE	Développer des solutions de sécurisation de la prise en charge de patients poly-pathologiques et/ou en perte d'autonomie à leur domicile.
PAERPA	Coordination entre les différents secteurs sanitaires pour éviter des risques de rupture dans le parcours de soins des personnes âgées en risque de perte d'autonomie.

Pôle e-Connect**Commercialisation d'un nouveau TLA (Terminal Lecteur Applicatif) complet et innovant : eS-KAP-Ad**

Conçu pour le métier des Auxiliaires Médicaux, l'eS-KAP-Ad permet de simplifier les démarches administratives au lieu de demeure du patient comme à son cabinet.

A l'instar de toutes les solutions e-santé de KAPELSE, le terminal eS-KAP-Ad est équipé des dernières technologies en matière de communication, d'affichage et de sécurité. Son grand écran tactile couleur, sa batterie rechargeable, ou encore la puissance de son microprocesseur sont autant d'atouts qui lui confèrent performance et évolutivité.

L'eS-KAP-Ad a été homologué par le GIE SESAM-VITALE.

Pôle e-Laboratoires

En 2015, l'activité e-Laboratoires a subi l'impact des bouleversements conjoncturels et structurels qui ont touché le secteur. Pour autant, le Pôle e-Laboratoires a adapté son offre suivant ce contexte réglementaire en pleine mutation :

- Une refonte des dispositifs de communication pour répondre aux exigences minimales de sécurité définies par la HAS dans le cadre de la certification des LAD (Logiciels d'Aide à la Dispensation) ;
- La réorientation des équipes commerciales vers davantage de conseils et d'accompagnement des laboratoires avec la déclinaison de la signature : « vos besoins sont différents de ceux des autres, notre accompagnement aussi » ;
- Une concentration des efforts de prospection sur les produits dits d'exception ou à prescription restreinte qui nécessitent un conseil au comptoir lors de la délivrance et un suivi longitudinal du patient.



6.1.2.3 Division Solutions pour les établissements sanitaires et médico-sociaux

Le succès commercial de l'application TITAN est conforté par des évolutions logicielles :

- **TITAN INTENDANCE : mise en place d'une offre inédite de gestion de commandes de dispositifs médicaux à destination des EHPAD.** MALTA INFORMATIQUE devient le seul acteur du marché à proposer un système dématérialisé de gestion des tarifs et des commandes fournisseurs, facilitant ainsi la relation avec le fournisseur de dispositifs médicaux. Ce nouveau service a été implanté au sein de 51 établissements au cours de l'année 2015 et devrait continuer à connaître un vif succès.
- **TITAN NOMADE : enrichissement fonctionnel dans le domaine du nomadisme avec ce nouveau module sur tablette.** Ce module développé fin 2014 et commercialisé début 2015 a reçu un accueil très favorable avec plus de 273 licences installées au cours de l'année. TITAN NOMADE est un module installé sur tablette qui présente l'avantage majeur de fonctionner de façon totalement autonome ; il suffit d'un seul point de connexion WIFI dans l'établissement pour que TITAN NOMADE assure la synchronisation des données avec le serveur de l'établissement. Conçu de façon simple et intuitive, TITAN NOMADE peut être utilisé comme principal outil de traçabilité des actions et en complément de TITAN ZAPETTE.
- **TITAN DMP : intégration du dossier de soins des résidents au Dossier Médical Personnel (DMP).** Ce module développé en 2014 et commercialisé début 2015 permet de créer, alimenter et consulter le DMP des résidents. Soutenu par les Agences Régionales de Santé (ARS), la demande du marché devrait être soutenue dans les mois à venir. MALTA INFORMATIQUE aura déployé 30 sites en 2015, dont l'association ABRAPA (13 EHPAD) dans le Bas Rhin, ceci avec un fort soutien du GCS e-Santé Alsace.

6.1.2.4 Division Fintech

Pour son premier exercice, NANCEO a créé Leasa, une passerelle informatique full web agissant comme un hub, qui permet :

- d'accéder à l'ensemble des partenaires financiers les plus représentatifs du marché ;
- de gérer de manière automatique l'ensemble des processus du financement des ventes.



Suite à la création de cette plateforme, NANCEO a fait migrer et pris en charge la totalité de la gestion informatique de l'activité de financement des ventes de PHARMAGEST INTERACTIVE.



6.2 Principaux marchés sur lesquels opère le Groupe PHARMAGEST

6.2.1 Le marché de la Pharmacie en France

Le contexte : la Stratégie nationale de santé

Parce qu'on ne vit pas aujourd'hui comme il y a des décennies, il est important de réfléchir à notre système de santé pour faire face aux nouveaux enjeux. Le dernier rapport 2015 de la DRESS sur l'état de santé de la population en France montre que les Français sont globalement en meilleure santé que leurs voisins européens. Mais ils sont aussi confrontés à trois défis majeurs pour leur santé :

- l'allongement de la durée de la vie : les Français vivent plus vieux, avec une espérance de vie parmi les plus élevées d'Europe, qui appelle une prise en charge adaptée ;
- la progression des maladies chroniques : s'ils vivent de plus en plus longtemps, les Français souffrent davantage de maladies chroniques ;
- la persistance des inégalités de santé : les inégalités sociales influent encore largement sur l'état de santé de la population.

C'est pour répondre à ces trois défis, que Madame Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, a lancé le 23 septembre 2013, un vaste projet de refonte du système de santé français, la Stratégie nationale de santé, avec pour ambition de définir un cadre à l'action publique pour la décennie à venir. Il s'agit à la fois de faire de la prévention une priorité, de combattre les injustices et les inégalités de santé et d'accès au système de soins, d'adapter le système de santé français aux besoins des patients, ainsi qu'aux mutations qui sont à l'œuvre, comme par exemple le vieillissement de la population, le développement des maladies chroniques, l'exigence d'information, la proximité territoriale...

(Source : <http://www.gouvernement.fr/action/la-loi-de-sante>)

Ces ambitions conditionnent notamment le marché, le métier et les missions des pharmaciens.

Les incidences sur le marché de la pharmacie en France

L'année 2015 a été marquée par l'une des réformes essentielles pour la pharmacie.

Plus d'un an après la signature de la nouvelle convention pharmaceutique, la mutation du réseau officinal et de son modèle économique s'accélère. Nouveau mode de rémunération pour la dispensation des médicaments remboursables intégrant une part d'honoraire, autorisation des e-pharmacies, lancement des entretiens pharmaceutiques rémunérés, remise en question des remises commerciales et des accords de coopération commerciale, décret sur les SPF-PL enfin publié...

Une nouvelle ère s'est ouverte pour la pharmacie d'officine, porteuse de nouvelles opportunités de croissance grâce à l'élargissement des activités et des services proposés aux patients.

(Source : <https://www.lesechos-etudes.fr/etudes/pharmacie-sante/pharmacie-officine/>)

- **Recensement** : fin 2015, on dénombre près de 22 200 officines en France et dans les Départements d'Outre-Mer.
(Source : *Ordre des Pharmaciens*)
- **Chiffre d'affaires** : dans la continuité de l'année précédente, l'évolution du chiffre d'affaires des pharmacies est négative. Toutefois, compte tenu de l'évolution de la structure du chiffre d'affaires de l'officine du fait des nouveaux modes de rémunérations intégrant les honoraires de dispensation celui-ci n'est plus un indicateur pertinent de mesure de l'activité dans le secteur de la pharmacie d'officine.
- **Marge** : une érosion dans le prolongement de la baisse du chiffre d'affaires. Le bilan très légèrement positif de la rémunération limite l'impact des baisses de prix sur la marge.
- **Perspectives de croissance** : si les relais de croissance se situent du côté des marchés des dispositifs médicaux et de la parapharmacie, le dynamisme de la parapharmacie, comme celui des produits de la LPPR, ne porte néanmoins que sur une faible part de chiffre d'affaires.
Aujourd'hui, c'est l'accroissement des seules prestations relatives aux génériques qui constitue l'atout maître pour les officines, évolution à rapprocher de celles des prestations de services.

(Sources : *Le Moniteur des Pharmacies - n° 3106/3107 du 05.12.2015 et Le Pharmacien de France - n° 1277 de février 2016*)



6.2.2 Le marché de la pharmacie en Belgique et au Luxembourg

6.2.2.1 En Belgique

Au 31 décembre 2015, on comptait 4 937 pharmacies ouvertes au public en Belgique, en léger recul par rapport à 2014, avec la répartition géographique suivante :

Flandre	53%
Wallonie	35%
Bruxelles	12%

(Sources : APB - Association Pharmaceutique Belge et SABCO)

Le pays dispose d'un réseau de pharmacies des plus denses d'Europe.

Compte tenu d'une « offre surabondante », un moratoire sur l'ouverture de nouvelles pharmacies a été imposé : le moratoire actuel, qui prenait fin en décembre 2014, est prolongé jusqu'à fin 2019.

Dans un contexte économique difficile, les associations représentatives des pharmaciens en Belgique, l'APB (Association Pharmaceutique Belge) et l'OPHACO (Office des Pharmacies Coopératives de Belgique) ont négocié avec le gouvernement un Nouveau Système de Rémunération (NSR), entré en vigueur le 1^{er} avril 2010.

La rémunération du pharmacien est composée d'un honoraire pour les activités liées aux soins pharmaceutiques de 80% des revenus du pharmacien (75% d'honoraires de délivrance et 5% d'honoraires complémentaires) et d'une marge économique sur le produit pharmaceutique (20%). (Source : APB)

Contrairement à la France, l'installation d'officines dans les centres commerciaux est interdite en Belgique. Aussi, la Belgique n'impose pas que le propriétaire d'une pharmacie d'officine soit un pharmacien.

6.2.2.2 Au Luxembourg

En 2015, le nombre de pharmacies ouvertes au public est de 91, dont 68 concessions d'Etat et 23 concessions privées (Source : Syndicat des Pharmaciens luxembourgeois).

Le marché des pharmacies est contraint par d'importantes barrières à l'entrée, ce qui limite la concurrence. Le nombre de pharmacies est strictement encadré par le ministère de la santé.

Une officine est gérée par un pharmacien titulaire qui exerce une profession libérale. Il existe deux possibilités pour obtenir une concession de pharmacie :

- Soit le pharmacien pose sa candidature pour l'attribution d'une concession d'Etat. C'est le cas pour plus des 2/3 des pharmacies au Luxembourg. La candidature est classée sur une liste en fonction des années de travail effectuées, de l'ancienneté du diplôme et du nombre d'années d'études ;
- Soit il achète une concession privée, ce qui exige des fonds importants.

6.2.3 Le marché de l'e-Santé

Activité balbutiante en 2012, le marché de l'e-santé est au cœur des actualités 2015 et représente un véritable enjeu à la fois sociétale et économique.

Il franchit un nouveau cap avec l'explosion des objets connectés et avec la diffusion de nouveaux modes de services et de nouvelles technologies autorisant l'équipement en systèmes d'information des structures sanitaires, médico-sociales, voire sociales les plus modestes.



L'e-Santé pourrait répondre en partie aux 3 grands défis auxquels les différents systèmes de santé sont confrontés :

- Le défi de la qualité des soins prodigués dans un contexte de vieillissement de la population (personnel de santé compris), grâce notamment à une optimisation du temps médical et à l'organisation de l'offre autour du patient ou de la personne âgée (logique de parcours) ;
- Le défi de la santé publique, mise à mal par des crises sanitaires aiguës, grâce à la collecte de données de santé sur lesquelles pourraient s'appuyer des politiques de prévention efficaces, et à l'émergence des objets connectés santé et de pratiques d'auto-mesure de l'état de santé (quantified self) ;
- Le défi de la gestion des comptes de l'Assurance Maladie et la nécessité de réaliser des économies substantielles grâce à des gains d'efficacité multiples (ex : éviter la redondance des pratiques et des actes).

L'e-santé intéresse les Français qui peut, pour 81% d'entre eux, améliorer la coordination des professionnels de santé et permettre pour 77% de mieux suivre les indicateurs biologiques de santé, comme le pouls, la tension, le poids. L'e-santé peut aussi limiter les coûts liés aux transports sanitaires et aux déplacements des patients pour 74% des Français et améliorer la qualité de la prise en charge médicale et des soins délivrés par les professionnels pour 72%. Enfin elle peut permettre pour 66% des Français de lutter contre les déserts médicaux, c'est-à-dire contre le manque de médecins dans certaines régions françaises.

Le secteur français de l'e-santé (télé médecine, système d'information de santé) devrait progresser de 4% à 7% par an d'ici 2020 pour atteindre 3,5 à 4 milliards d'euros, selon une étude du cabinet Precepta.

(Source : Etude Groupe XERFI / PRECEPTA du 23 octobre 2014)

6.2.4 Le marché des EHPAD et Accueils de jour en France

Le marché est composé de plus de 10 000 structures d'hébergement de personnes âgées en France*, dont 75% sont des maisons de retraite, EHPAD ou USLD (Unité de Soins de Longue Durée), et 25% sont des foyers logements pour personnes non dépendantes.
(*Source : MALTA INFORMATIQUE)

Le marché est en progression constante compte tenu des besoins en places d'hébergement liés au vieillissement de la population française. Dans un horizon à 20 ans, le nombre de structures pourrait doubler.

Les structures d'hébergement ont connu différentes réformes importantes depuis 2002-2003 avec l'apparition des premières conventions tripartites (EHPAD/DASS puis ARS/Conseil Général), puis la réintégration des dispositifs médicaux en 2008 dans leur budget de fonctionnement, sans compter l'intégration du médicament en cours d'expérimentation.

Toutes ces évolutions amènent le marché à s'équiper de logiciels spécialisés et performants. Nous pouvons considérer aujourd'hui que 70% des structures sont équipées de solutions complètes*.
(* Source : MALTA INFORMATIQUE)

6.2.5 Le marché des financements de biens en location pour le secteur tertiaire

Pratiquement, tous les biens d'équipement peuvent faire l'objet d'un financement locatif sous forme de crédit-bail ou de location. Il suffit que le matériel soit d'un usage durable, identifiable, et amortissable. Les équipements les plus couramment financés sont les véhicules automobiles, les matériels informatiques, les machines de construction et les équipements agricoles.

Le marché du financement des équipements pour l'entreprise est dominé par les banques. Sur le prêt bancaire, elles ont un monopole légal. Elles interviennent également, via leurs filiales spécialisées, sur les segments du crédit-bail et de la location où évolue un plus grand nombre d'acteurs, dont des constructeurs automobiles, des groupes informatiques, des conglomérats industriels mais aussi des acteurs indépendants comme NANCEO.

Le marché du financement de l'équipement des entreprises et des professionnels par les établissements spécialisés représentait en 2015 plus de 27,5 milliards d'euro avec une progression entre 2014 et 2015 de 10%.
(Source : Association Française des Sociétés Financières, Tableau de bord - Année 2015)



6.3 Événements exceptionnels ayant influencé les activités

Néant.

6.4 Dépendance à l'égard de brevets, licences, contrats ou procédés de fabrication

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue de ces risques qui sont inventoriés et présentés dans le rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques figurant en Rubrique 24.3 du présent Document de Référence. Une information dédiée à la Recherche et Développement, aux brevets et aux licences figure en Rubrique 11 du présent Document de Référence.

6.5 Concurrence

6.5.1 Sur le marché de la Pharmacie Europe

En France

Le marché français de l'informatique officinale compte trois principaux acteurs :

- PHARMAGEST INTERACTIVE avec 40% de parts de marché, est leader sur le marché. La quasi-totalité de ses clients est équipée de son logiciel phare, le LGPI Global Services® ;
- Son principal concurrent, le Groupe ALLIADIS, filiale du Groupe CEGEDIM, met plusieurs logiciels de gestion d'officine à disposition de ses clients au travers de ses filiales ALLIANCE SOFTWARE, ALLIADIS et PG INFORMATIQUE ;
- Le troisième acteur significatif du marché est une société indépendante, EVERYS.

(Source : statistiques des remontées des FSE (Feuilles de Soins Electroniques) du mois de décembre 2015 auprès du GIE SESAM-Vitale)

En Belgique

SABCO est présent sur l'ensemble du territoire avec une part de marché de 5% en Flandre (région néerlandophone), 17% en Wallonie (région francophone) et 18% sur la région de Bruxelles Capitale (région bilingue). Globalement, SABCO détient 11% de parts de marché sur la totalité de la Belgique avec 3 logiciels (SABCO® ULTIMATE, SABCO® NEW et SABCO® OPTIMUM). (Source : Estimations SABCO).

Les principaux concurrents de SABCO sont les sociétés CORILUS, éditeur de 4 logiciels de gestion d'officine et FARMAD.

Au Luxembourg

SABCO a confirmé sa place de leader en 2015 avec 44% de parts de marché dans le secteur de l'informatique officinale grâce à son logiciel phare Officine 2016. (Source : Estimations SABCO). Son principal concurrent est la société PROPHALUX.



6.5.2 Sur le marché de l'e-Santé

Pôle e-Patients

La concurrence est complexe à identifier car encore diffuse. Elle est aujourd'hui composée :

- De sociétés start-up qui tentent, difficilement, de percer sur un marché où le fait d'être déjà reconnu par les professionnels de santé est un facteur clé de succès incontournable ;
- De fournisseurs de logiciels aux professionnels de santé qui se développent sur ce segment ;
- De filiales d'entreprises de premier plan (opérateurs de télécommunication, Industrie Pharmaceutique, etc...).

Pôle e-Connect

Créé en 2013, KAPELSE occupe en 2015 une place de challenger sur un marché dominé par des sociétés spécialisées dans les solutions de paiements. Les solutions proposées par KAPELSE s'adressent à différents professionnels de santé comme les pharmaciens et les infirmiers libéraux.

Son principal concurrent sur le marché SESAM Vitale est le Groupe INGENICO.

Pôle e-Laboratoires

Le Pôle e-Laboratoires n'a pas de concurrent direct ayant une offre similaire à celle que propose le Groupe PHARMAGEST. Les solutions proposées par le Pôle e-Laboratoires se trouvent sur un marché de niche dont les acteurs proviennent de différents domaines d'expertises (information grand public ou patients, études et observatoires, recrutement et formation des équipes officinales, inclusion patients dans des programmes de suivi...).

6.5.3 Sur le marché de l'informatique des EHPAD et Accueils de jour

MALTA INFORMATIQUE constitue le second acteur du marché en 2015, et détient près de 14% de parts de marché (*Source : Estimation MALTA INFORMATIQUE*).

Ses principaux concurrents sont la société ASC2I ainsi que le Groupe BERGER LEVRAULT avec ses solutions MAGNUS et PROGOR.

6.5.4 Sur le marché des financements de biens en location

Créée en 2015, la société NANCEO est un nouveau challenger sur le marché du financement des biens d'équipements professionnels en location. Ce marché est très largement dominé par les banques ou leurs filiales financières dédiées (crédit-bail ou location financière).

NANCEO intervient sur ce marché par une approche « Vendeur » qui consiste à financer les ventes d'équipements professionnels de partenaires auprès de leurs clients et se concentre plus particulièrement sur le financement des biens à haute valeur technologique et à obsolescence rapide tels que la bureautique impression, la gestion documentaire, la téléphonie, la sécurité, le matériel médical, etc. C'est en facilitant ces ventes que NANCEO accroît ses propres volumes.



7 ORGANIGRAMME

7.1 Description du Groupe WELCOOP et de la place que PHARMAGEST INTERACTIVE y occupe

Au 31 décembre 2015, MARQUE VERTE SANTE est actionnaire de référence avec une participation de 60,51% dans le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE. La Coopérative GROUPE WELCOOP, société mère de MARQUE VERTE SANTE, détient de manière directe 6,12% du capital de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Le Groupe WELCOOP a développé un ensemble d'activités diversifiées pour apporter des réponses efficaces aux pharmaciens d'officine, structures de soins et industries pharmaceutiques. Le Groupe WELCOOP offre le plus riche back-office existant en France qui contribue à remettre le pharmacien au cœur du dispositif de santé en s'engageant sur trois axes :

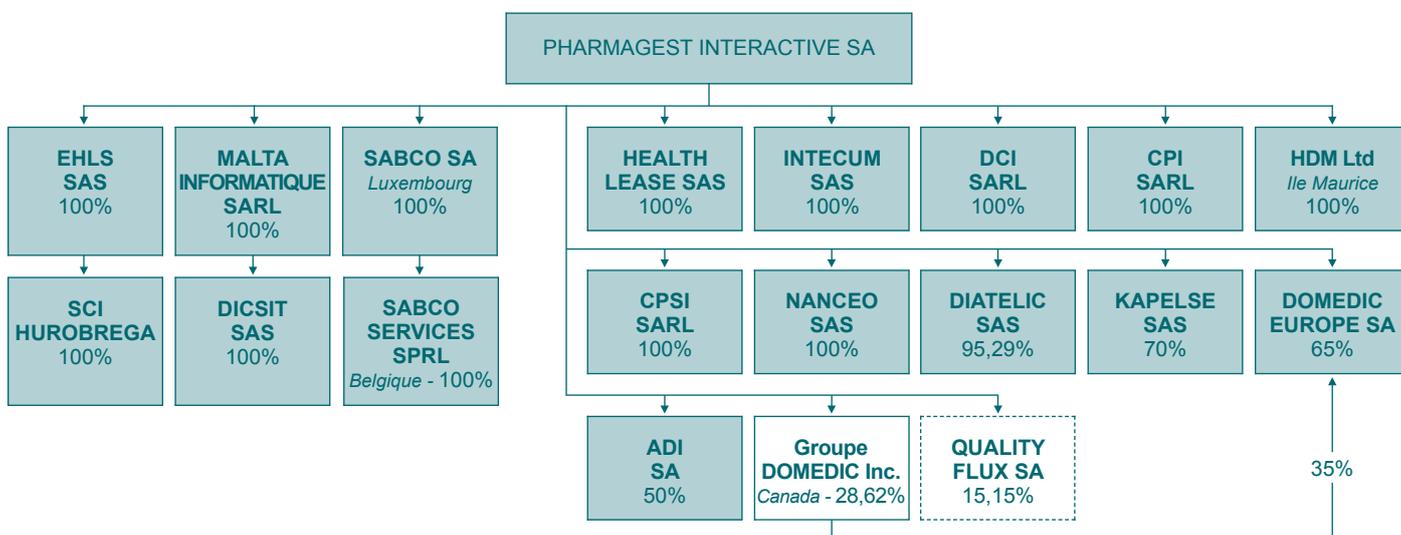
- Un axe économique avec des génériques, de l'OTC (Over The Counter), des dispositifs médicaux et produits de parapharmacie, un accès aux médicaments européens ;
- Un axe de services avec une offre de Maintien A Domicile (MAD) et des solutions d'aide à la vente (merchandising, référencement, etc.) ;
- Un axe technologique permettant au pharmacien de jouer son rôle de coordinateur de santé grâce à des systèmes d'information performants.

Le Groupe est présent en France et en Europe.

Le siège social de MARQUE VERTE SANTE est situé 54 500 VANDOEUVRE-LES-NANCY - Technopole de Nancy Brabois - 7 allée de Vincennes.

Avec des capitaux propres consolidés de 125 M€ au 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires consolidé 2015 de MARQUE VERTE SANTE est de 836 M€ (normes françaises).

7.2 Organigramme du Groupe PHARMAGEST au 31 mars 2016*



* Fond vert : filiales consolidées par intégration globale ;
 Fond blanc : filiales mises en équivalence ;
 Fond blanc, en pointillés : filiale sortie du périmètre de consolidation.



Le pourcentage des droits de vote détenus par PHARMAGEST INTERACTIVE dans chacune de ses filiales est égal au pourcentage de détention dans le capital desdites filiales.

Variations de périmètre depuis le 31 décembre 2015 :

Prise de participation totale de MALTA INFORMATIQUE dans le capital social de la société DICSIT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nancy sous le numéro 400 504 387, ayant pour activité l'édition de logiciels applicatifs ;

Le GROUPE DOMEDIC INC., filiale de PHARMAGEST INTERACTIVE, a signé un partenariat stratégique avec TELUS Santé qui intégrera progressivement son capital au cours d'un processus de 18 mois. Après l'investissement de TELUS Santé, PHARMAGEST INTERACTIVE demeurera actionnaire à hauteur de 26,05%.

Dans le Groupe PHARMAGEST, en 2015, 17 sociétés sont consolidées par intégration globale, y compris PHARMAGEST INTERACTIVE :

ADI, société française, filiale à 50% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 387 882 038. La société est distributeur sur la région Ile de France exclusivement des produits de PHARMAGEST INTERACTIVE.

CPI, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 341 984 508. La société a pour activité la distribution de solutions informatiques « clef en mains » provenant d'éditeurs divers aux PME.

CPSI, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de POINTE-A-PITRE sous le numéro 799 898 069. La société a pour activité la commercialisation, l'installation et la maintenance de logiciels et matériels à destination des pharmacies situées dans les territoires des Antilles et de la Guyane française.

DCI, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 395 381 817. La société loue son fonds de commerce à PHARMAGEST INTERACTIVE depuis 2001.

DIATELIC, société française, filiale à 95,29% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 443 656 350. La société a pour objet la prestation et la commercialisation de services de télésurveillance et d'aide au diagnostic.

DOMEDIC EUROPE, société française, filiale à 65% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 533 081 360. La société est le distributeur exclusif pour l'Europe, la Chine et le Japon du pilulier intelligent « DO-Pill Secur™ » et de ses produits accessoires.

EHLS, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le numéro 333 434 157. La société est une centrale d'achats de matériel informatique.

HDM LIMITED, société de droit mauricien, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une « Private Company limited by shares », dont le siège social est situé à PORT LOUIS (Ile Maurice). La société a pour objet la réalisation de prestations informatiques.

HEALTHLEASE, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 522 381 441. La société a pour objet principalement la location longue durée de matériels ou tout autre actif mobilier.

SCI HUOBREGA, société française, filiale à 100% d'EHLS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le numéro 330 201 575. La société est propriétaire des locaux situés ZAC du Mourillon à QUEVEN.

INTECUM, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 507 906 329. La société a pour objet la conception, la fabrication et la commercialisation de systèmes automatisés.



KAPELSE, société française, filiale à 70% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 790 359 079. La société a pour activité la conception de dispositifs de santé innovants.

MALTA INFORMATIQUE, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 444 587 356. La société a pour activité l'étude, la conception et la commercialisation de tous logiciels informatiques destinés aux EHPAD ainsi que de tous produits s'y rattachant.

NANCEO, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 809 217 748. La société a pour activité la proposition de solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire.

SABCO, société de droit luxembourgeois, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du LUXEMBOURG sous le numéro B 15.220. La société a pour objet le commerce d'installation en informatique et les différents services à rendre à la clientèle dans le domaine de l'informatique.

SABCO SERVICES, société de droit belge, filiale à 100% de SABCO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BRUXELLES (Belgique) sous le numéro 0476 626 524. La société a pour objet, entre autres, le commerce et la vente de matériel informatique et de logiciels.

et une société par mise en équivalence :

GROUPE DOMEDIC INC., société de droit canadien, filiale à 35% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de QUEBEC sous le numéro 659696-7. La société a pour objet le développement et la commercialisation de dispositifs médicaux, et plus particulièrement le pilulier intelligent « DO-Pill Secur™ » et ses accessoires.



8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 Actifs immobiliers

Les principaux actifs immobiliers s'organisent autour des sièges sociaux et des agences commerciales.

Sièges Sociaux :

Zones Géographiques	Régions PHARMAGEST	Siège sociaux		
		Villes	Sociétés	Statuts des Actifs Immobiliers
France METROPOLITAINE	Grand Est	VILLERS-LES-NANCY	PHARMAGEST INTERACTIVE	Propriétaire
			DIATELIC, DOMEDIC EUROPE, KAPELSE.	Locataires
		DIJON	CPI	Locataire
	Grand Ouest	QUÉVEN	EHLS, SCI HUROBREGA	Propriétaires
	Ile de France	SACLAY	ADI	Locataire
		PARIS	NANCEO, HEALTHLEASE	Locataires
	Sud-Ouest	MÉRIGNAC	MALTA INFORMATIQUE	Propriétaire
			DCI	Propriétaire
Sud Est	BASTIA	INTECUM	Locataire	
Départements d'Outre-Mer	DOM / TOM	BAIE MAHAULT (Guadeloupe)	CPSI	Locataire
Belgique	BeLux	SPY (Wallonie)	SABCO SERVICES	Locataire
Luxembourg	BeLux	WINDHOF	SABCO	Locataire
Ile Maurice	/	PORT LOUIS	HDM	Locataire

**Agences :**

Zones Géographiques	Régions PHARMAGEST	Agences	
		Villes	Statuts des Actifs Immobiliers
France METROPOLITAINE	Grand Est	LUDRES, DIJON, REIMS, STRASBOURG, COLMAR et CHARLEVILLE MAIZIERES	Locataires
	Grand Ouest	QUEVEN	Locataire auprès de la SCI HUOBREGA, elle-même propriétaire.
		NANTES, RENNES, SAINT LO et TREGUEUX	Locataires
	Ile de France	RUNGIS et SAINT-CLOUD	Locataires
	Nord	ROUEN et CUINCY	Locataires
	Rhône Alpes	VILLEFRANCHE	Locataire
	Centre	BOURGES, POITIERS, LIMOGES et CLERMONT FERRAND	Locataires
	Sud Ouest	TOULOUSE, ANGOULEME et LONS	Locataires
		PESSAC	Locataire
Sud Est	MEYREUIL, ANTIBES et MONTPELLIER	Locataires	
Départements d'Outre-Mer	DOM / TOM	LE LAMENTIN (Martinique)	Locataire
Belgique	BeLux	GAND (Flandre)	Locataire

Les locaux détenus en pleine propriété représentent 37% des surfaces des locaux utilisés par le Groupe PHARMAGEST. Les locaux en location sont associés à des contrats de location simple et ne sont pas retraités (comme tous les contrats de location simple) dans les actifs corporels (cf. Rubrique 20.3.1.5 - Note 4.3 du présent Document de Référence).

8.2 Question environnementale

Les différents sites du Groupe PHARMAGEST ne sont pas soumis à des problématiques environnementales (cf. rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale figurant en Rubrique 24.1 du présent Document de Référence).



9 EXAMENS DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Les différentes données et explications sont incluses dans le rapport de gestion figurant en Rubrique 24.1 du présent Document de Référence.

10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Les données et explications relatives aux capitaux, flux de trésorerie ainsi qu'au financement du Groupe PHARMAGEST sont incluses dans la présentation des comptes consolidés figurant en Rubrique 20.3 du présent Document de Référence.

11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENTS, BREVETS ET LICENCES

11.1 Recherche et Développements (R&D)

La politique de recherche et développements appliquée par le Groupe PHARMAGEST vise à : concevoir des logiciels et des solutions satellites innovants, proposer de nouveaux produits, maintenir et faire évoluer les solutions existantes et répondre à des besoins de développements internes.

Cette politique est sous tendue par la connaissance des besoins et des attentes de sa clientèle, qui se traduisent par :

- Une adaptation permanente des outils et un accompagnement de l'utilisateur dans son acte de conseil, de vente, de commande et de gestion ;
- Une prise en compte de la complexité des fonctionnalités liées à la facturation (paiement direct, tiers payant, mutuelles, ...).

Les logiciels doivent répondre à des besoins de base comme la gestion de la facturation, la télétransmission SESAM-Vitale, la gestion et l'optimisation des stocks, la gestion du Dossier Pharmaceutique, les missions conférées aux pharmaciens par la Loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires) en France, ou le Nouveau Système de Rémunération en Belgique. Ces fonctionnalités de base répondent aux cahiers des charges imposés par l'autorité du GIE SESAM-Vitale et du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, de l'Assurance Maladie ou du Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes à l'ensemble des acteurs informatiques du marché français ou par Arrêté royal et l'Ordre des Pharmaciens en Belgique ou encore le Collège médical au Luxembourg.

En tant que ESN (Entreprise de Services du Numérique), le Groupe PHARMAGEST s'engage dans le développement de nouvelles fonctionnalités, dépassant le simple cadre des évolutions obligatoires, et propose des fonctionnalités innovantes et uniques répondant aux besoins de ses clients et anticipant les opportunités de la profession.

Dans un contexte économique complexe pour l'officine, le Groupe PHARMAGEST cherche à apporter des réponses concrètes au double enjeu de la profession à savoir, les nouvelles missions du pharmacien et la recherche de nouveaux leviers de rentabilité.



La R&D est une fonction transverse à l'ensemble des Divisions du Groupe PHARMAGEST qui s'articule autour d'une **Direction Technique**, composée de 6 pôles, chacun dirigé par un Directeur Adjoint :

- **Un Pôle Etude et Assurance Qualité Logiciel**, chargé de la veille réglementaire de la rédaction des spécifications ainsi que du pilotage des tests et de l'assurance qualité pour l'ensemble de l'offre produit.
- **Un Pôle Architecture, Outils et Méthodes**, chargé pour l'ensemble de l'offre produits d'animer et de développer l'architecture globale (incluant l'infrastructure), les méthodes et les outils de développement.
- **Un Pôle Edition Pharmacie pour la France, la Belgique et le Luxembourg**, chargé des logiciels de gestion d'officine et de groupements : LGPI Global Services® et OffiDose, SABCO® NEW, OPTIMUM et ULTIMATE pour la Belgique, Officine 2016 pour le Luxembourg et OffiCentral® pour la France et la Belgique.
- **Un Pôle Internet Mobile et Device**, chargé des produits satellites OffiMédia®, Pharmattitude®, Services Communicants et autres produits orientés web et mobilité.
- **Un Pôle ERP** (Enterprise Resource Planning), en charge du système d'information interne de l'entreprise et du développement de la plateforme Leasa de NANCEO.
- **Un Pôle e-Santé & Data** chargé des logiciels de suivi patient et de développement de systèmes experts.

Chaque projet est piloté par un chef de projet qui anime des équipes d'analystes fonctionnels, d'analystes développeurs et des testeurs chargés de valider le bon fonctionnement des modules développés.

Le montant des frais de Recherche et Développement activés dans les comptes consolidés IFRS est présenté dans la Rubrique 20.3.1.5. Note 3 du présent Document de Référence.

11.2 Brevets

Le Groupe PHARMAGEST détient le brevet du logiciel LGPI Global Services® en France.

Les filiales du Groupe (DIATELIC, INTECUM, KAPELSE et GROUPE DOMEDIC INC.) détiennent les brevets des systèmes développés.



12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 Principales tendances

12.1.1 Evolutions du Chiffre d'Affaires par Division

La Division Solutions Pharmacie Europe contribue à hauteur de 86,95% au chiffre d'affaires global du Groupe PHARMAGEST, soit 98,66 M€ au 31 décembre 2015, en hausse de 1,10 % par rapport au 31 décembre 2014.

- Le Pôle Pharmacie France, avec un chiffre d'affaires de 95,47 M€ est en légère progression (+1,5%) par rapport à la même période de 2014. Cette progression est essentiellement portée par les revenus récurrents ;
- Le Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg, dont le chiffre d'affaires s'élève à 3,2 M€, poursuit son retour vers un volume d'activité plus stable.

La Division Solutions e-Santé, retraitée de l'activité « Prestations de Communication », enregistre un chiffre d'affaires de 6,42M€ au 31 décembre 2015 en progression de 134,87% comparé au 31 décembre 2014. Cette division est portée par les performances de l'ensemble des pôles la constituant :

- Le Pôle e-Laboratoires, a connu en 2014 l'arrêt de son activité « Prestations de Communication » et a vu son chiffre d'affaires historique diminuer de 82,48%. Après retraitement, le Pôle e-Laboratoires constate un recul de 3,99% de son chiffre d'affaires (1,84 M€) par rapport à 2014, malgré l'impact des bouleversements conjoncturels et structurels qui ont touché le secteur.
- Les Pôles e-Patients et e-Connect poursuivent la commercialisation des dispositifs connectés avec succès et totalisent un chiffre d'affaires de 4,58 M€.

La Division Solutions e-Santé contribue à hauteur de 5,66% au chiffre d'affaires global du Groupe PHARMAGEST.

La Division Solutions pour les établissements sanitaires et médico-sociaux poursuit sa dynamique commerciale engendrant un niveau de croissance organique important (chiffre d'affaires de 6,87 M€ au 31 décembre 2015, en hausse de 21,87% comparé à la même période en 2014).

La Division Solutions pour les établissements sanitaires et médico-sociaux représente 6,06% du chiffre d'affaires global du Groupe PHARMAGEST.

Pour son premier exercice, **la Division Fintech** enregistre au 31 décembre 2015 un chiffre d'affaires de 1,52 M€ et représente 1,34% du chiffre d'affaires global du Groupe PHARMAGEST.

12.1.2 Points clés de 2015

Division de la valeur nominale de l'action PHARMAGEST INTERACTIVE

Afin d'améliorer la liquidité de son titre et de poursuivre la diversification de sa base d'actionnaires, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de PHARMAGEST INTERACTIVE du 26 juin 2015 a décidé la division par cinq (5) de la valeur nominale de l'action PHARMAGEST INTERACTIVE. En conséquence, pour toute action ancienne de 1 euro de valeur nominale, les actionnaires ont reçu en échange cinq actions nouvelles de 0,20 euro de valeur nominale.

Le capital social est désormais composé de 15 174 125 actions de 0,20 euro au lieu de 3 034 825 actions de 1 euro.

Les actions nouvelles cotent sous le nouveau code ISIN FR0012882389 depuis le 5 août 2015.

Création de la Division Fintech

Par la création de cette nouvelle Division, le Groupe PHARMAGEST vise à constituer une place de marché du financement des ventes pour les équipements et les services. Elle regroupe les activités de sa nouvelle filiale NANCEO.



Acquisition des titres complémentaires d'INTECUM

L'acquisition de titres complémentaires d'INTECUM a fait passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 63,99% à 100% du capital, sans impact sur le contrôle.

Certification NF Service « Relation Client »

PHARMAGEST INTERACTIVE est le premier éditeur de logiciels dans le domaine de la santé à obtenir, la certification NF Service « Relation Client » pour son Assistance Logicielle Centralisée. Il s'agit d'une reconnaissance forte de la qualité de service, d'une organisation efficiente et des engagements réaffirmés vers les clients.

Obtention du label « TECH 40 » et intégration au nouvel indice boursier EnterNext « TECH 40 ».

PHARMAGEST INTERACTIVE fait désormais partie des premières sociétés à avoir obtenu le nouveau label « TECH 40 » lancé par EnterNext le 27 avril 2015. PHARMAGEST INTERACTIVE a été intégrée dans le prisme des pépites BioTech / MedTech de ce nouveau label.

Assisté d'un comité d'experts européens indépendants, EnterNext a sélectionné 40 entreprises, sur les 320 cotées sur ses marchés, pour leur attribuer le label « TECH 40 ». Ce nouveau label distingue 40 PME-ETI innovantes européennes cotées sur les marchés couverts par EnterNext sur la base de critères de performances économiques, financières et boursières.

Concomitamment au lancement de ce label, ENTERNEXT a également annoncé la diffusion d'un nouvel indice boursier: l'indice EnterNext « TECH 40 ». Ce nouvel indice, dont fait partie PHARMAGEST INTERACTIVE, est composé exclusivement des valeurs labellisées « TECH 40 ». Le lancement effectif de l'indice EnterNext «TECH 40» est intervenu le 4 mai 2015.

DO-Pill SecuR™ premier prix Business France de la SILVER ECONOMIE

En juin 2015, PHARMAGEST INTERACTIVE a été primée pour son offre innovante au service de l'Observance et plus particulièrement pour le DO-Pill SecuR™ par le premier prix Business France de la Silver Economie qui a vocation à mettre en lumière les entreprises innovantes de la filière et à récompenser les pépites qui ont le plus de potentiel à l'international.

36 mois de plus à domicile

Le Conseil Régional de Lorraine et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) ont décidé d'apporter leur soutien au projet «36 mois de plus à domicile» au Groupe PHARMAGEST en lui attribuant une subvention globale de 1,5 M€.

Le projet «36 mois de plus à domicile» a pour objectif de démontrer l'efficacité sur le terrain de solutions technologiques innovantes pour le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie et in fine la prise en charge efficace de la dépendance de demain.

Silver Economie transfrontalière France-Allemagne: le Groupe PHARMAGEST est partie prenante

Le Groupe PHARMAGEST s'implique dans la mise en œuvre du projet transfrontalier d'une Silver-vallée franco-allemande dont Thierry CHAPUSOT, Président du GROUPE WELCOOP et de PHARMAGEST INTERACTIVE, nommé à la co-présidence du Comité Stratégique, filière Silver Economie pour la Lorraine.

Ce Comité Stratégique a pour objectif de mettre en œuvre des actions concrètes pour développer un ensemble de solutions innovantes permettant de prolonger l'autonomie des personnes âgées et favoriser leur maintien à domicile.

La création d'un cluster franco-allemand s'inscrit également dans les actions du contrat de Filière Nationale de la filière Silver Economie visant à faire émerger une Silver-Vallée en Lorraine. Le Groupe PHARMAGEST fait partie de ce cluster transfrontalier qui va permettre de favoriser les interactions avec l'ensemble des acteurs économiques de la filière Silver Économie en France et en Allemagne. Il a vocation à soutenir l'innovation et à favoriser le développement des projets.

Le DIALAB

Au regard de l'évolution favorable des différentes expérimentations auxquelles participe le Groupe PHARMAGEST, et de l'importance que prend la Santé connectée, le Groupe PHARMAGEST a décidé de renforcer l'activité d'analyse des données par des systèmes experts et de générer des alertes prédictives vers des professionnels de santé ou les patients ou les aidants. Cette volonté se traduit par la création d'un laboratoire au sein de la filiale DIATELIC, spécialisé dans l'intelligence artificielle.



12.2 Perspectives d'évolutions

Perspectives de la Division Solutions Pharmacie Europe

Le Pôle Pharmacie France

Le Pôle Pharmacie France devrait maintenir un bon niveau de performance par le biais d'une croissance organique liée à ses business modèles éprouvés ainsi qu'au dynamisme de ses équipes.

Le Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg

Le Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg compte poursuivre sa progression sur la totalité des territoires belge et luxembourgeois et prévoit d'augmenter son parc de nouvelles pharmacies équipées.

D'une façon plus générale, la Division Solutions Pharmacie Europe s'oriente progressivement vers des solutions plus globales : les Logiciels Métiers de l'Officine (LMO). Ces derniers traiteront des opérations de gestion (Logiciel de Gestion d'Officine comme le LGPI) mais proposeront également des solutions métiers (Observance avec le DO-Pill, le Logiciel de Suivi d'Observance...).

Perspectives de la Division Solutions pour les Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux

MALTA INFORMATIQUE devrait réaliser sur 2016 une croissance comparable à celle observée en 2015. MALTA INFORMATIQUE a également pris la décision d'adresser avec méthode le marché des Foyers d'Accueils Médicalisés et des Maisons d'Accueils Spécialisés, structures de la filière handicap, proche en attentes fonctionnelles des EHPAD, augmentant ainsi le marché potentiel de plus de 2 000 sites en France.

Perspectives de la Division Solutions e-Santé

La Division Solutions e-Santé table sur la poursuite d'une croissance.

Le Pôle e-Patients

Le Pôle e-Patients compte maintenir le déploiement de ses solutions dans le cadre des différents appels à projets et expérimentations au niveau national et régional dans lesquels le Groupe PHARMAGEST a été retenu.

Le projet «36 mois de plus à domicile» constitue une nouvelle filière industrielle porteuse de croissance pour le Groupe PHARMAGEST. Pour le moment testé en Lorraine, le dispositif devrait s'étendre partout en France, avec notamment la construction de résidences seniors entièrement équipées.

Après avoir été sélectionné dans les investissements d'avenir et récompensé à l'export pour son pilulier électronique DO-Pill SecuR™, le Groupe PHARMAGEST étend son champ d'actions dans la nouvelle filière industrielle qu'est la Silver Economie, dans laquelle le Groupe PHARMAGEST entend se positionner et jouer un rôle moteur. Le Pôle e-Patients compte également commercialiser le DO-Pill SecuR™ à l'international.

Le Pôle e-Connect

Les principales perspectives du Pôle e-Connect consistent à :

- Maintenir le niveau de croissance du précédent exercice ;
- S'adresser à une nouvelle catégorie de professionnels de santé ;
- Être retenu sur de nouveaux projets de télésanté.



Le Pôle e-Laboratoires

Le Pôle e-Laboratoires, confronté à un ralentissement des investissements des laboratoires pharmaceutiques dans le marketing et la communication vers les pharmacies, est plus prudent sur les perspectives le concernant pour l'exercice 2016.

Le Pôle e-Laboratoires compte rassembler les différents éléments de l'offre du Groupe PHARMAGEST pour packager des services « clé en mains » destinés aux laboratoires pharmaceutiques, mais également développer de nouvelles prestations plus en phase avec les contraintes liées au « Market Access » et « Market Maintenance ».

Perspectives de la Division Fintech

La Division Fintech lancée sur le deuxième trimestre 2015, a pour objectif de devenir une place de marché du financement des ventes pour les équipements et les services et ce au-delà du monde de la Santé. Les premiers contacts de partenariats enregistrés depuis le lancement de cette Division laissent entrevoir de bonnes perspectives de réalisation.

Politique de croissance externe

Enfin, le Groupe PHARMAGEST maintient sa politique en matière de croissances externes, à savoir l'étude de pistes internationales, mais aussi en France, selon les axes de développement suivants :

- Les services et les technologies qu'il pourrait proposer à ses clients pharmaciens afin de les aider à remplir pleinement les nouvelles missions de conseil ;
- Les domaines technologiques lui permettant de développer de nouveaux produits ou services propres à améliorer la rentabilité des pharmacies et/ou l'efficacité des systèmes de santé.

13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Comme pour les exercices antérieurs, PHARMAGEST INTERACTIVE n'inclut pas de prévisions ou d'estimations de bénéfice dans son Document de Référence.



14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

14.1.1 Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2015

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et ses fonctions	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾
Monsieur Thierry CHAPUSOT <i>Président du Conseil d'Administration</i>	31 décembre 2019
Monsieur Dominique PAUTRAT <i>Directeur Général Administrateur</i>	31 décembre 2019 (DG) 31 décembre 2020 (Adm.)
Monsieur Thierry PONNELLE <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	31 décembre 2019 (DGD) 31 décembre 2019 (Adm.)
Monsieur Denis SUPPLISSON <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	31 décembre 2019 (DGD) 31 décembre 2020 (Adm.)
Monsieur Daniel ANTOINE <i>Administrateur</i>	31 décembre 2019
Madame Marie-Louise LIGER <i>Administrateur Indépendant</i>	31 décembre 2020
Monsieur François JACQUEL <i>Administrateur</i>	31 décembre 2019
Madame Anne LHOTE <i>Administrateur</i>	31 décembre 2016
Madame Sophie MAYEUX <i>Administrateur Indépendant</i>	31 décembre 2017
GRUPE WELCOOP, <i>représenté par Monsieur Hugues MOREAUX, Administrateur</i>	31 décembre 2019

(1) Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.



14.1.2 Renseignements personnels concernant les organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale

ADMINISTRATEURS

Monsieur Thierry CHAPUSOT : Né le 29 avril 1959 à NANCY (54).

Ingénieur de formation (ESSTIN) et titulaire d'un DESS en Génie Biomédical obtenu en 1982.

Thierry CHAPUSOT débute sa carrière en 1983 en tant qu'Ingénieur Désigner micro-électronique dans la société TEXET Corporation à DALLAS, USA.

Après son retour en France, il fonde en 1986 la société CP Informatique à DIJON, spécialisée dans l'informatisation des pharmaciens.

En 1996, il donne une nouvelle impulsion à sa carrière dans cette même activité en créant avec Thierry PONNELLE et Vincent PONNELLE la société PHARMAGEST INTERACTIVE dont il occupa la fonction de Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2009.

En 1998, PHARMAGEST INTERACTIVE s'adosse au Groupe WELCOOP et depuis 2006, Thierry CHAPUSOT est également membre du Directoire de GROUPE WELCOOP et depuis 2008 du Directoire de MARQUE VERTE SANTE (anciennement WELCOOP PHARMA).

Nommé au 1^{er} janvier 2010 Président du Directoire de GROUPE WELCOOP et MARQUE VERTE SANTE et Président du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Monsieur Dominique PAUTRAT : Né le 2 mars 1965 à NEVERS (58).

Brevet de Technicien Supérieur en informatique.

1987 : Commercial chez CP Informatique DIJON (aujourd'hui intégrée à PHARMAGEST INTERACTIVE).

1990 - 1999 : Crée et dirige CP Informatique Centre (aujourd'hui intégrée dans PHARMAGEST INTERACTIVE).

2000 - 2007 : Crée et dirige l'activité Laboratoires de PHARMAGEST INTERACTIVE.

De 2008 à 2009 : Directeur Général Délégué non Administrateur en charge de l'activité Pharmacie France de PHARMAGEST INTERACTIVE.

2009 : Directeur Général Délégué et Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Nommé au 1^{er} janvier 2010 Directeur Général et Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Depuis le 1^{er} janvier 2013 : Membre du Directoire de GROUPE WELCOOP et de MARQUE VERTE SANTE.

Monsieur Thierry PONNELLE : Né le 22 Mai 1960 à NANCY (54).

Débute chez ROUSSEAU INFORMATIQUE, éditeur et créateur du logiciel Pharmagest® en 1982.

Thierry PONNELLE développe les ventes du logiciel sur l'Est de la France et met en place et anime un réseau de distributeurs du logiciel Pharmagest® sur la France.

En 1996, il est fondateur avec Thierry CHAPUSOT et Vincent PONNELLE de la société PHARMAGEST INTERACTIVE.

En 1998, PHARMAGEST INTERACTIVE s'adosse au GROUPE WELCOOP et Thierry PONNELLE occupe les fonctions de Directeur Commercial et Marketing de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Il est aujourd'hui Directeur Général Délégué Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE et Directeur de la Stratégie Commerciale et Marketing.

Monsieur Denis SUPPLISSON : Né le 19 mars 1969 à LUÇON (85).

Débute chez PHARMAGEST INTERACTIVE en tant que Responsable technique en 1991.

Poursuit sa carrière en tant que Responsable du Service Clients de la Région Centre.

2002 : Directeur du Service Clients National.

2010 : Directeur de l'activité Pharmacie France.

Novembre 2010 : Directeur Général Délégué non Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Depuis le 1^{er} janvier 2013 : Directeur Général Délégué et Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Monsieur Daniel ANTOINE : Né le 26 mars 1952 à BLAMONT (54).

Pharmacien diplômé de la Faculté de NANCY en 1977. Installé en qualité de pharmacien d'officine à CHARMES (88) depuis 1978.

Vice-président du Conseil de Surveillance de GROUPE WELCOOP.

Membre du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE de 2008 à 2010, puis à compter du 1^{er} janvier 2011 représentant permanent de GROUPE WELCOOP, membre du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE.

Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Membre du Comité d'Audit de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Président du Syndicat des Pharmaciens des Vosges (adhérent FSPF) depuis 1996.

Membre du Conseil d'Administration de la FSPF depuis 2001.



Madame Marie-Louise LIGER : Née le 24 janvier 1952 à BAGNEUX (92).

Diplômée de l'Institut Commercial de Nancy en 1973.

De 1979 à 2012 : Expert-comptable et Commissaire aux comptes (Gérante associée au sein du Cabinet d'expertise comptable SECEF) jusqu'au 31/12/2012 - Honoraire depuis le 01/01/2013.

Depuis 1982 : Expert judiciaire, agréée par la Cour d'Appel de NANCY, inscrite sur la liste nationale de la Cour de Cassation depuis 2005. Expert auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nancy depuis 2015.

De 1994 à 1996 : Conseiller Régional de l'Ordre des Experts Comptables de Lorraine.

Depuis 1996 : Membre du Conseil d'administration de la Compagnie des Experts Judiciaires auprès de la Cour d'Appel de Nancy - Fonction de Trésorier puis de Présidente de 2003 à 2006 - Présidente d'honneur depuis 2007.

De 1999 à 2015 : Présidente de la Compagnie des Experts-Comptables Judiciaires, section NANCY-METZ.

De 2005 à 2015 : Membre du Conseil d'administration du Conseil National des Experts de Justice (Trésorier de 2007 à 2015) et Trésorier du Centre de Médiation Inter-Entreprises de Moselle (CMIM).

De 2007 à 2012 : Membre de la Commission HLM et CIL à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Depuis le 26 juin 2015 : Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE et membre du Comité d'Audit, dont elle assure la Présidence depuis le 1^{er} juillet 2015.

Monsieur François JACQUEL : Né le 26 décembre 1958 à PERPIGNAN (66).

Pharmacien diplômé de la Faculté de NANCY en 1985.

Diplôme Universitaire de pharmacie vétérinaire en 1998 à la Faculté de LYON.

De 1987 à 1988 : Pharmacien commercial à la CERP NANCY.

De 1989 à 1991 : Directeur de l'agence CERP TROYES.

De 1992 à 1994 : Directeur de Liège Pharma, filiale du Groupe CERP LORRAINE en Belgique.

De 1995 à 2001 : Directeur de l'agence CERP TROYES.

Depuis 2001 : Pharmacien titulaire en exercice à MUSSY-SUR-SEINE (10).

Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE depuis le 1^{er} janvier 2011.

Membre du Comité d'Audit de PHARMAGEST INTERACTIVE depuis le 1^{er} janvier 2011.

Membre du Conseil de Surveillance de GROUPE WELCOOP.

Madame Anne LHOTE : Née le 12 août 1968 à LAXOU (54).

Titulaire d'une Maîtrise des Sciences Techniques Comptables et Financières.

De 1991 à 1996 : Collaboratrice dans un cabinet régional d'expertise comptable.

En 1997 : obtention du diplôme d'expertise comptable.

De 1997 à 2003 : Expert-comptable, associée cogérante d'un cabinet de taille régionale, en charge notamment du dossier GROUPE WELCOOP (anciennement dénommé CERP LORRAINE).

En 2003 : intègre le GROUPE WELCOOP en tant que Directeur Administratif et Financier.

Membre du Directoire de MARQUE VERTE SANTE depuis septembre 2005.

Membre du Directoire de GROUPE WELCOOP depuis le 1^{er} janvier 2010.

Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE depuis le 16 juin 2011.

Mme Sophie MAYER : Née le 28 juin 1957 à REIMS (51).

Titulaire d'un DESS « CAAE » (Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises) de l'Institut d'Administration des Entreprises (NANCY) obtenu en 1983.

Création en 1981, sous forme de profession libérale, de l'agence de conseil en communication d'entreprise, S.D.I.C. CONSEIL, à NANCY. Cette activité se poursuit à ce jour.

Depuis 1988 : Conception, organisation et animation des « rencontres matinales de l'Excelsior » à NANCY, puis des « rencontres matinales du Flo » à METZ.

D'octobre 1995 à octobre 2000 : Gérante Directrice de la publication Est Eco, filiale du groupe l'Est Républicain.

De novembre 2000 à avril 2001 : Chargée de mission pour le compte du groupe l'Est Républicain.

Adjointe au Maire de NANCY depuis mars 2001.

Conseillère Générale de Meurthe et Moselle (Canton de Nancy-Ouest) depuis octobre 2011.

Depuis 2002 : Membre de l'Association « Femmes Débats et Société - FDS ».

Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE depuis le 22 juin 2012.

Monsieur Hugues MOREAUX : Né le 10 juin 1953 à CANDERAN (33).

Docteur en Pharmacie, Pharmacien d'officine, diplômé de la Faculté de BORDEAUX, installé à CAPBRETON (40) depuis 1987.

Président du Conseil de Surveillance du Groupe WELCOOP depuis le 1^{er} janvier 2011.

Président du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE depuis le 1^{er} janvier 2011.

Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE, puis à compter du 1^{er} janvier 2011 représentant permanent de GROUPE WELCOOP, Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Secrétaire Général du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens (CROP) d'Aquitaine.



14.1.3 Liste des mandats exercés au cours des 5 dernières années

Monsieur Thierry CHAPUSOT

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	A compter du 01/01/2010 : Président du Conseil d'Administration
GRUPE WELCOOP	Membre du Directoire à compter d'avril 2006 A compter du 01/01/2010 : Président du Directoire
MARQUE VERTE SANTE (<i>anciennement WELCOOP PHARMA</i>)	Membre du Directoire à compter du 28/07/2008 A compter du 01/01/2010 : Président du Directoire
SOCIETE CIVILE DE L'ERMITAGE SAINT JOSEPH	Gérant
D'MEDICA	Administrateur du 13/05/2009 au 31/12/2012, puis Président du Conseil d'Administration à compter du 01/01/2013
OBJECTIF PHARMA (<i>anciennement PHARMA MOSELLE</i>)	Président du Directoire à compter du 05/10/2010
DEVELOPPEMENT PROMOTION CRISTERS	Président à compter du 22/11/2013
QUALITY FLUX (<i>société belge</i>)	Administrateur du 30/10/2009 au 15/06/2011
LABORATOIRE MARQUE VERTE (<i>anciennement SEMES</i>)	Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP à compter du 01/01/2010
SCI CERP IMMO 2	Représentant GROUPE WELCOOP, Gérante, à compter du 01/01/2010
WELMO	Gérant à compter d'août 2010 jusque fin 2012
DIATELIC	Administrateur à compter du 08/09/2010 jusqu'au 14/05/2014
SARL DUVAL DE VITRIMONT	Gérant à compter de mars 2011
SCI JAMERAI	Gérant depuis 2006
GRUPE DOMEDIC INC. (<i>société canadienne</i>)	Administrateur à compter du 05/05/2011
DOMEDIC EUROPE	Président du Conseil d'Administration jusqu'au 23/05/2012, puis Administrateur
PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT	Administrateur à compter du 30 juin 2015



Monsieur Dominique PAUTRAT

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Directeur Général Administrateur à compter du 01/01/2010
ADI - APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	Représentant l'Administrateur CP INTER@CTIVE à compter du 01/01/2010
DC INFORMATIQUE	Gérant à compter du 01/01/2010
CP INTERACTIVE (<i>anciennement AF INFORMATIQUE</i>)	Gérant à compter du 01/01/2010
CIP (<i>société dissoute par TUP au 30/06/2011</i>)	Représentant le Président, PHARMAGEST INTERACTIVE à compter du 01/01/2010 jusqu'au 30/06/2011
EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING - EHLS (<i>anciennement MICRO MAINTENANCE France - MMF</i>)	Représentant le Président, PHARMAGEST INTERACTIVE à compter 01/01/2010
SCI HUOBREGA	Gérant à compter du 01/01/2010
HDM (<i>Ile Maurice</i>)	Directeur à compter du 02/01/2010
SABCO (<i>société luxembourgeoise</i>)	Président Administrateur à compter du 24/12/2009
SABCO SERVICES (<i>société belge</i>)	Gérant à compter du 09/09/2009
SCI MESSIRE JACQUES	Gérant
SC CHANOINE JACOB	Gérant à compter du 21/12/2013
DIATELIC	Administrateur jusqu'au 30/01/2012 puis Président du Conseil d'Administration jusqu'au 14/05/2014 puis représentant le Président, PHARMAGEST INTERACTIVE
QUALITY FLUX (<i>société belge</i>)	Administrateur à compter du 15/06/2011
GROUPE DOMEDIC INC. (<i>société canadienne</i>)	Administrateur à compter du 05/05/2011
DOMEDIC EUROPE	Directeur Général Administrateur jusqu'au 23/05/2012 puis Président du Conseil d'Administration
KAPELSE	Représentant le Président, PHARMAGEST INTERACTIVE à compter du 18/12/2012
GROUPE WELCOOP	Membre du Directoire à compter du 01/01/2013
MARQUE VERTE SANTE (<i>anciennement WELCOOP PHARMA</i>)	Membre du Directoire à compter du 01/01/2013
LABORATOIRE MARQUE VERTE (<i>anciennement SEMES</i>)	Président du Conseil d'Administration à compter du 01/01/2013



Monsieur Thierry PONNELLE

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Directeur Général Délégué Administrateur à compter du 30/05/2002
ADI - APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	Représentant l'Administrateur PHARMAGEST INTERACTIVE

Monsieur Denis SUPPLISSON

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Directeur Général Délégué non Administrateur du 09/11/2010 au 31/12/2012, puis Directeur Général Délégué Administrateur à compter du 01/01/2013
DOMEDIC EUROPE	Administrateur à compter du 10/06/2011 puis Directeur Général Administrateur à compter du 24/01/2014
SABCO (<i>société luxembourgeoise</i>)	Administrateur à compter du 11/06/2012
INTECUM	Président à compter du 01/01/2013
CPSI	Gérant à compter du 30/01/2014

Monsieur Daniel ANTOINE

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur à compter du 30/05/2002
GROUPE WELCOOP	Vice-président du Conseil de Surveillance
MARQUE VERTE SANTE (<i>anciennement WELCOOP PHARMA</i>)	Représentant le Membre du Conseil de Surveillance, GROUPE WELCOOP, à compter du 01/01/2011
OBJECTIF PHARMA	Membre du Conseil de Surveillance à compter du 05/10/2010
INVESTIPHARM FRANCE	Administrateur
SCI JADD	Gérant



Madame Marie-Louise LIGER

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur à compter du 26/06/2015
SECEF SARL	Gérante jusqu'au 31/12/2012

Monsieur François JACQUEL

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur à compter du 01/01/2011
GROUPE WELCOOP	Membre du Conseil de Surveillance
SELARL FRANCOIS JACQUEL	Gérant
SA PHARMA 10	Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 31/03/2014
SCI CRAPAUDINE	Co-Gérant

Madame Anne LHOTE

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur à compter du 16/06/2011
GROUPE WELCOOP	Membre du Directoire à compter du 01/01/2010
MARQUE VERTE SANTE (<i>anciennement WELCOOP PHARMA</i>)	Membre du Directoire depuis septembre 2005
INVESTIPHARM FRANCE	Présidente du Conseil d'Administration à compter du 01/01/2010
D'MEDICA	Administrateur
UK PHARMA (<i>société anglaise</i>)	Administrateur
ESPAFARMED (<i>société espagnole</i>)	Administrateur
ITAFARM (<i>société italienne</i>)	Administrateur
SOFAREX (<i>société belge</i>)	Administrateur Délégué
INVESTIPHARM BELGIUM (<i>société belge</i>)	Administrateur Délégué
ALPHA FINANCE REPARTITION (<i>société belge</i>)	Administrateur Délégué
BELGIUM INVESTMENT DISTRIBUTION (<i>société belge</i>)	Représentant l'Administrateur STALLION MANAGEMENT jusqu'au 09/12/2014
STALLION MANAGEMENT (<i>société luxembourgeoise</i>)	Administrateur jusqu'au 09/12/2014
OBJECTIF PHARMA	Membre du Directoire depuis le 25/06/2009
AUXI EXPORT (<i>société belge</i>)	Gérante
PHARMALAB INTERNATIONAL Ltd (<i>Hong Kong</i>)	Directeur depuis le 28/11/2014



Madame Sophie MAYEUX

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur à compter du 22/06/2012

Monsieur Hugues MOREAUX

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP à compter du 01/01/2011
GROUPE WELCOOP	Président du Conseil de Surveillance depuis le 01/01/2011
MARQUE VERTE SANTE (<i>anciennement WELCOOP PHARMA</i>)	Président du Conseil de Surveillance à compter du 01/01/2011
D'MEDICA	Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP à compter du 26/06/2009
OBJECTIF PHARMA	Membre du Conseil de Surveillance à compter du 25/06/2009 Vice-président du Conseil de Surveillance à compter du 01/01/2011
LABORATOIRE MARQUE VERTE (<i>anciennement SEMES</i>)	Administrateur à compter du 01/01/2011
INVESTIPHARM FRANCE	Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP à compter du 01/01/2011
SNC MOREAUX DUCASSOU	Co-Gérant
SCI DU FRONTON	Gérant



14.2 Absence de condamnation et de conflits d'intérêts des membres des organes d'administration, de direction et de direction générale

Absence de condamnation pour fraude des membres du Conseil d'Administration

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, aucun des mandataires sociaux ou des directeurs généraux n'a fait l'objet :

- D'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE et à la date du présent Document de Référence, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel à l'égard de PHARMAGEST INTERACTIVE entre les devoirs des mandataires sociaux et directeurs généraux, et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

Si l'application stricte des critères mentionnés dans le rapport **Medef/Afep** ainsi que dans le Code de Gouvernement d'entreprise émis par **Middlenext** pourrait conduire à considérer certains d'entre eux comme non indépendants, PHARMAGEST INTERACTIVE estime que chacun de ses Administrateurs dispose à la fois des compétences et d'une expérience professionnelle utiles à PHARMAGEST INTERACTIVE et d'une entière liberté et indépendance de jugement.

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil d'Administration a été nommé en cette qualité ou en tant que Directeur Général.

Aucun octroi d'avantages au terme des contrats n'est prévu.

L'émetteur se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

15 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

Les rémunérations versées par PHARMAGEST INTERACTIVE sont indiquées dans le rapport annuel de gestion figurant en Rubrique 24.1 du présent Document de Référence.

Les modalités de détermination de ces rémunérations sont précisées dans le rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques figurant en Rubrique 24.3 du présent Document de Référence.

Les rémunérations versées par MARQUE VERTE SANTE et GROUPE WELCOOP sont indiquées dans le rapport annuel de gestion figurant en Rubrique 24.1 du présent Document de Référence.



16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Ces informations sont reprises dans le rapport annuel de gestion et/ou le rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques présentés en Rubrique 24 du présent Document de Référence.

Les informations suivantes sont néanmoins précisées :

Nombre d'actions minimum pour chaque Administrateur

Chaque Administrateur doit être propriétaire d'une action conformément aux statuts et au règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Conseil d'Administration

Les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration sont précisées dans le rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques figurant en Rubrique 24.3 du présent Document de Référence.

Administrateurs Indépendants

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 22 juin 2012 a nommé pour six années Madame Sophie MAYEUX en qualité d'Administrateur Indépendant.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 26 juin 2015 a nommé pour six années Madame Marie-Louise LIGER comme Administrateur Indépendant.

La définition d'Administrateur Indépendant est précisée dans le rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques figurant en Rubrique 24.3 du présent Document de Référence.

Comité d'Audit

En 2015, le Comité d'Audit était constitué ainsi :

- Monsieur Daniel ANTOINE, Administrateur ;
- Monsieur Michel DUSSERRE, Administrateur Indépendant jusqu'au 26 juin 2015 ;
- Madame Marie-Louise LIGER Administrateur Indépendant à partir du 26 juin 2015 ;
- Monsieur François JACQUEL, Administrateur.

Madame Marie-Louise LIGER a été nommée Présidente du Comité d'Audit à compter du 1^{er} juillet 2015 en remplacement de Monsieur Michel DUSSERRE.

Les modalités de fonctionnement du Comité d'Audit sont précisées dans le rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques figurant en Rubrique 24.3 du présent Document de Référence.

Comité de Rémunération

Il n'existe aucun Comité de Rémunération.

Comités Opérationnels

La composition et les actions des différents Comités de Direction sont décrites dans le rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques figurant en Rubrique 24.3 du présent Document de Référence.

Régime de Gouvernement d'entreprise

Depuis 2010, PHARMAGEST INTERACTIVE suit le code MiddleNext de gouvernement d'entreprise comme code de référence de la société, estimant qu'il est le plus adapté à sa taille et à la structure de son actionariat.



17 SALARIÉS

17.1 Description des ressources humaines

La description des ressources humaines et de l'environnement social figure dans le rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale en Rubrique 24.1.2 du présent Document de Référence.

17.2 Participation et stock-options

Participation au capital

Les salariés ne possèdent pas plus de 3% du capital social dans le cadre de l'épargne salariale.

Stock-options

Un plan de stock-options a été mis en place à la date du 5 décembre 2014.

Les mandataires sociaux et membres du Comité de Direction Financier et Social ne bénéficient pas de stock-options.

17.3 Contrats et accords

Contrat d'intéressement

Un accord d'intéressement au périmètre Union Economique et Social (UES) PHARMAGEST a été signé le 30 juin 2014.

Pour l'exercice 2015, le Groupe PHARMAGEST a comptabilisé une charge de 986 893 € pour 1 088 833 € en 2014.

Contrat de participation

Conformément aux articles L 442-1 et suivants du Code de travail visant les entreprises employant habituellement au moins cinquante salariés, PHARMAGEST INTERACTIVE est tenue de faire participer son personnel aux résultats de l'entreprise.

Dans ce cadre légal, un accord de participation a été signé le 29 juin 2009 (sans abondement) pour l'UES PHARMAGEST, ainsi qu'un accord portant modification du PEE (Plan d'Epargne Entreprise).

Les sommes constituant la réserve de participation sont versées dans les FCPE (Fonds Communs de Placement d'Entreprise). « Perspective Monétaire A », « Perspective Obligations MT A », « Perspective Confiance 90 A », « Avenir Tempéré », « Avenir Equilibre », « Perspective Actions Europe A », « Social Active Solidaire », gérés, conformément au Règlement Intérieur desdits Fonds et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, par la société INTERSEM, 12 rue Gaillon, 75002 PARIS, dont le dépositaire des avoirs est le Crédit Industriel et Commercial et la Banque Promotrice CIC-EST.

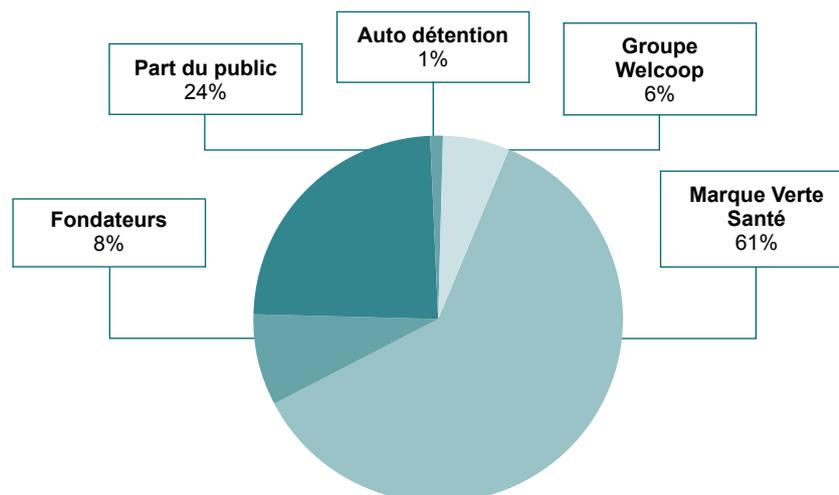
Montant de la participation versée au cours du deuxième trimestre 2016 par le Groupe PHARMAGEST au titre de l'exercice 2015 : 2 010 396 €.



18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition actuelle du capital social

La répartition du capital au 31 mars 2016 est la suivante :



L'Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2015 a décidé de diviser la valeur nominale de l'action, qui est passée de 1 € à 0,20 €. En conséquence, au 5 août 2015, le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire a été multiplié par 5, sans pour autant modifier le pourcentage de capital détenu.

Droits de vote au 31 décembre 2015

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
SC Ermitage Saint Joseph (Thierry CHAPUSOT)*	772 200	5,09	772 200	772 200	5,16
Thierry PONNELLE*	457 950	3,02	457 950	457 950	3,06
Sous-total dirigeants fondateurs	1 230 150	8,11	1 230 150	1 230 150	8,21
MARQUE VERTE SANTE (anciennement WELCOOP PHARMA)	9 182 595	60,51	9 182 595	9 182 595	61,32
GRUPE WELCOOP	929 260	6,12	929 260	929 260	6,21
Sous-total Groupe WELCOOP	10 111 855	66,64	10 111 855	10 111 855	67,52
Auto-détention	198 279	1,31	198 279	0	0,00
Part du public	3 633 841	23,95	3 633 841	3 633 841	24,26
TOTAL	15 174 125	100	15 174 125	14 975 846	100

* Actionnaires fondateurs



Les actionnaires dirigeants sont Messieurs Thierry CHAPUSOT et Thierry PONNELLE.

Monsieur Thierry CHAPUSOT est Président du Conseil d'Administration et ancien Directeur Général.
Monsieur Thierry PONNELLE est membre du Conseil d'Administration et Directeur Général Délégué.

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Sur les 3 dernières années, PHARMAGEST INTERACTIVE a eu connaissance des mouvements significatifs suivants :

- En décembre 2013, MARQUE VERTE SANTE a cédé 10 000 actions sur le marché et 158 039 actions à GROUPE WELCOOP, passant d'une détention de 66,84% à 61,32% du capital de PHARMAGEST INTERACTIVE, et GROUPE WELCOOP détenant 5,21% ;
- En 2014 :
 - MARQUE VERTE SANTE a vendu 24 000 actions à PHARMAGEST INTERACTIVE (actions auto-détenues), ce qui ramène sa participation dans PHARMAGEST INTERACTIVE à 60,51% ;
 - Groupe WELCOOP a acheté 27 812 actions sur le marché, détenant désormais 6,12%.
- En 2015, Il n'y a pas eu de cessions significatives engendrant un franchissement de seuil déclaré auprès de l'AMF.

L'ensemble de ces cessions de 2013 et 2014 ont été régulièrement déclarées auprès de l'AMF.

PHARMAGEST INTERACTIVE n'a eu connaissance d'aucun mouvement significatif entre le 31 décembre 2015 et la date d'émission du présent Document de Référence.

Droits de vote au 31 décembre 2014 :

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
SC Ermitage Saint Joseph (Thierry CHAPUSOT)	154 440	5,09	154 440	154 440	5,16
Thierry PONNELLE	91 590	3,02	91 590	91 590	3,06
Sous-total dirigeants fondateurs	246 030	8,11	246 030	246 030	8,21
MARQUE VERTE SANTE (anciennement WELCOOP PHARMA)	1 836 519	60,51	1 836 519	1 836 519	61,32
GROUPE WELCOOP	185 852	6,12	185 852	185 852	6,21
Sous-total Groupe WELCOOP	2 022 371	66,64	2 022 371	2 022 371	67,52
Auto-détention	39 709	1,31	39 709	0	0
Part du public	726 715	23,95	726 715	726 715	24,26
TOTAL	3 034 825	100	3 034 825	2 995 116	100



Droits de vote au 31 décembre 2013

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
SC Ermitage Saint Joseph (Thierry CHAPUSOT)	154 440	5,09	154 440	154 440	5,09
Thierry PONNELLE	91 590	3,02	91 590	91 590	3,02
Sous-total dirigeants fondateurs	246 030	8,11	246 030	246 030	8,11
MARQUE VERTE SANTÉ (anciennement WELCOOP PHARMA)	1 860 519	61,31	1 860 519	1 860 519	61,32
GROUPE WELCOOP	158 040	5,21	158 040	158 040	5,21
Sous-total Groupe WELCOOP	2 018 559	66,51	2 018 559	2 018 559	66,53
Auto-détention	830	0,03	830	0	0
Part du public	769 406	25,35	769 406	769 406	25,36
TOTAL	3 034 825	100	3 034 825	3 033 995	100

18.2 Contrôle

Le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE est détenu directement et indirectement à 66,63% par le Groupe WELCOOP.

Le représentant de GROUPE WELCOOP au Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE apporte toutes les diligences et compétences à ce que soient respectées les différentes orientations économiques et juridiques de PHARMAGEST INTERACTIVE en harmonie avec la politique générale du Groupe WELCOOP.

La présence d'Administrateurs Indépendants et la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général permettent de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents.

18.3 Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de conventions d'actionnaires dans lesquelles PHARMAGEST INTERACTIVE serait partie prenante et pourrait avoir un impact significatif sur le cours de l'action. Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Il n'existe pas non plus de convention de vote entre les actionnaires.



18.4 Accord dont la mise en œuvre ultérieure pourrait entraîner un changement de son contrôle

Néant.

19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Le détail des flux financiers entre PHARMAGEST INTERACTIVE et ses filiales est présenté en Rubrique 20.3.2.3 - Note 15 des annexes sur les comptes sociaux (éléments concernant les entreprises liées) du présent Document de Référence.

Le détail des flux financiers entre le Groupe PHARMAGEST et les parties liées est présenté en Rubrique 20.3.1.5 - Note 12 des annexes sur les comptes consolidés du présent Document de Référence.



20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 Informations financières historiques

Sont inclus par référence dans le présent Document de Référence les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 qui se trouvent respectivement dans le Document de Référence 2013 déposé sous le n° D.14-0427 le 29 avril 2014 et le Document de Référence 2014 déposé sous le n° D.15-0429 le 29 avril 2015.

20.2 Informations financières pro forma

Compte tenu de l'impact non significatif des variations de périmètre ou de la mise en application de nouvelles normes, il n'a pas été établi de comptes pro forma.

20.3 États financiers

20.3.1 Comptes consolidés du Groupe PHARMAGEST



20.3.1.1 État de la Situation Financière Consolidée NORMES IFRS

Etat de la Situation Financière - Actif - En K€	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	3.4.1/2	12 333	11 279
Écarts d'acquisition	3.4.1/2	27 744	27 744
Immobilisations corporelles	4.1/2	4 988	4 386
Actifs financiers non courants	6.1.1/2	313	262
Titres mis en équivalence	2.1.2	669	716
Impôt différé actif	9.2.2	364	482
Total actifs non courants		46 411	44 868
Actifs courants			
Stocks et en-cours	7.5	2 384	2 300
Clients et comptes rattachés	7.4	15 991	15 284
Autres créances	7.4	4 069	3 389
Titres disponibles à la vente	6.2	41 177	35 236
Autres actifs financiers	6.3	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.4	13 949	12 475
Total actifs courants		77 569	68 684
TOTAL		123 981	113 552

État de la Situation Financière - Capitaux propres et Passif - En K€	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres			
Capital		3 035	3 035
Réserves consolidées		68 822	61 299
Résultat de l'exercice		18 792	17 011
Capitaux propres part du groupe		90 649	81 345
Réserves Intérêts minoritaires		703	396
Résultat Intérêts minoritaires		204	-46
Intérêts minoritaires		907	350
Total des capitaux propres (ensemble consolidé)	10	91 557	81 695
Passifs non courants			
Provisions à long terme	11.1	2 363	2 027
Dettes financières à long terme	6.5	1 103	1 037
Impôt différé passif	9.2.2	476	350
Autres dettes à long terme	7.6	1 295	0
Total des passifs non courants		5 237	3 415
Passifs courants			
Provisions à court terme	11.1	210	70
Part à moins d'un an des dettes financières	6.5	478	538
Dettes fournisseurs	7.6	6 696	6 303
Impôt exigible	7.6	786	566
Autres dettes	7.6	19 017	20 966
Total des passifs courants		27 187	28 443
TOTAL		123 981	113 552



20.3.1.2 Compte de Résultat Consolidé NORMES IFRS

Compte de résultat - En K€	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	7.1	113 477	114 560
Autres produits de l'activité		0	0
Sous total produits d'exploitation		113 477	114 560
Achats consommés		-24 080	-28 408
Charges de personnel		-42 232	-41 533
Achats et charges externes		-13 898	-14 411
Impôts et taxes		-2 533	- 2 624
Dotations aux amortissements	7.7	-2 957	-2 519
Dotations aux provisions	7.7	174	164
Autres produits et charges		330	277
Sous total charges d'exploitation		-85 196	-89 054
Résultat opérationnel courant		28 281	25 506
Autres produits opérationnels		0	0
Autres charges opérationnelles		0	0
Résultat opérationnel		28 281	25 506
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	6.6	1 192	1 143
Coût de l'endettement financier brut	6.6	-159	-157
Coût de l'endettement financier net		1 033	986
Autres produits et charges financières	6.6	0	-1
Charge d'impôt		-10 274	-9 392
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-42	-135
Résultat net des activités poursuivies		18 996	16 965
Résultat net des activités abandonnées		0	0
Résultat net de l'exercice		18 996	16 965
Résultat part du groupe		18 792	17 011
Résultat part des intérêts minoritaires		204	-46
Résultat (part du groupe) de base par action	10.4	1,25	5,68
Résultat (part du groupe) dilué par action	10.4	1,24	5,60 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Le rapport semestriel publié au 30/06/2015 contenait une erreur relative à ce montant.



Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - En K€	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Résultat Net		18 996	16 965
Eléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net			
Ecart de conversion		2	-6
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		0	0
Impôts liés		0	0
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net			
Réévaluation des immobilisations		0	0
Réévaluation/écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies		-413	98
Charge stock-options sur période		125	9
Impôts liés		138	-33
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-148	69
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		18 848	17 034
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du groupe		18 644	17 080
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part des minoritaires		204	-46
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (part du groupe) - de base par action		1,24	5,70
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (part du groupe) - dilué par action		1,23	5,61



20.3.1.3 Tableau des Flux de Trésorerie Consolidés NORMES IFRS

Tableau des Flux de Trésorerie - En K€	31/12/2015	31/12/2014
I. Opérations et investissements d'exploitation		
Résultat opérationnel	28 281	25 506
Dotations nettes aux amortissements et provisions, hors éléments fiscaux et financiers	2 940	2 329
Autres charges calculées, hors éléments financiers	125	9
Plus ou moins-value de cessions d'actifs immobilisés	-67	-22
Autres retraitements	0	0
Capacité d'autofinancement générée par l'activité	31 279	27 824
Coût de la dette financière brute, intérêts versés	-159	-157
Impôts payés	-10 060	-9 684
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôt	21 059	17 983
Variation des stocks	-85	-394
Variation des créances clients	-706	-763
Variation des fournisseurs	392	-1 571
Variation des autres créances et dettes	-700	1 433
Variation du besoin en fonds de roulement	-1 098	-1 295
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	19 961	16 688
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-4 660	-3 329
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	127	44
Dépôts de garantie et autres flux d'investissements d'exploitation	534	-10
Investissement d'exploitation	-4 000	-3 295
Variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation	15 961	13 393
II. Investissements financiers		
Acquisitions d'investissements financiers	0	0
Cessions d'investissements financiers	0	0
Incidences des acquisitions et cessions de titres consolidés	-285	0
Variation de la trésorerie issue des investissements financiers	-285	0
III. Opérations en capital		
Augmentation de capital PHARMAGEST INTERACTIVE	0	0
Augmentation de capital des filiales souscrites par les minoritaires	0	0
Acquisitions et cessions d'actions PHARMAGEST INTERACTIVE (<i>actions propres</i>)	-6	-3 867
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
Dividendes versés par PHARMAGEST INTERACTIVE	-8 686	-7 582
Dividendes versés par les filiales consolidées aux minoritaires	-174	-205
Acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires	0	237
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital	-8 865	-11 417
IV. Opérations de financement		
Emission ou souscription d'emprunts et dettes financières	0	284
Remboursements d'emprunts et dettes financières	-626	-647
Acquisitions et cessions de placements financiers (titres disponibles à la vente/autres actifs financiers)	-5 941	-5 826
Produits de trésorerie et équivalents, intérêts reçus	1 192	1 143
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	-5 375	-5 046
V. Incidence des écarts de conversion/instruments financiers et autres produits/charges financières		
	0	0
Disponibilités	1 473	-3 610
Concours bancaires	37	-540
Variation de la trésorerie nette	1 436	-3 070



Tableau de bouclage trésorerie nette - En K€	31/12/2015	31/12/2014	Variation périmètre	Variation
Disponibilités	13 949	12 475	0	1 473
Concours bancaires	237	200	0	37
Variation de la trésorerie nette	13 712	12 275	0	1 436

20.3.1.4 Tableau de variation des capitaux propres NORMES IFRS

Tableau de Variation des Capitaux propres	Part du groupe					Capitaux propres - Part des minoritaires	Total Capitaux propres
	Capital	Réserves et résultats consolidés	Titres auto-détenus	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Capitaux propres - Part du groupe		
En K€							
Capitaux propres au 01/01/2014	3 035	73 086	-76	-407	75 640	431	76 071
Changement de méthodes comptables							
Capitaux propres au 01/01/2014 corrigés	3 035	73 086	-76	-407	75 640	431	76 071
Opération sur capital Paiements fondés sur des actions Opérations sur titres auto-détenus Dividendes		-7 582	-3 867		-3 867 -7 582	-205	-3 867 -7 787
Résultat net de l'exercice Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres Autres		17 011 17 011 6			17 011 69 17 080 6	-46	16 965 69 17 034 6
Variations de périmètre						0	0
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		67			67	170	237
Capitaux propres au 31/12/2014	3 035	82 588	-3 943	-338	81 345	350	81 695
Changement de méthodes comptables ⁽¹⁾		168			168	3	171
Capitaux propres au 01/01/2015	3 035	82 756	-3 943	-338	81 513	353	81 866
Opération sur capital Paiements fondés sur des actions Opérations sur titres auto-détenus Dividendes		-8 686	-6		-6 -8 686	-174	-6 -8 860
Résultat net de l'exercice Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres Autres		18 792 18 792 -5			18 792 -150 18 642 -5	204	18 996 -150 18 846 -5
Variations de périmètre							
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		-809			-809	524	-285
Capitaux propres au 31/12/2015	3 035	92 047	-3 949	-448	90 649	907	91 557

⁽¹⁾ Impacts de l'application d'IFRIC 21



20.3.1.5 Notes annexes aux comptes consolidés

Les comptes se caractérisent par un état de situation financière représentant un total de 123 981 K€ et un résultat net global de 18 848 K€.

NOTE 1 - Principes comptables

1.1 Textes appliqués

1.1.1 Evolution du référentiel comptable en 2015

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2015 du Groupe PHARMAGEST sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) et interprétations de l'IFRIC telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union Européenne (publication au JOUE - Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les principes comptables suivis par le Groupe PHARMAGEST sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers du Groupe PHARMAGEST au 31 décembre 2014 à l'exception des normes, amendements et interprétations suivantes devenus obligatoires pour l'exercice 2015 :

- **Les normes d'améliorations annuelles** : Annual improvements (cycle 2011-2013) ;
- **L'interprétation à IFRIC 21** relative à la comptabilisation des droits et des taxes.

L'application d'IFRIC21 a eu pour conséquence une amélioration des réserves consolidées au 1^{er} Janvier 2015 de 171 K€ ainsi qu'une diminution du résultat opérationnel de 115 K€ au 31 décembre 2015.

L'application des autres textes n'a pas eu d'impacts significatifs sur les comptes consolidés 2015.

1.1.2 Normes, amendements et interprétations dont l'application entre en vigueur au 1^{er} janvier 2016

Les normes applicables au Groupe PHARMAGEST, à compter du 1^{er} janvier 2016 sont les suivantes :

- **L'amendement à IAS 19** relatif à la comptabilisation des contributions des employés aux régimes post-emploi ;
- **Les normes d'améliorations annuelles** : Annual improvements (cycle 2010-2012) et annual improvements (cycle 2012-2014) ;
- **Les amendements à IAS 16 et 38** relatifs à la clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables ;
- **L'amendement à IAS 1** sur la présentation des états financiers « Disclosure initiative » ;
- **Les amendements à IFRS 10, 11, 12** relatifs à l'exemption de l'établissement des comptes consolidés ;
- **Les amendements à IFRS 10 et IAS 28** relatifs aux ventes et contributions d'actifs réalisées entre le Groupe et les entités mises en équivalence.

Ces textes n'ont pas donné lieu à application anticipée au 31 décembre 2015 comme autorisé par les textes.

L'application de ces normes ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe PHARMAGEST.

1.1.3 Autres évolutions normatives et normes d'application postérieures au 1^{er} janvier 2016

En 2016, les groupes de travail mis en place par le Groupe PHARMAGEST se poursuivront pour appréhender et évaluer les impacts de l'application des normes suivantes :

- De la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers, à partir du 1^{er} janvier 2018 ;
- De la norme IFRS15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires, à partir du 1^{er} janvier 2018 ;
- De la norme IFRS16 sur les contrats de location, à partir du 1^{er} janvier 2019.



1.1.4 Première Adoption des IFRS

Les premiers comptes établis par le Groupe PHARMAGEST en conformité avec les normes IFRS l'ont été au 31 décembre 2005 avec une date de transition au 1^{er} janvier 2004.

La norme IFRS 1 prévoyait des exceptions à l'application rétrospective des normes IFRS à la date de transition ; celles retenues par le Groupe PHARMAGEST ont notamment été les suivantes :

Regroupements d'entreprises

Le Groupe PHARMAGEST a choisi de retenir l'option offerte par la norme IFRS 1 qui consiste à ne pas retraiter, conformément à IFRS 3, les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004. Cette exception permet :

- De maintenir le traitement comptable antérieur (méthode de l'acquisition ou mise en commun d'intérêt) ;
- De ne pas s'interroger sur le sens de l'opération.

Evaluation des immobilisations corporelles et incorporelles, des immeubles de placement

Le Groupe PHARMAGEST a décidé de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 selon laquelle tout ou partie des immobilisations corporelles et incorporelles, des immeubles de placement, peuvent être comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

Engagement de retraite

Le Groupe PHARMAGEST ayant par le passé enregistré la totalité des pertes et gains actuariels sur engagements de retraite dans le résultat, l'option offerte par IFRS 1 en la matière n'a pas été utilisée.

Stock-options

Le Groupe PHARMAGEST a mis en place deux plans de stock-options. Leur mise en place étant postérieure au 7 novembre 2002, ils ont fait l'objet d'un retraitement conformément à IFRS 2.

1.2 Présentation des états financiers

1.2.1 Compte de résultat

Le Groupe PHARMAGEST a pour activité principale, la conception de logiciels spécialisés en gestion destinés aux officines pharmaceutiques ainsi que la distribution « clef en mains » de ses solutions informatiques. Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

Les « Autres produits et charges opérationnelles » comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel du Groupe PHARMAGEST. Il s'agit en particulier des dépréciations des marques et écarts d'acquisition. Il s'agit également, s'ils sont significatifs et non récurrents, des effets de variation de périmètre, des plus ou moins-values de cession d'actifs immobilisés, des frais de restructuration, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courant susceptible d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.



1.2.2 Tableau de variation de trésorerie

La variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation est déterminée sur la base du résultat opérationnel, qui est ajusté des transactions n'ayant aucun effet sur la trésorerie.

A noter que les avances reçues et remboursables dans le cadre de projets de Recherche et Développement sont présentées dans l'agrégat « Autres créances et autres dettes » au sein de la variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitations.

1.3 Base d'évaluation, jugement et utilisation d'estimations

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui peuvent être comptabilisés selon la convention de la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe PHARMAGEST pour l'établissement des états financiers portent sur la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition comme indiqué en Note 5 des comptes consolidés.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe PHARMAGEST révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour.

Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe PHARMAGEST a fait usage d'appréciation pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

NOTE 2 - Périmètre de consolidation

2.1 Principes et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe PHARMAGEST sont les suivantes :

Intégration globale

Concerne les sociétés dans lesquelles le Groupe PHARMAGEST est exposé ou a droit à des rendements variables et dans lesquelles il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir décisionnaire (politiques financières et opérationnelles) détenu sur ces dernières.

Toutes les transactions et positions inter-sociétés du Groupe PHARMAGEST sont éliminées en consolidation en totalité pour les sociétés consolidées par intégration globale.

Mise en équivalence

S'applique aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe PHARMAGEST exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%. Selon cette méthode, le Groupe PHARMAGEST enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la « part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ».

L'exercice social de toutes les sociétés du périmètre de consolidation coïncide avec l'année civile sauf pour les créations et acquisitions sur l'exercice. Les bilans et comptes de résultat des sociétés du Groupe PHARMAGEST utilisés sont ceux disponibles à date et clos au 31 décembre 2015.



2.1.1 Sociétés consolidées par intégration globale

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
PHARMAGEST INTERACTIVE	Villers-lès-Nancy (54)	société consolidante	société consolidante
ADI ⁽¹⁾	Saclay (91)	50	50
CPI	Dijon (21)	100	100
CPSI	Baie Mahault (97)	100	100
DCI	Mérignac (33)	100	100
DIATELIC	Villers-lès-Nancy (54)	95,29	95,29
DOMEDIC EUROPE	Villers-lès-Nancy (54)	65	65
EHLS	Quéven (56)	100	100
HEALTHLEASE	Paris (75)	100	100
HDM LIMITED	Ile Maurice	100	100
INTECUM	Bastia (20)	100	100
KAPELSE	Villers-lès-Nancy (54)	70	70
MALTA INFORMATIQUE	Mérignac (33)	100	100
NANCEO	Paris (75)	100	100
SABCO	Luxembourg	100	100
SABCO SERVICES	Belgique	100	100
SCI HUOBREGA	Quéven (56)	100	100

⁽¹⁾ Compte tenu des relations économiques et contractuelles existant entre PHARMAGEST INTERACTIVE et ADI (distributeur des produits LGPI Global Services®), et du contrôle de cette société (répartition égalitaire des membres du Conseil d'Administration, nomination du Président soumis à l'accord exprès du Groupe PHARMAGEST), ADI détenue à 50% est consolidée par intégration globale.

2.1.2 Sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
GRUPE DOMEDIC INC.	Québec (Canada)	35,00	35,00

GRUPE DOMEDIC INC. a pour mission d'améliorer la qualité de vie des personnes aux prises avec des problèmes de santé nécessitant un traitement médical régulier. GRUPE DOMEDIC INC. développe ainsi des produits pour accompagner les personnes conscientes de l'importance pour leur bonne santé d'un suivi rigoureux de leurs traitements médicaux.

La situation financière au 31 décembre 2015 présente une perte de 172 KCAD avec une situation nette positive de 12 KCAD.

PHARMAGEST INTERACTIVE considère qu'elle ne dispose que d'une influence notable.

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/14	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur brute au 31/12/15
Titres mis en équivalence ⁽¹⁾	716		47		0	669
TOTAL	716		47			669

⁽¹⁾ Les titres mis en équivalence sont calculés sur la base des capitaux propres retraités et tiennent aussi compte des écarts d'acquisitions.

En K€	Capitaux propres	Capitaux propres retraités	Quote-part Groupe	Ecart d'acquisition net	Mise en équivalence
GRUPE DOMEDIC INC	8	187	65	603	669
TOTAL				603	669



2.1.3 Intérêts minoritaires

En application de la norme IFRS 12, le Groupe PHARMAGEST tient à indiquer que les filiales avec des intérêts minoritaires ne sont pas significatives par rapport aux agrégats financiers du Groupe PHARMAGEST et leurs informations financières ne sont par conséquent pas présentées dans l'annexe des comptes du Groupe PHARMAGEST.

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas identifié de restrictions importantes sur les intérêts détenus dans ses filiales.

2.1.4 Sociétés non consolidées

PHARMAGEST INTERACTIVE a cédé sa participation détenue au sein de la société SFLD au cours de l'exercice.

La société QUALITY FLUX a été déconsolidée dès 2014 compte tenu de la faible détention (15,15%) par le Groupe PHARMAGEST et de son aspect non significatif.

Il est précisé l'absence d'entité ad hoc au sein du Groupe PHARMAGEST.

2.2 Evolutions du périmètre de consolidation

2.2.1 Variations de périmètre au cours de l'exercice

- Création de NANCEO, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 € dont le siège social est à PARIS et qui a pour activité la proposition de solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire ;
- Acquisition de titres complémentaires d'INTECUM faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 63,99% à 100% du capital, sans impact sur le contrôle.

Ces regroupements ont été comptabilisés sur des bases définitives.

Compte tenu de l'impact non significatif de ces variations de présentation de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro forma.

2.2.2 Variations de périmètre au cours de l'année précédente

- Absorption de VIP PHARMA par PHARMAGEST INTERACTIVE par Transmission Universelle du Patrimoine avec effet au 1^{er} janvier 2014 ;
- Dilution de la participation dans QUALITY FLUX qui passe de 21,98% à 15,15% suite à une augmentation du capital ayant permis l'entrée de trois nouveaux actionnaires, augmentation à laquelle PHARMAGEST INTERACTIVE n'a pas souhaité participer. Cette opération a été identifiée comme une perte de l'influence notable entraînant une déconsolidation de la participation sur les bases d'une juste valeur nulle ;
- Création le 14 janvier 2014 de CPSI - CARAIBES PHARMA SERVICES INFORMATIQUES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 € dont le siège social est basé en Guadeloupe et qui a pour activité la commercialisation, l'installation et la maintenance de logiciels et matériels à destination des pharmacies situées dans les territoires des Antilles Françaises et de la Guyane.
- Acquisition de titres complémentaires de DIATELIC faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 68,58% à 95,29% du capital, sans impact sur le contrôle ;
- Cession de 30% des titres de KAPELSE sans perte de contrôle.

Ces regroupements ont été comptabilisés sur des bases définitives.

Compte tenu de l'impact non significatif de ces variations de présentation de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro forma.



2.3 Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé

Le Groupe PHARMAGEST ne dispose pas d'engagements hors bilan pouvant avoir un impact financier significatif lié au périmètre du Groupe PHARMAGEST.

NOTE 3 - Immobilisations incorporelles

3.1 Écarts d'acquisition

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle.

La différence entre le coût de la prise de contrôle et la quote-part du Groupe PHARMAGEST dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en écart d'acquisition.

Le coût de la prise de contrôle est le prix payé par le Groupe PHARMAGEST dans le cadre d'une acquisition, ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition qui sont présentés en charges opérationnelles.

La norme IFRS 3 révisée introduit l'obligation de prendre en compte dans le coût du prix payé la juste valeur des paiements conditionnels.

La prise de contrôle par acquisitions successives d'une société donne lieu à la réévaluation à la juste valeur des actions détenues avant la prise de contrôle et à l'enregistrement en résultat du changement de valeur.

A compter du 1^{er} janvier 2010, en application d'IAS 27 révisée, les transactions (significatives) avec les minoritaires, postérieures à la prise de contrôle, n'affectent que les capitaux propres.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur en fin d'exercice, ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Les modalités de réalisation des tests de dépréciation sont présentées en Note 5. Les écarts d'acquisition négatifs sont repris automatiquement en résultat opérationnel, lorsque non significatifs.

3.2 Frais de recherche et développement

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet est démontrée ;
- Le Groupe PHARMAGEST a l'intention d'achever le projet et de l'utiliser ou de le vendre ;
- Il existe un marché potentiel pour les développements issus de ce projet ou son utilité en interne est démontrée. Ainsi, lorsqu'un module nouveau est développé sur un logiciel existant, ses coûts de développement sont portés à l'actif pour autant qu'il permette d'accéder à une clientèle non couverte jusqu'à présent ou de répondre à un nouveau besoin ;
- Les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Les frais de développement sont amortis sur la durée d'utilité estimée des projets concernés. Se référer à la Note 3.4.1 du présent Document de Référence pour la valorisation au 31 décembre 2015.



3.3 Autres immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, et contrôlé par l'entreprise du fait d'évènements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Immobilisations incorporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Relations clientèles Logiciels acquis	En fonction des caractéristiques des contrats 1 à 3 ans	Linéaire Linéaire

3.4 Valeur des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

3.4.1 Valeurs brutes

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/14	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur brute au 31/12/15
Frais de R&D	15 736	2 789				18 525
Relations clientèles ⁽¹⁾	1 493					1 493
Autres immobilisations incorporelles	6 605	372	26	-50		6 901
Écarts d'acquisition	27 744					27 744
TOTAL	51 578	3 161	26	-50		54 663

⁽¹⁾ Constatation d'une relation clientèle suite à l'acquisition de SABCO.

La comparaison entre les valeurs comptables des UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) et leurs valeurs recouvrables ne met pas en avant de perte de valeur, ni sur les écarts d'acquisition, ni sur les autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée.

Dans ce cas et en l'absence de reprise de perte de valeur, la valeur recouvrable des UGT n'est pas communiquée conformément à IAS 36 révisée (se référer à la Note 5).

Des tests de sensibilités sur les taux de croissance, sur le taux d'actualisation ainsi que sur la croissance de l'activité ont par ailleurs été réalisés et ne permettent pas d'identifier de risques significatifs sur les valeurs recouvrables.



Détail de la valeur comptable des écarts d'acquisition (en K€) :

DIVISION SOLUTIONS PHARMACIE EUROPE	Pôle Pharmacie France			24 781
	CIP	13 136	ADI	87
	MIRABEL	1 072	DDI	886
	EHLS	3 816	VIP PHARMA	35
	TECHNILOG	179	CSSI	366
	OSIS	213	FICHORGA	3 666
	DCI	415	ROUSSEAU	243
	INTECUM	635	CPI Bourges	32
	Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg			2 164
	SABCO/SABCO SERVICES	2 164		
PME			15	
CPI Dijon	15			
Sous-total Division			26 961	
DIVISION SOLUTIONS POUR ETABLISSEMENTS SANITAIRES ET MEDICAUX SOCIAUX	MALTA INFORMATIQUE	255	AZUR SOFTWARE	300
	Sous-total Division			555
DIVISION SOLUTIONS E-SANTE	DIATELIC	228		
	Sous-total Division			228
TOTAL				27 744

3.4.2 Amortissements

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/14	Dotations	Diminutions	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2015
Autres incorporels	2 792	331	26	-45		3 052
Recherche & Développement	8 673	1 622				10 295
Relations clientèles	1 095	149				1 245
TOTAL	12 560	2 102	26	-45		14 592

NOTE 4 - Immobilisations corporelles

4.1 Evaluation initiale et évaluation postérieure

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe PHARMAGEST, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe PHARMAGEST n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement de l'acquisition et de la construction d'installations encourus pendant la période de construction sont constatés en charges de la période.



Postes du Bilan - En K€	Valeur au 31/12/2014	Augmentations	Diminutions	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2015
Terrains	631					631
Constructions	6 179	79	6			6 252
Matériel	342	501	1			843
Autres immobilisations corporelles	4 674	918	272			5 321
TOTAL	11 826	1 499	278			13 046

4.2 Amortissements

En application de l'approche par composants, le Groupe PHARMAGEST utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les principaux modes et durées d'amortissement retenus sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Constructions	15 à 30 ans	Linéaire
Agencements	8 à 30 ans	Linéaire
Installations générales	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	1 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

En K€	Valeur au 31/12/2014	Dotations	Diminutions	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2015
Immobilisations corporelles	7 440	855	232	5	0	8 058
TOTAL	7 440	855	232	5	0	8 058

4.3 Contrats de location

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe PHARMAGEST utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location.

Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans la norme IAS 17 afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location financement :

- Contrats de location simple : les paiements effectués au titre de ces contrats (autres que les coûts de services tel qu'assurance et de maintenance) sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location ;
- Contrats de location-financement : le Groupe PHARMAGEST n'a pas recours à des contrats de locations financement significatifs en tant que preneur. Les contrats de location-financement mis en place avec les clients génèrent des écritures de cession des biens dans les comptes consolidés au moment de la cession des contrats de location par HEALTHLEASE.

Se référer à la Note 7.8 des comptes consolidés pour les engagements hors bilan.



NOTE 5 - Modalités de réalisation des tests de dépréciation des actifs

La norme IAS 36 impose de tester les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée au moins une fois par an et les autres actifs à long terme lorsqu'il existe un indice montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur.

Un indice de perte de valeur peut être :

- Une diminution importante de la valeur de marché de l'actif ;
- Un changement dans l'environnement technologique, économique ou juridique.

Une dépréciation de l'actif est comptabilisée lorsque le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la juste valeur la plus élevée entre la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et la valeur d'utilité. La juste valeur se définit comme étant le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif (ou d'un groupe d'actifs) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou du groupe d'actifs testé. La méthode des cash-flows futurs a été utilisée en l'absence de comparabilité des informations issues des marchés.

Ces actifs sont testés individuellement ou regroupés avec d'autres actifs lorsqu'ils ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendamment d'autres actifs.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les possibles pertes de valeur sont comptabilisées en « Autres produits et charges opérationnels ».

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition ont été affectés à des UGT correspondant, conformément à la norme IFRS 8, aux secteurs d'activités identifiés dans l'organisation interne du Groupe PHARMAGEST.

Ainsi, l'ensemble des actifs incorporels non amortissables et les écarts d'acquisitions/fonds de commerce sont affectés à chaque secteur d'activité (Note 3.4 des comptes consolidés).

La méthode de valorisation est basée sur la valorisation par le Discount Cash-Flow avec des flux pour les années de 2016 à 2019 issus des projections de la Direction du Groupe PHARMAGEST.

Le taux d'actualisation et de croissance à l'infini (2%) pris comme référence sont ceux utilisés par les analystes financiers ayant une connaissance du secteur d'activité. Le taux d'actualisation de référence est appliqué sur les activités matures tandis qu'il est ajusté (sur l'évaluation de la prime de risque) sur les activités en développement.

Les hypothèses utilisées par le Groupe PHARMAGEST pour le calcul de la valeur recouvrable de ses actifs sont basées sur des hypothèses de croissances futures.

Pour déterminer les taux de croissance future des revenus et les flux de trésorerie opérationnels, le Groupe PHARMAGEST a utilisé les budgets et business plan de chaque activité, qui servent de base pour l'estimation des flux de trésorerie pour les 4 années suivantes.

Les tests de dépréciation réalisés en 2015 par le Groupe PHARMAGEST n'ont révélé aucune perte de valeur de ces actifs.



NOTE 6 - Financement et instruments financiers

6.1 Actifs financiers non courants

6.1.1 Valeurs brutes

En K€	Valeur au 31/12/2014	Augmentations	Diminutions	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2015
Dépôts, cautionnements et prêts	262	51	0	0	0	313
Autres participations	5	0	5	0	0	0
TOTAL	267	51	5	0	0	313

6.1.2 Dépréciations

En K€	Valeur au 31/12/2014	Dotations	Diminutions	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2015
Autres participations	5	1	5	0	0	1
TOTAL	5	1	5	0	0	1

6.2 Titres disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont les actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente par l'entreprise et qui ne rentrent pas dans les « prêts et créances », « placements détenus jusqu'à échéance » et « actifs financiers en juste valeur par résultat ».

Lors de leur acquisition, les titres sont évalués à la juste valeur, nette des coûts de transaction. Ces titres sont ensuite comptabilisés à leur juste valeur à chaque clôture. Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les sociétés non cotées, la juste valeur est appréhendée à partir de techniques d'évaluation reconnues (référence à des transactions récentes, actualisation de cash-flows futurs...). Certains titres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont évalués au coût amorti.

Les gains et pertes latents par rapport au prix d'acquisition sont systématiquement comptabilisés dans les capitaux propres, jusqu'à la date de cession. Cependant, lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative ou durable, la perte de valeur est comptabilisée en résultat. Elle ne peut pas être reprise ultérieurement en résultat pour les actions et les autres titres à revenus variables.

Valeurs nettes - En K€	31/12/2015	31/12/2014
Contrat de capitalisation ⁽¹⁾	41 177	35 236
TOTAL	41 177	35 236

⁽¹⁾ Il s'agit d'un contrat d'investissement avec Fonds Euros souscrit auprès d'AXA avec un profil d'investissement assimilable à des OAT assorti d'une garantie du capital net investi et des intérêts passés. Ce contrat d'investissement est qualifié de Titres disponibles à la vente. La juste valeur du contrat correspond à la valeur liquidative à tout instant, soit la valeur comptable. Le rendement a été confirmé sur la base de la rémunération garantie.



6.3 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont principalement composés de prêts et créances comptabilisés au coût amorti. Conformément à la norme IAS 39, les placements en instruments de dettes (obligations, titres de créances...) non cotés sur un marché actif peuvent être classés dans cette catégorie.

6.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à 3 mois ou dès lors aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur, détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Valeurs nettes - En K€	31/12/2015	31/12/2014
SICAV/Comptes à terme	6 134	7 217
Disponibilités	3 807	5 258
Avance financière ⁽¹⁾	4 008	0
TOTAL	13 949	12 475

⁽¹⁾ Le Groupe PHARMAGEST a procédé à la mise en place d'une avance financière au profit de MARQUE VERTE SANTE qui fait l'objet d'autorisations par les organes de gouvernance.

6.5 Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêts sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission éventuels sont ainsi amortis selon une méthode financière sur la durée des emprunts.

En K€	31/12/2015				31/12/14 Montant brut
	Montant brut	à -1 an	De 1 à 5 ans	à + 5 ans	
Découverts bancaires	237	237			200
Emprunts auprès d'établissements de crédit	464	239	225		1 090
Cautions ⁽¹⁾	878		878		284
Emprunts / dettes financières					1
TOTAL	1 581	478	1 103		1 575

⁽¹⁾ Ces autres dettes financières sont reclassées en passifs non courants et sont constituées de caution reçue dans le cadre du Service de Mise à jour SESAM-Vitale.



Analyse des emprunts auprès d'établissements de crédit par échéance et par nature de taux :

En K€	Dette financière		
	Taux fixe	Taux variable	Total
Echéances			
A -1 an	239	0	239
De 1 à 5 ans	225	0	225
A + 5 ans	0	0	0
TOTAL	464	0	464

L'ensemble de ces emprunts n'est pas soumis à covenants bancaires.

6.6 Résultat financier

En K€	31/12/2015	31/12/2014
Produits de trésorerie	1 192	1 143
Plus-value de cession des VMP	0	1
Revenus des VMP/Placements financiers	1 133	1 138
Autres produits financiers	54	4
Reprises sur provisions financières	5	0
Coût de l'endettement brut	159	157
Charges sur cession des VMP	0	0
Intérêts financiers et escomptes obtenus	144	159
Autres charges financières	15	0
Dotations sur provisions financières	1	-2
Autres produits et charges financières	0	-1
Gains sur couverture de taux	0	0
Perte sur couverture de taux	0	-1
Autres produits et charges financières	0	0

6.7 Gestion et contrôle des risques financiers

6.7.1 Risque de liquidité

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face aux échéances à venir.

Au 31 décembre 2015, le Groupe présente une trésorerie nette disponible de 14 M€.

Au-delà de cette trésorerie disponible à court terme, le Groupe PHARMAGEST dispose de lignes de découvert non utilisées de 8 M€ mais aussi d'un solde titres disponibles à la vente de 41 M€ (la pénalité en cas de sortie anticipée ne concernant que les intérêts courus).

Ainsi, la position nette de liquidité disponible du Groupe PHARMAGEST est de l'ordre de 63 M€ ce qui permet de disposer à tout moment des ressources financières suffisantes afin de financer l'activité courante, les investissements nécessaires à son développement futur, mais également de faire face à tout événement exceptionnel.



Les différentes échéances des emprunts financiers sont présentées en Note 6.5 des comptes consolidés.

Les différentes sources de financements utilisées par le Groupe PHARMAGEST sont les découverts bancaires et les emprunts à moyen et long terme.

Le Groupe PHARMAGEST s'est déjà assuré de la possibilité d'accès au crédit en cas d'investissement significatif.

Afin d'optimiser la gestion des flux financiers, une centralisation des trésoreries a été mise en place sur les deux principales banques du Groupe PHARMAGEST et sur les principales sociétés du Groupe PHARMAGEST.

Par ailleurs, la gestion du risque de liquidité au sein du Groupe PHARMAGEST a pour objectif de rechercher des ressources au meilleur coût et de s'assurer de leur obtention à tout instant.

Ainsi, l'analyse faite par le Groupe PHARMAGEST sur son risque de liquidité lui permet d'être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

6.7.2 Risque de marché

6.7.2.1 Risque de taux

L'exposition du Groupe PHARMAGEST au risque de taux concerne les emprunts à taux variable (sensibilité à la hausse des taux). A noter, l'absence d'endettement à taux variable à court et moyen terme au 31 décembre 2015.

Analyse de la dette financière brute par échéance et par nature de taux :

En K€	Taux fixe				Taux variable
	Valeur comptable	Inférieur à 3%	Entre 3% et 4%	Plus de 4%	
Echéance :					
2016	239	223	16	0	0
2017	225	225	0	0	0
2018	0	0	0	0	0
2019	0	0	0	0	0
2020	0	0	0	0	0
Au-delà	0	0	0	0	0
TOTAL	464	448	16	0	0

Il est à noter le remboursement anticipé sur l'exercice de l'emprunt dont le taux était à plus de 4%, sans pénalités, pour un montant de 360 K€ dont 289 K€ à échéance postérieure à l'année 2015.

6.7.2.2 Risque de change

Dans son activité, le Groupe PHARMAGEST est très peu exposé au risque de change dans la mesure où la très grande majorité de ses achats et ventes est réalisée en euro.

6.7.2.3 Risque sur actions et autres instruments financiers

Pas d'exposition à ce risque identifié par le Groupe PHARMAGEST.

Néanmoins, une attention particulière est portée sur la situation financière de la société AXA, gestionnaire du contrat de capitalisation (titres disponibles à la vente).



6.7.3 Risque de crédit / contrepartie

- Sur la base d'analyse de risque de contrepartie régulièrement actualisée, les créances sur nos principaux débiteurs, représentés par les différents leasers actifs auprès des pharmaciens, ne font pas l'objet de dépréciation (retards très majoritairement inférieurs à 2 mois). La part des facturations financées par les leasers représente 36% du chiffre d'affaires consolidé 2015 dont 97% sont réalisés par les leasers en relation régulière avec HEALTHLEASE.
- Les créances clients qui ne sont pas dépréciées au 31 décembre 2015 ont été analysées sur une base individuelle ; un règlement a été reçu après la clôture pour la majorité d'entre elles (Note 7.4 des comptes consolidés).

6.8 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

En K€	31/12/2015	31/12/2014
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles*	440	1 014
Créances cédées non échues	0	0
Autres engagements financiers donnés	0	0
TOTAL	440	1 014

* L'intégralité des nantissements a été donnée à la souscription d'emprunts bancaires. Le montant indiqué correspond au solde des emprunts concernés au 31 décembre 2015.

Le Groupe PHARMAGEST ne dispose pas d'engagements hors bilan reçus (hors lignes de crédit reçues et non utilisées pour 8 M€) pouvant avoir un impact financier significatif lié au financement du Groupe PHARMAGEST.

A la connaissance du Groupe PHARMAGEST, il n'existe pas à la date d'arrêtés des comptes au 31 décembre 2015 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

NOTE 7 - Données opérationnelles

7.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe PHARMAGEST comprend essentiellement les revenus liés aux activités suivantes :

- Les ventes de matériel ;
- Les ventes de logiciels ;
- Les prestations de maintenance.

Le produit de la vente de matériel est enregistré quand les risques et avantages liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acquéreur.

Les ventes de logiciels sont enregistrées au moment où le droit d'usage est cédé à l'utilisateur.

Les prestations de maintenance sont enregistrées linéairement sur la durée des contrats.



7.1.1 Chiffres d'affaires nets

En K€	31/12/2015	31/12/2014
Maintenance et vente de bases de données	35 840	34 086
Autres prestations dont e-Publicité ⁽¹⁾	1 843	10 519
Ventes de configurations et de matériels	61 776	56 272
Prestations formations et nouveaux produits	14 017	13 683
TOTAL	113 477	114 560

⁽¹⁾ Suite à une évolution réglementaire, le Pôle e-Laboratoires, a connu en 2014 l'arrêt de son activité « Prestations de Communication ».

7.2 Information sectorielle

Pour une lecture plus pertinente de l'ensemble de ses activités et de sa stratégie, le Groupe PHARMAGEST a décidé en 2015 de faire évoluer l'appellation de ses activités, qui sont désormais regroupées au sein de Divisions :

- **Division Solutions Pharmacie Europe** : Correspond essentiellement au secteur de l'informatique officinale. Cette division regroupe les anciennes Activités *Pharmacies France et Belux* et l'Activité *PME* de CPI ;
- **Division Solutions e-Santé** : Correspond à la combinaison du secteur de l'innovation de technologies d'infrastructures pour l'e-Santé, dont les applications liées au télé-suivi médical et du secteur offrant des prestations aux industries pharmaceutiques. Cette division regroupe les anciennes Activités *Laboratoires et E-Santé* ;
- **Division Solutions pour les établissements sanitaires et médico-sociaux** : Correspond au secteur de l'informatique pour les maisons de retraite associé principalement à MALTA INFORMATIQUE. Cette division correspond à l'ancienne Activité *Maisons de retraite* ;
- **Division Fintech** : Correspond au secteur des solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire de la nouvelle filiale NANCEO.

Ces divisions correspondent à des regroupements de services, pôles, agences et entités juridiques ayant une activité commune.

7.2.1 Compte de résultat d'exploitation par secteur d'activité

2015 - En K€	Activités		Retraitement IFRS **	Total
	Pharmacie	Autres*		
Chiffre d'affaires	98 061 87%	14 812 13%	+604	113 477
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-1 098 56%	-848 44%	-1 011	-2 957
Résultat d'exploitation	24 906 85%	4 490 15%	-1 116	28 281
Résultat courant	26 004 85%	4 501 15%	-1 193	29 312
Quote-part des sociétés mises en équivalence	0	-42	0	-42
Charge ou produit d'impôt sur le résultat	-8 524 85%	-1 440 15%	-310	-10 274
Résultat net	15 585 84%	2 972 16%	+439	18 996



2014 - En K€	Activités		Retraitement IFRS **	Total
	Pharmacie	Autres*		
Chiffre d'affaires	97 670 85%	16 972 15%	-82	114 560
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-1 280 79%	-334 21%	-905	-2 519
Résultat d'exploitation	24 479 90%	2 858 10%	-1 831	25 506
Résultat courant	25 466 90%	2 904 10%	-1 878	26 492
Quote-part des sociétés mises en équivalence	-135	0	0	-135
Charge ou produit d'impôt sur le résultat	-8 376 91%	-839 9%	-177	-9 392
Résultat net	15 269 89%	1 916 11%	-220	16 965

* La rubrique 'Autres' correspond aux Divisions Solutions e-Santé, Division Solutions pour les établissements sanitaires et médico-sociaux et Division Fintech. Aucune de ces divisions ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires, des actifs ou du résultat consolidés.

** Retraitement compte tenu de l'option choisie de non activation de la R&D des activités pharmacies du Groupe PHARMAGEST dans les comptes consolidés aux normes françaises.

Les données par activités sont issues du reporting interne établi suivant le référentiel des comptes consolidés aux normes françaises.

7.3 Saisonnalité de l'activité

Il n'existe pas de caractère saisonnier ou cyclique des activités.

7.4 Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti. Une dépréciation est constituée lorsque l'encours comptable est supérieur au montant recouvrable.

En K€	31/12/2015			31/12/2014
	Montant net	- 1 an	+ 1an	Montant net
Clients ⁽¹⁾	15 991	15 991		15 284
Autres créances	4 069	4 069		3 389

⁽¹⁾ Toutes les créances constituant la balance âgée consolidée ci-dessous ont fait l'objet d'une étude individualisée, elles sont provisionnées selon l'évaluation d'un risque de non recouvrement individuel avéré en association avec les règles suivantes :

Créances < 180 jours	Provision de 0%
Créances entre 180 et 360 jours	Provision de 50%
Créances > 360 jours	Provision de 100%



Il est précisé que toute créance faisant l'objet d'une procédure collective et/ou d'une procédure au fond fait l'objet d'une dépréciation à 100%.

Ainsi, la provision constituée fin 2015 est de 361 K€ contre 454 K€ fin 2014.

Le solde clients se décompose ainsi par tranche (en K€) :

Montant net	Non échu	<60 jours	60<X<180 jours	> 180 jours
15 991	9 776	5 896	304	15

Compte tenu du fait que les créances sont des créances à court terme, et en l'absence d'évolution significative de la qualité des contreparties, la juste valeur des créances est proche de leur valeur comptable.

En K€	31/12/2014	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2015
Provision pour dépréciation de comptes clients	454	55	98	50	361

7.5 Stocks

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition : le matériel sérialisé est évalué selon le principe du coût individuel et le matériel réparable non sérialisé, de faible valeur, est valorisé au coût unitaire moyen pondéré.

A chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas de leur coût de revient et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

En K€	31/12/2015			31/12/2014
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant net
Matières premières	105		105	67
Matériel	2 080	222	1 857	1 927
Fournitures	199	9	190	146
Pièces service après-vente	290	94	197	159
Encours	35		35	1
TOTAL	2 709	324	2 384	2 300

7.6 Dettes fournisseurs et autres dettes

En K€	31/12/2015				31/12/2014
	Montant brut	à -1 an	De 1 à 5 ans	à + 5 ans	Montant net
Dettes fournisseurs	6 696	6 696	0		6 303
Autres dettes	21 098	19 803	1 188	107	21 532
TOTAL	27 794	26 499	1 188	107	27 835



7.7 Dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation

En K€	31/12/2015	31/12/2014
	2 783	2 355
Dotations aux amortissements	2 957	2 519
Provisions sur actifs immobilisés	0	0
Provisions sur actif circulant	-161	26
Provisions pour risques et charges	-13	-190

L'ensemble des reprises de provisions sont présentées en déduction des dotations.

7.8 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

En K€	31/12/2015	31/12/2014
Obligation contractuelle en matière de crédit-bail	0	0
Obligation contractuelle de location simple mobilière	1 494	1 407
Obligation contractuelle de location simple immobilière	6 935	5 506
Obligation d'achats irrécouvrables	0	0
Autres obligations contractuelles	0	0
Engagements donnés liés au développement de l'activité	0	0
Engagements fiscaux	0	0
TOTAL	8 429	6 914

Le Groupe PHARMAGEST ne dispose pas d'engagements hors bilan reçus pouvant avoir un impact financier significatif lié aux activités opérationnelles du Groupe.

A la connaissance du Groupe PHARMAGEST, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2015 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.



NOTE 8 - Charges et avantages du personnel

8.1 Effectif et masse salariale

L'effectif du Groupe PHARMAGEST en Equivalent Temps Plein (ETP) compte 539 non cadres et 278 cadres.

Les charges de personnel se composent principalement des salaires bruts, des charges sociales et des contributions assises sur les salaires pour 40 222 K€ et de la participation pour 2 010 K€.

8.2 Avantages au personnel

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe PHARMAGEST s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini), sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe PHARMAGEST n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision figurant dans les comptes consolidés est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetée et prend en compte les charges sociales y afférentes.

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base de la moyenne des 10 derniers semestres connus pour le Taux Moyen Obligataire (TMO).

Les écarts actuariels proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou la modification des hypothèses de calcul des engagements et des actifs affectés à leur couverture. Conformément aux amendements de la norme IAS 19, les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en capitaux propres.

Se référer à la Note 11 des comptes consolidés pour l'engagement à la clôture.

8.3 Stock-options

L'application de la norme IFRS 2 a pour conséquence de constater une charge correspondant aux avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions.

Les options sont évaluées par le Groupe PHARMAGEST, par référence à la valeur des instruments de capitaux propres attribués, à la date d'octroi en utilisant un modèle mathématique. Ce modèle permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Les plans de stock-options, depuis le 16 octobre 2007, sont soumis à une contribution patronale, recouvrée par les URSSAF. Le taux de cette contribution est fixé à 30% pour les options consenties et les attributions effectuées à compter du 11 juillet 2012.

Le Groupe PHARMAGEST a, conformément aux textes en vigueur, décidé de retenir pour assiette la juste valeur des options au sens d'IFRS 2.

Cette contribution, a fait l'objet d'une provision dans les comptes 2014 du Groupe PHARMAGEST, exercice de rattachement, et ne sera pas lissée sur la période d'acquisition des droits conformément à IFRS 2.

Le montant global de la charge de rémunération s'élève à 500 K€ et le montant supporté par l'exercice 2015 est de 125 K€.



8.3.1 Plan de stock-options sur l'exercice 2014

Information sur les options d'achat d'actions	Information Historique	Information Proforma ⁽¹⁾
Date du Conseil d'Administration	05/12/2014	05/12/2014
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	47 891	239 455
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :		
- Les mandataires sociaux / Administrateurs / Membres du Comité de Direction Financier et Social	0	0
- Dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires	5 000	25 000
Point de départ d'exercice des options	05/12/2018	05/12/2018
Date d'expiration	04/12/2022	04/12/2022
Prix de souscription	100,57 €	20,11 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2015	0	0
Nombre d'actions perdues au 31/12/2015	- 3 264	- 16 320
Options d'achat d'actions restantes	44 627	223 135

⁽¹⁾ L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/06/2015 a voté la division de la valeur nominale de l'action en fixant celle-ci à 0,20 € au lieu de 1 €. La décision a été effective au 05/08/2015.

8.3.1.1 Bénéficiaires

Bénéficiaire de ce plan, les salariés des sociétés PHARMAGEST INTERACTIVE, CP INTER@CTIVE, EHLS, MALTA INFORMATIQUE, DIATELIC, INTECUM, CPSI, à l'exception des membres du Comité de Direction Financier et Social de PHARMAGEST INTERACTIVE, des dirigeants mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE et des filiales tel que ces bénéficiaires répondent aux critères suivants :

- Sont inscrits aux effectifs le 5 décembre 2014 ;
- Ont 2 ans d'ancienneté au 5 décembre 2014 ;
- Sont en Contrat à Durée Indéterminée au 5 décembre 2014.

8.3.1.2 Information sur rémunérations sur base d'actions

Les options ont été évaluées selon le modèle de Black & Scholes. Les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'évaluation des options :

Maturité	6 ans
Volatilité ⁽¹⁾	20,00%
Taux sans risque	0,45%
Dividendes attendus	2,61%
Turnover	5,00%
Juste valeur de l'option ⁽²⁾	12,83 €

⁽¹⁾ Estimée à partir de la volatilité historique sur la base du cours de l'action de PHARMAGEST INTERACTIVE.

⁽²⁾ Evaluation effectuée en 2014, soit avant la division par 5 du nominal.

8.4 Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations brutes perçues par les organes de direction au cours de l'année 2015 se sont élevées à 513 K€. Les sommes perçues incluent PHARMAGEST INTERACTIVE et les sociétés contrôlées. Il n'y a pas d'engagement en matière de pensions en dehors de ceux comptabilisés. Le montant versé au titre de l'article 83 pour les dirigeants s'est élevé à 37 K€. Aucune avance ni aucun crédit n'ont été accordés aux membres des organes de direction par PHARMAGEST INTERACTIVE et les sociétés contrôlées.

Par ailleurs, la provision pour indemnités de départs en retraite intègre un montant de 140 K€ concernant les membres des organes de direction.



NOTE 9 - Impôts sur les résultats

9.1 Impôts sur les résultats

Le Groupe PHARMAGEST calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

9.1.1 Contribution Economique Territoriale (CET)

Le Groupe PHARMAGEST considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) égale à 1,5% de la valeur ajoutée produite, présente les mêmes caractéristiques que le calcul de la cotisation minimale de la taxe professionnelle (TP), également plafonnée sur cette base (valeur ajoutée). Ainsi, la CVAE est comptabilisée au compte de résultat selon l'affectation identique à l'ancienne TP et ne génère de ce fait pas d'impôt différé passif (cf. communiqué du Conseil National de la Comptabilité, devenu Autorité des Normes Comptables, en date du 14 janvier 2010).

9.1.2 Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

A compter de 2014, le Crédit d'Impôt est égal à 6% des rémunérations brutes inférieures à 2,5 fois le SMIC versées au cours de l'année civile et servant de base aux cotisations patronales de sécurité sociale.

Le CICE est qualifié par le Groupe PHARMAGEST en tant qu'élément de rémunération soumis à la norme IAS 19. Ainsi, il est comptabilisé en diminution des charges de personnel (1 020 K€ au 31 décembre 2015).

Le produit du CICE au titre de l'exercice 2014 a été utilisé conformément aux objectifs prévus par la loi, à savoir financer l'amélioration de la compétitivité du Groupe.

9.1.3 Contribution de 3% sur les dividendes

Cette contribution, conformément à IAS 12, est comptabilisée en charge d'impôt.

9.1.4 Charge d'impôt

Elle s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2015
Impôt courant	9 645
Contribution sur dividendes	333
Impôt différé	296
Total charge d'impôt	10 274



9.2 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Ils sont évalués sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées.

9.2.1 Réconciliation entre impôt théorique et impôt réel

En K€	31/12/2015
Résultat net des sociétés intégrées	18 996
Impôt sur les résultats	10 274
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	29 270
Charge d'impôt théorique au taux légal d'impôt sur les sociétés (33,33%)	9 756
Différences permanentes	191
Différence de taux	-44
Déficits non activés	158
Société mise en équivalence	14
Contribution additionnelle	205
CICE	-340
Contribution sur dividendes	333
Charge d'impôt effective	10 274
Taux effectif d'imposition	35,10%

9.2.2 Impôts différés actifs et passifs

L'analyse des variations des impôts différés actifs et passifs est présentée dans le tableau ci-dessous :

En K€	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total, impôts différés nets
Variations impactant l'année 2014	88	123	-34
Au 31 décembre 2014	482	350	132
Variations impactant l'année 2015	-118	126	-244
Au 31 décembre 2015	364	476	-112

Les impôts différés sont comptabilisés en situation nette par société.



Les principaux actifs et passifs d'impôts différés sont les suivants :

En K€	31/12/2014	Variation	Variation périmètre	31/12/2015
Effet des reports déficitaires ⁽¹⁾	325	-117		208
Effet fiscal des différences temporaires liées aux :				
Provisions pour retraites	536	141		677
Dettes sociales	649	21		670
Dettes fiscales	85	-83		2
Retraitement marge en stock	32	-5		27
Autres différences temporaires	57	-19		38
Retraitement réévaluation	2	-2		0
Retraitement revenus	232	-123		109
Activation R&D	-1 788	-54		-1 842
Autres retraitements	2	-2		0
Total différences temporaires	-193	-127		-320
Impôts différés actifs (passifs) bruts	132	-244		-112
Provision				
Impôts différés actifs (passif) nets	132	-244		-112

⁽¹⁾ Les déficits fiscaux activés concernent principalement l'ensemble des pertes fiscales des sociétés CPI, DIATELIC et NANCEO. La décision d'activation de ces déficits est basée sur des perspectives d'utilisation dans un horizon à court / moyen terme. Par prudence, le Groupe PHARMAGEST a décidé de ne pas activer les déficits d'INTECUM pour un solde de 2 885 K€, soit un impôt différé actif potentiel de 961 K€.

Sur autorisation du Conseil d'Administration du 05/12/2014, un Groupe d'intégration fiscale, dont la société-mère est PHARMAGEST INTERACTIVE, a été mis en place au 1^{er} janvier 2015. Outre la société-mère, il est aujourd'hui composé de la société DIATELIC. La convention d'intégration fiscale prévoit que l'impôt soit calculé dans chaque filiale comme en l'absence d'intégration fiscale selon le principe de neutralité, les pertes et les profits de cette intégration étant enregistrés chez la société-mère, PHARMAGEST INTERACTIVE. La société DIATELIC a réalisé un déficit fiscal de 117 K€ en 2015.



NOTE 10 - Capitaux propres et résultat par action

10.1 Capital social et réserves

Le 5 août 2015, PHARMAGEST INTERACTIVE a divisé par 5 la valeur nominale de l'action qui est passée de 1 € à 0,20 €.

Le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE est désormais composé de 15 174 125 actions de 0,20 € au lieu de 3 034 825 actions de 1 €. Il n'existe qu'une catégorie d'actions pour lesquelles à chaque action est attaché un droit de vote. Le nombre d'actions en circulation n'a pas varié au cours de l'exercice.

Les réserves du Groupe PHARMAGEST s'élèvent à 68 822 K€ dont 13 207 K€ de prime d'émission, (14) K€ d'écart de conversion, 309 K€ de réserve légale et 55 320 K€ d'autres réserves.

10.2 Actions propres détenues par PHARMAGEST INTERACTIVE

10.2.1 Actions propres

Le poste comporte 198 279 actions PHARMAGEST INTERACTIVE détenues par la société à 100%.

La valeur boursière de l'action PHARMAGEST INTERACTIVE au 31 décembre 2015 s'établit à 21,32 €.

10.2.1.1 Contrat de liquidité

Le contrat d'animation du cours est détenu à 100% par PHARMAGEST INTERACTIVE et Gilbert DUPONT en assure la gestion.

Caractéristiques du contrat :

- Les interventions de l'animateur ont pour seul objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de cotations des Titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché ;
- Le contrat ne prévoit pas de titres ou disponibilités réservés au fonctionnement du contrat. Néanmoins, lorsque le solde espèce ou Titres porté au crédit du contrat de liquidité apparaît insuffisant pour lui permettre d'assurer la continuité de ses interventions au titre du contrat, l'animateur se concerta avec l'émetteur pour déterminer les moyens d'y remédier ;
- Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction et peut être résilié par l'Émetteur sans préavis (avec un préavis de 30 jours si c'est à l'initiative de l'Animateur) ;
- Les achats réalisés sont encadrés par l'autorisation annuelle de l'Assemblée Générale sur le programme de rachat.

Pour l'année 2015, les mouvements sur le contrat de liquidité ont été les suivants :

- Achats : 123 771 actions au prix moyen de 22,71 € ;
- Ventes : 123 682 actions au prix moyen de 22,59 €.

L'évaluation est faite au prix moyen pondéré.

Au 31 décembre 2015, les moyens figurant au compte de liquidité étaient de 2 769 actions et le solde en espèces du compte de liquidité était de 69 K€.

10.2.1.2 Programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité)

PHARMAGEST INTERACTIVE a acquis sur l'année 2014, 39 102 actions au prix moyen de 99,45 € soit en proforma, 195 510 actions au prix moyen de 19,89 €. Ce volume d'achat est à mettre en lien avec le plan de stock-options, mis en place sur la même année (se référer à la Note 8.3.1 des comptes consolidés).



10.3 Dividendes

Le dividende payé en 2015 sur les résultats de 2014 s'élève à 8 686 K€, soit 0,58 € par action (qui équivaut à 2,90 € par action avant division du nominal).

La proposition de dividende qui sera faite à la prochaine Assemblée Générale Annuelle est de 0,60 € par action (soit 3 € en proforma 2014).

Une distribution de dividendes aux actionnaires hors groupe à hauteur de 174 K€ a été prise en compte dans la situation annuelle d'ADI.

10.4 Résultat par action

Le résultat de base par action correspond au résultat net part du Groupe PHARMAGEST de l'exercice attribuable aux actions ordinaires rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation.

Résultat par action - Part du groupe	31/12/2015	31/12/2014 Proforma	31/12/2014 Historique
Résultat net de l'exercice (en €)	18 792 270	17 011 038	17 011 038
Nombre d'actions	15 174 125	15 174 125	3 034 825
Nombre d'actions autocontrôle	198 279	198 190	39 638
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par actions	14 975 846	14 975 935	2 995 187
Résultat de base par action (en €)	1,25	1,14	5,68
Nombre restant de stock-options	0	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par actions	15 174 125	15 174 125	3 034 825
Résultat dilué par action (en €)	1,24	1,12 ⁽¹⁾	5,60 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Le rapport semestriel publié au 30/06/2015 contenait une erreur relative à ce montant.



NOTE 11 - Provisions et passifs éventuels

11.1 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe PHARMAGEST, résultant d'événements passés, qui devrait se traduire pour le Groupe PHARMAGEST par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Lorsque la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier.

Provisions pour risques et charges

En K€	Valeur au 31/12/2014	Dotations	Reprise (provision utilisée)*	Reprise (provision devenue sans objet)	Autres mouvements	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2015
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	88	138	49	33			144
Provisions pour risques ⁽²⁾	402	296	299				399
Provision pour charges	0						0
Provisions pour I.D.R. ⁽³⁾	1 607	443	19				2 031
Provision pour risques des titres mis en équivalence	0						0
TOTAL	2 097	876	367	33			2 573

* Les reprises (provisions utilisées) sont présentées en déduction des dotations au même titre que les reprises pour provision devenue sans objet.

⁽¹⁾ - Provision pour litiges 144 K€ ;
 - Provisions pour litiges sociaux en cours : 123 K€ ;
 - Provisions pour litiges clients en cours : 21 K€.

⁽²⁾ Provision pour risques 399 K€
 Il s'agit essentiellement de la provision pour garantie des interventions techniques postérieures aux ventes de contrats Rentpharm (maintenance matérielle).

⁽³⁾ Provisions pour I.D.R. (Indemnité de Départ à la Retraite) : 2 031 K€
 Les amendements de la norme IAS 19 prévoient la reconnaissance immédiate des écarts actuariels en capitaux propres ainsi que le calcul du rendement des actifs financiers selon le taux d'actualisation utilisé pour valoriser l'engagement et non selon le taux de rendement attendu. Le Groupe PHARMAGEST n'utilisant pas la méthode de reconnaissance partielle des écarts actuariels en compte de résultat selon l'approche du 'corridor', l'impact était pris en totalité en résultat pour les exercices précédents.

L'impact du calcul du rendement des actifs financiers selon le taux d'actualisation utilisé pour valoriser l'engagement et non selon le taux de rendement attendu a été identifié comme non significatif et donc non retraité au titre de l'exercice 2015 comme sur les périodes précédentes.

En K€	31/12/2015	31/12/2014
Engagement début période	2 509	2 491
Coût des services rendus	81	39
Charge financière	76	78
Coût des services passés et changement de méthode	0	0
Gains actuariels (+) / Pertes actuarielles (-) générés sur l'exercice	413	-98
Engagement réel fin période	3 079	2 509
Juste valeur des actifs début de période	902	640
Rendement attendu des actifs	17	30
Cotisations	197	256
Prestations servies	-68	-24
Gains actuariels (+) / Pertes actuarielles (-)	0	0
Juste valeur des actifs fin de période	1 048	902
Provision début de période	1 607	1 850
Provision fin de période	2 031	1 607



Les fonds placés comportent une garantie pour le capital avec un minimum de rentabilité garantie correspondant à 60% du TME (Taux Moyen d'Emprunt d'Etat).

La provision pour indemnité de départ à la retraite est déterminée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière et compte tenu des hypothèses suivantes :

- Départ volontaire du salarié (application des charges sociales patronales) ;
- Age de départ à la retraite : 67 ans ;
- Turn-over : selon les tranches d'âge ;
- Taux d'actualisation : 2,56% ;
Le taux d'actualisation est déterminé sur la base de la moyenne des 10 derniers semestres connus du TMO.
- Progression des salaires : 1% ;
- Prise en compte d'un aléa viager.

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une évaluation de la sensibilité de la provision pour indemnité de départ à la retraite à l'évolution du taux d'actualisation et du taux d'évolution des salaires. Ainsi, une variation de +/-0,5pts du taux d'actualisation ou du taux d'évolution des salaires entraînerait une évolution de +/- 9% de l'engagement.

L'impact de la charge financière dans le coût des services ainsi que les rendements attendus des actifs sont présentés en éléments financiers.

11.2 Passifs éventuels

A la connaissance du Groupe PHARMAGEST, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe PHARMAGEST.

NOTE 12 - Transactions avec les parties liées

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas réalisé d'opérations significatives à des conditions anormales de marché avec les parties liées. Aucune garantie n'a été donnée ou reçue dans le cadre des transactions avec les parties liées.

12.1 Nature des relations avec les sociétés mises en équivalence

En K€	31/12/2015	31/12/2014
Dettes fournisseurs	-8	6
Charges d'exploitation de la période	158	0
Créances clients	0	0
Produits d'exploitation de la période	0	0



12.2 Nature des relations avec les autres sociétés du GROUPE WELCOOP

Le Groupe PHARMAGEST est consolidé par la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de MARQUE VERTE SANTE (54 500 VANDOEUVRE) la maison mère, mais aussi de GROUPE WELCOOP (54 500 VANDOEUVRE), société mère de MARQUE VERTE SANTE.

La nature des relations avec les sociétés MARQUE VERTE SANTE et GROUPE WELCOOP sont principalement des facturations de :

- Managements fees ;
- Quote-part des contrats d'assurance Groupe ;
- Quote-part des contrats réseau ;
- Personnel en temps partagé ;
- Prestations de services commerciaux, informatiques, marketing et administratifs ;
- Avances financières.

En 2015, le Groupe PHARMAGEST a procédé à la mise en place d'une avance financière au profit de MARQUE VERTE SANTE qui fait l'objet d'autorisations par les organes de gouvernance.

En K€	31/12/2015	31/12/2014
Dettes fournisseurs	134	115
Charges d'exploitation de la période	980	1 280
Créances clients	239	442
Produits d'exploitation de la période	820	5 476
Avance financière MARQUE VERTE SANTÉ	4 008	0

NOTE 13 - Autres informations

13.1 Tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes (Décret N°2008-1487 du 30 décembre 2008)

Montant en K€ (2015)	Mission Légale	Interventions entrant dans les diligences directement liées à la mission
PHARMAGEST INTERACTIVE	78	
ADI	7	
CPI	0	
CPSI	0	
DCI	0	
DIATELIC	3	
DOMEDIC EUROPE	1	
EHLS	11	
HDM	2	
HEALTHLEASE	8	
INTECUM	3	
KAPELSE	5	
MALTA INFORMATIQUE	6	
NANCEO	2	
SABCO	3	
SABCO SERVICES	4	
SCI HUOBREGA	0	
GROUPE DOMEDIC INC.	3	
TOTAL	134	



NOTE 14 - Événements postérieurs à la clôture

- Prise de participation majoritaire de 100% du capital social par MALTA INFORMATIQUE dans la société DICSIT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nancy sous le numéro 400 504 387, ayant pour activité l'édition de logiciels applicatifs ;
- Le GROUPE DOMEDIC INC., filiale de PHARMAGEST INTERACTIVE, a signé un partenariat stratégique avec TELUS Santé qui intégrera progressivement son capital au cours d'un processus de 18 mois. Après l'investissement de TELUS Santé, PHARMAGEST INTERACTIVE demeurera actionnaire à hauteur de 26,05%.



20.3.2 Comptes sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE

20.3.2.1 Bilan

Bilan Actif - En K€	Notes	31/12/2015			31/12/2014
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	1.4/5	19 040	1 810	17 230	17 219
Immobilisations corporelles	1.4/5	8 378	5 583	2 794	2 631
Immobilisations financières	2.3/4	16 136	799	15 336	14 117
Total		43 554	8 193	35 361	33 967
Actif circulant					
Stocks et en-cours	3	391	139	252	297
Clients et comptes rattachés	4 et 5	12 728	225	12 502	13 163
Autres créances et comptes de régularisation	4 et 5	8 008		8 008	3 458
Valeurs mobilières de placement	6.1	47 126	1	47 125	42 275
Disponibilités	6.1	1 171		1 171	1 856
Total		69 423	365	69 058	61 048
Charges constatées d'avances	4 et 5	356		356	234
Ecart de conversion Actif		3		3	5
TOTAL ACTIF		113 336	8 558	104 778	95 254

Bilan Passif - En K€	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres			
Capital	7	3 035	3 035
Réserves et report à nouveau		56 624	47 268
Résultat de l'exercice		16 152	18 042
Total		75 811	68 344
Provisions pour risques et charges	8	2 586	2 372
Dettes			
Emprunts et dettes financières	9.1	7 064	4 137
Fournisseurs et comptes rattachés	9.1	6 918	6 993
Autres dettes	9.1	12 127	12 676
Total		26 109	23 806
Produits constatés d'avance		272	731
TOTAL PASSIF		104 778	95 254



20.3.2.2 Compte de résultat

En K€	Notes	2015	2014
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires net	10	87 486	96 228
Transferts de charges	11	2 320	2 299
Autres produits d'exploitation	11	1 494	1 253
Reprises sur provisions et amortissements	11	796	1 064
Total		92 095	100 844
Charges d'exploitation			
Achats consommés		19 646	27 176
Achats et charges externes		14 093	14 792
Impôts et taxes		2 048	2 171
Charges de personnel	12.1	32 647	32 592
Dotations aux amortissements		680	810
Dotations aux provisions		965	821
Autres charges d'exploitation		121	73
Total		70 200	78 436
Résultat d'exploitation		21 895	22 407
Produits financiers		3 440	4 776
Charges financières		90	52
Résultat financier		3 351	4 724
Résultat courant		25 246	27 131
Produits exceptionnels		39	334
Charges exceptionnelles		29	331
Résultat exceptionnel	13	10	2
Impôt sur les résultats	14.2	7 238	7 244
Participation des salariés		1 866	1 847
Résultat net		16 152	18 042

20.3.2.3 Notes annexes aux comptes sociaux

Total du bilan avant répartition : 104 778 092 €. Résultat net : 16 152 017 €.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des Comptes Annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



Faits caractéristiques :

- PHARMAGEST INTERACTIVE a décidé de diviser par cinq (5) la valeur nominale de son action. Le capital social est désormais composé de 15 174 125 actions de 0,20 euro au lieu de 3 034 825 actions de 1 euro ;
- Acquisition de titres complémentaires d'INTECUM faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 63,99% à 100% du capital, sans impact sur le contrôle ;
- Création de NANCEO, Société par Actions Simplifiée à associé Unique au capital de 1 000 000 € dont le siège social est basé à Paris et qui a pour activité la proposition de solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire.

Note 1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

1.1 Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

PHARMAGEST INTERACTIVE n'active pas, dans ses comptes sociaux, les frais de recherche et de développement selon l'option prévue par l'article R 123-186 du Code de commerce et l'article 311-2.2 de PCG (Plan Comptable Général). Elle a donc opté pour la comptabilisation en charges de ces frais.

Le total des frais de recherche et de développement y compris les tests, la maintenance et la formation notamment représentent 3 668 K€ pour l'exercice 2015.

1.2 Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels acquis	1 à 3 ans
Constructions	15 à 30 ans
Agencements et aménagements des constructions	8 à 30 ans
Installations techniques, matériels et outillages	5 ans
Installations générales	5 à 10 ans
Matériels de transport	1 à 5 ans
Matériels et mobiliers de bureau et informatiques	3 à 10 ans

1.3 Evaluation des actifs non amortissables

A chaque clôture, la société apprécie la valeur de ces immobilisations, afin de déterminer s'il existe un indice de perte de valeur. Dans ce cas, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable des fonds de commerce et autres éléments incorporels de même nature est estimée sur la base des DCF (Discount Cash-Flow) futurs sur chaque branche d'activité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.



1.4 Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes - En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	18 834	211	5	19 040
Immobilisations corporelles	7 850	673	145	8 378
Terrains	423	0	0	423
Agencement des Constructions	3 409	58	11	3 456
Matériel et outillage	35	2	0	37
Installations générales	1 028	26	5	1 050
Matériel de Transport	329	73	66	336
Matériel et Mobilier de bureau	2 619	514	64	3 069
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	6	0	0	6
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	26 684	884	150	27 418

1.5 Amortissements et Provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles

Amortissements et provisions - En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Amortissements sur immobilisations incorporelles	1 595	195	0	1 790
Provisions sur immobilisations incorporelles	21	0	0	21
Total des amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles	1 615	195	0	1 810
Amortissements sur immobilisations corporelles :				
- Agencement des Constructions	1 878	154	11	2 021
- Matériel et outillage	31	2	0	33
- Installations générales	932	29	4	957
- Matériel de Transport	183	55	47	192
- Matériel et Mobilier de bureau	2 194	246	59	2 381
Total amortissements et provisions sur immobilisations corporelles	5 219	485	121	5 583
Total amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	6 834	680	121	7 394



Note 2 - Immobilisations financières

2.1 Evaluation des immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

2.2 Dépréciations des immobilisations financières

L'évaluation des titres de participation est basée sur des tests de dépréciation selon les mêmes modalités que ceux réalisés sur les fonds de commerce et assimilés, se référer à la Note 1.3. des comptes sociaux.

2.3 Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes - En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Titres de participation (<i>détail ci-après</i>)	14 567	1 285	5	15 847
Prêt obligataire	100	0	100	0
Dépôts et cautionnements	253	40	5	288
Total Immobilisations financières	14 921	1 325	110	16 136

Détail des titres de participations :

Sociétés	Montant brut des titres En K€	Pourcentage de détention
ADI	352	50,00%
CPI	137	100,00%
CPSI	100	100,00%
DCI	816	100,00%
DIATELIC	467	95,29%
DOMEDIC EUROPE	78	65,00%
EHLS	4 690	100,00%
GROUPE DOMEDIC INC	1 120	35,00%
HDM	30	100,00%
HEALTHLEASE	1 407	100,00%
INTECUM	1 115	100,00%
KAPELSE	700	70,00%
MALTA INFORMATIQUE	186	100,00%
NANCEO	1 000	100,00%
QUALITY FLUX	160	15,15%
SABCO	3 490	100,00%
TOTAL	15 847	

Pour plus d'informations sur les titres de participation et les filiales du Groupe PHARMAGEST se référer au tableau des filiales et participation en Note 15.5.



2.4 Amortissements/provisions sur titres et autres immobilisations financières

Amortissements et provisions - En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Amortissements immobilisations financières	0	0	0	0
Provisions immobilisations financières	804	0	5	799
Total amortissements et provisions sur immobilisations financières	804	0	5	799

Les tests de dépréciation n'ont pas amené à constater de dépréciations complémentaires.

Les titres SABCO sont dépréciés pour un montant de 639 K€.
Les titres QUALITY FLUX sont dépréciés à 100%.

Note 3 - Stocks de marchandises

3.1 Evaluation des stocks

A chaque fin de période, un inventaire physique du stock de marchandises est effectué et contrôlé par rapport à l'inventaire permanent :

- le stock de matériel sérialisé est évalué selon le principe du coût individuel ;
- le stock de matériel réparable non sérialisé de faible valeur est valorisé au coût unitaire moyen pondéré.

En K€	31/12/2015			31/12/2014
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant net
Matériel sérialisé	296	52	244	281
Matériel non sérialisé	94	86	8	16
TOTAL	391	139	252	297

3.2 Dépréciation des stocks

Les matériels sérialisés font l'objet d'une dépréciation dès lors que le matériel a plus de six mois d'ancienneté par rapport à sa date d'acquisition par la société PHARMAGEST INTERACTIVE.

Les matériels réparables non sérialisés sont dépréciés en fonction des délais de rotation du stock.

En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions sur stocks	177	21	59	139



Note 4 - Créances d'exploitation

4.1 Evaluation des créances d'exploitation

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

En K€	31/12/2015			31/12/2014
	Montant brut	- 1 an	+ 1 an	Montant brut
Clients et comptes rattachés	12 728	12 455	273	13 397
Autres créances et comptes de régularisation	8 364 ⁽¹⁾	8 364	0	3 692

⁽¹⁾ dont 4 008 K€ d'avance en compte courant à la société MARQUE VERTE SANTE. Cette société est la société-mère de la société PHARMAGEST INTERACTIVE. Cette avance de trésorerie correspond à une avance faite dans le cadre d'une convention réglementée dans l'intérêt réciproque des parties.

4.2 Dépréciation des créances d'exploitation

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Toutes les créances ont fait l'objet d'une étude individualisée, elles sont provisionnées selon l'évaluation d'un risque de non recouvrement individuel avéré en association avec les règles suivantes :

Créances < 180 jours :	Provision de 0%
Créances entre 180 et 360 jours :	Provision de 50%
Créances > 360 jours :	Provision de 100%

En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions sur créances	234	30	39	225

Il est précisé que toute créance faisant l'objet d'une procédure collective et/ou d'une procédure au fond fait l'objet d'une dépréciation à 100%.

Note 5 - Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan (en K€)

Immobilisations financières	0
Fournisseurs et comptes rattachés	55
Clients et comptes rattachés	1 222
Autres créances	1 456
Disponibilités	0



Note 6 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités

6.1 Tableau des Valeurs mobilières de placement et des disponibilités

Valeurs brutes - En K€	31/12/2015	31/12/2014
Actions propres - Contrat de liquidité ⁽¹⁾	60	55
Actions propres - Plan de Stock-Options ⁽¹⁾	3 889	3 889
Sicav et Comptes à terme	2 000	3 098
Contrats de capitalisation	41 177	35 236
Sous-total VMP	47 126	42 277
Disponibilités	1 171	1 856
TOTAL	48 297	44 132

⁽¹⁾ Evaluation faite au prix moyen pondéré.

6.2 Actions propres

Ce compte comporte :

- 2 769 actions propres PHARMAGEST INTERACTIVE détenues dans le cadre du contrat de liquidité géré par la société Gilbert DUPONT ;
- 195 510 actions propres au prix moyen de 19,89 € détenues dans le cadre du plan de stock-options mis en place par le Conseil d'Administration du 5 décembre 2014.

6.3 Contrat de liquidité

Les mouvements concernant le contrat de liquidité, détenu à 100% par PHARMAGEST INTERACTIVE, ont été pour l'année 2015 les suivants :

- Achats : 123 771 actions au prix moyen de 22,71 € ;
- Ventes : 123 682 actions au prix moyen de 22,59 €.

Il n'y a pas eu de mouvement concernant les actions achetées dans le cadre du plan de stock-options.

6.4 Contrat de capitalisation

Contrat d'investissement souscrit auprès d'AXA avec un profil d'investissement assimilable à des OAT (Obligations Assimilables du Trésor) assorti d'une garantie du capital net investi et des intérêts passés. Le rendement a été confirmé sur la base de la rémunération garantie.



Note 7 - Capital Social

	Nombre	Valeur Nominale en €
Titres début d'exercice	3 034 825	1,00
Titres émis	0	
Titres remboursés ou annulés	0	
Division du nominal au 05 août 2015	15 174 125	0,20
Titres fin d'exercice	15 174 125	0,20

Une action est égale à un droit de vote.

Le Groupe PHARMAGEST a, dans son communiqué de presse en date du 7 juillet 2015, annoncé qu'afin d'améliorer la liquidité de son titre et de poursuivre la diversification de sa base d'actionnaires, l'assemblée générale extraordinaire (AGE) du 26 juin 2015 a décidé la division par cinq (5) de la valeur nominale de l'action PHARMAGEST INTERACTIVE. Ainsi, le 5 août 2015, le capital social a été divisé en 15 174 125 actions de 0,20 euro chacune, toutes de même catégorie, contre 3 034 825 actions de un (1) euro.

Note 8 : Provisions pour risques et charges

En K€	Valeur au 31/12/2014	Dotations	Reprise provision utilisée	Reprise provision sans objet	Changement de méthode	Variation périmètre / Autre	Valeur au 31/12/2015
Provisions pour litiges	50	128	49	1	0	0	128
Provisions pour risques	869	493	648	0	0	0	714
Provision pour I.D.R.	1 448	293	0	0	0	0	1 741
Provision pour perte de change	5	0	2	0	0	0	3
TOTAL	2 372	914	699	1	0	0	2 586
Résultat d'exploitation	2 367	914	697	1	0	0	2 583
Résultat financier	5	0	2	0	0	0	3
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0	0	0

8.1 Provisions pour risques

Les provisions pour risques sont constituées principalement de :

- Provisions liées aux contrats de maintenance spécifique des matériels à l'activité Pharmacie pour 390 K€ ;
- Provisions liées à la commercialisation des licences e-Business et LGPI Global Services® pour lesquelles la maintenance des logiciels est gratuite jusqu'à 30 mois. Elle correspond au coût de l'assistance logicielle sur cette période soit 324 K€.

Passifs Eventuels

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine.



Aspects environnementaux

L'activité principale de la société PHARMAGEST INTERACTIVE est l'édition de logiciels. Compte tenu de cette activité, PHARMAGEST INTERACTIVE n'exploite aucune installation classée à risque et n'a pas d'impact environnemental spécifique. Elle n'est donc pas concernée de façon significative par les risques environnementaux dans la mesure où elle recycle auprès de sa filiale EHLS l'ensemble des matériels repris.

L'analyse des risques industriels et environnementaux auxquels le Groupe PHARMAGEST serait exposé se trouve dans la Rubrique 24.1.1. du Document de référence.

8.2 Provisions pour départ en retraite

La provision pour indemnité de départ à la retraite s'élève à 1 741 K€. Elle est déterminée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière et compte tenu des hypothèses suivantes :

- Départ volontaire du salarié (application des charges sociales patronales) ;
- Age de départ à la retraite : 67 ans ;
- Taux d'actualisation : 2,56% (*) ;
- Turn-over : selon l'âge des salariés ;
- Progression des salaires : 1% ;
- Prise en compte d'un aléa viager.

(*) Le taux d'actualisation est déterminé sur la base de la moyenne des 10 derniers semestres connus du TMO.

PHARMAGEST INTERACTIVE a décidé en 2003 d'externaliser partiellement son risque concernant les indemnités de départ à la retraite. Un versement de 180 K€ a été effectué en 2015. Le montant de la provision représente le solde du risque (engagement brut diminué des actifs de couverture qui s'élèvent à 972 K€ au 31/12/2015).

Les tests de variation et de sensibilité se trouvent dans la rubrique 20.3.1.5. - Note 11.1 du Document de référence.

Médailles du travail

Aucune provision n'a été constatée dans les comptes sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE puisque la convention collective dont dépend la société ne prévoit pas cette distinction aux salariés.

Stock-options

La société PHARMAGEST INTERACTIVE ne constate pas de provision pour stock-option. En effet, elle a acquis 195 510 actions propres au prix moyen de 19,89 € en 2014. Ce nombre d'actions représente le taux de réalisation des levées d'actions du précédent plan de stock-options. De ce fait, la société PHARMAGEST INTERACTIVE estime raisonnablement ne pas avoir à constater de provision à ce titre. Pour plus d'information, se référer à la Note 10.2.1.2. des comptes consolidés.



Note 9 - Dettes

9.1 Tableau de l'état des dettes

En K€	31/12/2015				31/12/2014
	Montant brut	Dont à -1 an	Dont à + 1 an	Dont à + 5 ans	Montant brut
Etablissements de crédit ⁽¹⁾⁽²⁾	248	123	125	0	368
Dettes financières diverses	0	0	0	0	0
Avances et acomptes, avoirs	185	185	0	0	327
Dettes fournisseurs	6 918	6 918	0	0	6 993
Dettes fiscales et sociales	11 940	11 523	417	0	12 344
Groupe et associés ⁽³⁾	6 816	6 816	0	0	3 769
Autres dettes	2	2	0	0	5
Produits constatés d'avance	272	272	0	0	731
TOTAL	26 381	25 839	542	0	24 537

⁽¹⁾ L'ensemble des emprunts est à taux fixe.

⁽²⁾ Montant des emprunts remboursés au cours de l'exercice : 120 K€.

⁽³⁾ La société PHARMAGEST INTERACTIVE a mis en place au cours de l'exercice 2015 deux conventions de cash pooling avec ses principales banques pour une optimisation des flux de trésorerie.

PHARMAGEST n'a aucune dette représentée par des effets de commerce.

9.2 Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Charges à payer- En K€	2015
Emprunts et dettes établissements de crédit	1
Emprunts et dettes financières diverses	0
Fournisseurs	1 632
Dettes fiscales et sociales	9 371
Autres dettes	32

9.3 Produits constatés d'avance

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance liés à l'exploitation normale de l'entreprise. Ils portent sur la maintenance des matériels et des logiciels ainsi que sur la mise à jour des bases de données facturées aux clients au 31 décembre 2015 mais non encore dispensées intégralement à cette date. Leur montant est passé de 731 K€ en 2014 à 272 K€.



Note 10 - Chiffre d'Affaires

Ventilation du chiffre d'affaires - En K€	2015	2014
Chiffre d'affaires maintenance et prestations	29 040	28 526
Chiffre d'affaires autres prestations dont e-Publicité	1 722	10 385
Chiffre d'affaires configurations	47 289	46 577
Chiffre d'affaires prestations formations / nouveaux produits	9 435	10 739
TOTAL	87 486	96 228
Chiffre d'affaires réalisé en France	87 486	96 228
Exportations et livraisons intracommunautaires	0	0

Note 11 - Autres produits d'exploitation

En K€	2015	2014
Subvention	91	104
Reprises amortissements et provisions	796	1 064
Transfert de charges ⁽¹⁾	2 320	2 299
Autres produits	1 403	1 149
TOTAL	4 609	4 616

⁽¹⁾ Les transferts de charges concernent :

- La refacturation des frais de personnel aux autres sociétés des Groupes WELCOOP et PHARMAGEST pour 414 K€ ;
- La refacturation de prestations de services aux autres sociétés des Groupes WELCOOP et PHARMAGEST pour 1 594 K€ ;
- Le remboursement de dépenses à caractère social (y compris les frais véhicules) pour 221 K€ ;
- Le remboursement de dépenses structurelles pour 91 K€.

Note 12 - Charges de personnel

12.1 Répartition des charges de personnel

En K€	31/12/2015	31/12/2014
Salaires et traitements	21 991	21 650
Charges sociales	9 869	9 710
Autres charges de personnel	1 628	2 046
CICE ⁽¹⁾	-841	-814
TOTAL	32 647	32 592

⁽¹⁾ Le Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est qualifié par PHARMAGEST INTERACTIVE en tant qu'élément de rémunération. Ainsi, il est comptabilisé en diminution des charges de personnel.



Compte personnel de formation

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la nouvelle loi N° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle prévoit le transfert du solde du droit individuel à la formation sur un nouveau « Compte Personnel de Formation » (CPF).

Le CPF permet à toute personne, salariée ou demandeur d'emploi, de suivre, à son initiative, une action de formation. Il accompagne son titulaire dès l'entrée dans la vie professionnelle, tout au long de sa carrière jusqu'au départ en retraite.

La convention collective de la société alimente le compte de chaque salarié à hauteur de 24 heures par année de travail à temps complet (pendant les 5 premières années) jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120 heures, puis de 12 heures par année de travail à temps complet (pendant les 3 années suivantes), dans la limite d'un plafond total de 150 heures. Certaines périodes d'absence sont entièrement prises en compte pour le calcul du CPF : le congé de maternité, d'adoption, de présence parentale, de soutien familial ou un congé parental d'éducation, le congé de paternité et d'accueil de l'enfant et les périodes d'arrêt pour maladie professionnelle ou accident du travail. Lorsque le salarié n'a pas effectué une durée de travail à temps complet sur l'ensemble de l'année, l'alimentation est calculée à due proportion du temps de travail effectué.

12.2 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes perçues par les organes de direction au cours de l'année 2015 se sont élevées à 513 K€. Les sommes perçues incluent PHARMAGEST INTERACTIVE et les sociétés contrôlées. Il n'y a pas d'engagement en matière de pensions en dehors de ceux comptabilisés. Le montant versé au titre de l'article 83 pour les dirigeants s'est élevé à 37 K€. Aucune avance ni aucun crédit n'ont été accordés aux membres des organes de direction par PHARMAGEST INTERACTIVE et les sociétés contrôlées.

Par ailleurs, la provision pour indemnités de départs en retraite intègre un montant de 140 K€ concernant les membres des organes de direction.

12.3 Effectif (en Equivalent Temps Plein)

31/12/2015	Personnel salarié	Personnel mis à disposition *
Cadres	216	0
Agents de Maîtrise / Techniciens Supérieurs	56	0
Employés	355	0
TOTAL	627	0

* La mise à disposition de personnel est au profit de PHARMAGEST INTERACTIVE.



Note 13 - Résultats exceptionnels

En K€	31/12/2015	31/12/2014
Produits exceptionnels	39	334
Sur opérations de gestion	0	0
Valeurs nettes des cessions	39	334
Dotations de provisions	0	0
Autres produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	29	331
Sur opérations de gestion	0	0
Valeurs nettes des cessions	29	331
Dotations de provisions	0	0
Autres charges exceptionnelles	0	0

Le résultat exceptionnel concerne surtout les cessions d'actifs immobilisés. Celles-ci sont peu significatives en 2015. En 2014, elles correspondaient essentiellement à la cession de 30% du capital de la société KAPELSE.

Note 14 - Impôts

14.1 Intégration fiscale

Un Groupe d'intégration fiscale, dont la société-mère est PHARMAGEST INTERACTIVE a été mis en place au 1^{er} janvier 2015. Outre la société-mère, il est aujourd'hui composé de la société DIATELIC. La convention d'intégration fiscale prévoit que l'impôt soit calculé dans chaque filiale comme en l'absence d'intégration fiscale selon le principe de neutralité, les pertes et les profits de cette intégration étant enregistrés chez la société-mère, PHARMAGEST INTERACTIVE.

14.2 Ventilation de l'impôt sur les sociétés de PHARMAGEST INTERACTIVE

En K€	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	25 246	7 512	17 733
Résultat exceptionnel	10	3	7
Participation salariés	-1 866	-622	-1 244
Crédit d'impôt	0	-80	80
Contribution sociale	0	202	-202
Contribution sur dividendes	0	261	-261
Régularisation IS N-1	0	0	0
Intégration fiscale	0	-39	39
Résultat comptable	23 390	7 238	16 152



14.3 Contribution de 3% sur les dividendes

La deuxième loi de finances française rectificative pour 2012 a instauré une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3% sur les montants distribués par les sociétés.

Cette contribution est comptabilisée en charge d'impôt (261 K€ au 31 décembre 2015).

14.4 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires (en K€)

Résultat de l'exercice	16 152
Impôts sur les résultats	- 7 238
Résultat avant impôts	23 390
Variation des provisions réglementées	0
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	23 390

14.5 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature - En K€	31/12/2014		Variations		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	0	2 169	0	-81	0	2 088
<i>Participation des salariés</i>	0	1 847	0	18	0	1 866
<i>Contribution Sociale de Solidarité</i>	0	150	0	-40	0	110
<i>Provisions non déductibles</i>	0	172	0	-59	0	113
Provision pour indemnité de départ en retraite	0	1 448	0	293	0	1 741
TOTAL	0	3 617	0	211	0	3 829

En K€	Montant	Impôts
Accroissements :	0	0
Provisions réglementées	0	0
Subventions à réintégrer au résultat	0	0
Allègements :	0	0
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	2 088	696
Provision pour indemnité de départ en retraite	1 741	580
Total des déficits d'exploitation reportables	0	0
Total des amortissements différés	0	0
Total des moins-values à long terme	0	0



Note 15 - Autres informations

15.1 Identité de la société-mère consolidant les comptes de PHARMAGEST INTERACTIVE

MARQUE VERTE SANTE - 7 allée de Vincennes - 54 500 VANDOEUVRE-LES-NANCY.
MARQUE VERTE SANTE est filiale de **GROUPE WELCOOP**.

15.2 Eléments concernant les entreprises liées

Postes du bilan - En K€	Sociétés du Groupe WELCOOP	Filiales en intégration globale	Sous-filiales en intégration globale
Participations brutes	0	14 567	0
Clients	243	8 965 ⁽¹⁾	2
Fournisseurs	125	4 090	19
Autres dettes	0	0	0
Autres dettes compte courant	0	6 085	731
Autres créances	4 008	2 330	0
Résultat financier - En K€	Groupe Welcoop	Filiales	Sous-Filiales
Charges financières	0	25	3
Produits financiers	8	2 355	0
Total Résultat financier	8	2 330	-3

⁽¹⁾ dont 7 425 K€ de HEALTHLEASE

Il n'existe pas de transactions avec des parties liées (autres que les filiales détenues en totalité) présentant une importance significative et qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché en dehors de la convention réglementée particulière entre la société MARQUE VERTE SANTE, société-mère de PHARMAGEST INTERACTIVE et PHARMAGEST INTERACTIVE concernant l'avance de trésorerie consentie par PHARMAGEST INTERACTIVE à MARQUE VERTE SANTE.

PHARMAGEST INTERACTIVE et ses filiales ne pratiquent pas l'escompte de leurs créances commerciales.

15.3 Engagements hors bilan

En K€	31/12/2015	31/12/2014
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	0
Créances cédées non échues	0	0
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles ^(*)	248	367
Avals, cautions et garanties données	0	0
Autres engagements donnés	0	0
TOTAL	248	367

^(*) Les nantissements, hypothèques et sûretés réelles concernent les emprunts. Le montant présenté correspond au solde des emprunts concernés à rembourser.



Les engagements financiers hors bilan ne concernent pas les dirigeants, les sociétés filiales, les sociétés dans lesquelles PHARMAGEST INTERACTIVE détient une participation et les autres entreprises liées.

Obligations contractuelles - En K€	Total TTC	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme	248	123	125	0
Crédit-bail	0	0	0	0
Contrats de location simple	1 388	832	556	0
Contrats de location immobilière	5 880	1 360	3 267	1 253
Autres obligations à long terme				
TOTAL	7 516	2 315	3 948	1 253

Autres engagements commerciaux	Total	Montant des engagements par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Lignes de crédit	Néant			
Lettres de crédit	Néant			
Garanties	Néant			
Obligations de rachat	Néant			
Autres engagements commerciaux	Néant			
TOTAL	Néant			

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2015 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

15.4 Événement postérieur à la clôture

Le GROUPE DOMEDIC INC., filiale de PHARMAGEST INTERACTIVE, a signé un partenariat stratégique avec TELUS Santé qui intégrera progressivement son capital au cours d'un processus de 18 mois. Après l'investissement de TELUS Santé, PHARMAGEST INTERACTIVE demeurera actionnaire à hauteur de 26,05%.



15.5 Tableau des filiales et participations

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
Sociétés En K€	Capital	Capitaux propres (autre que le capital)	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur brute des titres détenus (valeur nette)	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1° Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication									
A. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)									
ADI 4 rue René Chazel Le Diamant 91 400 SACLAY	48	697	50,00%	352			4 443	307	173
CPI 25 bd Champ aux Métiers 21 800 QUETIGNY	8	546	100,00%	137			1 675	112	
DCI Avenue Henri Becquerel 33 700 MERIGNAC	38	728	100,00%	816			91	64	
DOMEDIC EUROPE 5 allée de Saint Cloud 54 600 VILLERS LES NANCY	120	-50	65%	78			205	13	
EHLS 1 impasse Per Jabez Hélias Parc d'activité de la Bienvenue 56 530 QUEVEN	144	5 115	100,00%	4 690			19 625	928	800
HDM ⁽¹⁾ 5 President Kennedy Street PORT LOUIS (Ile Maurice)	30	177	100,00%	30			518	108	80
MALTA 9 rue de Montgolfier 33 700 Mérignac	200	3 789	100,00%	186			6 872	1 680	
SABCO Rue d'Arlon 2 8399 WINDHOF (Luxembourg)	39	1 142	100,00%	3 490			3 175	281	
DIATELIC 5 allée de Saint Cloud 54 600 VILLERS LES NANCY	37	-3	95,29%	467	595		297	-95	
KAPELSE 5 allée de Saint Cloud 54 600 VILLERS LES NANCY	1 000	625	70,00%	700	12		5 425	988	



LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
Sociétés En K€	Capital	Capitaux propres (autre que le capital)	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur brute des titres détenus (valeur nette)	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1° Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication									
INTECUM Z.I de Erbajolo - lieu-dit Pastoreccia 20 600 BASTIA	464	-1 869	100,00%	1 115	1 676		467	-610	
HEALTHLEASE 1 bis rue de Havre 75 008 PARIS	1 000	1 344	100,00%	1 407			42 390	1 240	1260
CPSI 448 rue de la Chapelle ZI de Jarry 97 122 BAIE MAHAULT	100	-25	100,00%	100			554	23	
NANCEO 1 bis rue de Havre 75 008 PARIS	1 000	-106	100,00%	1 000			1 957	-106	
B. Participation (10 à 50% du capital détenu par la société)									
GRUPE DOME- DIC INC. 2500 rue Jean Perrin - local 190 QUEBEC (QC) G2C 1X1 (Canada)	2 070	- 2 183	35,00%	1 120	26		168	-121	
2° Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations									
A. Filiales non reprises au paragraphe 1 : a) Filiales françaises (ensemble) b) Filiales étrangères (ensemble)									
B. Participations non reprises au paragraphe 1 : a) Dans les sociétés françaises (ensemble) b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)									
QUALITY FLUX ⁽²⁾ Rue de la terre à briques 7522 Tournai (Belgique)	181	-252	15,15%	160			19	-63	0
TOTAL	6 479	9 675		15 847	2 309	0	87 883	4 748	2 313

⁽¹⁾ produits d'exploitation⁽²⁾ comptes au 31/12/2013



20.4 Vérification des informations financières

20.4.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés (Exercice clos le 31 décembre 2015)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société PHARMAGEST INTERACTIVE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes comptables - Textes appliqués » de l'annexe relative aux nouvelles normes IFRS d'application obligatoire.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations significatives

• **Écarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2015 s'établit à 27,7 M€, font l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note « Modalités de réalisation des tests de dépréciation des actifs » de l'annexe.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les hypothèses utilisées pour établir les prévisions de flux de trésorerie et les tests de sensibilité et vérifié que l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

• **Provisions pour risques et charges**

Votre société constitue des provisions pour risques et charges selon les modalités décrites dans la note « Provisions et passifs éventuels ». Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces approches.

• **Engagements de retraite**

Les notes « Charges et avantages du personnel » et « Provisions et passifs éventuels » de l'annexe aux comptes consolidés précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagements assimilés.



Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Vandoeuvre-lès-Nancy et à Courbevoie, le 22 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes,

BATT AUDIT
Commissaire aux Comptes
Stéphane RONDEAU

MAZARS
Commissaire aux Comptes
Laurence FOURNIER

20.4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PHARMAGEST INTERACTIVE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :



Estimations significatives :

- **Immobilisations non amortissables**

La société procède, une fois par an, à un test de dépréciation des actifs non amortissables, selon les modalités décrites dans la note 1.3 « Evaluation des actifs non amortissables » de l'annexe aux comptes sociaux. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et vérifié que l'annexe des comptes annuels donne une information appropriée.

- **Titres de participation**

La note 2 « Immobilisations financières » de l'annexe renvoie au détail des titres de participation et expose les modalités de leur évaluation.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les Directions opérationnelles.

- **Provisions pour risques et charges**

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans la note 8 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces approches.

- **Engagements de retraite**

La note 8.2 « Provision pour départ en retraite » de l'annexe précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagements assimilés.

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que l'annexe fournit une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy et à Courbevoie, le 22 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes,

BATT AUDIT
Commissaire aux Comptes
Stéphane RONDEAU

MAZARS
Commissaire aux Comptes
Laurence FOURNIER



20.4.3 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

• **Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

• **Avec la société MARQUE VERTE SANTE**

Avance financière

Personnes concernées :

- Monsieur Thierry Chapusot, Président du conseil d'administration de Pharmagest Interactive et Président du Directoire de Marque Verte Santé ;
- Monsieur Dominique Pautrat, Directeur général administrateur de Pharmagest Interactive et membre du Directoire de Marque Verte Santé ;
- Madame Anne Lhote, administrateur de Pharmagest Interactive et membre du Directoire de Marque Verte Santé ;
- Monsieur Daniel Antoine, administrateur de Pharmagest Interactive et représentant permanent de Groupe Welcoop au sein du conseil de surveillance de Marque Verte Santé ;
- Monsieur Hugues Moreaux, représentant l'administrateur Groupe Welcoop au sein du conseil d'administration de Pharmagest Interactive et Président du conseil de surveillance de Marque Verte Santé.

Nature et objet :

Le Conseil d'administration réuni le 10 décembre 2015 a autorisé Pharmagest Interactive à consentir à la société Marque Verte Santé une avance financière de 4.000.000 d'euros.

Modalités :

Marque Verte Santé s'engage fermement à rembourser l'avance, totalement ou partiellement, sur simple demande de Pharmagest Interactive, dans un délai maximum de trois mois après la demande de remboursement.

L'avance est rémunérée au taux minimum garanti de 1,5%, les intérêts étant calculés trimestriellement et payables au comptant à réception. Le taux peut être revu à la hausse en fonction de l'évolution des taux du marché.

La convention est conclue pour une durée allant de la date de sa mise en place jusqu'au 31 décembre 2016, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Etant relevé que le niveau de rémunération garanti proposé par Marque Verte Santé à Pharmagest Interactive à hauteur de 1,5% est supérieur à la rémunération disponible sur le marché pour des placements à capital garanti avec une disponibilité immédiate, il est considéré que cette convention présente un intérêt avéré pour la société.



Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

• Avec la société DIATELIC

Convention d'intégration fiscale

Personnes concernées :

Monsieur Dominique Pautrat, Directeur général administrateur de Pharmagest Interactive et représentant Pharmagest Interactive, Présidente de Diatelic.

Nature et objet :

Le Conseil d'administration réuni le 5 décembre 2014 a autorisé Pharmagest Interactive à inclure la société Diatelic dans un périmètre d'intégration fiscale régi par les articles 223-A à 223-U du Code général des impôts.

Modalités :

Le principe de neutralité a été retenu : la société mère reste seule redevable de toute charge d'impôt et met à la charge de sa filiale l'impôt dû comme en l'absence d'intégration.

• Avec Messieurs Pautrat, Ponnelle et Supplisson

Convention de « Long term Bonus »

Personnes concernées :

Messieurs Dominique Pautrat, Thierry Ponnelle et Denis Supplisson respectivement Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués, tous également Administrateurs de votre société.

Nature et objet :

Le Conseil d'administration réuni le 12 décembre 2013 a décidé d'allouer des primes au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués, à savoir Messieurs Pautrat, Ponnelle et Supplisson, dans le cadre de leurs contrats de travail, sous réserve de la réalisation de l'atteinte des objectifs, fixés sur une durée de quatre années, pour une période allant de 2013 à 2016.

Les objectifs à atteindre sont liés au business plan de l'activité du Groupe et à la condition de présence des intéressés dans leurs fonctions actuelles au sein de Pharmagest Interactive lors du versement des primes le 31 mars 2017.

Modalités et conditions financières:

Les primes ont été définies comme suit :

Pour Monsieur Dominique Pautrat : Une prime d'objectif long terme d'un montant maximum de 200 000 euros bruts, ainsi qu'une prime sur croissance externe pour les activités du Groupe Pharmagest sur la période 2013 à 2016 et concernant les investissements 2013 à 2014 d'un montant plafonné à 150 000 euros bruts.

Pour Messieurs Supplisson et Ponnelle : Une prime d'objectif long terme d'un montant maximum de 140 000 euros bruts pour Monsieur Supplisson et d'un montant de 80 000 euros bruts pour Monsieur Ponnelle ainsi qu'une prime sur croissance externe pour les activités du Groupe Pharmagest sur la période 2013 à 2016 et concernant les investissements 2013 à 2014, ladite prime étant affectée collégalement à l'ensemble des membres du Comité de Direction Financier et Social, à l'exception de Monsieur Pautrat, pour un montant maximum de 150 000 euros bruts.

Les primes sont provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs sur la période de quatre ans. Au 31 décembre 2015, les montants provisionnés à ce titre s'élèvent à 67 500 euros bruts en faveur de Monsieur Pautrat (dont 7 500 euros bruts au titre de 2015), 33 000 euros bruts en faveur de Monsieur Ponnelle (dont 3 000 euros bruts au titre de 2015) et 72 750 euros bruts en faveur de Monsieur Supplisson (dont 20 250 euros bruts au titre de 2015).

**b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé**

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

• Avec la société CP INTERACTIVE**Convention d'intégration fiscale****Personnes concernées :**

Monsieur Dominique Pautrat, Directeur général administrateur de Pharmagest Interactive et Gérant de CP Interactive.

Nature et objet :

Le Conseil d'administration réuni le 5 décembre 2014 a autorisé Pharmagest Interactive à inclure la société CP Interactive dans un périmètre d'intégration fiscale régi par les articles 223-A à 223-U du Code général des impôts.

Modalités :

Pharmagest Interactive a la possibilité d'exercer l'option d'intégration fiscale avec effet au 1^{er} janvier 2015 pour une durée de cinq années, avec application du principe de neutralité.

Ne présentant plus l'intérêt tel qu'escompté au jour de l'autorisation, cette option n'a pas été pratiquée.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy et à Courbevoie, le 28 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes,

BATT AUDIT
Commissaire aux Comptes
Stéphane RONDEAU

MAZARS
Commissaire aux Comptes
Laurence FOURNIER

20.5 Date des dernières informations financières

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées correspond à l'exercice 2015, clos au 31 décembre 2015.

20.6 Informations financières intermédiaires et autres

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas publié d'informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés.



20.7 Politique de distribution de dividendes

20.7.1 Politique de distribution de dividendes

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2016 de PHARMAGEST INTERACTIVE de se prononcer sur l'attribution d'un dividende de 0,60 € par action.

Il est à rappeler que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/06/2015 a voté la division de la valeur nominale de l'action en fixant celle-ci à 0,20 € au lieu de 1 €. A titre de comparaison, au nouveau nombre d'actions, le dividende attribué lors de l'exercice 2014 (2,90 €) aurait été de 0,58 € par action.

La même politique de distribution sera appliquée pour les exercices à venir sous réserve du respect des critères rappelés précédemment.

20.7.2 Montant du dividende global par action pour les trois derniers exercices

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versés à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versés à des personnes morales)
31/12/2012	2,10 €	2,10 €	2,10 €
31/12/2013	2,50 €	2,50 €	2,50 €
31/12/2014	2,90 €	2,90 €	2,90 €

20.7.3 Délais de prescription

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits. Ils seront reversés aux Domaines suivant l'article R-48 du Code du Domaine de l'Etat.

20.7.4 Régime fiscal

Les dividendes ci-dessus ouvrent droit au profit des personnes physiques à l'abattement de 40% sur la totalité de son montant. Il est précisé qu'en application des textes en vigueur, les dividendes versés aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, seront précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivants :

- D'un prélèvement social obligatoire : le taux de prélèvement est actuellement de 15,50% ;
- D'un prélèvement obligatoire non libératoire de 21% (article 117 quater nouveau du Code général des impôts). Pour le calcul de ce prélèvement, les revenus sont retenus pour leur montant brut. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417 est inférieur à 50 000 € pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune, peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué.



20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrages

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas connaissance de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage au cours des 12 derniers mois qui pourrait avoir des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

Au 31 décembre 2015, le total des provisions pour risques et charges s'élève à : <i>Dont :</i>	2 573 K€
a) La provision pour indemnité de départ en retraite	2 031 K€
b) Les provisions pour litiges dont principalement : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Des provisions pour litiges clients en cours</i> • <i>Des provisions pour litiges fournisseurs en cours</i> 	144 K€ 21 K€ 123 K€
c) La provision pour risques *	399 K€

* Il s'agit essentiellement de la provision pour garantie des interventions techniques postérieures aux ventes de contrats RENTPHARM® (maintenance matérielle).

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas constaté de changement significatif de sa situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.



21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Capital social

Au 31 décembre 2015, le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE s'élève à la somme de 3 034 825 € et n'a pas évolué sur la période couverte par les informations financières historiques.

Il est divisé en 15 174 125 actions entièrement libérées de 0,20 € chacune, toutes de même catégorie.

Les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques relatives à la modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent.

Il n'y a pas eu d'évolution du capital social depuis l'introduction en Bourse.

Au 31 décembre 2015, aucun engagement d'augmentation de capital n'est en cours.

Les statuts ne soumettent pas les modifications du capital à des conditions plus restrictives que les prescriptions légales.

Le solde des actions auto détenues au 31 décembre 2015 est présenté en Rubrique 20.3.1.5 - Note 10.2 des annexes sur les comptes consolidés du présent Document de Référence.

Les actions de PHARMAGEST INTERACTIVE se négocient sur Euronext Paris™. Le code ISIN est FR 0012882389.

Les titres de PHARMAGEST INTERACTIVE ont été transférés sur le compartiment B de Euronext Paris™ à compter du 17 janvier 2013 en raison d'une hausse de la capitalisation boursière qui était de 182,08 M€. Il est rappelé que le compartiment B regroupe les sociétés cotées ayant une capitalisation boursière comprise entre 150 millions d'euro et 1 milliard d'euro.

Evolution du cours depuis avril 2015

Mois	Cours le plus bas (en €)	Cours le plus haut (en €)	Volume	Montant (en €)
Avril 2015	111,92	117,79	21 379	2 424 086
Mai 2015	106,00	115,09	19 868	2 188 898
Juin 2015	102,00	110,87	13 441	1 436 384
Juillet 2015	104,11	116,30	9 998	1 126 545
Août 2015 ⁽¹⁾	20,80	25,90	132 052	3 349 143
Septembre 2015	22,00	25,58	55 874	1 310 319
Octobre 2015	24,15	25,50	112 218	2 794 356
Novembre 2015	22,30	24,70	93 624	2 168 752
Décembre 2015	19,84	24,30	279 136	5 961 122
Janvier 2016	20,00	21,99	100 456	2 111 715
Février 2016	19,95	22,40	69 538	1 477 151
Mars 2016	20,80	23,91	60 704	1 372 992

⁽¹⁾ L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/06/2015 a voté la division de la valeur nominale de l'action en fixant celle-ci à 0,20 € au lieu de 1 €. La décision a été effective au 05/08/2015.

(Source : Gilbert DUPONT)



21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

L'objet social de PHARMAGEST INTERACTIVE est le suivant :

- Achat, vente, représentation de tous matériels bureautiques et informatiques ; études de toutes organisations techniques en vue de l'application de ce matériel aux entreprises industrielles, commerciales, administratives, publiques ou privées ;
- L'aide et la formation à la gestion, principalement dans le cadre de techniques bureautiques et informatiques, la recherche dans l'élaboration des concepts et le développement de logiciels ;
- La prise de tous intérêts et participations par apports, souscriptions, achat d'actions, de parts, d'obligations et de tous droits sociaux et toutes autres modalités juridiques dans toutes sociétés ou entreprises proches particulièrement du domaine industriel, commercial et tertiaire ;
- La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations, en vue de diriger et de contrôler l'activité des sociétés, d'assurer la gestion financière et le maintien du contrôle d'un groupe de sociétés et ce par création ou reprise de sociétés nouvelles, fusion et autres modalités juridiques relevant du droit des sociétés ;
- Les prestations d'ordre financier et administratif, de contrôle de gestion et de bureau d'études ;
- Et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement.

21.2.2 Administrateurs (article 14 des statuts)

Il n'existe aucune disposition particulière concernant la nomination ou la mission des Administrateurs et du Conseil d'Administration.

Les statuts font référence strictement aux textes légaux applicables en la matière.

21.2.3 Catégorie d'actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions (article 7 des statuts).

A chaque action est rattaché un droit de vote. En effet, aux termes de la 15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2015, il a été décidé de ne pas conférer de droit de vote double tel qu'institué par la loi 2014-384 du 29 mars 2014 aux titulaires d'actions visées à l'article L 225-123, alinéa 3 du Code de commerce.

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Une modification des droits des actionnaires exige la réunion d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

21.2.5 Les Assemblées Générales

Article 20 des statuts - Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires.



Article 20-1 - Convocation et lieu de réunion de l'Assemblée Générale

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'Assemblée par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social et par une insertion dans le bulletin des annonces légales obligatoires (BALO). Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, ces insertions pourront être remplacées par une convocation faite aux frais de la société par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués à toute Assemblée par lettre ordinaire. Ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée, sous la condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation.

Tous les propriétaires d'actions indivises sont convoqués dans les mêmes formes lorsque leurs droits sont constatés dans le délai prévu à l'alinéa précédent par une inscription nominative.

La société publie, avant la réunion de toute assemblée d'actionnaires, au bulletin des annonces légales obligatoires, trente-cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, l'avis prévu à l'article R. 225-73 du Code de commerce.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées dix jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première Assemblée. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'Assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

Article 20-2 - Ordre du jour

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des Assemblées dans les conditions légales et réglementaires.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement.

Article 20-3 - Accès aux Assemblées - pouvoirs

Le droit de participer à l'Assemblée Générale est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

En cas de participation physique à l'Assemblée,

- S'agissant de titres au porteur, l'actionnaire devra produire l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité ;
- Les propriétaires de titres nominatifs seront admis sur simple justification de leur identité.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, son conjoint ou le partenaire pacsé ou par toute personne physique ou morale de son choix ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat écrit.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Lorsque l'actionnaire se fait représenter par une autre personne que son conjoint ou son partenaire pacsé, il est informé par son mandataire de tout fait lui permettant de mesurer le risque que ce dernier poursuive un intérêt autre que le sien. L'information de ce mandat et de sa révocation éventuelle devra être faite en respect des dispositions légales et réglementaires.

Toute personne qui procède à une sollicitation active de mandats doit publier sa politique de vote dans les conditions légales et réglementaires.

Tout actionnaire peut voter à distance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la société trois jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret 2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.



Article 20-4 - Droit de communication des actionnaires

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Article 20-5 - Feuille de présence - bureau - procès-verbaux

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant les formulaires de vote à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée. Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 20-6 - Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième de ces actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

Article 20-7 - Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote ; à défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

21.2.6 Disposition des statuts pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Article 9 des statuts - Augmentation, réduction, amortissement du capital

1. (...) Les Actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel. Ils disposent, en outre, d'un droit de souscription à titre réductible si l'Assemblée Générale l'a décidé expressément (...).
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires peut aussi, sous réserve des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du capital social pour telle cause et de telle manière que ce soit mais, en aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La réduction de capital social à un montant inférieur au minimum légal ne peut jamais être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal au minimum légal, à moins que la société ne se transforme en société d'une autre forme.

A défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société ; celle-ci ne peut être prononcée si, au jour où le tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu (...).



21.2.7 Disposition des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

Article 12-3 - Transmission des actions - seuils légaux

Toute personne physique ou morale qui vient à détenir ou à franchir de quelque manière que ce soit, au sens de l'article 233-7 du Code de commerce, un pourcentage de détention prévue à cet article doit respecter les dispositions légales et réglementaires. L'inobservation d'information en cas de franchissement de seuil entraînera la privation du droit de vote pour les actionnaires excédant la fraction non déclarée conformément aux dispositions de l'article L. 233-14 du Code de commerce.

21.2.8 Dispositions des statuts régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit

Le capital social peut être modifié sous réserve de respecter les dispositions légales (cf article 9 des statuts). Il n'existe pas de dispositions statutaires plus strictes que la loi.

21.2.9 Affectation, répartition des bénéfices et paiements des dividendes

L'affectation et la répartition des bénéfices se font comme suit :

Article 23 des statuts

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice. Sur le bénéfice de l'exercice diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. En outre, l'Assemblée Générale peut décider de la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Article 24 des statuts

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par les Commissaires aux Comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur les dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou à défaut par le Conseil d'Administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de 9 mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.



21.2.10 Rachat d'actions

L'Assemblée Générale des actionnaires, réunie le 26 juin 2015, a autorisé le Conseil d'Administration à opérer en Bourse sur ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L 225-209 à L 225-214 du Code de commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers. Cette autorisation a été conférée pour une durée maximum de 18 mois, à compter du 26 juin 2015.

Le bilan de ce programme du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 est :

- Achats : 114 057 actions au prix moyen de 22,45 € ;
- Ventes : 110 532 actions au prix moyen de 22,40 €.

Lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2016, un nouveau programme sera soumis pour une nouvelle durée de 18 mois au travers de la septième résolution.

Les caractéristiques de ce programme sont exposées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 23 juin 2016.

21.2.11 Nantissement des titres de l'émetteur et nantissement des actifs

Il n'existe aucun nantissement.



22 CONTRATS IMPORTANTS

PHARMAGEST INTERACTIVE ne dispose pas de contrats importants conférant à un membre quelconque du Groupe PHARMAGEST une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, à la date d'enregistrement du présent Document de Référence, outre les emprunts bancaires avec nantissements ou covenants précisés en Rubrique 20.3.1.5 - Note 6.5 des comptes consolidés du présent Document de Référence.

Par ailleurs, dans le cadre des ventes de solutions informatiques aux officines, PHARMAGEST INTERACTIVE leur propose la solution RENTPHARM® en partenariat avec des leasers. De même, avec l'offre LGPI Global Services®, les pharmaciens peuvent bénéficier d'un financement par le biais d'un leaser.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Aucun rapport ou déclaration attribués à une personne intervenant en qualité d'expert ayant un intérêt important n'a été réalisé.



24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 Le rapport annuel de gestion

24.1.1 Le rapport de gestion

PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
05 ALLEE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS LES NANCY
SIREN 403 561 137 RCS NANCY

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUIN 2016

Chers actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter :

- Le rapport de gestion exposant la situation de PHARMAGEST INTERACTIVE durant l'exercice écoulé, établi par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, et incluant le rapport de gestion du Groupe PHARMAGEST prévu par les dispositions de l'article L. 233-26 du Code de commerce, faisant état de la situation de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ;
- Le rapport sur l'information en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE), prévu par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, rapport faisant partie intégrante du rapport de gestion et annexé audit rapport ;
- Le rapport spécial du Président prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Le rapport spécial du Conseil d'Administration établi en application de l'article L 225-184 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale a été convoquée ce jour, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin de vous demander de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés annuels et de vous prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice clos à la date du 31 décembre 2015, lesdits comptes ayant été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de la séance du 1^{er} avril 2016.

Les rapports des Commissaires aux Comptes, du Conseil d'Administration et les comptes de l'exercice et, plus généralement, l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225- 83 du Code de commerce ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les convocations prescrites ont été régulièrement effectuées.

Méthode de présentation des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents soumis à votre examen sont conformes à la réglementation en vigueur : les comptes consolidés sont établis en normes IFRS et les comptes sociaux en normes françaises.



Sociétés consolidées par intégration globale

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
PHARMAGEST INTERACTIVE	Villers-lès-Nancy (54)	société consolidante	société consolidante
ADI ⁽¹⁾	Saclay (91)	50	50
CPI	Dijon (21)	100	100
CPSI	Baie Mahault (97)	100	100
DCI	Mérignac (33)	100	100
DIATELIC	Villers-lès-Nancy (54)	95,29	95,29
DOMEDIC EUROPE	Villers-lès-Nancy (54)	65	65
EHLS	Quéven (56)	100	100
HEALTHLEASE	Paris (75)	100	100
HDM LIMITED	Ile Maurice	100	100
INTECUM	Bastia (20)	100	100
KAPELSE	Villers-lès-Nancy (54)	70	70
MALTA INFORMATIQUE	Mérignac (33)	100	100
NANCEO	Paris (75)	100	100
SABCO	Luxembourg	100	100
SABCO SERVICES	Belgique	100	100
SCI HUOBREGA	Quéven (56)	100	100

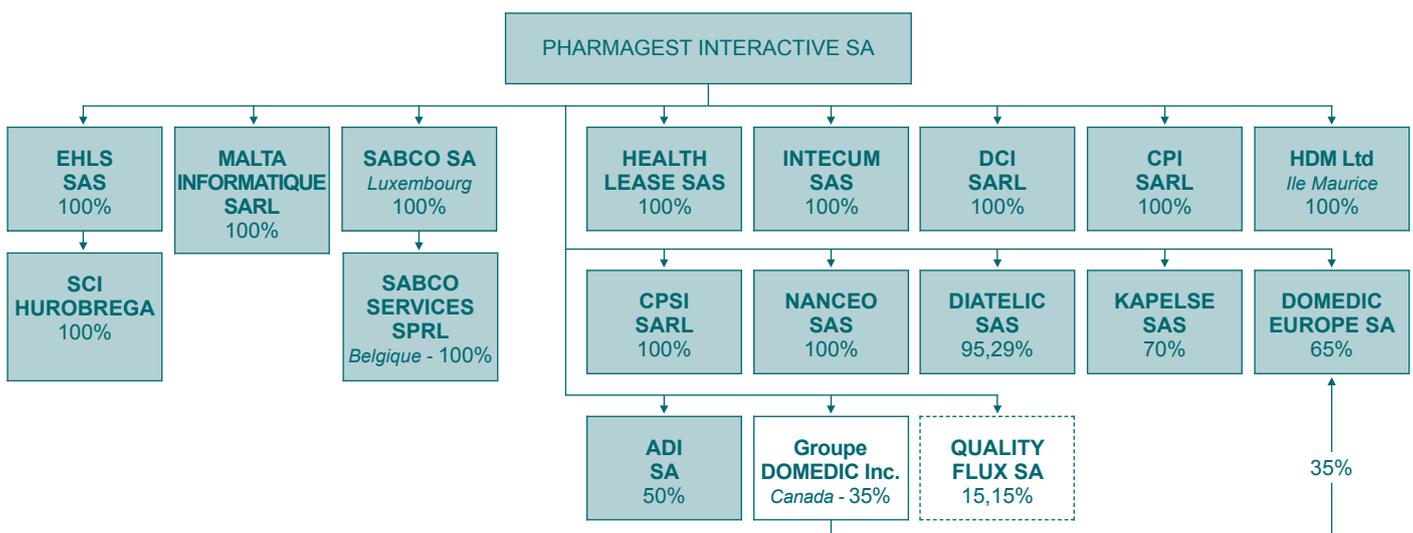
⁽¹⁾ Compte tenu des relations économiques et contractuelles existant entre les sociétés PHARMAGEST INTERACTIVE et ADI (distributeur des produits LGPI Global Services®), et du contrôle de cette société (répartition égalitaire des membres du Conseil d'Administration, nomination du Président soumis à l'accord exprès du Groupe PHARMAGEST) la société ADI détenue à 50% est consolidée par intégration globale.

Sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
GRUPE DOMEDIC INC.	Québec (Canada)	35,00	35,00

Organigramme du Groupe PHARMAGEST

A la date de clôture de l'exercice social (31 décembre 2015), l'organigramme du Groupe PHARMAGEST se présente comme suit :



* Fond vert : filiales consolidées par intégration globale ;
Fond blanc : filiales mises en équivalence ;
Fond blanc, en pointillés : filiale sortie du périmètre de consolidation.



Le pourcentage des droits de vote détenus par PHARMAGEST INTERACTIVE dans chacune de ses filiales est égal au pourcentage de détention dans le capital desdites filiales.

Variations de périmètre au cours de l'exercice 2015

- Création de NANCEO, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 € dont le siège social est à PARIS et qui a pour activité la proposition de solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire ;
- Acquisition de titres complémentaires d'INTECUM faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 63,99% à 100% du capital, sans impact sur le contrôle.

Compte tenu de l'impact non significatif de ces variations de présentation de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro forma au niveau des comptes consolidés.

Activité du Groupe PHARMAGEST

Le Groupe PHARMAGEST a pour activité principale, la conception de logiciels spécialisés en gestion destinés aux officines pharmaceutiques ainsi que la distribution "clef en mains" de ces solutions informatiques.

• Division Solutions Pharmacie Europe :

- Distribution de logiciels de gestion d'officines et leurs offres annexes ;
- Distribution de matériels informatiques, installation et formation "clef en mains" ;
- Services après-vente : assistance téléphonique et maintenance ;
- Sauvegardes des données.

• Division Solutions e-Santé :

- Au sein du Pôle e-Patients :
 - . Un système de télésurveillance médicale pour la prévention des aggravations de l'état de santé des patients chroniques traités à domicile et en perte d'autonomie ;
 - . Un pilulier intelligent permettant un suivi de l'observance des traitements par des malades chroniques ou personnes âgées ;
 - . Des sauvegardes de données et hébergement d'applications permettant un accès directement par le patient.
- Au sein du Pôle e-Connect :
 - . Des solutions pour un suivi sécurisé des patients à leur lieu de demeure et l'optimisation de leur parcours de soins.
- Au sein du Pôle e-Laboratoires :
 - . Un support au commerce électronique professionnel pour les commandes en ligne «Business to Business» ; les laboratoires entretiennent grâce au logiciel LGPI Global Services® un contact privilégié avec leurs clients pharmaciens ;
 - . Dans le serveur de la pharmacie, des communications et des actions marketing ciblées, sans obligation de connexion permanente et avec une intégration naturelle au sein de l'outil de gestion garantissent l'efficacité de ces actions et leur pertinence en communiquant la bonne information, à la bonne personne, au bon moment.

• Division Solutions pour les établissements sanitaires et médico-sociaux :

- Distribution des matériels informatiques, installation et formation « clef en mains » ;
- Distribution de logiciels de gestion nouvelle génération, principalement TITAN, auprès de la clientèle MALTA INFORMATIQUE ;
- Services après-vente : assistance téléphonique et maintenance.

• Division Fintech :

- Mise à disposition d'une plateforme de financement permettant de faciliter le pilotage multi-bailleurs.



Principaux chiffres clés au niveau consolidé (normes IFRS)

Les activités et les résultats du Groupe PHARMAGEST, des filiales et des sociétés qu'elle contrôle.

Valeurs - En K€	2015	2014	Variation
Ventes configurations	61 776	56 272	10%
Maintenance et vente base de données	35 840	34 086	5%
Autres prestations dont e-publicité	1 843	10 519	-82%
Prestations formation et nouveaux produits	14 017	13 683	2%
Total chiffre d'affaires	113 477	114 560	-1%
Résultat opérationnel courant	28 281	25 506	11%
Résultat opérationnel	28 281	25 506	11%
Résultat net	18 996	16 965	12%
Résultat net part du groupe	18 792	17 011	10%
Résultat (part du Groupe) de base par action avant la division du nominal*	/	5,68 €	
Résultat (part du Groupe) de base par action après la division du nominal*	1,25 €	1,14 €	+ 10,46%

* L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/06/2015 a voté la division de la valeur nominale de l'action en fixant celle-ci à 0,20 € au lieu de 1 €. La décision a été effective au 05/08/2015.

En normes IFRS, le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2015 est en diminution de 1% par rapport à l'année précédente. La marge brute commerciale s'établit à 89 396 K€ contre 86 152 K€ en 2014.

Environ 67% du chiffre d'affaires du Groupe PHARMAGEST est constitué par la maintenance matérielle et logicielle et le renouvellement du parc installé sous contrat ; ceci procure une forte visibilité des revenus annuels.

Les charges d'exploitation (frais du personnel + frais généraux + impôts et taxes) s'élèvent à 58 663 K€. Elles sont constantes par rapport à l'année 2014, situation qui s'explique principalement par la hausse des frais de personnel (+700 K€) et par la bonne maîtrise des frais généraux (-514 K€).

Le résultat opérationnel se traduit par un bénéfice de 28 281 K€, en hausse de 10,9% par rapport au résultat opérationnel dégagé au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif à 1 033 K€ avec 1 191 K€ de produits financiers et 159 K€ de charges financières.

Le résultat net consolidé s'élève à 18 996 K€ dont 18 792 K€ part du groupe et 204 K€ part des intérêts minoritaires. La progression du résultat net part du Groupe PHARMAGEST s'établit à 10,5%.

Au cours de l'exercice 2015, le Groupe PHARMAGEST a augmenté ses disponibilités courantes nettes de 1 436 K€ après accroissement des titres disponibles à la vente de 5 941 K€, avec un flux généré au niveau des flux de trésorerie d'exploitation de 19 961 K€ (en normes IFRS).

La structure financière du Groupe PHARMAGEST est très solide. A la clôture de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à 90 649 K€ (quote part du Groupe) et le dégageant net (c'est-à-dire les titres disponibles à la vente, les autres actifs financiers, la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les concours courts termes) s'élève à 54 888 K€. La trésorerie nette des dettes financières court terme est de 54 648 K€.



PHARMAGEST INTERACTIVE (comptes sociaux) :

Valeurs - En K€	2015	2014	Variation
Ventes configurations	47 289	46 577	2%
Maintenance et vente base de données	29 040	28 526	2%
Autres prestations dont e-publicité	1 722	10 385	-83%
Prestations formation et nouveaux produits	9 435	10 739	-12%
Total chiffre d'affaires	87 486	96 228	-9%
Résultat d'exploitation	21 895	22 407	-2%
Résultat net	16 152	18 042	-10%

Les principales filiales (comptes sociaux)

En M€	EHLS	ADI	SABCO	MALTA INFORMATIQUE	HEALTHLEASE	KAPELSE
Chiffre d'affaires	19,63	4,44	3,17	6,87	42,39	5,42
Résultat d'exploitation	1,31	0,45	0,40	2,48	1,89	1,33
Résultat courant avant impôts	1,48	0,45	0,41	2,52	1,90	1,30
Résultat net	0,93	0,31	0,28	1,68	1,24	0,99

Informations sur les charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que PHARMAGEST INTERACTIVE a supporté, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, des charges constituant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 dudit Code pour un montant global de 115 921 € et qui ont donné lieu à un impôt de 38 641 €.

Activité en matière de recherche et développement

Le département recherche et développement pour l'ensemble du Groupe PHARMAGEST représente 123 personnes.

Conformément à la norme IAS 38, nous avons procédé à l'identification des projets de développement respectant l'ensemble des critères nécessaires à l'activation des dépenses au bilan. Le montant immobilisé en 2015 ressort à :

- 1 583 K€ pour les projets apportant à terme des produits futurs (ventes et services aux clients) ;
- 135 K€ pour les projets apportant à terme des avantages économiques futurs (réalisation de logiciels internes).

En complément il a été réalisé pour 1 168 K€ de sous-traitance externe de prestations de R&D.

Les faits marquants de l'exercice

- PHARMAGEST INTERACTIVE a décidé de diviser par cinq (5) la valeur nominale de son action. Le capital social est désormais composé de 15 174 125 actions de 0,20 euro au lieu de 3 034 825 actions de 1 euro.
- Le Groupe PHARMAGEST a créé la Division Fintech par la constitution d'une nouvelle filiale spécialisée dans le financement des ventes pour les équipements et les services, NANCEO.
- PHARMAGEST INTERACTIVE a accru sa participation au sein d'INTECUM par l'acquisition de titres complémentaires faisant ainsi passer sa participation de 63,99% à 100% du capital, sans impact sur le contrôle.
- PHARMAGEST INTERACTIVE est le premier éditeur de logiciels dans le domaine de la santé à obtenir, la certification NF Service « Relation Client » pour son Assistance Logicielle Centralisée.
- PHARMAGEST INTERACTIVE a obtenu le label « TECH 40 » et a intégré le nouvel indice boursier EnterNext « TECH 40 »
- Le DO-Pill SecuR™ a remporté le premier prix Business France de la SILVER ECONOMIE.
- Le Conseil Régional de Lorraine et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) ont décidé d'apporter leur soutien au projet «36 mois de plus à domicile » au Groupe PHARMAGEST en lui attribuant une subvention globale de 1,5 M€.



- Le Groupe PHARMAGEST participe à un cluster transfrontalier qui va permettre de favoriser les interactions avec l'ensemble des acteurs économiques de la filière Silver Économie en France et en Allemagne.
- Le Groupe PHARMAGEST renforce sa filiale DIATELIC par la création d'un laboratoire spécialisé dans l'Intelligence Artificielle, le DIALAB.

Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice

- Prise de participation majoritaire de 100% du capital social de MALTA INFORMATIQUE dans la société DICSIT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nancy sous le numéro 400 504 387, ayant pour activité l'édition de logiciels applicatifs ;
- Le GROUPE DOMEDIC INC., filiale de PHARMAGEST INTERACTIVE, a signé un partenariat stratégique avec TELUS Santé qui intégrera progressivement son capital au cours d'un processus de 18 mois. Après l'investissement de TELUS Santé, PHARMAGEST INTERACTIVE demeurera actionnaire à hauteur de 26,05%.

Perspectives et orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration

L'année 2015 aura été celle de la révolution de la santé connectée. En effet, la place que prennent les objets connectés dans le domaine de la santé est de plus en plus importante ce qui favorise un meilleur suivi de l'observance de l'état de santé de patients.

L'observance est un enjeu d'avenir pour le Groupe PHARMAGEST. L'arrivée des nouvelles technologies et du numérique dans le domaine de la santé bouleverse complètement le système de soins et son économie. Le Groupe PHARMAGEST a de longue date anticipé ces bouleversements en comprenant que l'enjeu de la santé connectée résidait surtout dans le traitement informatique des données collectées par les objets connectés afin de réaliser des analyses et d'anticiper l'évolution de l'état de santé des patients, grâce à l'Intelligence Artificielle.

En anticipant et en innovant dans ce domaine, le Groupe PHARMAGEST est un acteur de cette révolution capable de répondre, grâce à ses investissements et à l'acquisition d'un savoir-faire global unique, aux enjeux du marché de la santé connectée. Le Groupe PHARMAGEST a su ainsi se bâtir l'expertise nécessaire pour être reconnu comme un acteur structurant dans ce domaine.

Le regroupement des pôles e-Laboratoires, e-Patients et e-Connect sous la bannière de la Division Solutions e-Santé s'intègre parfaitement dans ce nouvel environnement et illustre la pertinence de la stratégie engagée par le Groupe PHARMAGEST depuis 4 ans. Ce regroupement va maintenant permettre au Groupe PHARMAGEST de déployer plus largement ses produits et ses services dans les nouveaux domaines de la e-Santé.

Avec notamment le projet « 36 mois de plus à domicile » (projet financé par le Conseil Régional de Lorraine et dont le Groupe WELCOOP, maison-mère du Groupe PHARMAGEST est chef de file) et le lancement du Logiciel de Suivi de l'Observance en pharmacie, ou encore la commercialisation nationale en pharmacie du pilulier intelligent DO-Pill SecuR™, la Division Solutions e-Santé du Groupe PHARMAGEST a déjà atteint sa maturité industrielle et se positionne comme un des relais de croissance structurant pour le Groupe PHARMAGEST.

Avec plus de 800 collaborateurs, le Groupe PHARMAGEST possède une expertise dans tous les métiers de l'informatique de la Haute Technologie liés à la Santé et des métiers spécialisés qui lui sont associés : informatique officinale, solutions pour la e-Santé, solutions pour les établissements de soins et médico-sociaux, solutions pour les laboratoires, solutions pour les patients...

Pour mémoire, ces activités sont désormais réparties en quatre divisions : la Division Solutions Pharmacie Europe, la Division Solutions pour les établissements sanitaires et médico-sociaux, la Division Solutions e-Santé et la Division Fintech. Ces divisions sont elles-mêmes composées de pôles métiers, et accompagnées par toutes les fonctions transverses nécessaires à un grand groupe informatique.



Détention du capital social au 31 décembre 2015

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code du commerce nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement à la date de clôture de l'exercice social plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

NOM	POURCENTAGE DE DETENTION
MARQUE VERTE SANTE	+ de 50% et inférieur à 66,66%
GROUPE WELCOOP	Supérieur au vingtième et inférieur à 10%
La SC "ERMITAGE SAINT JOSEPH" (Monsieur Thierry CHAPUSOT)	Supérieur au vingtième et inférieur à 10%

Aucune action de PHARMAGEST INTERACTIVE n'est détenue par PHARMAGEST INTERACTIVE (hors actions d'autocontrôle) ni par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Enfin, par application de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, il est précisé, qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune opération sur titres PHARMAGEST INTERACTIVE visée par l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier n'a été communiquée à l'AMF.

Autorisation de rachat d'actions par PHARMAGEST INTERACTIVE

1) L'Assemblée Générale des actionnaires, réunie le 26 juin 2015 a autorisé le Conseil d'Administration à opérer en bourse sur ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L 225-206 à L. 225-217 du Code de commerce et des dispositions du code monétaire et financier.

Cette autorisation est conférée pour une durée maximum de dix-huit mois, à compter du 26 juin 2015 et prendra fin le 25 décembre 2016.

Au 31 décembre 2015, PHARMAGEST INTERACTIVE détient de ses propres actions, directement ou indirectement :

- 2 769 dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- 195 510 (39 102x5) dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ;

soit un total de 198 279 actions correspondant à 1,3% du capital social actuel.

Au 31 décembre 2015, dans le cadre de ces programmes, utilisés via le contrat de liquidité, 123 771 actions ont été acquises pour un prix d'acquisition moyen de 22,71 €, 123 682 actions ont été cédées pour un prix moyen de cession de 22,59 €.

PHARMAGEST INTERACTIVE dispose de 100% du contrat de liquidité actuel.

Le Conseil d'Administration vous rend compte de la réalisation du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée du 26 juin 2015 pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Le bilan de ce programme du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 est :

- Achats : 114 057 actions au prix moyen de 22,45 € ;
- Ventes : 110 532 actions au prix moyen de 22,40 €.

La société détient directement ou indirectement au 31 mars 2016, 202 070 actions.



2) Il sera alors proposé aux actionnaires de renouveler dès maintenant cette autorisation et de se prononcer sur le nouveau programme.

Les objectifs du programme de rachat actuellement en vigueur étaient par ordre de priorité décroissant les suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE ou du Groupe PHARMAGEST, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Il a paru souhaitable au Conseil d'Administration de vous demander de vous prononcer sur le nouveau programme qui viendrait se substituer à celui mis en place par l'Assemblée Générale du 26 juin 2015, mais à compter du 23 juin 2016.

Le nouveau programme de rachat d'actions aurait les objectifs suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE ou du Groupe PHARMAGEST, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Ce nouveau programme aurait une durée de 18 mois, soit jusqu'au 22 décembre 2017.

Le prix unitaire d'achat maximum ne pourra dépasser 40 €.

Options d'achat d'actions

En application des articles L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2014 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options d'achats d'actions à concurrence d'un nombre maximum d'actions représentant 10% du capital social, soit un nombre d'actions de 303 482. Par suite de la division de la valeur nominale de l'action décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2015, le nombre d'options maximum d'actions est de 1 517 410.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration, dans sa séance du 5 décembre 2014, a arrêté le règlement de ce plan d'achat d'actions qui a fait l'objet d'une communication aux personnes bénéficiaires par lettre en date du 15 janvier 2015.

Par application de l'article L 225-184 du Code de commerce, le Conseil d'Administration vous informera, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues articles L 225-177 à L 225-186 du Code de commerce.

Etat de la participation des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2015, date de clôture du dernier exercice, il n'y a pas d'actions détenues tant par le personnel de PHARMAGEST INTERACTIVE que par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.



Tableau des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de PHARMAGEST INTERACTIVE au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Autres informations

I/ INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, nous vous communiquons, ci-après, la décomposition des sommes dues à nos fournisseurs à la clôture des deux derniers exercices :

Exercice 2015

Dettes Fournisseurs / échéances – En K€	< 30 j	> 30 j et < 60 j	> 60 j	Total TTC
Dettes à échoir *	4 072	332	0	4 403
Dettes échues **	882	0	0	882
Total TTC Dettes Fournisseurs	4 641	645	0	5 286
Factures non parvenues	0	0	0	1 632
Total TTC Dettes Fournisseurs au bilan				6 918

Exercice 2014

Dettes Fournisseurs / échéances – En K€	< 30 j	> 30 j et < 60 j	> 60 j	Total TTC
Dettes à échoir *	4 222	889	0	5 111
Dettes échues **	408	0	0	408
Total TTC Dettes Fournisseurs	4 630	889	0	5 519
Factures non parvenues	0	0	0	1 475
Total TTC Dettes Fournisseurs au bilan				6 993

* date de paiement postérieure à la clôture.

** date de paiement antérieure à la clôture.

II/ EN APPLICATION DES ARTICLES L. 225-100, L. 225-102-1, R.225-104 ET L. 820-3 DU CODE DE COMMERCE, NOUS VOUS COMMUNIQUONS CI-APRES :

A/ LES INFORMATIONS SOCIALES

Les informations sociales concernant le Groupe PHARMAGEST sont détaillées dans le rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale annexé au présent rapport et couvrent les informations sur :

- Le personnel ;
- L'organisation du temps de travail ;
- Les rémunérations ;
- Les relations professionnelles et bilan des accords collectifs ;
- Les conditions d'hygiène et de sécurité ;
- La formation ;
- L'emploi et insertion des travailleurs handicapés ;
- Les œuvres sociales ;
- La sous-traitance externe.



B/ INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les informations environnementales concernant le Groupe PHARMAGEST sont détaillées dans le rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale annexé au présent rapport et couvrent les informations sur :

- Les activités polluantes et à risque ;
- Le développement durable.

C/ UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les détails figurent dans le paragraphe suivant : E/ Analyses des risques.

D/ HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Audit - En €	MAZARS				BATT AUDIT			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Commissariat aux Comptes - PHARMAGEST INTERACTIVE - Filiales intégrées	37 550 14 450	37 000 14 600	73% 27%	72% 28%	37 550 19 700	37 000 15 900	58% 42%	70% 30%
Missions accessoires	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%
Sous-total	52 000	51 600	100%	100%	57 250	52 900	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	-	-	0%	0%			0%	0%
Juridique, fiscal, social	-	-	0%	0%			0%	0%
Technologies de l'information	-	-	0%	0%			0%	0%
Audit Interne	-	-	0%	0%			0%	0%
Autres (à indiquer si sup. 10% aux honoraires d'audit)	-	-	0%	0%			0%	0%
Sous-total			0%	0%			0%	0%
TOTAL	52 000	51 600	100%	100%	57 250	52 900	100%	100%

E/ ANALYSES DES RISQUES

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous et qui sont développés dans le rapport du Président.

Risques Opérationnels inhérents à l'activité :

- Concurrence ;
- Environnement économique - risques indirects liés à des décisions gouvernementales ;
- Sécurité des systèmes d'information et des réseaux ;
- Risques sociaux ;
- Risques de fraude et d'erreurs ;
- Risques d'assurance.



Risques réglementaires et juridiques :

- Risque de perte de l'agrément SESAM-Vitale ;
- Perte d'un agrément d'Hébergeur de données de Santé ;
- Risques technologiques, qui se situent au niveau de la propriété intellectuelle.

Risques industriels et environnementaux.

Risques financiers :

- Risque de liquidité ;
- Risque de taux ;
- Risque de change ;
- Risque sur actions et autres instruments financiers ;
- Risque de crédit ou de contrepartie.

F/ MANDATS ET RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Nous vous communiquons ci-après :

- **La liste des mandats et fonctions exercés par les dirigeants durant l'exercice 2015**
(Alinéa 3 de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce)
(cf. tableau annexé)
- **Les rémunérations versées aux dirigeants par PHARMAGEST INTERACTIVE et par les sociétés qui la contrôlent**
(Alinéas 1 et 2 de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce)



Dirigeants	Fonctions	Rémunérations brutes 2015	Rémunérations brutes 2014
Monsieur Thierry CHAPUSOT	Président du Conseil d'Administration	- Au titre de la rémunération du mandat social : 24 000 €	- Au titre de la rémunération du mandat social : 24 000 €
Monsieur Dominique PAUTRAT	Directeur Général Administrateur (titulaire d'un contrat de travail)	* ** - Au titre de la rémunération du mandat social : 24 000 € - Au titre du contrat de travail : Fixe 146 004 € Variable 34 000 € - Avantage en nature (véhicule) : 4 608 €	* ** - Au titre de la rémunération du mandat social : 24 000 € - Au titre du contrat de travail : Fixe 146 004 € Variable 27 000 € - Avantage en nature (véhicule) : 4 608 €
Monsieur Thierry PONNELLE	Directeur Général Délégué Administrateur (titulaire d'un contrat de travail)	* ** - Au titre de la rémunération du mandat social : 12 000 € - Au titre du contrat de travail : Fixe 93 252 € Variable 17 184 € - Avantage en nature (véhicule) : 0 €	* ** - Au titre de la rémunération du mandat social : 12 000 € - Au titre du contrat de travail : Fixe 92 652 € Variable 21 750 € - Avantage en nature (véhicule) : 0 €
Monsieur Denis SUPPLISSON	Directeur Général Délégué Administrateur (titulaire d'un contrat de travail)	* ** - Au titre de la rémunération du mandat social : 12 000 € - Au titre du contrat de travail : Fixe 114 000 € Variable 27 000 € - Avantage en nature (véhicule) : 4 464 €	* ** - Au titre de la rémunération du mandat social : 12 000 € - Au titre du contrat de travail : Fixe 105 600 € Variable 28 500 € - Avantage en nature (véhicule) : 4 353 €
Monsieur Hugues MOREAUX	Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP	Néant	Néant
Monsieur Daniel ANTOINE	Administrateur	Jetons de présence : 900 € Membre du Comité d'Audit : 4 000 €	Jetons de présence : 900 € Membre du Comité d'Audit : 4 000 €
Monsieur Michel DUSSERRE	Administrateur Indépendant jusqu'au 26/06/2015	Jetons de présence : 450 € Membre du Comité d'Audit : 12 000 €	Jetons de présence : 450 € Membre du Comité d'Audit : 14 000 €
Madame Marie-Louise LIGER	Administrateur Indépendant à compter du 26/06/2015	Jetons de présence : 450 € Membre du Comité d'Audit : 6 000 €	Néant
Monsieur François JACQUEL	Administrateur	Jetons de présence : 1 500 € Membre du Comité d'Audit : 4 000 €	Jetons de présence : 1 500 € Membre du Comité d'Audit : 4 000 €
Madame Anne LHOTE	Administrateur	Néant	Néant
Madame Sophie MAYEUX	Administrateur Indépendant	Jetons de présence : 600 €	Jetons de présence : 750 €

* Messieurs Dominique PAUTRAT, Thierry PONNELLE et Denis SUPPLISSON sont bénéficiaires d'un contrat « article 83 » pour lequel PHARMAGEST INTERACTIVE verse des cotisations de 8% assises sur le total de la rémunération brute. PHARMAGEST INTERACTIVE supporte et paye auprès de la compagnie « Swiss Life » la totalité des cotisations dues à ce titre.

** Il a été décidé d'allouer à Messieurs Dominique PAUTRAT, Thierry PONNELLE et Denis SUPPLISSON, par autorisation du Conseil d'Administration du 13 décembre 2013, dans le cadre de leurs contrats de travail, une prime d'objectif long terme (2013-2016), les objectifs étant liés au business plan de l'activité du Groupe et une prime sur croissance externe pour les activités de Groupe Pharmagest sur la période 2013-2016 et concernant les investissements 2013/2014. Ces primes seront versées en fonction de l'atteinte des objectifs fixés sur la durée des quatre années, le 31 mars 2017, étant précisé que le règlement est assujéti à la présence des personnes intéressées dans leurs fonctions actuelles. Les primes sont provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs sur la période de quatre ans.

PHARMAGEST INTERACTIVE considère que le maintien du contrat de travail de Messieurs Dominique PAUTRAT, Thierry PONNELLE et Denis SUPPLISSON (ceux-ci étant titulaires d'un contrat de travail lors de leur nomination en qualité de mandataire social) est justifié au regard de leur ancienneté au sein de la société, de leur protection sociale destinée à les maintenir en fonction au sein de la société, et de la faible rémunération de leur mandat social eu égard aux risques réels encourus.



• **Les rémunérations versées aux dirigeants dans MARQUE VERTE SANTE, société mère de PHARMAGEST INTERACTIVE**

Dirigeants	Fonctions exercées dans MARQUE VERTE SANTE	Rémunérations brutes 2015	Rémunérations brutes 2014
Monsieur Thierry CHAPUSOT	Président du Directoire	Néant	Néant
Monsieur Dominique PAUTRAT	Membre du Directoire	Néant	Néant
Madame Anne LHOTE	Membre du Directoire	Néant	Néant
Monsieur Hugues MOREAUX	Président du Conseil de Surveillance	Néant	Néant
Monsieur Daniel ANTOINE	Représentant GROUPE WELCOOP, Membre du Conseil de Surveillance	Néant	Néant

• **Les rémunérations versées aux dirigeants dans GROUPE WELCOOP, société mère de MARQUE VERTE SANTE**

Dirigeants	Fonctions exercées dans GROUPE WELCOOP	Rémunérations brutes 2015	Rémunérations brutes 2014
Monsieur Thierry CHAPUSOT	Président du Directoire (titulaire d'un contrat de travail)	* ** - Mandat social : 54 000 € - et contrat de travail : Fixe : 243 000 € Variable : 0 € - Avantage en nature (véhicule) : 7 824 €	* ** - Mandat social : 54 000 € - et contrat de travail : Fixe : 243 000 € Variable : 50 000 €
Monsieur Dominique PAUTRAT	Membre du Directoire	- Mandat social : 24 000 €	- Mandat social : 24 000 €
Madame Anne LHOTE	Membre du Directoire (titulaire d'un contrat de travail)	* ** - Mandat social : 24 000 € - et contrat de travail : Fixe : 145 000 € Variable : 9 000 € - Avantage en nature (véhicule) : 2 124 €	* ** - Mandat social : 24 000 € - et contrat de travail : Fixe : 145 000 € Variable : 30 000 € - Avantage en nature (véhicule) : 2 124 €
Monsieur Hugues MOREAUX	Président du Conseil de Surveillance	Mandat social : 113 784 €	Mandat social : 113 784 €
Monsieur Daniel ANTOINE	Vice-Président du Conseil de Surveillance	Jetons de présence : 1 113 €	Jetons de présence : 1 113 €
Monsieur François JACQUEL	Membre du Conseil de Surveillance	Jetons de présence : 1 874 €	Jetons de présence : 1 874 €

* Monsieur Thierry CHAPUSOT (depuis 2010) et Madame Anne LHOTE bénéficient d'un contrat « article 83 » au titre du GROUPE WELCOOP qui supporte et paye en totalité auprès de la compagnie « Swiss Life » des cotisations de 8% assises sur le total de leur rémunération.

** Il a été décidé d'allouer à Monsieur Thierry CHAPUSOT et Madame Anne LHOTE, par autorisation du Conseil de Surveillance du 29 mars 2013, dans le cadre de leurs contrats de travail, une prime d'engagement à long terme (2013-2016), les objectifs étant liés au business plan de l'activité de GROUPE WELCOOP sur quatre années. Ces primes seront versées en fonction de l'atteinte des objectifs fixés sur la durée de quatre années, le 31 mars 2017, étant précisé que le règlement est assujéti à la présence des personnes intéressées dans leurs fonctions actuelles. Les primes sont provisionnées chaque exercice dans les comptes, au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs de l'année.



Affectation du résultat

L'affectation du résultat de l'exercice que vous propose votre Conseil d'Administration est conforme à la loi ainsi qu'aux dispositions statutaires.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 16 152 017,26 € de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	16 152 017,26 €
Report à nouveau	36 596 804,15 €
À la disposition des actionnaires	52 748 821,41 €
Dividendes 0,60 € par action	9 104 475,00 €
Le solde, soit est affecté au compte « report à nouveau »	43 644 346,41 €

Les capitaux propres s'élèveront alors à 66 706 153,34 €.

Il est rappelé que l'Assemblée Extraordinaire du 26 juin 2015 a décidé de la division de la valeur nominale de l'action par cinq, multipliant dans le même rapport le nombre d'actions composant le capital social. Si l'on tient compte de ces éléments, le dividende proposé est en hausse de 3,45%.

Les dividendes ci-dessus ouvrent droit au profit des personnes physiques à l'abattement de 40% sur la totalité de son montant. Il est précisé qu'en application des textes en vigueur, les dividendes versés aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, seront précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivants :

- D'un prélèvement social obligatoire : le taux de prélèvement est actuellement de 15,50% ;
- D'un prélèvement obligatoire non libératoire de 21% (article 117 quater nouveau du Code Général des Impôts). Pour le calcul de ce prélèvement, les revenus sont retenus pour leur montant brut. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417 est inférieur à 50 000 € pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune, peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué.

La mise en paiement du dividende sera effectué à compter du 1^{er} juillet 2016 auprès de la banque BNP PARIBAS chargé de la gestion des titres.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des impôts, nous vous informons des distributions intervenues au titre des trois derniers exercices.

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes morales)
31/12/2012	2,10 €	2,10 €	2,10 €
31/12/2013	2,50 €	2,50 €	2,50 €
31/12/2014	2,90 €	2,90 €	2,90 €

Mandats de membres du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes

Nous vous informons qu'aucun mandat d'Administrateur ou de Commissaire aux comptes n'arrive à expiration. Votre Conseil n'a pas été saisi de candidature nouvelle.

Toutefois, nous vous informons que Monsieur Antoine MERCIER ayant souhaité faire valoir ses droits à la retraite, il convient de procéder à son remplacement. Dès lors, nous vous proposons de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant :

- Monsieur Christian EINHORN
20 avenue de la Paix - 67000 STRASBOURG



Pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2016.

Conventions réglementées

Nous vous informons qu'une nouvelle convention réglementée a été autorisée et conclue au cours de l'exercice par décision du conseil du 10 décembre 2015. Cette opération vous sera décrite dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes. Ce même rapport vous rendra compte également des conventions antérieurement conclues et qui se sont poursuivies et pour lesquelles le Conseil d'Administration a procédé à l'examen annuel en concluant à leur poursuite sans en modifier les conditions définies lors de leur conclusion.

Par ailleurs, par application de l'article L. 225-102-1, alinéa 13 du Code de commerce, nous devons vous signaler les conventions (sauf lorsqu'elles portent sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales), intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital. La Société n'a pas connaissance de l'existence de telles conventions.

Observations du Comité d'Entreprise

Les représentants du Comité d'Entreprise n'ont formulé aucune observation.

Jetons de présence

Nous vous demanderons aussi de vous prononcer sur la fixation des jetons de présence pour les Administrateurs que nous vous proposons de fixer à 33 000 € pour l'année 2016.

Nous allons maintenant vous présenter la deuxième partie de ce rapport, à savoir le rapport sur l'information en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE), établi en application des articles L. 225-102-1 et R 225-105 et suivants du Code de commerce ainsi que le rapport sur ces informations sociétales et environnementales émis par la société DELOITTE, désignée en qualité d'Organisme de Tiers Indépendant par le Directeur Général.

Puis nous vous présenterons :

- Le rapport spécial du Président sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration et sur les procédures internes prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Le rapport spécial du Conseil d'Administration établi en application de l'article L. 225-184 du Code de commerce.

Après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes (rapport sur les comptes consolidés, rapport sur les comptes annuels, rapport spécial sur le rapport du Président, rapport spécial sur les conventions réglementées) établis par la société « BATT AUDIT » et la société « MAZARS », nous répondrons aux questions que vous voudrez bien nous poser.

A l'issue de cette discussion, il sera procédé à la lecture du texte des résolutions et nous vous engageons à les approuver dans toutes leurs dispositions.

Le Conseil d'Administration.



Tableau des résultats des 5 derniers exercices	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Capital social	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825
Nombre d'actions ordinaires	15 174 125	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
- Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires hors taxes	87 485 500	96 227 680	98 138 886	94 818 067	85 117 542
Résultat avant impôts, participation, dotations	26 098 235	27 679 445	25 360 848	21 169 713	17 234 563
Impôts sur les bénéfices	7 238 280	7 244 003	7 368 965	6 417 341	5 280 298
Participation des salaires	1 865 738	1 847 404	2 018 662	1 840 381	1 973 487
Résultat après impôts, participation et dotations	16 152 017	18 041 507	15 075 829	12 949 922	8 365 303
Résultat distribué décidé par l'Assemblée Générale ⁽¹⁾	9 104 475	8 800 993	7 587 063	6 373 133	5 462 685
Par action résultat après impôts et avant dotations	1,12	6,13	5,26	4,25	3,29
Par action résultat après impôts et dotations	1,06	5,94	4,97	4,27	2,76
Dividende attribué à chaque action ⁽¹⁾	0,60	2,90	2,50	2,10	1,80
Effectif moyen des salariés de l'exercice	627	619	612	601	582
Montant de la masse salariale	21 990 893	21 649 914	20 646 710	20 567 362	17 593 369
Cotisations sociales et avantages sociaux	10 656 424	10 942 075	10 383 230	11 525 166	11 143 086

⁽¹⁾ Proposition relative à l'exercice clos le 31 décembre 2015 soumise à l'Assemblée Générale du 23 juin 2016.



PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
05 ALLEE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS LES NANCY
SIREN 403 561 137 RCS NANCY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2016
LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX
DANS TOUTE SOCIETE EN 2015
(article L 225-102-1, alinéa 3 du Code de commerce)



Sociétés	Thierry CHAPUSOT	Dominique PAUTRAT	Thierry PONNELLE	Denis SUPPLISSON	Daniel ANTOINE
* PHARMAGEST INTERACTIVE (SA) société cotée	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général Administrateur titulaire d'un contrat de travail	Directeur Général Délégué Administrateur titulaire d'un contrat de travail	Directeur Général Délégué Administrateur titulaire d'un contrat de travail	Administrateur
GROUPE WELCOOP (SA)	Président du Directoire titulaire d'un contrat de travail	Membre du Directoire			Vice-Président du Conseil de Surveillance
* MARQUE VERTE SANTE (SA) (anciennement dénommée Welcoop Pharma) (SA)	Président du Directoire	Membre du Directoire			Représentant GROUPE WELCOOP, membre du Conseil de Surveillance
* EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING - EHLS (SAS)		Représentant le Président PHARMAGEST INTERACTIVE			
* A.D.I. APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES (SA)		Représentant l'Administrateur CP INTER@CTIVE	Représentant l'Administrateur PHARMAGEST INTERACTIVE		
* DIATELIC (SAS)		Représentant le Président PHARMAGEST INTERACTIVE			
* DOMEDIC EUROPE (SA)	Administrateur	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général Administrateur	
* DC INFORMATIQUE (SARL)		Gérant			
* CP INTER@CTIVE (SARL)		Gérant			
* SABCO (SA) (LUXEMBOURG)		Président Administrateur		Administrateur	
* HDM (ILE MAURICE)		Directeur			
* SABCO SERVICES (BELGIQUE)		Gérant			
* INVESTIPHARM FRANCE (SA)					Administrateur
* QUALITY FLUX (BELGIQUE)		Administrateur			
* GROUPE DOMEDIC INC. (CANADA)	Administrateur	Administrateur			
* INTECUM (SAS)				Président	
* UK PHARMA (GRANDE BRETAGNE)					
* ESPAFARMED (ESPAGNE)					
* ITAFARM (ITALIE)					
* SOFAREX (BELGIQUE)					



Hugues MOREAUX	Michel DUSSERRE	Francois JACQUEL	Anne LHOTE	Sophie MAYEUX	Marie-Louise LIGER
Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP	Administrateur jusqu'au 26/06/2015	Administrateur	Administrateur	Administrateur	Administrateur à compter du 26/06/2015
Président du Conseil de Surveillance		Membre du Conseil de Surveillance	Membre du Directoire titulaire d'un contrat de travail		
Président du Conseil de Surveillance			Membre du Directoire		
Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP			Présidente du Conseil d'Administration		
			Administrateur		
			Administrateur		
			Administrateur		
			Administrateur Délégué		



Sociétés	Thierry CHAPUSOT	Dominique PAUTRAT	Thierry PONNELLE	Denis SUPPLISSON	Daniel ANTOINE
* INVESTIPHARM BELGIUM (BELGIQUE)					
* PHARMALAB INTERNATIONAL LTD (HONG KONG)					
* ALPHA FINANCE REPARTITION (BELGIQUE)					
*AUXI EXPORT (BELGIQUE)					
* LABORATOIRE MARQUE VERTE (Anciennement SEMES) (SA)	Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP	Président du Conseil d'Administration			
* D'MEDICA (SA)	Président du Conseil d'Administration				
* OBJECTIF PHARMA (SA)	Président du Directoire				Membre du Conseil de Surveillance
* DEVELOPPEMENT PROMOTION CRISTERS (SAS)	Président				
* KAPELSE (SAS)		Représentant le Président, PHARMAGEST INTERACTIVE			
SC DE L'HERMITAGE SAINT JOSEPH	Gérant				
* SCI HUOBREGA		Gérant			
SCI JADD					Gérant
SNC MOREAUX DUCASSOU					
* SCI CERP IMMO 2	Représentant GROUPE WELCOOP Gérante				
PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT (SA) Société cotée	Administrateur à compter du 26/06/2015				
SCI MESSIRE JACQUES		Gérant			
SOCIETE CIVILE CHANOINE JACOB		Gérant			
SCI DU FRONTON					
SCI JAMERAI	Gérant				
SARL DUVAL DE VTRIMONT	Gérant				
* SARL CARAIBES PHARMA SERVICES INFORMATIQUE				Gérant	
SELARL FRANCOIS JACQUEL					
SCI CRAPAUDINE					



Hugues MOREAUX	Michel DUSSERRE	Francois JACQUEL	Anne LHOTE	Sophie MAYEUX	Marie-Louise LIGER
			Administrateur Délégué		
			Directeur		
			Administrateur Délégué		
			Gérante		
Administrateur					
Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP			Administrateur		
Vice-Président du Conseil de Surveillance			Membre du Directoire		
Co-Gérant					
Gérant					
		Gérant			
		Co-Gérant			



24.1.2 Le rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale

PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
05 ALLEE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS LES NANCY
SIREN 403 561 137 RCS NANCY

RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE, SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2016

Conformément aux dispositions de la **Loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives (dite Loi Warsmann)** et de son décret d'application du 24 avril 2012, nous vous proposons le rapport sur la Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale (RSE) du Groupe PHARMAGEST. Ce rapport fait partie intégrante du rapport de gestion dont il constitue une annexe.

Ce rapport traitera en premier lieu des aspects sociaux, puis environnementaux avant d'aborder les engagements sociétaux du Groupe PHARMAGEST.

Le périmètre du Groupe PHARMAGEST est décrit au paragraphe 4.2. du RSE. Régulièrement, un focus est fait sur l'Union Economique et Sociale (UES) PHARMAGEST (composée des sociétés PHARMAGEST INTERACTIVE, CPI, EHLS, DIATELIC et CPSI) qui représente 83% des effectifs totaux.

Les informations contenues dans ce rapport RSE du Groupe PHARMAGEST ont été élaborées, qu'il s'agisse des éléments relatifs à l'exercice 2015 ou ceux des années antérieures, sur la base de contributions du réseau interne du Groupe. Le rapport est placé sous la supervision de la Direction Générale. La liste des indicateurs a été définie en s'appuyant sur le Décret français n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale et plus particulièrement sur l'article R. 225-105-1 du Code du commerce.

Le rapport RSE a été vérifié par un organisme tiers indépendant qui a émis un rapport comprenant une attestation relative à la présence des informations requises et un avis motivé sur la sincérité des informations, ci-annexé.

1 Informations sociales

1.1 Emploi

1.1.1 L'effectif total et la répartition de l'effectif, par âge, sexe et par zone géographique

1.1.1.1 La répartition de l'effectif total par type de contrat, statut et par sexe

L'effectif du Groupe PHARMAGEST au 31 décembre 2015 était de 836 salariés (817 salariés en Equivalent Temps Plein - ETP), comparé à 819 salariés au 31 décembre 2014 (801 salariés en ETP), soit une progression de 2,08%.

La croissance du Groupe s'accompagne d'une augmentation du nombre de salariés et d'emplois stables.

Ces effectifs se répartissaient en quatre statuts : employés, techniciens, agents de maîtrise / techniciens supérieurs (AM/TS) et cadres.



STATUT	Hommes				Femmes				Total			
	2013	2014	2015	Evolution 2014 -2015	2013	2014	2015	Evolution 2014 -2015	2013	2014	2015	Evolution 2014 -2015
CDD	13	14	13	-7%	9	12	3	-75%	22	26	16	-38%
EMPLOYES	3	1	4	300%	7	6	3	-50%	10	7	7	0%
TECHNICIENS	10	12	9	-25%	2	5	0	-100%	12	17	9	-47%
AM/TS	0	1	0	-100%	0	1	0	-100%	0	2	0	-100%
CADRE	0	0	0	/	0	0	0	/	0	0	0	/
CDI	557	567	578	2%	214	226	242	7%	771	793	820	3%
EMPLOYES	69	73	63	-14%	80	86	95	10%	149	159	158	-1%
TECHNICIENS	249	242	250	3%	68	69	71	3%	317	311	321	3%
AM/TS	45	48	44	-8%	16	18	18	0%	61	66	62	-6%
CADRE	194	204	221	8%	50	53	58	9%	244	257	279	9%
TOTAL	570	581	591	2%	223	238	245	3%	793	819	836	2%

Les activités du Groupe PHARMAGEST nécessitent par nature un personnel bien formé ayant une connaissance approfondie des métiers, mais aussi de l'environnement professionnel et légal des clients. Ces critères expliquent le faible taux de contrats précaires (820 CDI et seulement 16 CDD dont 2 contrats de professionnalisation).

Par ailleurs, le pourcentage de CDI total au sein du Groupe PHARMAGEST s'élevait à 98,09%. Ce taux était quasi-identique pour les hommes (97,80%) et les femmes (98,78%).

Au 31 décembre 2015, le Groupe PHARMAGEST employait 44 salariés à temps partiel (comparé à 55 temps partiels au 31 décembre 2014).

Par ailleurs, l'effectif du Groupe PHARMAGEST était composé de 245 femmes, soit 29% de l'effectif total (stable par rapport à l'année précédente). Ce taux est dans la norme du secteur d'activité (informatique, recherche et développements).

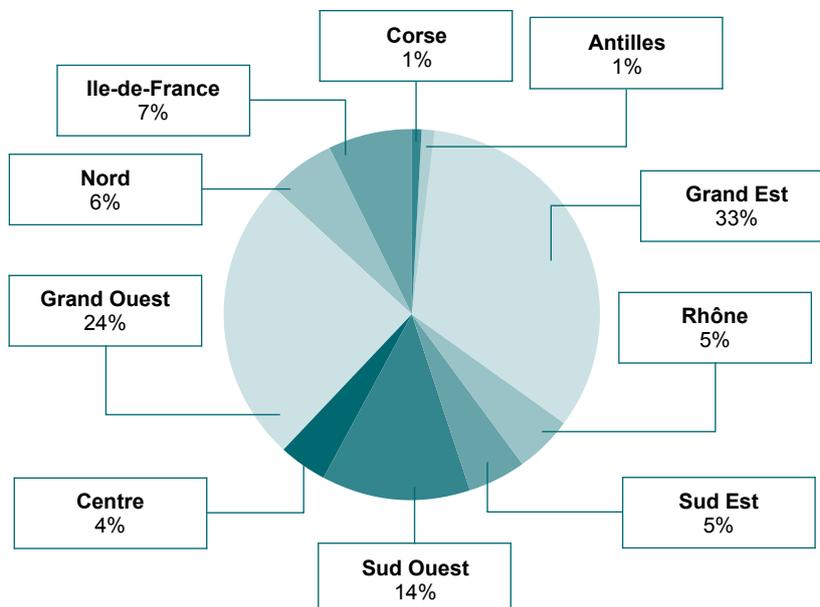
1.1.1.2 Répartition de l'effectif par zone géographique

En 2015, les effectifs se répartissaient géographiquement comme suit :

- 94% de l'effectif travaille en France ;
- 3% de l'effectif travaille à l'île Maurice ;
- 2% de l'effectif travaille en Belgique ;
- 1% de l'effectif travaille au Luxembourg.



Concernant les effectifs français, la répartition est la suivante :

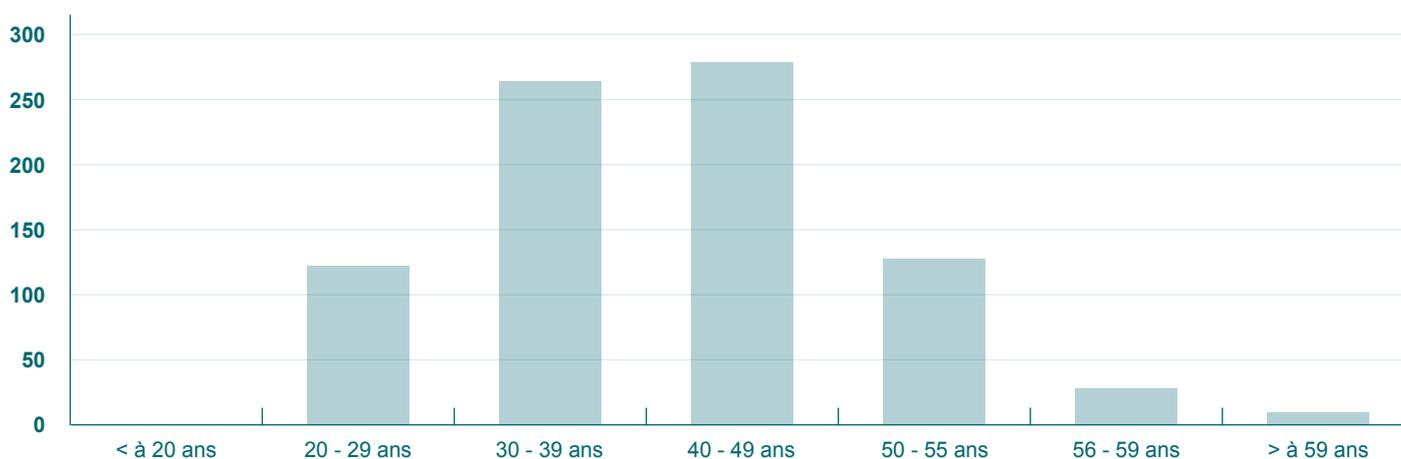


La forte concentration des effectifs sur deux régions s'explique par :

- La localisation du Siège social de PHARMAGEST INTERACTIVE en région Grand Est ;
- L'emplacement de l'ancien Siège social de la filiale CIP, absorbée en juin 2011, en région Grand Ouest, abritant des services administratifs, une partie des services de développement informatique et une part significative du service client.

1.1.1.3 L'effectif par âge

Pyramide des âges 2015 pour le Groupe PHARMAGEST :



En 2015, l'âge moyen au niveau du Groupe PHARMAGEST était de 41 ans, l'ancienneté moyenne de 11 ans, en progression d'un an par rapport à l'année précédente.



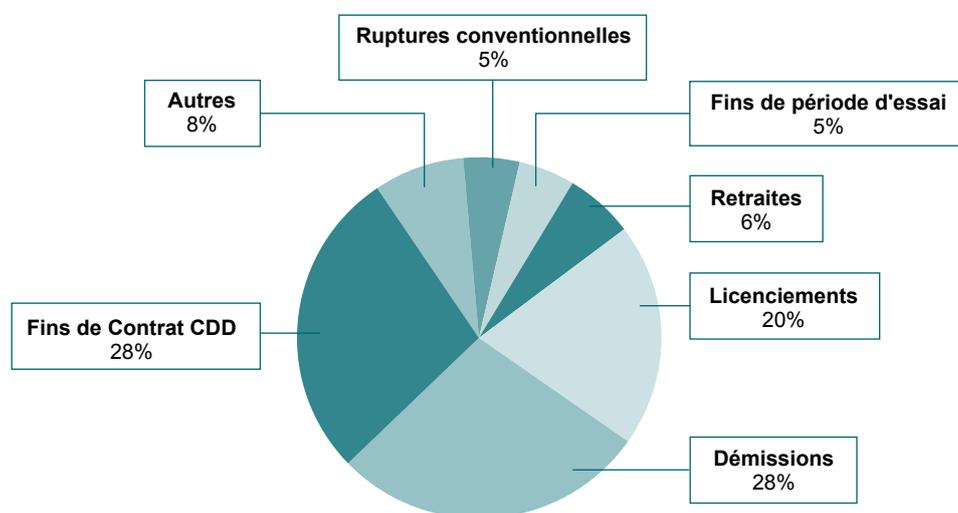
1.1.2 Les embauches et les licenciements

Le Groupe PHARMAGEST a procédé, au cours de l'exercice 2015, à 100 embauches (contre 106 en 2014), 83 salariés ont quitté le Groupe (contre 80 en 2014) dont :

- 4 ruptures conventionnelles (2 chez PHARMAGEST INTERACTIVE, 2 chez MALTA INFORMATIQUE) ;
- 17 licenciements (13 chez PHARMAGEST INTERACTIVE, 1 chez SABCO, 1 chez SABCO SERVICES, et 2 chez MALTA INFORMATIQUE) ;
- 5 départs à la retraite (2 chez PHARMAGEST INTERACTIVE, 2 chez SABCO SERVICES et 1 chez EHLS).

Au cours de l'exercice 2015, aucun litige prud'homal n'a été initié.

Répartition des sorties 2015 par typologies :



1.1.3 L'évolution des rémunérations

Au sein du Groupe PHARMAGEST, seule l'UES PHARMAGEST est soumise à l'obligation d'une Négociation Annuelle (N.A.O.).

En 2015, l'UES a procédé à une augmentation générale annuelle basée sur la mise en place d'un système d'augmentations et de primes exceptionnelles par tranches de salaires bruts en faveur des tranches salariales les moins élevées.

La politique de rémunération des autres filiales du Groupe PHARMAGEST est similaire à celle de l'UES PHARMAGEST, à savoir :

- Augmentation générale ;
- Augmentation individuelle ;
- Valorisation de la performance au travers de systèmes de rémunération variable et d'intéressements ;
- Primes exceptionnelles ;
- Accessoires aux salaires (mutuelle, chèques déjeuners,...).

La masse salariale 2015 du Groupe PHARMAGEST était de 29 139 263 € de salaires bruts et 13 175 872 € de charges sociales patronales (source : DADS).



L'évolution des salaires* sur les trois dernières années selon les catégories cadres / non cadres et le sexe est la suivante pour l'UES PHARMAGEST :

		2012-2013	2013-2014	2014-2015
Cadres	Hommes	0,90%	- 2,97%	- 0,91%
	Femmes	-2,30%	4,47%	- 3,65%
Non cadres	Hommes	1,16%	2,10%	- 1,25%
	Femmes	2,21%	0,91%	- 0,70%
Moyenne globale**		0,73%	0,03%	0,33%

* Pour une meilleure représentativité sont pris en compte uniquement les salariés en temps plein au 31 décembre 2015, présents du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sont exclus les salariés dont le salaire réel annuel, diminué des indemnités journalières, est inférieur au SMIC annuel.

**Modification de la méthode de calcul au niveau de la moyenne globale (cf. note méthodologique).

Les baisses des moyennes de rémunérations par catégories constatées s'expliquent par le changement de périmètre de l'UES (intégration de DIATELIC et de CPSI) couplé aux effets de la politique de promotions internes menée par le Groupe PHARMAGEST. L'accès d'Agents de Maîtrise et de Techniciens Supérieurs aux fonctions de cadres (+ 8% pour les hommes et + 9% pour les femmes) implique des salaires laissant une marge de progression plus importante par rapport aux cadres plus expérimentés.

Mécaniquement, ces nouveaux cadres ont été remplacés par des profils « juniors » avec des niveaux de rémunérations moins élevés, justifiant ainsi la diminution des salaires moyens dans les catégories non cadres.

1.2 Organisation du travail

1.2.1 L'organisation du temps de travail

Pour l'UES PHARMAGEST, un accord sur les 35 heures a été signé en 2000 et mis en application le 1^{er} janvier 2001 :

- Les salariés non cadres travaillent sur la base de 35 heures hebdomadaires, et récupèrent en heures de repos s'ils dépassent ce temps de travail ;
- Les salariés cadres travaillent sur la base de 216 jours par an et ont des jours de repos compensatoires.

Les autres sociétés du Groupe PHARMAGEST sont régies par la loi nationale pour les filiales étrangères ou des accords de société :

- 35 heures hebdomadaires : ADI, HEALTHLEASE, INTECUM, KAPELSE, NANCEO ;
- 38,2 heures hebdomadaires : HDM (Ile Maurice) ;
- 39 heures hebdomadaires : CPSI, MALTA INFORMATIQUE, SABCO SERVICES (Belgique) ;
- 40 heures hebdomadaires : SABCO (Luxembourg).

Depuis 2013, PHARMAGEST INTERACTIVE a mis en place un système d'astreintes téléphoniques garantissant la continuité de service dans le cadre de ses obligations d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel.

1.2.2 L'absentéisme

Le taux d'absentéisme observé au niveau du Groupe PHARMAGEST en 2015 était de 4,64% et se calcule en divisant le nombre d'heures d'absences par le nombre d'heures contractuelles.

Les motifs d'absence sont principalement les maladies (75%), les congés parentaux (10%), les accidents du travail (5%), les événements familiaux (5%), les motifs divers (5%).



1.3 Relations sociales

Depuis sa création, le Groupe PHARMAGEST favorise le développement de relations sociales fondées sur le respect des instances représentatives du personnel et un dialogue social constructif.

Les conventions collectives suivantes s'appliquent aux salariés du Groupe PHARMAGEST :

- La Convention Collective Nationale applicable au Personnel des Bureaux d'Études Techniques, des Cabinets d'Ingénieurs-Conseils et des Sociétés de Conseils (SYNTEC) pour l'UES PHARMAGEST (PHARMAGEST INTERACTIVE, CPI, EHLS, CPSI et DIATELIC) ;
- La Commission paritaire 200 pour SABCO SERVICES en Belgique.

1.3.1 L'organisation du dialogue social

Conformément à la réglementation, l'UES PHARMAGEST, MALTA INFORMATIQUE et ADI ont mis en place des instances de consultation du personnel :

Pour l'UES PHARMAGEST :

- Un Comité d'Entreprise (CE) qui se réunit sur une base mensuelle à l'exception du mois d'août (soit 11 réunions par an) au Siège social de l'entreprise avec un taux de présence des titulaires de 85% ;
- Des réunions mensuelles des Délégués du Personnel, organisées en région (50 réunions réparties sur les 8 régions en France).

Deux syndicats (CGT et CGC) sont représentés au niveau de l'UES PHARMAGEST.

Pour MALTA INFORMATIQUE, 2 réunions de Délégués du Personnel se sont tenues en 2015.

Pour ADI, 2 réunions de Délégués du Personnel se sont tenues en 2015.

Pour HDM, 5 réunions de Délégués du Personnel se sont tenues en 2015.

Les autres sociétés du Groupe (HEALTHLEASE, INTECUM, KAPELSE, NANCEO, SABCO, SABCO SERVICES) n'ont pas l'effectif prévu par la Loi nécessitant la mise en place d'une représentation du personnel.

Pour rappel :

- En France, à partir de 11 salariés, une entreprise doit organiser l'élection de délégués du personnel (DP). Le passage de 49 à 50 employés impose la création d'un comité d'entreprise (CE) et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ;
- En Belgique, un Conseil d'Entreprise (CE) n'est présent que dans les établissements de plus de 100 salariés. Dans les établissements de plus de 50 salariés, des organes indépendants, élus par tous les salariés, sont en charge des questions de santé et de sécurité au travail (CPPT- Comité pour la Prévention et la Protection au Travail) ;
- Au Luxembourg, une entreprise doit organiser des élections de délégués du personnel à partir de 15 salariés.

Dans les pays où la législation ne rend pas obligatoire une représentation des salariés, le Groupe PHARMAGEST s'attache à mettre en place une telle représentation. C'est ainsi que la filiale mauricienne HDM a instauré des représentants du personnel malgré le fait que la loi locale ne l'impose pas.

Le budget CE 2015 au niveau du Groupe PHARMAGEST s'élève à 218 K€ contre 227 K€ en 2014 soit un recul de 4% par rapport à l'année précédente. Il est à noter que ce budget CE inclut le budget dédié aux activités de HDM (4 K€).



1.3.2 *Bilan des accords collectifs*

1.3.2.1 *Les accords antérieurs poursuivis*

Plusieurs accords d'entreprise sont en vigueur au sein du Groupe PHARMAGEST. Le nombre d'accords et avenants aux accords (4 nouveaux en 2015 sur un total de 32) atteste de la richesse de ce dialogue.

1.3.2.2 *Le bilan des accords collectifs de 2015 pour l'UES PHARMAGEST*

- Accord portant sur la négociation annuelle obligatoire au sein de l'UES (dernier en date : 22/06/2015) ;
- Avenant à l'accord portant sur l'harmonisation des congés pour événements familiaux au sein de l'UES (25/06/2015) ;
- Avenant à l'accord Intéressement des salariés de l'UES pour les exercices 2014 à 2016 (25/06/2015) ;
- Avenant à l'accord de prévoyance complémentaire "Frais santé" de l'UES (22/12/2015).

1.4 **Santé et Sécurité**

Le Groupe PHARMAGEST veille au respect d'une politique de santé et de sécurité des salariés depuis des années et l'intègre dans l'ensemble de ses activités. Il veille à sensibiliser chaque acteur sur la prévention des risques professionnels et sur la mise en place des mesures de sécurité.

Dans le cadre de cette politique, le Groupe PHARMAGEST a continué de travailler en 2015 sur un projet d'ampleur, initié en 2014, visant à mettre en place un système de management de la Santé et de la Sécurité au Travail, inspiré de la norme OHSAS 18001 (Occupational Health and Safety Assessment Series).

1.4.1 *Les conditions de santé et de sécurité au travail*

Au niveau de l'UES PHARMAGEST, un CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) se réunit chaque trimestre (5 réunions en 2015, taux d'assiduité de 88%).

Ci-après une synthèse des travaux menés :

- Un Plan de Prévention des Risques est déployé et piloté par la Direction des Ressources Humaines en concertation avec le CHSCT et s'appuie sur un Système de Management de la Sécurité (SMS) qui inclut une base documentaire et réglementaire mise à jour, des outils de supervision, des procédures d'alertes et d'analyse des risques sur les bases de la norme OHSAS 18001 ;
- Dans le cadre du SMS, la refonte du Document Unique a été finalisée en 2015 ;
- Des audits réguliers des différents sites et des infrastructures sont réalisés et mènent à des actions concrètes (travaux, réaménagement) ;
- Des études de postes sont réalisées avec l'appui des services « Ergonomie » de la médecine du travail ;
- Le risque principal demeure le risque routier, au regard du nombre de collaborateurs itinérants. Le niveau de sinistralité routière reste faible, mais au regard du risque un travail de refonte des outils de prévention et de pilotage a été initié.

1.4.2 *Le bilan des accords signés avec les représentants du personnel*

Au cours de l'exercice 2015, aucun accord portant sur la santé ou la sécurité n'a été signé.

1.4.3 *Les accidents du travail*

Le Groupe PHARMAGEST n'a constaté aucune maladie professionnelle, mais a déclaré 6 accidents de travail en 2015 ayant généré 131 jours d'absence au total, répartis comme suit :

- Au niveau de l'UES PHARMAGEST, 4 accidents du travail ont engendré un cumul de 119 jours d'absence (soit 30 jours en moyenne) ;
- Pour MALTA, 2 accidents du travail ayant entraîné 12 jours d'absence.

Le taux de fréquence des accidents de travail est de 4,01 pour un taux de gravité de 0,09.

Aucun accident au sein du Groupe PHARMAGEST n'a généré d'incapacités permanentes.



1.5 Politique de formation

Depuis son origine, le Groupe PHARMAGEST est attaché au développement professionnel de ses collaborateurs. Favoriser la promotion sociale ainsi que l'évolution de carrière de tous les collaborateurs quel que soit leur niveau de formation est une priorité de la démarche RSE du Groupe PHARMAGEST.

1.5.1 Les politiques mises en œuvre

L'UES PHARMAGEST propose tous les ans un plan de formation. Pour l'année 2015, les axes prioritaires définis portaient sur :

- Le management : accompagnement des Managers dans le pilotage de leurs équipes ;
- La gestion de projets à tous les niveaux (contributeurs, chefs de projets et sponsors) ;
- Les techniques de vente et l'accompagnement des commerciaux vers une dimension conseil ;
- L'accompagnement de la nouvelle offre « PHARMAGEST Consulting » par une formation aux techniques d'audit et de conseil ;
- Les compétences techniques et informatiques : accompagnement des équipes dans l'adaptation des compétences aux évolutions organisationnelles et technologiques ;
- La sécurité au travail : accompagnement du déploiement des plans de préventions des risques dans l'entreprise.

Deux catégories de formation sont proposées dans l'UES PHARMAGEST :

- La formation externe destinée au développement des compétences des salariés en matière de management, techniques de vente, développement informatique ;
- La formation interne orientée vers la connaissance métier ainsi que celle des produits et services apportés à nos clients.

Par ailleurs, les autres filiales françaises du Groupe PHARMAGEST remplissent leurs obligations légales en matière de formation.

1.5.2 Bilan annuel de formation

L'exercice 2015 a vu l'entrée en vigueur de la réforme de la formation professionnelle ayant notamment pour effet la suppression de la contribution obligatoire de 0,9% au titre du plan de formation et la mise en place de nouvelles contributions. A ce titre, le Groupe PHARMAGEST était redevable d'un montant de 297 931 €.

Le budget global consacré à la formation professionnelle continue, était de 166 808 €, hors frais de gestion, représentant 0,60% de la masse salariale 2015 se répartissant en 109 390 € de formation externe et 57 418 € de formation interne.

Grâce à ce budget, 241 salariés du Groupe PHARMAGEST ont pu bénéficier de 4 337 heures de formation, soit en moyenne près de 18 heures par salarié formé.

1.6 Egalité de traitement

1.6.1 Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

Le Groupe PHARMAGEST pratique l'égalité de rémunération à l'embauche.

L'étude du rapport entre les rémunérations moyennes des femmes et les rémunérations moyennes des hommes du même statut par an au sein de l'UES PHARMAGEST, montre un rattrapage du salaire moyen des femmes cadres par rapport au salaire moyen des hommes cadres, alors que ce rapport reste quasiment stable dans la population non cadre.

Evolution du rapport du salaire* moyen Femmes / Hommes par catégorie cadre - non cadre :

	2013	2014	2015
Femmes cadres	80%	86%	84%
Femmes non cadres	95%	94%	95%

* Périmètre : UES PHARMAGEST (temps complet, présent du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015)



Ces observations sont cohérentes avec l'évolution du salaire moyen selon le statut cadre et non cadre (cf. tableau de la rubrique 1.1.3) et demeurent globalement stables par rapport à 2014.

Il est à noter que 33,37% des salariés du Groupe PHARMAGEST ont le statut cadre en 2015 contre 31,38% en 2014, décomposé en 6,94% de femmes et de 26,44% d'hommes (tous deux en progression par rapport à 2014). Le reste des salariés est constitué de 22,37% de femmes et 44,26% d'hommes non cadres.

En 2015, le Groupe PHARMAGEST a poursuivi sa démarche de renforcement de son organisation par la mise en place de niveaux hiérarchiques intermédiaires et l'intégration de nouvelles compétences, avec deux objectifs :

- Asseoir son expertise en matière d'innovation et de compétences, dans le cadre d'un processus de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Carrières (GPEC) ;
- Poursuivre la montée en compétence des managers intermédiaires dans le cadre d'un management de proximité.

Le plan d'actions égalité hommes/femmes a été reconduit au niveau de l'UES PHARMAGEST en 2015 intégrant des objectifs de moyens et de résultats en matière de :

- **L'accès à l'emploi :**
 - Processus de recrutement neutre et égalitaire ;
 - Mixité des recrutements des Employés Techniciens et Agents de Maîtrise (ETAM) ;
 - Féminisation des recrutements cadres et rééquilibrage des taux de promotion, etc.
- **La formation :**
 - Taux d'accès à la formation pour les femmes et les hommes équivalent à celui de l'effectif ;
 - Equilibre vie privée - vie professionnelle et prise en compte de contraintes familiales et d'éventuels aménagements du temps de travail, etc.
- **La rémunération et l'évolution professionnelle :**
 - Rémunération basée sur les compétences, l'expérience, le niveau de responsabilité, les résultats et l'expertise dans la fonction occupée ;
 - Veille que des écarts de rémunération ne se créent en raison d'évènements personnels ;
 - Evolutions promotionnelles uniquement basées sur les compétences exercées et les résultats obtenus, etc.
- **L'équilibre vie privée / vie professionnelle :**
 - Aménagement et organisation du temps de travail (quand cela est possible, privilégier les réunions à distance et pendant les heures de travail, horaires aménagés,...) ;
 - Engagement que des congés liés à la parentalité ne puissent constituer un frein à l'évolution de carrière, etc. ;
 - Dispositions spécifiques aux femmes enceintes (réduction du temps de travail et assimilation comme temps de travail effectifs d'absence pour se rendre aux examens médicaux obligatoires) ;
 - Congés et contraintes familiales (4 jours d'absence rémunérés pour enfant malade ou hospitalisé).
- **La mobilité professionnelle.**

Pour suivre l'évolution de ces objectifs dans le temps, l'UES PHARMAGEST s'est dotée d'outils et d'indicateurs formalisés.

1.6.2 Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Au cours de l'exercice 2015 le Groupe PHARMAGEST employait 24 travailleurs handicapés (contre 19 en 2014) et perpétue les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées :

- Le développement des partenariats avec l'AGEFIPH (Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) et la Médecine du travail pour une meilleure prise en compte des aménagements nécessaires des postes de travail des collaborateurs handicapés, à titre d'exemple la Direction des Ressources Humaines a défini avec le CHSCT une norme de mobilier et un type de fauteuil adaptés aux problématiques des salariés concernés ;
- Une participation régulière à des salons et forums pour l'emploi et l'insertion de travailleurs handicapés ;
- Une sous-traitance de la gestion d'incidents réseaux et téléphonie à une société agréée insertion de travailleurs handicapés ;
- Une sous-traitance de création et édition de catalogues et supports de communication et fournitures de bureau à une société agréée insertion de travailleurs handicapés.



1.6.3 *La politique de lutte contre les discriminations*

Le Groupe PHARMAGEST se base sur une politique de recrutement fondée sur le principe de non-discrimination et ne pratique aucune forme de discrimination positive ou négative à l'égard des candidats désireux de le rejoindre.

En termes de non discrimination et de respect des minorités, le Groupe PHARMAGEST réaffirme son engagement à lutter contre toute forme de discrimination ainsi que sa volonté de respecter la diversité, l'égalité des chances et l'égalité entre les hommes et les femmes, l'insertion des travailleurs handicapés ou l'origine (ethnique, nationale, culturelle, religieuse, etc.).

Au sein du Groupe PHARMAGEST, 10 nationalités autres que française sont représentées.

1.7 **Promotion et respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT (Office International du Travail)**

Le Groupe PHARMAGEST, étant quasi exclusivement présent en France et en Europe, respecte par principe les conventions internationales en matière de droit du travail.

Ainsi, le Groupe PHARMAGEST confirme qu'il respecte les dispositions des conventions de l'OIT concernant le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, l'élimination du travail forcé ou obligatoire, et l'abolition effective du travail des enfants.

Concernant la filiale HDM à l'île Maurice, les équipes sur place appliquent, dans le respect des lois en vigueur au niveau local, les règles européennes. Cette dernière bénéficie d'une organisation similaire à la France avec une mise en place d'une représentation du personnel, d'un système de rémunération structuré, d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, avec fiche de poste et entretiens annuels de développement.

2 **Informations environnementales**

2.1 **Politique générale**

Nous rappelons que l'activité principale des sociétés du Groupe PHARMAGEST est l'édition de logiciels. Compte tenu de cette activité, le Groupe PHARMAGEST n'exploite aucune installation classée à risque et n'a pas d'impact environnemental significatif.

2.1.1 *La prise en compte des questions environnementales*

Compte tenu de l'impact environnemental non significatif des activités du Groupe PHARMAGEST, aucune démarche d'évaluation ou de certification en ce sens n'a été initiée.

2.1.2 *Les actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement*

En 2015, aucune mesure particulière n'a été prise par le Groupe PHARMAGEST pour former ou informer ses salariés sur la protection de l'environnement.

2.1.3 *Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions*

Le Groupe PHARMAGEST, n'ayant ni site industriel, ni installation classée pour la protection de l'environnement (IPCE), n'est pas concerné par ce type de risque et n'attribue de ce fait pas de moyens à leur prévention.

2.1.4 *Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement*

N'y étant pas confronté, le Groupe PHARMAGEST ne provisionne pas ce type de risque.



2.2 La pollution et gestion des déchets

2.2.1 Les mesures de prévention de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol

Les activités du Groupe étant non polluantes, elles ne génèrent pas de rejets dans l'air, l'eau ou le sol.

2.2.2 Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

La principale catégorie de déchets générés par l'activité du Groupe PHARMAGEST, en plus des déchets industriels banals (DIB), est constituée de matériels informatiques.

Le Groupe a mis en place un processus de récupération du matériel que ses clients en France et BeLux restituent au terme de leurs contrats. La partie non recyclée sur le plan économique est donnée pour destruction à des prestataires spécialisés dans le traitement de déchets de la catégorie DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). Cette pratique est une première étape vers une politique en faveur de l'économie circulaire. Les quantités de ces déchets ont évolué comme suit :

En tonnes	2013	2014	2015	Variation 2014 - 2015
DEEE recyclés (en tonnes)	20,92	17,58	33,68	91,56%

La variation de DEEE recyclés s'explique par la sélection d'un nouveau prestataire courant 2014 qui a permis la mise en place d'un meilleur suivi du recyclage de ces déchets.

Concernant les DIB, compte tenu de la multitude de prestataires (municipalités ou prestataires privés selon les agences) et les différentes unités de mesure utilisées par ces derniers, il n'est pas possible de fournir un chiffre exact et cohérent des déchets produits.

2.2.3 La prise en compte des nuisances sonores et d'autres types de pollution spécifique à l'activité

Le Groupe PHARMAGEST ne génère pas, dans le cadre de son activité, de pollutions spécifiques ou sonores.

Seule la salle de serveurs génère un volume sonore important qui est traité par confinement et mise à disposition de casques pour les collaborateurs concernés.

2.3 L'utilisation durable des ressources

2.3.1 La consommation d'eau

Le Groupe PHARMAGEST n'exploite pas de ressource hydraulique pour son activité. La seule consommation d'eau se limite à une consommation courante (sanitaires).

Le Groupe PHARMAGEST a systématisé l'installation de fontaines réseaux dans l'ensemble de ses sites en remplacement de fontaines bonbonnes d'eau en raison de leur faible impact écologique.

2.3.2 La consommation de matières premières et les mesures prises pour une meilleure utilisation

Le Groupe PHARMAGEST n'utilise pas, directement, de matières premières dans le cadre de son activité.

2.3.3 La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique

La consommation d'électricité du Groupe PHARMAGEST a augmenté de 6% entre 2014 et 2015 passant de 1 994 587 KWh à 2 115 433 KWh (hors agence de Lyon et Montpellier suite à une non facturation du fournisseur pour cette dernière). Les sites ayant la plus forte consommation sont le Siège de PHARMAGEST INTERACTIVE à VILLERS-LES-NANCY (721 609 KWH) ainsi que le site de QUEVEN (241 630 KWH). Ces deux entités représentent 46% de la consommation d'électricité du Groupe.

Les consommations de gaz et de fioul sont non significatives (deux agences seulement ont recours au gaz).



2.3.4 *L'utilisation des sols*

Non significatif dans l'activité exercée.

2.4 **Changement climatique**

2.4.1 *Les rejets de gaz à effet de serre*

2.4.1.1 *Flotte véhicules*

La principale source d'émission de gaz à effet de serre pour le Groupe PHARMAGEST est sa flotte de véhicules qui dispose d'une flotte de 429 automobiles en 2015 contre 420 en 2014 (+2,1%). En 2015, ces véhicules ont parcouru 14 152 513 km contre 13 754 279 km en 2014 (+2,9%).

PHARMAGEST INTERACTIVE et MALTA INFORMATIQUE représentent respectivement 77% et 6% du parc véhicules du Groupe PHARMAGEST et concentrent l'essentiel des forces commerciales et techniques.

Au niveau du Siège de PHARMAGEST INTERACTIVE à VILLERS-LES-NANCY, la société a adhéré au Plan de Déplacement Inter-entreprises du Technopole de NANCY-BRABOIS (PDIE) afin de favoriser le co-voiturage et d'améliorer la desserte en transports publics.

Le Groupe PHARMAGEST mène des efforts pour réduire le contenu carbone de son parc automobile, notamment par la sélection de modèles de véhicules moins émetteurs et des mesures d'accompagnement.

En décembre 2015, le Groupe PHARMAGEST, concerné par la loi n°2013-619 du 16 juillet 2013 adaptant en droit français la directive européenne 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique, a initié un audit énergétique. Suivant les exigences de la réglementation l'audit énergétique doit couvrir minimum 65% de la facture énergétique totale du Groupe sur 12 mois glissant. La consommation de carburant représentant plus de 65% de la facture énergétique totale du Groupe, l'audit est constitué de deux audits transports.

2.4.1.2 *Gestion des déplacements*

Le Groupe PHARMAGEST prône la limitation des voyages professionnels, la préférence du train par rapport à l'avion quand la distance le permet, compte tenu de l'impact environnemental des voyages en avion.

Les systèmes d'audio et de vidéoconférence ont été encouragés pour limiter les déplacements professionnels, de même que pour les formations à distance.

Aussi, le nombre de trajets uniques réalisés au niveau de l'UES PHARMAGEST en train progresse sur les trois dernières années :

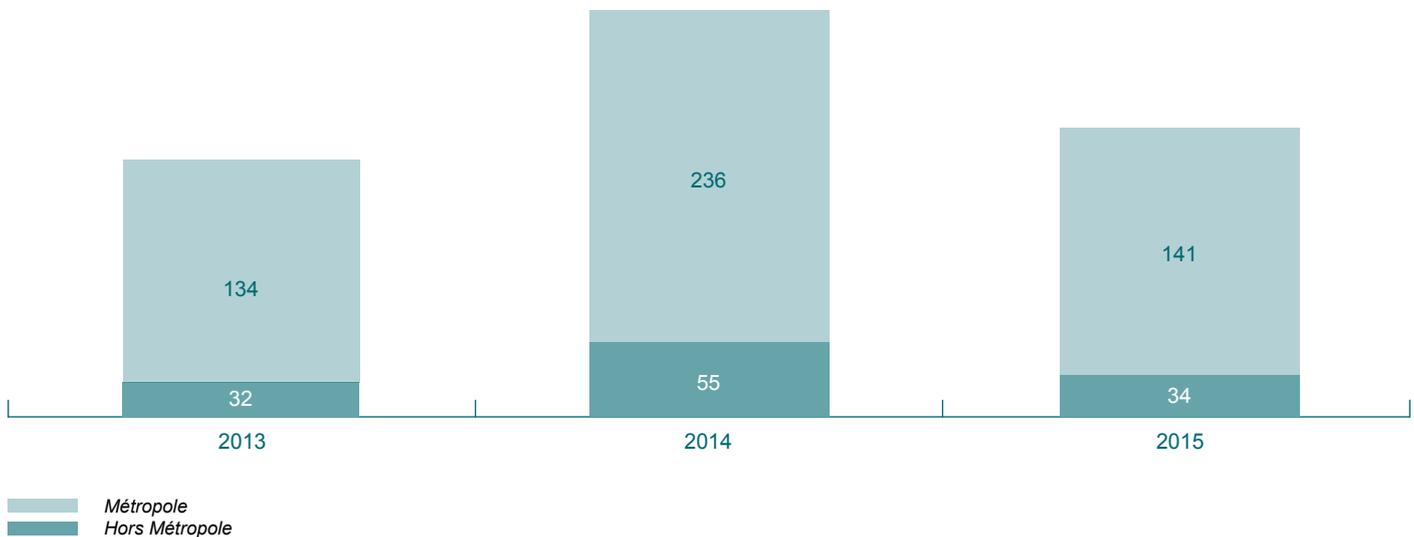
	2013	2014	2015	Variation 2013 - 2014	Variation 2014 - 2015
Nombre de trajets	2 263	2 534	2 746	12%	8%

L'UES PHARMAGEST représente la grande majorité des déplacements en train.

Concernant les déplacements en avions, l'année 2015 a été marquée par une diminution du nombre de vols (-40%). La hausse constatée en 2014 s'explique par le démarrage de l'activité d'INTECUM située en Corse ainsi que la création de la filiale CPSI dans les Antilles.



Evolution nombre de déplacements en avion :



2.4.1.3 Salles serveurs

A ce jour, aucune mesure de compensation des émissions CO₂ n'est prise.

2.4.1.4 Estimation des rejets de gaz à effet de serre (GES)

Compte tenu de l'activité du Groupe PHARMAGEST, un calcul des émissions de gaz à effet de serre a été effectué uniquement sur les consommations électriques et les déplacements (véhicules, trains et avions). Il en résulte :

- Des émissions directes de GES (ou SCOPE 1) de 144 tonnes équivalent CO₂. Les GES de SCOPE 1 sont des émissions directes induites par la combustion d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, tourbe...) de ressources possédées ou contrôlées par le Groupe PHARMAGEST ;
- Des émissions indirectes de GES (ou SCOPE 2) de 165 tonnes équivalent CO₂. Ces émissions indirectes sont induites par l'achat d'électricité ;
- D'autres émissions indirectes de GES (ou SCOPE 3) de 2 435 tonnes équivalent CO₂. Ces GES sont calculés uniquement sur les trajets en avions, trains (hors ADI et MALTA INFORMATIQUE) et voitures dont le Groupe PHARMAGEST est locataire.

2.4.2 L'adaptation aux conséquences du changement climatique

L'activité du Groupe PHARMAGEST n'est pas impactée par le changement climatique.

2.5 Protection de la biodiversité

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas développé de politique relative à la protection de la biodiversité.

Par ailleurs, en termes d'impact des locaux du Groupe PHARMAGEST, ceux-ci étant principalement situés dans des ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) ou des zones industrielles prévues à cet effet, aucune agence ne se trouve dans une zone protégée et n'affecte de ce fait la biodiversité.



3 Les informations relatives aux changements sociétaux en faveur du développement durable

3.1 L'impact territorial, économique et social en matière d'emploi et du développement régional, mais aussi sur les populations riveraines ou locales

Par sa volonté de proximité avec ses clients, le Groupe PHARMAGEST est présent sur l'ensemble du territoire français. Cette stratégie repose essentiellement sur le développement de réseaux régionaux articulés autour d'une trentaine d'agences ou antennes commerciales. Ainsi, le Groupe PHARMAGEST possède des succursales situées dans des départements à faible densité de population comme par exemple : CHARLEVILLE-MAIZIERES (Ardennes), REIMS (Marne), TROYES (Aube), DIJON (Côte d'Or), BOURGES (Cher), LIMOGES (Haute Vienne), CLERMONT-FERRAND (Puy de Dôme), PAU (Pyrénées Atlantiques), BASTIA (Haute Corse).

L'impact territorial économique et social du Groupe PHARMAGEST est donc double :

- En matière d'emploi et de développement régional, le Groupe PHARMAGEST favorise l'emploi de personnel local pour ses établissements secondaires ;
- En matière de lutte contre la désertification rurale et médicale, les activités du Groupe PHARMAGEST facilitent le travail des professionnels de Santé :
 - L'activité Pharmacie de PHARMAGEST INTERACTIVE ainsi que le robot SELLEN permettent aux pharmaciens d'optimiser la gestion de leurs officines ;
 - Les logiciels de MALTA INFORMATIQUE facilitent la gestion des EHPAD et leur développement ;
 - Les produits du Pôle e-Patients du Groupe PHARMAGEST ont pour vocation de créer un meilleur suivi et le maintien à domicile de patients âgés et/ou ayant des maladies chroniques.

Le Groupe PHARMAGEST est un véritable acteur économique et social, vecteur d'emplois directs et indirects. Il se positionne comme un partenaire des professionnels de Santé, luttant à leurs côtés contre la désertification rurale et médicale d'un grand nombre de régions françaises.

3.2 Les relations avec les parties prenantes

3.2.1 Conditions du dialogue avec les parties prenantes

3.2.1.1 Les employés

En complément des obligations légales de représentation du personnel telles que détaillées en Rubrique 1.3 du présent rapport, le Groupe PHARMAGEST veille à établir un dialogue permanent avec ses employés.

Ainsi, en 2015, le Groupe PHARMAGEST a poursuivi ses efforts de mise en place d'une gestion de projets participative et transversale impliquant des salariés de l'UES PHARMAGEST aussi bien du Siège que des différents établissements et en région. L'objectif de ce projet, qui doit se poursuivre dans le temps, est double :

- En interne : responsabilisation, implication et motivation des salariés ;
- Vis-à-vis des clients : renforcement de la proximité.

Les premiers projets issus de ce processus se sont concrétisés en 2013, notamment avec la mise en place d'une nouvelle version du portail Intranet ayant pour objectif de simplifier et améliorer la communication interne et de rendre accessible aux collaborateurs l'ensemble de la documentation administrative, mais aussi professionnelle leur facilitant la réalisation de leur mission.

3.2.1.2 Les clients

Certification NF SERVICES

PHARMAGEST INTERACTIVE a pris la décision, en 2013, de s'engager dans un processus de certification de ses services. Cette certification a pour but l'amélioration de la qualité du contact client et donc de la satisfaction client. Ce projet transversal a abouti en 2015 par l'obtention de la certification NF Service Relation Client par AFNOR Certification pour son Assistance Logicielle Centralisée, et devient ainsi le 1^{er} partenaire informatique de la pharmacie à être certifié pour ce service.



3.2.2 Les organismes d'enseignement, associations

Le Groupe PHARMAGEST s'investit auprès de ces organismes principalement à trois niveaux :

- La Division Solutions Pharmacie Europe mène une action suivie dans le temps auprès des établissements d'enseignement supérieur et plus particulièrement auprès des facultés de pharmacie dans toute la France :
 - Interventions dans le cadre des assemblées générales de l'ANEPF (Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France) ;
 - Remise de prix de thèse (1 remise en 2015, à Dijon) ;
 - Participation aux forums et salons étudiants ;
 - Mise à disposition aux Universités de Pharmacie de matériels informatiques et logiciels de gestion.
- Le Groupe PHARMAGEST procède à des versements réguliers de la taxe d'apprentissage à des Centres de Formation d'Apprentis (CFA), aux facultés de pharmacie ainsi qu'à des écoles partenaires ;
- En termes de mécénat, le Groupe PHARMAGEST n'a pas, à ce jour, défini une politique générale, mais s'engage ponctuellement sur des actions auprès d'associations liées à la santé, humanitaires ou au tissu régional.

A titre d'exemple :

- PHARMAGEST INTERACTIVE est membre fondateur du fonds de dotation « MESA-MIRABELLE », Mouvement des Entreprises pour une Solidarité Alimentaire ayant pour objectif de faciliter l'aide à la Banque Alimentaire et participe au fonds de dotation entrepreneurial d'Alexis-Lorraine, dédié à l'innovation et aux initiatives entrepreneuriales ;
- Le Groupe PHARMAGEST a procédé à des dons auprès des associations « Ouvrir les yeux », « Pharmaciens sans frontières » et « Rando Muco ».

3.3 Les fournisseurs et sous-traitants

3.3.1 La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux environnementaux et sociétaux

Le Groupe PHARMAGEST, dans le cadre de ses appels d'offres veille, dans le choix de ses partenaires, fournisseurs et de sous-traitants, à l'engagement de ces derniers dans une politique RSE et le respect des normes nationales et internationales en termes de développement durable.

3.3.2 La prise en compte de la responsabilité sociétale et environnementale des sous-traitants et fournisseurs

Le poste de sous-traitance externe représente, pour l'exercice 2015, 1 006 780 € HT. La sous-traitance intragroupe s'élève quant à elle à 2 151 668 €.

PHARMAGEST INTERACTIVE favorise l'emploi de personnel local pour ses établissements secondaires.

Le Groupe PHARMAGEST a mis en place un suivi des engagements de ses partenaires en termes de RSE et de certifications (principalement ISO 14001) pour l'ensemble de ses domaines d'activité.

A titre d'exemple :

- La Direction des Ressources Humaines de l'UES PHARMAGEST fait appel à des cabinets de conseil garantissant l'éthique des pratiques ;
- Le principal fournisseur de matériel informatique du Groupe PHARMAGEST, DELL, a pour objectif, de la conception au recyclage du matériel, via la fabrication et l'expédition, l'emploi, de proposer des produits éco énergétiques ayant un impact minime sur l'environnement ;
- Concernant la logistique, les principaux transporteurs retenus sont ou certifiés 14001 ou activement engagés dans une démarche RSE ;
- Le Groupe PHARMAGEST suit attentivement les engagements de ses autres fournisseurs de services. Qu'il s'agisse de fournitures de bureau, de mobilier de bureau, de fournisseurs liés à la flotte automobile ou encore de fournisseurs spécialisés dans le recyclage et le traitement des déchets, ils sont, dans leur ensemble, engagés dans une politique du développement durable et/ou sont certifiés et/ou primés pour leurs engagements environnementaux et/ou engagés dans l'insertion socio-professionnelle.



3.4 La loyauté des pratiques

3.4.1 Les actions engagées pour prévenir la corruption

Il est rappelé que l'activité principale du Groupe PHARMAGEST, c'est-à-dire, l'édition et la commercialisation de logiciels pour pharmacies, n'étant pas soumis à des appels d'offres, le Groupe n'est a priori pas exposé au risque de corruption.

Néanmoins, le Groupe PHARMAGEST porte une attention permanente aux pratiques des collaborateurs et des entreprises du Groupe, afin d'en garantir l'exemplarité. La confiance est une valeur centrale pour le Groupe PHARMAGEST.

Les principaux sites du Groupe PHARMAGEST se trouvent en France ou en Europe et ne nécessitent pas de préventions spécifiquement dédiées à la corruption. Le seul site se trouvant dans un pays potentiellement à risque est la filiale HDM basée à l'île Maurice. L'île Maurice est passée en 2015 de la 47^{ème} à la 45^{ème} place des États au monde perçus comme les moins corrompus par le site internet : <http://www.transparency.org/country#MUS>. Le Groupe PHARMAGEST est attentif à ce phénomène.

Par ailleurs, le Groupe PHARMAGEST ne déplore aucune action en justice pour comportement anticoncurrentiel, infractions aux lois anti-trust ou encore pratique monopolistique.

3.4.2 Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les produits et services proposés par le Groupe PHARMAGEST ne génèrent aucun risque sur la santé ou la sécurité des consommateurs.

Le Groupe PHARMAGEST est au service de la Santé à travers ses différentes Divisions :

- La Division Solutions Pharmacie Europe met à la disposition du pharmacien et de son équipe :
 - Une suite logicielle avec mise à jour régulière et des services lui permettant d'assurer, en toute sécurité, la délivrance des médicaments,
 - Des bases de données permettant de fournir des conseils (voyages, vaccinations, etc.),
 - Des outils de formation (e-learning).

Cette Division met également gratuitement à disposition du grand public l'application Ma Pharmacie Mobile®, qui offre la possibilité au patient de localiser une pharmacie ouverte à proximité, d'envoyer la photo de son ordonnance, de retrouver son historique de délivrance ou encore de recevoir des alertes à chaque moment de prise de médicaments.

- La Division Solutions pour les établissements sanitaires et médico-sociaux, avec son logiciel, permet d'améliorer la prise en charge des personnes dépendantes ;
- La Division Solutions e-Santé contribue à l'évolution des systèmes de Santé :
 - Le Pôle e-Laboratoires fait du Groupe PHARMAGEST un acteur de santé publique à travers la mise en place d'observatoires santé ou d'enquêtes de prévention et de dépistage. L'ensemble des contenus mis à disposition des pharmaciens et patients par PHARMAGEST INTERACTIVE est contrôlé par un pharmacien responsable ;
 - Le Pôle e-Patients a pour objectif de favoriser, à travers ses logiciels et produits, le maintien à domicile des personnes âgées, malades chroniques, de contribuer à un meilleur niveau de santé par une meilleure observance.

Concernant le respect de la vie privée des consommateurs, en ce qui concerne l'activité d'Hébergement de Données de Santé du Groupe PHARMAGEST, une architecture spécifique et fortement sécurisée a été mise en place afin d'en assurer la sécurité, ce qui a permis d'obtenir deux agréments du Ministère des Affaires sociales de la Santé et des Droits des femmes.

3.5 Les actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le Groupe PHARMAGEST étant quasi exclusivement présent en France et en Europe, et respectant le droit en vigueur dans ces différents pays, aucune action spécifique en faveur des droits de l'homme n'est entreprise pour le moment.

Pour autant, le Groupe PHARMAGEST reconnaît et affirme son attachement aux valeurs supérieures énoncées dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, aux principes énoncés dans les conventions fondamentales de l'OIT (voir 1.7 du présent rapport), ainsi que son engagement à respecter les lois, principes, normes et réglementations nationales et internationales.



En ce qui concerne la filiale HDM à l'île Maurice, la Charte Internationale des Droits de l'Homme est respectée. L'activité de cette filiale qui est l'édition de logiciels nécessite un niveau élevé de formation et exclut toute forme de travail d'enfants. Par ailleurs, le fonctionnement de cette filiale a été mis en harmonie avec le fonctionnement des sociétés en France avec mise en place d'une représentation du personnel et la souscription d'un plan de retraite pour l'ensemble des salariés. Ces démarches ont été réalisées à l'initiative du Groupe PHARMAGEST en dehors de toute obligation légale locale.

Aucun incident de discrimination n'a été déclaré sur l'ensemble des entités du Groupe PHARMAGEST.

4 Méthodologie, périmètre et définition des indicateurs

Conformément aux recommandations du rapport de l'AMF sur l'information publiée par les sociétés cotées en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale paru le 5 novembre 2013 le Groupe PHARMAGEST présente les éléments facilitant la compréhension des informations communiquées dans le présent rapport.

4.1 Note méthodologique

Les processus de collecte, de validation et de consolidation des informations sociales, environnementales et sociétales sont placés sous la supervision de la Direction Générale du Groupe PHARMAGEST et plus particulièrement sous la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction Administrative et Financière. Cette revue contribue à l'amélioration continue des procédures internes de collecte des données.

4.2 Périmètre

L'ensemble des données quantitatives ou qualitatives fournies dans le rapport RSE sont principalement définies selon les deux périmètres ci-après :

- **UES PHARMAGEST** : Union d'Economie Sociale qui regroupe les entités PHARMAGEST INTERACTIVE, CP INTERACTIVE (CPI) et EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING (EHLS). Par avenant en date du 29 décembre 2014 à l'accord collectif relatif à la constitution de l'UES, les filiales CPSI et DIATELIC ont intégré l'UES depuis le 1^{er} janvier 2015 ;
- **Groupe PHARMAGEST** qui comprend l'UES PHARMAGEST, INTECUM, KAPELSE, SABCO, SABCO SERVICES, HDM, MALTA INFORMATIQUE, APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES (ADI), HEALTHLEASE, NANCEO (société créée en 2015).

En cas d'indisponibilité de l'information pour une ou plusieurs des entités, la mention de la réduction de périmètre est stipulée à la suite de ce dernier (exemple : Groupe PHARMAGEST hors ADI).

4.3 Indicateurs

Dans le cadre de la construction de ses indicateurs le Groupe PHARMAGEST a retenu les définitions et méthodes de calculs spécifiques. Ne sont mentionnés ici que les indicateurs pour lesquels des explications complémentaires au rapport RSE étaient nécessaires :

- **Effectif** : Employés ayant un contrat de travail CDI ou CDD ou un contrat de professionnalisation avec une société du Groupe PHARMAGEST ;
- **ETP** : Equivalent Temps Plein mensuel au 31 décembre 2015 ;
- **Temps partiel** est un emploi qui n'est pas à temps plein, c'est-à-dire dont le temps de travail est inférieur à la durée de travail de référence dans le pays concerné ;
- **Âge moyen** : L'âge moyen communiqué correspond à la pondération de l'âge moyen par entité par rapport à l'effectif total du Groupe PHARMAGEST ou de l'UES PHARMAGEST ;
- **Départs** : Sorties des effectifs au titre des retraites, licenciements, ruptures conventionnelles, démissions, fins de contrats ;



- **Evolution annuelle des salaires par catégorie et sexe** : Evolution sur 4 ans des salaires moyens par statuts (cadre ou non cadre), et sexes. Les effectifs utilisés correspondent à ceux de l'UES PHARMAGEST en temps complets, présents du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, hors cas particuliers générant des salaires inférieurs au SMIC annuel. NB : jusqu'en 2013 le calcul de l'évolution de la moyenne globale était établi à partir de la moyenne des moyennes des rémunérations par catégorie : à partir de 2014 ce calcul est réalisé sur la base de l'évolution globale des salaires fournie par le service des Ressources Humaines ;
- **Taux d'absentéisme** : Rapport entre le nombre d'heures d'absences et le nombre d'heures contractuelles ;
- **Accident de travail** : est considéré comme accident du travail un accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, quelle qu'en soit la cause (y compris accident de trajet), déclaré et reconnu par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ;
- **Maladie professionnelle** : une maladie professionnelle est une maladie qui résulte de l'exposition à un risque, auquel est exposée une personne à son poste de travail. Sont comptabilisées les maladies professionnelles déclarées et reconnues comme telles par la CPAM ;
- **Nombre de jours d'arrêt** : le nombre de jours d'arrêt correspond au nombre de jours pendant lequel un employé est dans l'incapacité de travailler suite à un accident du travail ou à une maladie professionnelle. Le nombre de jours d'arrêt est calculé en jours ouvrés ;
- **Taux de fréquence d'accidents de travail** : Nombre d'accidents avec arrêt multiplié par 1 000 000 et divisé par le nombre d'heures contractuelles total ;
- **Taux de gravité des accidents de travail** : Nombre de journées perdues multiplié par 1 000 et divisé par le nombre d'heures contractuelles total ;
- **Economie circulaire** : Economie fondée sur une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, sur la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, sur une réutilisation, sur un recyclage ou, à défaut, sur une valorisation des déchets (C. énergie art. L 110-1-1 issu de la loi du 17-8-2015) ;
- **Nombre de kilomètres parcourus en voiture** : un suivi est fait trimestriellement pour l'UES PHARMAGEST du nombre de kilomètres parcourus par les personnes utilisant une voiture de fonction ;
- **Nombre de trajets en train** : ces informations sont transmises directement par le prestataire de voyages ;
- **Nombre de trajets en avion** : ces informations sont transmises directement par le prestataire de réservations ou par la comptabilité pour les réservations directes ;
- **Calcul des gaz à effet de serre** : les gaz à effet de serre pour le train sont transmis directement par le prestataire de voyages. Pour les déplacements en avion, les émissions soit fournies directement par les prestataires, soit calculées à partir du calculateur <http://eco-calculateur.aviation-civile.gouv.fr/>.

Les gaz à effet de serre pour la voiture ont été calculés sur une base de consommation de 7 litres d'essence tous les 100 kms. Au total estimé du nombre de litres d'essence consommé a été appliqué le facteur de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), V7 BC. Il existe 3 catégories d'émissions :

- Emissions directes de GES (ou SCOPE 1) provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel ;
- Emissions à énergie indirecte (ou SCOPE 2) associées à l'achat ou la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour des activités de l'organisation ;
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) produites indirectement par les activités de l'organisation (ex. déplacement des salariés et transport, etc.).



- **Régions du Groupe PHARMAGEST** sont constituées des départements suivants :
 - La Région Nord : 02, 14, 27, 59, 60, 62, 76, 80 ;
 - La Région Ile-de-France (IDF) : 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95 ;
 - La Région Grand-Est : 08, 10, 21, 25, 39, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 70, 71, 88, 89, 90 ;
 - La Région Rhône-Alpes : 01, 07, 26, 38, 42, 43, 69, 73, 74 ;
 - La Région Sud-Est : 04, 05, 06, 13, 30, 34, 48, 83, 84, 98, 2A et 2B ;
 - La Région Sud-Ouest : 09, 11, 12, 16, 17, 24, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 66, 81, 82 ;
 - La Région Centre : 03, 15, 18, 19, 23, 28, 36, 37, 41, 45, 58, 63, 72, 86, 87 ;
 - La Région Grand-Ouest : 22, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 79, 85 ;
 - Les DOM (Départements d'Outre-Mer) : 971, 972, 973.

4.4 Recommandation sur la mise en œuvre du principe « appliquer ou expliquer »

L'article R. 225-105 du Code de commerce dispose que les sociétés doivent indiquer, parmi les informations mentionnées à l'article R. 225-105-1 du même code, « *celles qui, eu égard à la nature des activités ou à l'organisation de la société, ne peuvent être produites ou ne paraissent pas pertinentes, en fournissant toutes explications utiles* ».

En conséquence, lorsqu'une information ne peut pas être produite ou ne paraît pas pertinente, l'AMF recommande aux sociétés de fournir des explications suffisamment circonstanciées et adaptées à la situation particulière de la société. Pour plus de transparence, le Groupe PHARMAGEST propose un tableau de synthèse des informations qui, eu égard à la nature de ses activités ou de son organisation, ne peuvent être fournies ou ne paraissent pas pertinentes.

Tableau de synthèse des informations non fournies :

Informations non fournies	Justification
2.1.1. Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Compte tenu de l'impact environnemental non significatif des activités du Groupe PHARMAGEST, aucune démarche d'évaluation ou de certification en ce sens n'a été initiée.
2.1.3. Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Le Groupe PHARMAGEST n'ayant ni site industriel, ni installation classée pour la protection de l'environnement (IPCE), n'est pas concerné par ce type de risque et n'attribue de ce fait pas de moyens à leur prévention.
2.1.4. Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	N'y étant pas confronté, le Groupe PHARMAGEST ne provisionne pas ce type de risque.
2.2.1. Les mesures de prévention de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol.	Les activités du Groupe étant non polluantes, elles ne génèrent pas de rejets dans l'air, l'eau ou le sol.
2.2.3. La prise en compte des nuisances sonores et d'autres types de pollution spécifique à l'activité	Le Groupe PHARMAGEST ne génère pas, dans le cadre de son activité, de pollutions spécifiques ou sonores.
2.3.1. Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Le Groupe PHARMAGEST n'exploite pas de ressources hydrauliques dans le cadre de son activité.
2.3.2. Consommation de matières premières : les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Le Groupe PHARMAGEST n'utilise pas, directement, de matières premières dans le cadre de son activité.
2.3.4. Utilisation des sols	Non applicable dans le cadre de l'activité exercée.
2.4.2. L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Les activités du Groupe PHARMAGEST ne sont pas impactées par d'éventuels changements climatiques.
2.5. Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Le Groupe PHARMAGEST n'a pas développé de politique relative à la protection de la biodiversité. Par ailleurs, en termes d'impact des locaux du Groupe PHARMAGEST, ceux-ci étant principalement situés dans des ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) ou des zones industrielles prévues à cet effet, aucune agence ne se trouve dans une zone protégée et n'affecte donc de ce fait la biodiversité.



24.2 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de Pharmagest Interactive, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, conformément au référentiel utilisé par la société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre les mois de février et mars 2016 pour une durée d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France, et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.



En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 4. « Méthodologie, périmètre et définition des indicateurs » du Rapport sur la Responsabilité Sociale et Environnementale du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante et des entités auditées, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les indicateurs et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 83% des effectifs et entre 46 % et 100% des indicateurs environnementaux et sociétaux présentés.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.



Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 1^{er} avril 2016

L'organisme tiers indépendant,

DELOITTE & ASSOCIÉS

Anne Philipona-Hintzy
Associée

Julien Rivals
Associé, Sustainability Services

⁽¹⁾ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

⁽²⁾ ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

⁽³⁾ Indicateurs sociaux : La répartition de l'effectif total par type de contrat, statut et par sexe ; Nombre d'embauches ; nombre de licenciements ; Le taux d'absentéisme ; Le nombre de maladies professionnelles ; Le nombre d'accidents du travail et de trajet et le nombre de jours d'absence associés ; Le taux de fréquence des accidents du travail et de trajet ; Le taux de gravité des accidents du travail et de trajet ; Le nombre total d'heures de formation.

Indicateurs environnementaux : La quantité de DEEE ; La consommation annuelle d'électricité Groupe ; Les kilomètres parcourus (total) ; Nombre de véhicules (total) ; Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (scope 1, 2 et 3).

Indicateur sociétal : Postes de sous-traitance externe et sous-traitance intra-groupe.

Informations qualitatives : Le bilan des accords collectifs de 2015 pour l'UES Pharmagest ; Les politiques mises en œuvre (formation) ; Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ; L'impact territorial, économique et social en matière d'emploi ou du développement régional mais aussi sur les populations riveraines ou locales ; Conditions du dialogue avec les parties prenantes ; La prise en compte de la responsabilité sociétale et environnementale des sous-traitants et fournisseurs ; Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

⁽⁴⁾ UES Pharmagest

24.3 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport du Président du Conseil d'Administration est destiné à rendre compte dans un rapport joint au rapport de gestion annuel :

- De la composition du Conseil d'Administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ;
- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ;
- Des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général ;
- Ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe PHARMAGEST.

Il a également pour objet de présenter :

- Les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de la société ;
- Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (information prévues par l'article L.225-100-3) ainsi que les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.

Etabli à la suite de discussions et d'entretiens, notamment avec la Direction Financière, les Avocats conseils du Groupe PHARMAGEST et le Comité d'Audit, ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 01 avril 2016.



I. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans sa séance du 25 mars 2010, le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE a décidé d'adopter le code MiddleNext de gouvernement d'entreprise de décembre 2009 comme code de référence de la société en matière de gouvernement d'entreprise, estimant qu'il est le plus adapté à sa taille et à la structure de son actionariat. Le « code MiddleNext » est disponible sur le site de MiddleNext (www.middlenext.com).

Le code MiddleNext contient des points de vigilance dévolus au Conseil d'Administration pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance. Le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE a pris connaissance de ces points de vigilance lors de l'adoption du code.

PHARMAGEST INTERACTIVE applique toutes les recommandations du code à l'exception de la périodicité de l'évaluation du Conseil (recommandation N°15 prévoyant un an), qui est portée à trois ans au sein du Groupe PHARMAGEST (cf. § 1.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil / Evaluation du Conseil du présent rapport).

Mode d'exercice de la Direction Générale

Le mode de direction adopté est celui d'une société à Conseil d'Administration avec dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général avec les principales missions suivantes :

- Le Directeur Général, par application de l'article L.225-56 du Code de commerce, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Ni les statuts, ni le règlement intérieur, ne contiennent de limitation de pouvoirs du Directeur Général et le Conseil d'Administration n'a pas, au cours de l'exercice, décidé de limitations de pouvoirs au Directeur Général.
- Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Le Président rend compte également à l'Assemblée des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne mises en place par la société et les restrictions que le Conseil d'Administration pourrait apporter, le cas échéant, aux pouvoirs du Directeur Général. Enfin, le Président veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.



I.1 COMPOSITION DU CONSEIL

Au 31 décembre 2015, le Conseil d'Administration était composé de dix Administrateurs dont deux membres indépendants.

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et ses fonctions	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾
Monsieur Thierry CHAPUSOT <i>Président du Conseil d'Administration</i>	31 décembre 2019
Monsieur Dominique PAUTRAT <i>Directeur Général Administrateur</i>	31 décembre 2019 (DG) 31 décembre 2020 (Adm.)
Monsieur Thierry PONNELLE <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	31 décembre 2019 (DGD) 31 décembre 2019 (Adm.)
Monsieur Denis SUPPLISSON <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	31 décembre 2019 (DGD) 31 décembre 2020 (Adm.)
Monsieur Daniel ANTOINE <i>Administrateur</i>	31 décembre 2019
Madame Marie-Louise LIGER <i>Administrateur Indépendant</i>	31 décembre 2020
Monsieur François JACQUEL <i>Administrateur</i>	31 décembre 2019
Madame Anne LHOTE <i>Administrateur</i>	31 décembre 2016
Madame Sophie MAYEUX <i>Administrateur Indépendant</i>	31 décembre 2017
GRUPE WELCOOP , représenté par Monsieur Hugues MOREAUX, <i>Administrateur</i>	31 décembre 2019

⁽¹⁾ Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.

Variations dans la composition du Conseil :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 26 juin 2015 a nommé pour six années Madame Marie-Louise LIGER comme Administrateur Indépendant.

Conformément à la recommandation N°7 du code MiddleNext, les Administrateurs dirigeants n'exercent pas plus de trois autres mandats dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe.

Les informations sur les mandats exercés sont reprises en Rubrique 14.1.3 du présent Document de Référence.

Une information sur les compétences et fonctions des Administrateurs est reprise en Rubrique 14.1.2 du présent Document de Référence.

Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes

La loi sur la parité hommes-femmes (Loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011) a été appliquée par la nomination au Conseil d'Administration de membres féminins.

Suite à la nomination d'un nouvel Administrateur de sexe féminin le 26 juin 2015, le quota de membres féminins composant le Conseil d'administration a été porté de 20% à 30%.

Le Conseil d'Administration veillera à maintenir ce quota et à atteindre un quota de 40% de femmes au plus tard à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire qui suivra le 1^{er} janvier 2017. Si le Conseil venait à être composé au plus de 8 membres, l'écart entre le nombre des membres de chaque sexe ne pourrait être supérieur à 2.



Administrateurs Indépendants

La notion de membre indépendant est celle retenue en application de la recommandation N°8 du code MiddleNext, à savoir :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du groupe et ne pas l'avoir été au cours des 3 dernières années ;
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou du groupe ou pour lequel la société ou le groupe représente une part significative d'activité ;
- Ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 3 dernières années.

Désignation par les salariés de membres du Conseil

Les statuts de la Société ne prévoyant pas la nomination d'un ou plusieurs Administrateurs représentant les salariés, aucun Administrateur représentant des salariés ne siège au Conseil.

Dotée d'un Comité d'Entreprise, notre société n'atteignant pas le seuil de salariés prévu par l'article L 225-27-1 issu de la loi du 14 juin 2013 jusqu'alors applicable, il n'a pas été nommé d'Administrateur représentant des salariés.

Désignation par l'Assemblée de membres du Conseil représentant les salariés actionnaires

Notre société ne remplissant pas les conditions imposées par l'article L 225-23, alinéa 1 du Code de commerce (participation au capital des salariés supérieure à 3%), aucun Administrateur représentant des salariés actionnaires n'a été nommé.

Durée des mandats

La durée du mandat des Administrateurs est de 6 ans comme l'autorisent la loi et les statuts.

Conformément à la recommandation N°10 du Code MiddleNext, le Conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de la société, dans les limites fixées par la loi. PHARMAGEST INTERACTIVE estime que, compte tenu de sa taille et de la composition de son Conseil, la durée des mandats de six années n'est pas de nature à limiter l'expérience des Administrateurs sur la connaissance de la société, ses marchés et ses activités dans le cadre de leurs prises de décisions.

Règles de déontologie

En conformité avec la recommandation N°7 du code MiddleNext, chaque Administrateur, ancien ou nouveau, a reçu une information sur les dispositifs de gouvernance et les responsabilités incombant à chaque Administrateur.

Chaque Administrateur se doit de respecter les règles de déontologie suivantes :

- Avant d'accepter ses fonctions, l'Administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts, du règlement intérieur et des compléments que chaque Conseil peut lui avoir apporté ;
- Bien qu'étant lui-même actionnaire, l'Administrateur représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la société ;
- L'Administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante. L'absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêt n'existe ;
- L'Administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Lorsqu'il exerce des fonctions exécutives il ne doit, en principe, pas accepter d'exercer plus de trois autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe ;
- L'Administrateur doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil et, le cas échéant, des comités auxquels il appartient ;
- L'Administrateur a l'obligation de s'informer. A cet effet, il doit réclamer dans les délais appropriés au Président les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil ;
- S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'Administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes ;



- L'Administrateur doit enfin :
 - S'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres des sociétés y compris les dérivés sur lesquelles (et dans la mesure où) il dispose de par ses fonctions d'informations non encore rendues publiques ;
 - Déclarer les transactions effectuées sur les titres de la société, en application des prescriptions légales et réglementaires. A cet égard, la société étant soumise à des obligations légales de communication à l'Autorité des Marchés Financiers de toutes opérations sur titres effectuées par les Administrateurs et les personnes qui lui sont liées, chaque Administrateur s'engage à informer le secrétariat du Conseil dans les 30 jours de la réalisation d'une telle opération.
- Enfin, sauf circonstances exceptionnelles, les Administrateurs doivent assister aux réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Choix des Administrateurs

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque Administrateur, une information sur son expérience et sa compétence est tenue à la disposition du public conformément à l'article R 225-73-1 du Code de commerce, sur le site Internet de PHARMAGEST INTERACTIVE (www.pharmagest.com) dans la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale au sein de l'espace Relations Investisseurs et conformément à l'article R 225-83 du Code de commerce, envoyée à l'actionnaire qui en fait la demande.

La nomination de chaque Administrateur fait l'objet d'une résolution distincte, conformément à la recommandation N°9 du code MiddleNext.

I.2 CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Règlement intérieur

Conformément à la recommandation N°6 du code MiddleNext, le Conseil d'Administration s'est doté, depuis le 16 juin 2011, d'un règlement intérieur qui précise :

- Le rôle et les pouvoirs du Conseil d'Administration et les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général ;
- Les règles de composition du Conseil d'Administration ainsi que les critères d'indépendance de ses membres ;
- La nature des devoirs des Administrateurs et les règles de déontologie auxquelles ils sont soumis ;
- Les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et les règles de détermination de la rémunération des membres du Comité d'Audit.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est tenu à disposition du public et publié sur le site Internet de PHARMAGEST INTERACTIVE (www.pharmagest.com) dans l'espace Relations Investisseurs, rubrique Gouvernance d'entreprise.

Informations des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'Administration ont évalué qu'ils recevaient une information suffisante pour l'accomplissement de leur mission. Pour leur permettre de préparer utilement les réunions, le Président s'est efforcé de leur communiquer les documents et informations nécessaires au moins 8 jours avant les séances.

En outre, les Administrateurs sont régulièrement informés entre les réunions lorsque l'actualité de la société le justifie, conformément à la recommandation N°11 du code MiddleNext.

Réunions du Conseil

Le fonctionnement du Conseil d'Administration (convocation, réunions, quorum, information des Administrateurs) est conforme aux dispositions légales et statutaires de la société. Ces dispositions ont été reprises et complétées par le règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la société et régler les affaires qui la concernent (art. L225-35, alinéa 1 du Code de commerce).



En outre, conformément au règlement intérieur, le Conseil d'Administration peut être amené à saisir l'Assemblée des actionnaires si l'opération concerne une part prépondérante des actifs ou activités du Groupe PHARMAGEST.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum quatre fois par an, respectant en cela la recommandation N°13 du code MiddleNext.

Les membres du Conseil d'Administration et du Comité d'Entreprise ont été convoqués dans les délais suffisants leur laissant la possibilité d'assister à ces réunions et les documents nécessaires à la bonne tenue du Conseil d'Administration leur ont été communiqués.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration s'est réuni aussi souvent que l'intérêt de la société l'a exigé.

A l'issue de chaque séance est établi un procès-verbal du Conseil qui mentionne les questions soulevées et les réserves éventuelles émises. L'approbation du procès-verbal est effectuée au cours du Conseil suivant.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois dans l'année, dont 2 réunions dites de travail. Le taux de participation de l'ensemble des administrateurs a été de 92%. La présence par Administrateur est détaillée dans le tableau suivant :

ADMINISTRATEUR	26/03/2015	26/06/2015	26/06/2015	11/09/2015	10/12/2015	10/12/2015
Thierry CHAPUSOT	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Dominique PAUTRAT	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Thierry PONNELLE	Présent	Présent	Présent	Excusé	Présent	Présent
Denis SUPPLISSON	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Daniel ANTOINE	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Michel DUSSERRE, membre jusqu'au 26/06/2015	Présent	Présent	Présent	/	/	/
François JACQUEL	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Anne LHOTE	Présente	Présente	Présente	Présente	Excusée	Excusée
Sophie MAYEUX	Excusée	Excusée	Présente	Présente	Présente	Présente
GROUPE WELCOOP, représenté par Hugues MOREAUX	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Marie-Louise LIGER, membre à compter du 26/06/2015	/	Invitée	Invitée	Présente	Présente	Présente

Il a été débattu des principaux points ci-après :

- Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2015 ;
- Proposition d'affectation du résultat ;
- Examen des documents de gestion prévisionnelle ;
- Examen des mandats des Administrateurs (avec proposition de renouvellement de mandats) et des Commissaires aux Comptes ;
- Proposition de nomination d'un nouvel administrateur indépendant ;
- Proposition de fixation et de répartition du montant des jetons de présence ;
- Proposition de division de la valeur nominale de l'action ;
- Proposition de diverses modifications statutaires ;
- Proposition d'une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre de la loi sur l'épargne salariale ;
- Examen des textes des résolutions à présenter à l'Assemblée Générale, du rapport de gestion et du rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) ;
- Approbation du Rapport du Président ;



- Définition des orientations stratégiques pour information et consultation du Comité d'Entreprise ;
- Convocation de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle et extraordinaire, fixation de son ordre du jour ;
- Autorisation de la mise en place d'une convention de cash pooling au sein du Groupe Pharmagest ;
- Examen des situations trimestrielles et semestrielles ;
- Examen du rapport semestriel ;
- Nomination d'un nouveau membre du Comité d'Audit ;
- Délibération sur la politique en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- Autorisation d'une nouvelle convention réglementée ;
- Examen des conventions relevant des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce et de la charte sur les conventions réglementées ;
- Examen du projet de dissolution sans liquidation de la société DEVELOPPEMENT CONSEIL INFORMATIQUE - DCI par transmission universelle du patrimoine.

Evaluation du Conseil

La dernière évaluation a été réalisée au cours du Conseil d'Administration du 13 décembre 2013 par le biais d'un questionnaire nominatif adressé à chaque administrateur. La prochaine interviendra au plus tard en décembre 2016.

Le Conseil d'Administration considère en effet qu'une autoévaluation formalisée (questionnaires) tous les 3 ans est suffisante et que les éventuels dysfonctionnements du Conseil d'Administration sont abordés par les Administrateurs lors de chaque Conseil d'Administration (dans les questions diverses) sans nécessiter une mise à l'ordre du jour. Lorsque des points ont été soulevés lors d'un Conseil d'Administration, le procès-verbal de la réunion fait état du débat.

Afin de répondre aux besoins d'amélioration découlant de la dernière enquête, le Président du Conseil d'Administration a mis en place deux réunions de travail annuelles sur les objectifs économiques envisagés. En outre, il a souhaité que soit évoqué lors de chaque Conseil, le suivi des affaires en cours.

Mise en place de comités

Conformément à la recommandation N°12 du code MiddleNext, nous vous rendons compte du choix de PHARMAGEST INTERACTIVE en matière de comité spécialisé.

PHARMAGEST INTERACTIVE considère que sa structure et sa taille associées à la taille de son Conseil d'Administration ne nécessitent pas la mise en place d'un Comité des Rémunérations et d'un Comité des Nominations.

Les activités du Groupe PHARMAGEST, principalement l'édition et la commercialisation de logiciels en France, s'apparentent à des prestations de services n'ayant pas d'impacts environnementaux et sociétaux significatifs. Pour cette raison, le Groupe PHARMAGEST ne juge pas nécessaire la mise en place d'un Comité de suivi RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Comité d'Audit

Au regard de la réglementation applicable, PHARMAGEST INTERACTIVE a décidé de mettre en place un Comité d'Audit depuis 2006 bien qu'elle soit codifiée VaMPS (sociétés cotées sur les compartiments B et C d'Euronext).

La définition des principales missions du Comité d'Audit et leurs mises en œuvre sont conformes au rapport final sur le Comité d'Audit émis le 22 juillet 2010 par l'AMF.

En 2015, le Comité d'Audit était constitué ainsi :

- Monsieur Daniel ANTOINE, Administrateur ;
- Monsieur Michel DUSSERRE, Administrateur Indépendant jusqu'au 26 juin 2015 ;
- Madame Marie-Louise LIGER, Administrateur Indépendant à partir de 26 juin 2015 ;
- Monsieur François JACQUEL, Administrateur.

Les membres du Comité sont nommés par le Conseil d'Administration.



Madame Marie-Louise LIGER, Administrateur Indépendant au regard des critères du code MiddleNext, présentant des compétences particulières en matière financière et comptable, a été nommée Présidente du Comité d'Audit en remplacement de Monsieur Michel DUSSERRE à compter du 1^{er} juillet 2015.

Le secrétariat des travaux du Comité d'Audit est assuré par le Président du Comité d'Audit.

Sur recommandation du « Code de gouvernement des sociétés cotées », le Comité ne comprend aucun membre du Conseil d'Administration exerçant une fonction de Direction.

Le Comité d'Audit s'est réuni à 4 reprises au cours de l'exercice 2015. Le taux de participation a été de 100%.

Le règlement intérieur du Comité d'Audit a été élaboré et approuvé en 2008. Ses dispositions ont été intégrées dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration, lors du Conseil d'Administration du 16 juin 2011.

Les principales missions du Comité d'Audit sont le suivi :

- Du processus de l'élaboration de l'information comptable et financière ;
- De l'efficacité des systèmes du contrôle interne et de gestion des risques ;
- Du contrôle légal des comptes annuels, et le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- De l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

De plus, le Conseil d'Administration, pour les fonctions qui lui incombent, peut confier au Comité d'Audit toute autre mission qu'il juge opportune.

Le périmètre d'intervention du Comité d'Audit :

- Ne se limite pas aux seuls aspects financiers et comptables et couvre l'ensemble des domaines de l'entreprise. Il lui appartient de s'assurer qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière ;
- Il doit inclure dans son champ d'examen les risques ayant fait l'objet d'une traduction comptable (y compris l'information de l'annexe des comptes) et les risques identifiés par les systèmes de contrôle interne et de gestion de risques mis en place par la Direction Générale et pouvant avoir une incidence sur les comptes.

Ainsi, sur les bases des recommandations du rapport du Groupe de travail de l'AMF, le Comité d'Audit :

- Réalise des revues semestrielles et annuelles des comptes en collaboration avec la Direction Financière et les Commissaires aux Comptes permettant de s'interroger sur la correcte traduction comptable des événements importants ou des opérations complexes ;
- Revoit en amont de la publication le document de référence, le rapport semestriel et les communiqués de presse trimestriels ;
- S'assure de l'adéquation du système de contrôle interne et de gestion des risques avec le cadre de référence du contrôle interne : Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites émis par l'AMF ;
- Sollicite l'intervention des Commissaires aux Comptes lors des réunions du Comité d'Audit ;
- Demande chaque année aux Commissaires aux Comptes une déclaration d'indépendance ;
- Emet une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ;
- Rend compte au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toutes difficultés.



Les principaux sujets traités par le Comité d'Audit au cours de l'année 2015 ont été les suivants :

- Examen de l'information financière tant annuelle que semestrielle ;
- Exposé par les Commissaires aux Comptes de leurs travaux et conclusions sur les comptes consolidés annuels et semestriels ;
- Suivi de la situation financière et structurelle des filiales françaises et étrangères ;
- Analyse de l'indépendance des Commissaires aux Comptes ;
- Analyse des prises de participations de filiales ;
- Contrôle Interne - Invitation des Directions concernées à présenter les zones de risques et de fraudes de leurs secteurs d'intervention ;
- Poursuite de l'analyse du Contrôle Interne avec les Directions concernées afin de présenter les zones de risques et de fraudes de leur secteur ;
- Examen des cartographies de risques et des plans d'actions qui en découlent.

Les informations ayant pu être fournies oralement lors de ses réunions, le Conseil d'Administration a été informé de l'activité du Comité d'Audit par la remise de son rapport annuel.

Outre les missions récurrentes (information financière, conclusions et indépendance des Commissaires aux Comptes), les principaux sujets qui seront abordés au cours de l'exercice 2016 sont résumés ci-après :

- Examen de la situation financière et structurelle des filiales françaises et étrangères présentes au début de l'exercice, ainsi que celles qui entreront dans le périmètre du Groupe PHARMAGEST au cours dudit exercice ;
- Présentation par les membres de la Direction Générale :
 - des projets de croissance,
 - des principaux contrats ;
- Suivi des plans d'actions prioritaires sur les aspects technologiques ;
- Révision de l'Audit Interne.

Différents Comités « opérationnels » propres à l'activité de la société existent par ailleurs et rendent compte à la Direction Générale.

Comités Opérationnels

Comité de Direction Financier et Social

Ce comité est constitué de neuf membres permanents.

Nom et Prénom	Fonction(s)
Monsieur Dominique PAUTRAT	Directeur Général
Monsieur Thierry PONNELLE	Directeur Général Délégué Directeur Stratégie Commerciale et Marketing
Monsieur Denis SUPPLISSON	Directeur Général Délégué Directeur Division Solutions Pharmacie Europe
Madame Liza NATAN	Directeur Pôle e-Laboratoires
Monsieur Yannis NAHAL	Directeur Division Solutions e-Santé
Monsieur Thierry POIVEY	Administrateur Délégué de SABCO Directeur Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg
Monsieur Gregory ROUSSEAU	Directeur Technique R&D
Monsieur Jean-Yves SAMSON	Directeur Administratif et Financier
Monsieur Rodolphe ZIMMER	Directeur des Ressources Humaines



Ce Comité de Direction s'est réuni 11 fois au cours de l'année 2015, avec un pourcentage de présence de 97%. Le Comité de Direction est un organe permanent. Il a pour mission l'étude de la politique générale et de la stratégie de la société ainsi que de l'impact financier des décisions prises sur les résultats de l'entreprise.

Chaque activité (activités d'exploitation : Pharmacie France, Pharmacie BeLux, Laboratoires, e-Santé, Maisons de Retraite ainsi que la Recherche et Développement) du Groupe PHARMAGEST dispose de son propre Comité de Direction. Il est chargé de mettre en pratique la stratégie du Groupe PHARMAGEST et plus particulièrement les décisions concernant chaque activité.

Par ailleurs, l'entreprise a adopté un mode de travail transversal qui rassemble projet par projet un représentant de chacun des services acteurs du projet depuis sa conception jusqu'à sa pérennisation, dans le cadre de différents Comités de Pilotage. Les chefs des différents projets rapportent au Comité de Direction Financier et Social.

I.3 POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunération des Administrateurs non dirigeants

Les Administrateurs non dirigeants perçoivent des jetons de présence.

Les principes de fixation des jetons de présence, en conformité avec la recommandation N°14 du code MiddleNext sont les suivants :

- Les jetons de présence sont alloués aux Administrateurs n'ayant pas de fonctions opérationnelles au sein du Groupe WELCOOP et touchant à ce titre une rémunération ;
- Les jetons de présence sont en outre répartis suivant les critères tenant à l'éloignement géographique et en fonction de l'assiduité.

Un montant de 150 € par séance est alloué aux Administrateurs proches tandis qu'un montant de 250 € par séance est alloué aux Administrateurs éloignés (nécessitant de s'absenter une journée complète).

Au titre de l'année 2015, les jetons de présence sont affectés, d'une part à un Administrateur n'ayant pas de fonctions opérationnelles dans le Groupe WELCOOP suivant les éléments ci-dessus, puis aux Administrateurs membres du Comité d'Audit pour un montant annuel forfaitaire de 4 000 €, et d'autre part, à Monsieur Michel DUSSERE et Madame Marie-Louise LIGER pour des jetons de présence complémentaires respectivement de 12 000 € et 6 000 € au titre de leurs missions spécifiques liées à leurs compétences particulières en matière financière ou comptable.

Les jetons de présence pour l'année 2015 ont été payés pour le 31 décembre 2015.

Le montant global des jetons de présence pour l'année 2016 proposé à l'Assemblée Générale du 23 juin 2016 est de 33 000 €.

Cumul du contrat de travail avec un mandat social

Conformément à la recommandation N°1 du code MiddleNext, le Conseil d'Administration a apprécié l'opportunité d'autoriser le cumul du contrat de travail de Monsieur Dominique PAUTRAT avec son mandat social.

Cette décision est motivée au regard de l'ancienneté du dirigeant au sein de la société (ce dernier ayant déjà un contrat de travail lors de sa nomination comme mandataire social), de sa protection sociale destinée à le maintenir en fonction au sein de la société, et de la faible rémunération de son mandat eu égard aux risques réels encourus.

Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Le rapport de gestion, en application des dispositions de l'article L225-102-1 du Code de commerce, mentionne l'ensemble des rémunérations et avantages divers des membres du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE.

PHARMAGEST INTERACTIVE se conforme à la présentation standardisée de la rémunération des dirigeants proposée dans le cadre de la recommandation de l'AMF.

Egalement, le Conseil d'Administration se conforme aux principes d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence pour déterminer le niveau de rémunération des dirigeants conformément à la recommandation N°2 du code MiddleNext.



- 1) La rémunération versée au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués se compose en général d'une rémunération fixe dans le cadre du mandat social, d'une rémunération dans le cadre du contrat de travail comprenant, outre un fixe, un avantage en nature correspondant le cas échéant à une voiture de fonction et des éléments de rémunération variable établis selon les performances réalisées, elles-mêmes appréciées en fonction du secteur d'activité, de la réalisation des objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice.

Les rémunérations fixes peuvent être réactualisées suivant l'évolution générale des salaires ou en fonction de l'évolution des périmètres de responsabilité. En cas de modification substantielle du contrat de travail, les rémunérations fixes sont modifiées après autorisation du Conseil d'Administration.

Les rémunérations variables sont rattachées comptablement à l'exercice au titre duquel elles sont calculées, même si elles ne sont versées qu'au cours de l'exercice suivant ou ultérieurement.

Les principes de fixation de ces rémunérations sont les suivants :

- Au niveau des Administrateurs titulaires d'un contrat de travail au sein de PHARMAGEST INTERACTIVE, sont appliquées les modalités définies dans le contrat de travail.

La partie variable de la rémunération est calculée suivant les modalités suivantes :

Le référentiel est constitué du reporting interne aux normes 99.02

- En fonction d'objectifs sur le Résultat Courant Avant Impôt (RCAI) du Groupe PHARMAGEST pour Monsieur Dominique PAUTRAT ;
- En fonction d'objectifs quantitatifs basés sur le Résultat Courant Avant Impôt du Groupe PHARMAGEST et de l'Excédent Brut d'Exploitation pour l'activité Pharmacie France, mais aussi en fonction d'objectifs qualitatifs (pilotage de l'activité PHARMAGEST Consulting et pilotage du plan de Communication Interne) pour Monsieur Thierry PONNELLE ;
- En fonction d'objectifs sur le Résultat d'Exploitation de l'activité PHARMACIE FRANCE, sur le Résultat d'Exploitation de l'activité PHARMACIE BELUX et sur le Résultat Courant Avant Impôt (RCAI) du Groupe PHARMAGEST pour Monsieur Denis SUPPLISSON ;
- Par ailleurs, par autorisation du Conseil d'Administration du 13 décembre 2013, il a été décidé d'allouer à Messieurs PAUTRAT, SUPPLISSON et PONNELLE, dans le cadre de leurs contrats de travail, sous réserve de la réalisation de l'atteinte des objectifs, fixés sur une durée de quatre années (période 2013-2016), lesdits objectifs étant liés au business plan de l'activité du Groupe et de leur présence dans leurs fonctions actuelles au sein de PHARMAGEST INTERACTIVE, lors du versement des primes le 31 mars 2017 :

* Pour Monsieur Dominique PAUTRAT une prime d'objectif long terme d'un montant maximum de 200 000 € bruts, ainsi qu'une prime sur croissance externe pour les activités du Groupe PHARMAGEST sur la période 2013/2016 et concernant les investissements 2013/2014 d'un montant plafonné à 150 000 € bruts ;

* Pour Messieurs SUPPLISSON et PONNELLE, une prime d'objectif long terme d'un montant maximum de 140 000 € bruts pour Monsieur SUPPLISSON et d'un montant de 80 000 € bruts pour Monsieur PONNELLE ainsi qu'une prime sur croissance externe pour les activités du Groupe PHARMAGEST sur la période 2013/2016 et concernant les investissements 2013/2014, ladite prime étant affectée collégalement à l'ensemble des membres du Comité de Direction Financier et Social (hors Monsieur PAUTRAT) pour un montant maximum de 150 000 € bruts.

Les primes sont provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs sur la période de quatre ans.

S'agissant des rémunérations versées au titre du mandat social :

- Concernant Monsieur Dominique PAUTRAT, sa rémunération au titre de son mandat social a été fixée le jour de sa nomination (en qualité de Directeur Général Délégué) le 8 mars 2008 à 150 € par mois puis à 2 000 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2010 lors de sa nomination au poste de Directeur Général.
- Concernant Monsieur Thierry PONNELLE, la rémunération de son mandat social a été fixée au moment de sa nomination (en qualité de Directeur Général Délégué) le 30 mai 2002 à 762,25 € par mois, a été portée à 2 062,50 € par mois à partir du 1^{er} janvier 2007 pour la prise en compte de ses mandats dans les nouvelles filiales (SABCO et SABCO Services) puis à 1 000 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2010 (suite à la fin de ses fonctions au sein des sociétés SABCO et SABCO Services).
- Concernant Monsieur Denis SUPPLISSON, son mandat social de Directeur Général Délégué n'a pas été rémunéré sur l'exercice 2010. Depuis le 1^{er} janvier 2011, une rémunération mensuelle a été versée à hauteur de 200 € qui a été portée à 1 000 € au 1^{er} janvier 2013.



- 2) Concernant Monsieur Thierry CHAPUSOT, la rémunération de son mandat social a été fixée au moment de sa nomination (en qualité de Directeur Général) le 30 mai 2002 à 1 524,49 € par mois et a été portée à 2 000 € par mois depuis le 20 juin 2008. Elle est maintenue dans le cadre de son mandat social de Président du Conseil d'Administration à partir du 1^{er} janvier 2010.
- 3) Les mandataires sociaux bénéficient de la prise en charge par PHARMAGEST INTERACTIVE d'un contrat « article 83 » au taux de cotisation définie de 8% portant sur la totalité du salaire afférent au contrat de travail et à la rémunération du mandat social.
- 4) Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'indemnités (hormis la clause de non concurrence assortie d'une contrepartie financière pour Monsieur Dominique PAUTRAT dans le cadre de son contrat de travail), avantages susceptibles d'être versés en cas de départ ou bien de régimes de retraite supplémentaires à prestations définies, visés aux recommandations N° 3 et 4 du code MiddleNext.
- 5) PHARMAGEST INTERACTIVE ne met en œuvre aucune politique d'actions gratuites. Un nouveau plan d'attribution d'options d'achat d'actions, sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 27 juin 2014, a été mis en place par le Conseil d'Administration réuni le 5 décembre 2014. Appliquant la recommandation N° 5 du code MiddleNext, ce plan a exclu les dirigeants mandataires sociaux, les Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Délégués, Gérants et Administrateurs de PHARMAGEST INTERACTIVE et des Filiales ainsi que les membres du Comité de Direction Financier et Social de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (En €)

Nom et Prénom	2015	2014
CHAPUSOT Thierry - Président du Conseil d'Administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	24 000	24 000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
TOTAL	24 000	24 000
PAUTRAT Dominique - Directeur Général/Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	208 612	223 612
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	7 500	30 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
TOTAL	216 112	253 612
PONNELLE Thierry - Directeur Général Délégué/Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	126 652	129 052
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	3 000	22 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
TOTAL	129 652	151 052
SUPPLISSON Denis - Directeur Général Délégué/ Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	156 964	163 953
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	20 250	42 250
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
TOTAL	177 214	206 203



Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (En €)

CHAPUSOT Thierry Président du Conseil d'Administration	2015		2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable annuelle	0	0	0	0
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Mandat social	24 000	24 000	24 000	24 000
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantage en nature (véhicule)	0	0	0	0
TOTAL	24 000	24 000	24 000	24 000

PAUTRAT Dominique Directeur Général/Administrateur	2015		2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	146 004	146 004	146 004	146 004
Rémunération variable annuelle	34 000	34 000	49 000	27 000
Rémunération variable pluriannuelle	7 500	0	30 000	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Mandat social	24 000	24 000	24 000	24 000
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantage en nature (véhicule)	4 608	4 608	4 608	4 608
TOTAL	216 112	208 612	253 612	201 612

PONNELLE Thierry Directeur Général Délégué/Administrateur	2015		2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	93 252	93 252	92 652	92 652
Rémunération variable annuelle	21 400	17 184	22 400	19 750
Rémunération variable pluriannuelle	3 000	0	22 000	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	2 000	2 000
Mandat social	12 000	12 000	12 000	12 000
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantage en nature (véhicule)	0	0	0	0
TOTAL	129 652	122 436	151 052	126 402

SUPPLISSON Denis Directeur Général Délégué/Administrateur	2015		2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	114 000	114 000	105 600	105 600
Rémunération variable annuelle	26 500	27 000	42 000	28 500
Rémunération variable pluriannuelle	20 250	0	42 250	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Mandat social	12 000	12 000	12 000	12 000
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantage en nature (véhicule)	4 464	4 464	4 353	4 353
TOTAL	177 214	157 464	206 203	150 453



Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (En €)

Nom et Prénom	2015	2014
MOREAUX Hugues (Représentant l'Administrateur GROUPE WELCOOP)		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	0	0
ANTOINE Daniel		
Jetons de présence	900	900
Comité d'audit	4 000	4 000
TOTAL	4 900	4 900
DUSSERRE Michel		
Jetons de présence	450	450
Comité d'audit	12 000	14 000
TOTAL	12 450	14 450
LIGER Marie-Louise		
Jetons de présence	450	0
Comité d'audit	6 000	0
TOTAL	6 450	0
JACQUEL François		
Jetons de présence	1 500	1 500
Comité d'audit	4 000	4 000
TOTAL	5 500	5 500
LHOTE Anne		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	0	0
MAYEUX Sophie		
Jetons de présence	600	750
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	600	750



Tableau 4 : Options de souscription ou d'achats d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Non applicable, les dirigeants mandataires sociaux étant exclus du nouveau plan d'option d'achat d'actions.

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

Tableaux 6 et 7 : Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social

Non applicable.

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux mandataires sociaux (plan en cours)

Non applicable : le plan d'option d'achat d'actions décidé par l'assemblée du 27 juin 2014 et arrêté par le conseil d'administration du 05/12/2014 ne concerne pas les dirigeants mandataires sociaux, ceux-ci étant exclus du nouveau plan d'option d'achat d'actions.

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers (Plan en cours)

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.	0	/
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.	0	/

Tableau 10 : Historique des attributions gratuites d'actions

Non applicable.



Tableau 11 : Dirigeants mandataires sociaux

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
CHAPUSOT Thierry								
Président du Conseil d'Administration Date de début de mandat : Nommé Directeur Général Administrateur le 30/05/2002 puis Président du Conseil d'Administration le 05/11/2009 à compter du 01/01/2010 Date fin de mandat : 31/12/2019		X	X			X		X
PAUTRAT Dominique								
Directeur Général Administrateur Date de début de mandat : Nommé Administrateur le 19/06/2009 et Directeur Général Administrateur le 05/11/2009 à compter du 01/01/2010 Date fin de mandat : 31/12/2019	X		X			X	X ⁽¹⁾	
PONNELLE Thierry								
Directeur Général Délégué Administrateur Date de début de mandat : Nommé Directeur Général Délégué Administrateur le 30/05/2002 Date fin de mandat : 31/12/2019	X		X			X		X
SUPPLISSON Denis								
Directeur Général Délégué Administrateur Date de début de mandat : Nommé Directeur Général Délégué non Administrateur le 09/11/2010 et ensuite Directeur Général Délégué Administrateur depuis le 01/01/2013 Date fin de mandat : 31/12/2019	X		X			X		X

⁽¹⁾ Clause de non concurrence assortie d'une contrepartie financière de ½ mois de salaire pendant 12 mois calculée sur la base de la moyenne de salaires des 12 derniers mois.



I.4 AUTRES ELEMENTS VISES A L'ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont précisées à l'article 20.3 des statuts et sont aussi régies par l'article R. 225-85 du Code de commerce.

Par ailleurs, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnés dans le rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale.

II. PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Ce rapport a été établi en s'appuyant à la fois sur les guides et recommandations de l'AMF : « Cadre de référence de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites » actualisé en juillet 2010, « Rapport des présidents sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques » émis en novembre 2013, la recommandation 2015-01 du 12 janvier 2015, le rapport sur le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques du 1^{er} février 2016 (disponibles sur le site de l'AMF : www.amf-france.org) et à la fois sur les contributions de l'Audit Interne, de la Direction Financière et du Comité d'Audit.

II.1 Principes de la gestion des risques et du contrôle interne

Informations privilégiées

Les risques auxquels le Groupe PHARMAGEST est soumis, sont par essence des points de vulnérabilité éventuels. Ils entrent par nature dans le champ des informations privilégiées dont, en application de l'article 223-2 alinéa II du règlement général de l'AMF, les émetteurs sont considérés légitimes à différer la publication d'informations privilégiées sous réserve d'être en mesure d'en assurer la confidentialité. Aussi, le Groupe PHARMAGEST veille à un juste équilibre entre la correcte information du marché et des investisseurs et l'atteinte éventuelle de ses intérêts légitimes par la divulgation de certaines informations sensibles.

Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne sont appliqués aux sociétés sous managements directs. Ainsi, des contrôles de cohérence et interventions ponctuelles sont réalisés sur les sociétés ADI, MALTA INFORMATIQUE, KAPELSE et NANCEO, ou toute autre société intégrée par mise en équivalence selon les directives de la Direction du Groupe PHARMAGEST.

Le Groupe PHARMAGEST tient à préciser que la prise de risque ne comporte pas de dimension anxiogène, mais traduit la recherche d'opportunités et la volonté de développer ses activités dans un environnement intrinsèquement soumis à aléas.

Les limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Les contextes interne et externe à l'entreprise peuvent être amenés à évoluer. Ainsi, la communication sur les risques donne une vision de ces derniers à un instant donné. Les informations communiquées dans le présent rapport ne prétendent pas être exhaustives. A ce titre, elles ne couvrent pas l'ensemble des risques auquel la société pourrait être confrontée dans le cadre de ses activités, mais uniquement les risques spécifiques jugés les plus sensibles.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités du Groupe PHARMAGEST et visent à ce que les risques soient correctement appréhendés. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir qu'une garantie raisonnable que ces risques soient éliminés.



Objectifs de la gestion des risques et du contrôle interne

Dispositif	Objectifs
Gestion des risques	<ul style="list-style-type: none">• Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ;• Sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;• Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;• Mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.
Contrôle interne	<ul style="list-style-type: none">• D'assurer le respect de la conformité aux lois et règlements ;• De faire appliquer et respecter les instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;• De veiller au bon fonctionnement des processus internes du Groupe PHARMAGEST, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;• De vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation des sociétés du Groupe PHARMAGEST.

II.2 Gouvernance de la gestion des risques et du contrôle interne

Mode d'implication de la gouvernance

Le dispositif de gouvernance mis en place au sein du Groupe PHARMAGEST pour assurer le suivi de la gestion des risques et du contrôle interne est le suivant :

Dispositif	Objectifs
Identification / gestion des risques	<ul style="list-style-type: none">• L'Audit Interne ;• Le Contrôle de Gestion ;• Les responsables opérationnels selon leur domaine de compétence• Le Comité de Direction Financier et Social ;• Les Comités de Direction des différentes activités et les Comités de Pilotage fonctionnant en mode projet.
Supervision du management des risques	<ul style="list-style-type: none">• La Direction Administrative et Financière.
Revue des risques	<ul style="list-style-type: none">• Le Comité d'Audit ;• La Direction Générale ;• Le Conseil d'Administration.

Systèmes de contrôle interne et gestion des risques

Cartographie des risques

Le processus de gestion des risques s'articule autour d'une identification des risques auprès de chaque direction opérationnelle et fonctionnelle qui aboutit à l'élaboration de cartographies des risques hiérarchisant les risques au travers de la notion de probabilité de survenance et de la notion d'impact financier sur le Groupe PHARMAGEST. L'Audit Interne procède à une cartographie des risques a minima tous les trois ans, toutefois une actualisation peut être réalisée à tout instant en fonction de l'évolution de l'activité, de l'environnement, ou de changements d'organisation de direction pouvant entraîner une identification différente des risques.

Les différentes cartographies des risques sont présentées et commentées auprès de la Direction Générale et du Comité d'Audit.

Une analyse du traitement du risque est ensuite réalisée permettant de choisir les plans d'actions les plus adaptés pour le Groupe PHARMAGEST. Ainsi, pour maintenir les risques dans des limites acceptables pour les directions, il peut être pris comme mesure la réduction, le transfert, la suppression ou l'acceptation du risque. Au regard du traitement identifié pour chaque risque, un processus de contrôle est mis en place.



Procédures internes

Le Groupe PHARMAGEST poursuit ses efforts dans la mise en place d'un manuel de procédures internes. Ce manuel de procédures est mis à la disposition de l'ensemble du personnel, avec notion de droit d'accès en vue de sa mise en œuvre. Ce manuel a pour but d'améliorer le fonctionnement de l'activité et permettre notamment de décrire :

- Les étapes dans l'exécution des activités principales du Groupe PHARMAGEST ;
- Les conditions de réalisation des opérations ;
- Les attributions dévolues aux différents préposés à chaque étape d'exécution des opérations ;
- Les outils mis à la disposition des intervenants ;
- Les contrôles à effectuer pour s'assurer du bon fonctionnement des opérations (autocontrôle, contrôle hiérarchique, audits interne et externe...).

Le manuel des procédures ne se limite pas aux seules procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières (cycle d'exploitation, cycle d'investissement, cycle financement, cycle trésorerie...) et contient les différents process identifiés par le Groupe PHARMAGEST comme :

- Les achats et services logistiques ;
- Les ventes, l'activité commerciale et le marketing ;
- Le service clients (installation, formation, assistance téléphonique, service après-vente) ;
- La sécurité des systèmes d'informations et des réseaux ;
- La gestion des ressources humaines ;
- La protection des actifs (marques, programmes...).

La Direction Administrative et Financière s'assure du respect des procédures internes en s'appuyant sur les contrôles existants au travers des procédures mises en place, mais aussi sur des contrôles inopinés en fonction des dérives budgétaires observées.

Les différents contrôles réalisés sur l'exercice 2015 n'ont pas détecté de dérives et/ou anomalies significatives.

Processus d'amélioration

La gestion des risques et du contrôle interne s'appuie sur un processus d'amélioration permanent qui vise à poursuivre l'identification de nouveaux risques, de les évaluer, de mesurer l'adéquation du système de contrôle en vigueur pour maîtriser ces risques, de mettre en place les améliorations qui semblent nécessaires puis d'en suivre l'efficacité.

Ainsi, sur l'exercice 2015, les principales actions ont été ciblées sur :

- Mise à jour de la cartographie des risques du Groupe PHARMAGEST avec hiérarchisation ;
- Poursuite du contrôle des risques de fraude et d'erreurs par des contrôles inopinés sur le respect des procédures ;
- Poursuite de la mise à niveau des process de pilotage pour répondre à la Direction Générale ;
- Poursuite de l'analyse critique de la pertinence et de la correcte application des dispositions existantes en matière d'organisation, de procédures et de systèmes d'informations ;
- Renforcement des outils de pilotage au niveau du risque client et financier sur les filiales ;
- Révision de l'audit interne par le Comité d'Audit.

Pour 2016, les principales actions suivantes seront menées :

- Poursuite du contrôle des risques de fraude et d'erreurs par des contrôles inopinés sur le respect des procédures ;
- Poursuite de l'analyse critique de la pertinence et de la correcte application des dispositions existantes en matière d'organisation, de procédures et de systèmes d'informations ;
- Renforcement des outils de pilotage au niveau du risque financier sur les filiales ;
- Suivi par le Comité d'Audit des plans d'actions prioritaires ;
- Evaluation et gestion des risques des nouvelles sociétés intégrées ou créées ;
- Renforcement du process de mise à jour des IBAN fournisseurs.



Le Groupe PHARMAGEST poursuit sa démarche progressive visant à adapter son dispositif de gestion de contrôle interne au cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et du contrôle interne actualisé et mis en ligne par l'AMF le 22 juillet 2010, afin de continuer à travailler sur la gestion des risques, des process et des activités de contrôle et de surveillance permanente.

Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

L'élaboration de l'information comptable et financière des actionnaires est assurée sous la responsabilité de la Direction Générale et de la Direction Administrative et Financière. Le Conseil d'Administration via son Comité d'Audit assure le contrôle permanent de l'information financière et des procédures liées à son élaboration.

Pour leur contrôle, le Comité d'Audit ainsi que le Conseil d'Administration s'appuient sur les analyses fournies par le Contrôle de Gestion et l'Audit Interne.

Les procédures d'élaboration des comptes consolidés reposent essentiellement sur :

- La recherche de l'harmonisation des règles et méthodes ;
- Les informations permanentes sur l'actualité comptable et l'évolution des normes IFRS au travers de la documentation comptable et financière et des différentes réunions thématiques de MiddleNext et de l'AMF ;
- L'utilisation d'un outil de consolidation comptable dédié développé par la société Talentia ;
- L'audit des principales variations et opérations sur les différentes sociétés du Groupe PHARMAGEST afin d'appréhender les différents retraitements.

Les comptes consolidés sont réalisés trimestriellement et soumis au Conseil d'Administration.

Relations avec les Commissaires aux Comptes

La régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes annuels de PHARMAGEST INTERACTIVE, du Groupe PHARMAGEST et des informations transmises aux actionnaires sont soumis à la certification des comptes annuels par deux Commissaires aux Comptes qui rendent compte des conclusions de leur mission de certification des comptes au Comité d'Audit.

II.3 Description des principaux risques et incertitudes et de leur prévention

Les principaux risques et incertitudes présentés ci-après sont ceux jugés, selon la Direction du Groupe PHARMAGEST, comme de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation ou significatifs au regard de l'activité et/ou du développement de l'entreprise étant rappelé qu'en application du code de commerce (article L.225-100).



Risques opérationnels inhérents aux activités du Groupe PHARMAGEST

Risques	Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives
Concurrence	Perte de parts de marché.	Le Groupe PHARMAGEST est leader de son marché et donc exposé à une concurrence forte. Ce risque est suivi par les Comités de Direction des différentes activités qui rendent compte directement à la Direction Générale.
Décisions gouvernementales	Impacts liés à des décisions du gouvernement touchant directement les clients du Groupe PHARMAGEST.	La forte capacité d'anticipation et la recherche permanente du Groupe PHARMAGEST de solutions innovantes permettant au pharmacien de faire face à un monde de la santé en permanente mutation, a eu un impact positif sur le Groupe PHARMAGEST. Ce risque est suivi par les Comités de Direction des différentes activités qui rendent compte directement à la Direction Générale.
Sécurité des systèmes d'informations et des réseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Données irrémédiablement perdues ou altérées, ce qui les rend inexploitable ; • Données ou traitements durablement indisponibles, entraînant l'arrêt d'un service ; • Divulgence d'informations confidentielles ou erronées pouvant profiter à des sociétés concurrentes ou nuire à l'image de l'entreprise. 	Le Groupe PHARMAGEST a mis en place trois architectures totalement cloisonnées : une pour ses besoins internes, une pour ses offres clients et une pour les clients des services d'hébergement de données de santé à caractère personnel. Chaque architecture dispose de moyens de sécurité avec des systèmes de firewalls éprouvés. Les services sont hébergés sur deux sites distants et sur des serveurs redondés. Un plan de continuité d'activité, un plan de sauvegarde et d'archivage ainsi qu'un plan de reprise d'activité ont été initiés en 2013 et perpétués depuis sur les services estimés les plus critiques. Ces risques sont suivis par la Direction Générale dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social.
Risques sociaux	Mouvements sociaux, grèves suite à un climat social dégradé pouvant entraîner une dévalorisation de l'image médiatique du Groupe PHARMAGEST.	Le Groupe PHARMAGEST emploie, au 31 décembre 2015, 817 salariés (en Equivalent Temps Plein - ETP) et est très actif dans sa politique de distribution des résultats : en plus de la participation aux bénéficiaires, l'UES a un accord d'intéressement. Les sociétés du Groupe non intégrées à cet accord ont leur propre solution d'intéressement. Ce risque est suivi par la Direction des Ressources Humaines dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.
Risques de fraude et d'erreurs	Impact financier suite à la non-détection de fraude ou d'erreurs.	Ce risque est suivi par la Direction Administrative et Financière dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.
Risques d'assurance	Le risque en assurance est un événement, qui lorsqu'il survient, est susceptible d'entraîner des dommages corporels ou incorporels.	L'ensemble des risques est couvert et il n'existe aucune franchise significative. Le Groupe PHARMAGEST fait partie intégrante des polices d'assurances souscrites par le GROUPE WELCOOP et estime que les polices d'assurances souscrites couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité.



Risques réglementaires et juridiques

Le Groupe PHARMAGEST, pour son activité principale d'édition de logiciels de gestion d'officine, n'est pas soumis à une réglementation particulière et n'a pas besoin d'autorisations légales, réglementaires ou administratives particulières pour l'exploitation de cette activité. Toutefois certaines composantes réglementaires ou juridiques font l'objet d'un suivi particulier :

Risques	Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives
Perte de l'agrément SESAM-Vitale	Impossibilité de proposer aux pharmaciens des solutions compatibles avec le Réseau Santé Social (transmission des feuilles de soins électroniques, etc.).	Ce risque est suivi par la Direction Technique en charge de la R&D dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.
Perte d'un agrément d'Hébergeur de Données de Santé	Impossibilité de proposer aux pharmaciens des solutions nécessitant l'Hébergement de Données de Santé destinées à assurer : la sécurité des traitements, la protection et la confidentialité des informations pour garantir l'intégrité des données à caractère personnel, la disponibilité et la continuité des services.	Le service en charge de l'Hébergement de Données de Santé utilise la méthodologie ITIL Version 3 « Information Technology Infrastructure Library » (Bibliothèque pour l'Infrastructure des Technologies de l'Information) depuis fin 2010 (2 salariés certifiés). Il s'agit d'un ensemble d'ouvrages recensant les bonnes pratiques pour le management du système d'information visant, entre autres, la réduction des risques.
Manque de protection de la propriété intellectuelle	Mise en place d'une stratégie de protection de la propriété intellectuelle inadaptée aux marchés du Groupe PHARMAGEST.	Le Groupe PHARMAGEST détient le brevet du logiciel LGPI Global Services® en France. Les filiales du Groupe, DIATELIC, INTECUM, KAPELSE et GROUPE DOMEDIC INC., détiennent les brevets des systèmes développés ; L'ensemble des marques et noms de domaines exploités par le Groupe PHARMAGEST et ses filiales est déposé en France et, pour un certain nombre d'entre eux, au niveau européen ; Le Groupe PHARMAGEST procède systématiquement aux dépôts des sources des logiciels et de leurs nouvelles versions auprès de l'Agence de Protection des Programmes.

Le Groupe PHARMAGEST ne bénéficie pas de contrat de concession, de licence de commercialisation ou de distribution qui la placerait en situation de risque juridique.

PHARMAGEST INTERACTIVE détient l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation et n'est pas soumise à des dispositions fiscales particulières.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe PHARMAGEST a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe PHARMAGEST.

Risques industriels et environnementaux

L'activité du Groupe PHARMAGEST n'étant pas industrielle, elle n'est donc pas exposée à des risques industriels ou environnementaux. (cf. rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale figurant en Rubrique 24.1 du présent Document de Référence).

Risques financiers

Le Groupe PHARMAGEST ne se considère pas particulièrement exposé aux risques financiers. Toutefois le Groupe PHARMAGEST propose dans la Rubrique 20.3.1.5 - Note 6.7 du présent Document de Référence une étude de ses principaux risques financiers à savoir :

- Risque de liquidité ;
- Risque de taux ;
- Risque de change ;
- Risque sur actions et autres instruments financiers ;
- Risque de crédit ou de contrepartie.



24.4 Le rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société PHARMAGEST INTERACTIVE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy et à Courbevoie, le 22 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes,

BATT AUDIT
Commissaire aux Comptes
Stéphane RONDEAU

MAZARS
Commissaire aux Comptes
Laurence FOURNIER



24.5 Projet du texte des résolutions

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir pris connaissance :

- Du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et les résultats de PHARMAGEST INTERACTIVE et de ses filiales pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015 et sur les comptes dudit exercice, du rapport d'information sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale et du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- Des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur le rapport du Président,

Approuve les comptes annuels arrêtés tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 16 152 017,26 €.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code qui s'élèvent à un montant global de 115 921 € et qui ont donné lieu à un impôt de 38 641 €.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leurs mandats et donne décharge de l'accomplissement de leur mission aux Commissaires aux Comptes.

TROISIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe PHARMAGEST et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 16 152 017,26 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	16 152 017,26 €
Report à nouveau	36 596 804,15 €
À la disposition des actionnaires	52 748 821,41 €
Dividendes (0,60 € par action)	9 104 475,00 €
Le solde, soit est affecté au compte « report à nouveau »	43 644 346,41 €



Les capitaux propres s'élèveront alors à 66 706 153,34 €.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 0,60 € par action. Il est rappelé que l'Assemblée Extraordinaire du 26 juin 2015 a décidé de la division de la valeur nominale de l'action par cinq, multipliant dans le même rapport le nombre d'actions composant le capital social. Si l'on tient compte de ces éléments, le dividende proposé est en hausse de 3,45%.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1^{er} juillet 2016 auprès de la banque BNP PARIBAS chargée de la gestion des titres.

Si lors de la mise en paiement des dividendes PHARMAGEST INTERACTIVE détenait certaines de ses propres actions (dans le cadre du contrat de liquidité), la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affectée au compte « report à nouveau ».

Sur le plan fiscal, les dividendes ci-dessus ouvrent droit au profit des personnes physiques à l'abattement de 40% sur la totalité de son montant. Par ailleurs, il est précisé qu'en application des textes en vigueur, les dividendes versés aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, seront précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivants :

- D'un prélèvement social obligatoire : le taux de prélèvement est actuellement de 15,5% ;
- D'un prélèvement obligatoire non libératoire de 21% (article 117 quater nouveau du code général des impôts). Pour le calcul de ce prélèvement, les revenus sont retenus pour leur montant brut. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1^o du IV de l'article 1417 est inférieur à 50 000 € pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 142 quater. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le dividende précité distribué au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes morales)
31/12/2012	2,10 €	2,10 €	2,10 €
31/12/2013	2,50 €	2,50 €	2,50 €
31/12/2014	2,90 €	2,90 €	2,90 €

CINQUIÈME RÉOLUTION

Convention nouvelle de l'article L. 225-38 du Code du commerce

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Connaissance prise sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions auxquelles les articles L. 225-38 et suivants du Code du commerce sont applicables, approuve la nouvelle convention présentée dans ce rapport et non encore approuvée par l'Assemblée Générale.

SIXIÈME RÉOLUTION

Poursuite d'anciennes conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes qui lui a été présenté sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code du commerce, prend acte de la poursuite des anciennes conventions antérieurement approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.



SEPTIÈME RÉOLUTION

Autorisation de rachat d'actions par la société

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de l'opération et notamment dans le respect des conditions posées par les articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, par le règlement de la Commission européenne n°2273/2003 du 22 décembre 2003 et par le règlement de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) à procéder à l'achat par PHARMAGEST INTERACTIVE de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du capital social, soit un nombre d'actions maximum de 1 517 412 actions.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des rachats en vue de :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

L'Assemblée Générale décide que :

- Le prix unitaire d'achat maximum ne pourra dépasser 40 € ;
- Le montant maximal des fonds que PHARMAGEST INTERACTIVE pourra consacrer à l'opération est de 60 696 480 € pour 10% du capital social.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré et notamment par achat de blocs, à tout moment, y compris en période d'offre publique.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 22 décembre 2017 ; elle met fin et remplace à compter de ce jour toute autorisation antérieure de même objet.

Le Conseil d'Administration informera chaque année dans le rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente opération.



HUITIÈME RÉOLUTION

Jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Décide de fixer à 33 000 € le montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs pour l'année 2016.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir constaté que Monsieur Antoine MERCIER, Commissaire aux Comptes suppléant a souhaité faire valoir ses droits à la retraite, nomme en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant :

- Monsieur Christian EINHORN
20 avenue de la Paix - 67000 STRASBOURG

Pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2016.

DIXIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales requises.

24.6 Calendrier des prochaines publications

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2016 Le chiffre d'affaires du premier semestre 2016 Les résultats semestriels 2016 Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2016 Le chiffre d'affaires annuel 2016 Les résultats annuels 2016	Le 12 mai 2016 Le 10 août 2016 Le 12 septembre 2016 Le 16 novembre 2016 Le 15 février 2017 Au plus tard le 30 avril 2017
---	---



25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations de PHARMAGEST INTERACTIVE est présenté dans les annexes aux comptes sociaux en Rubrique 20.3.2.3. - Note 15.5 du présent Document de Référence.



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2015
PHARMAGEST
WELCOOP SOLUTION

5, allée de Saint Cloud
54 600 Villers-lès-Nancy

Tél. : 0820 90 81 00
Fax : 03 83 15 98 05

www.pharmagest.com